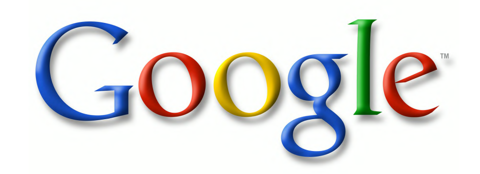



SE TAIRE
FAIRE



36—1



HISTOIRE

DES

JUIFS,

PAR

M^R. BASNAGE.

TOME TREIZIEME.

HISTOIRE
DES
JUIFS,
DEPUIS JESUS-CHRIST JUSQU'A PRESENT.

POUR SERVIR DE CONTINUATION A L'HISTOIRE DE JOSEPH.

PAR MR. BASNAGE.

NOUVELLE EDITION AUGMENTÉE.

TOME NEUVIEME,

PREMIERE PARTIE.



A LA HAYE,
CHEZ HENRI SCHEURLEER.
MDCCXVI.
Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de West-Frise.

TABLE
DES
CHAPITRES.
LIVRE NEUVIEME.

Contenant l'Histoire de leurs Dispersions en Orient, & en Occident, depuis le huitieme Siecle jusqu'à l'Expulsion des Juifs d'Espagne.

* 3

CHAP.



L'HISTOIRE
ET LA
RELIGION
DES JUIFS.

LIVRE NEUVIEME.

Contenant l'Histoire de leurs Dispersions en Orient, & en Occident, depuis le huitieme Siecle jusqu'à l'Expulsion des Juifs d'Espagne.

CHAPITRE I.

Histoire du Roi de Cozar.

S'il embrassa le Judaïsme au huitieme Siecle, avec son Roiaume. Lettres d'un autre Roi de Cozar, éxaminées.

I. *Dessein de ce Chapitre.* II. *Cozaréens, Descendans de Japhet. Juifs en ce Païs-là.* III. *Diverses Déscriptions du Roiaume de Cozar.* IV. *Celle d'Isaac, Fils d'Abraham.* V. *Conférence de Sangari avec le Roi de Cozar.* VI. *Conversion de ce Prince au Judaisme.* VII. *Chasdai, qui en parle, a vêcu au dixieme Siecle. Faute de*

Bartolocci. VIII. *Soins de Chasdai pour trouver ce Roiaume.* IX. *Sa Lettre au Roi Joseph.* X. *Réponse du Roi.* XI. *Sur la Conversion de Bula.* XII. *Sur la Déscription de son Domaine & de ses Provinces.* XIII. *Sur le tems de la Venue du Messie.* XIV. *Remarques qui prouvent la Fausseté de ces Faits.*

I. LA Conversion du Roi de Cozar fait un des Evénemens les plus considérables de l'Histoire Judaïque. On a placé ce Prince dans le huitieme Siecle ; & on assure qu'après avoir éxaminé toutes les Religions dans les Conférences qu'il eut avec les Chrétiens & les Philosophes, il se détermina en faveur de celle de Moïse, & qu'il en fit Profession publique. Judas Hallevy non seulement rapporte ce Fait dans toutes ses Circonstances ; mais, il a conservé les Raisonnemens & les Objections qu'on fit au Roi de Cozar ; & l'Ouvrage a paru si solide aux Docteurs qu'ils voudroient qu'on l'*apprit par cœur*, & qu'on fît Usage de tout ce qu'il renferme. Ce Judas Hallevy étoit un Poëte Espagnol du douzieme Siecle, qui, après avoir composé ce Livre, résolut de faire le Pélérinage de la Terre Sainte. A la vue de Jérusalem, il

il déchira ses Habits, & continua sa Route pieds nuds, en chantant un Cantique de sa façon avec ces Paroles du Psalmiste, *Vos Serviteurs sont attachez à ces Pierres.* Un Musulman qui le prit pour un Fou, ou que cette Dévotion chagrina, le * tua à l'âge de cinquante Ans. Voions présentement ce qu'il rapporte.

II. Cozar étoit le Cadet des Enfans de Japhet selon les Arabes; mais, les Juifs assurent qu'il n'en étoit que le petit-Fils par Thogarma. En effet, le Joseph Hébreu compte *Chozar* entre les dix Enfans de Thogarma. Il se sépara de ses Freres, pour peupler le Monde que le Déluge avoit rendu desert; il arriva, dit-on, sur les Bords du Volga, où il bâtit une Ville, à laquelle il donna son Nom. Les Habitans du Païs voisin, situez au Septentrion de la Mer Caspienne, prirent aussi le même Titre, soit à cause de l'Alliance qu'ils avoient avec les Cozariens, soit parce qu'ils descendoient originairement de leur Fondateur. Quoi qu'il en soit, il y avoit un Roiaume de Cozar, & on voioit dans ce Roiaume des Villes, dont une des principales étoit Thogarma. Quelques-uns prétendent que les Juifs des dix Tribus, dispersez par Salmanazar dans la Medie au

 delà

* *An. Christi* 1140.

delà du Fleuve Gozan, passérent au dessus de la Mer Caspienne dans le Païs que Cozar avoit peuplé, & qu'ils s'avancérent jusques sur les Confins de la Tartarie, & de là dans la Chine. Ils se maintinrent dans le Roiaume qu'ils avoient occupé; & ce fut là que Mahomet les alla voir en passant pour aller au Ciel, où il faisoit un Voiage. Mais, cette Tradition, qui place les Juifs dans le Roiaume de Cozar avant le Roi, dont nous allons parler, ne s'accorde pas avec le Récit de la Conférence qui nous reste; car, ce Prince étoit Païen; & s'il y avoit quelques Juifs dans son Roiaume, ou dans le Voisinage, ils se cachoient, & faisoient leurs Exercices de Religion dans le Creux des Rochers & des Montagnes.

III. On a de la peine à déterrer ce Roiaume de Cozar. On le place dans la Tartarie; mais, personne ne l'y découvre. L'un dit que ce Roiaume, situé sur les Bords de la Mer Caspienne, lui a donné le Nom de Cusar chez les Arabes. L'autre, divisant la Terre en six Climats différens, soutient que le sixieme commence au Roiaume de Gog, de Magog, & de Cusar, & qu'il renferme en suite Constantinople & la France. Un Voiageur * assure qu'il avoit demeuré huit Jours dans ce Roiaume:

* *R. Petachia, apud Buxt. in Cosri Præf.*

Roiaume : une Veine de la Mer le ſépare de la Tartarie : les Femmes y pleurent toujours leurs Parens qui ſont morts. Des Frontieres de ce Roiaume ſortent ſept grands Fleuves. Il y a deux Mers ſéparées l'une de l'autre d'une Journée de Chemin. L'une eſt ſi puante, que tous ceux qui y navigent meurent. Lors que le Vent vient de ce côté-là, la plupart des Habitans & des Voiageurs tombent malades. La Ville de Thogarma eſt ſituée dans les Montagnes d'Ararat. On y ſuit la Loi de Mahomet. En ſortant de là, on arrive à Niſibe, qui en eſt éloignée de huit Jours de Marche. Il y a là une Synagogue & une Ecôle, que R. Juda, Fils de Betira, y bâtit après la Ruïne de Jéruſalem. Il y en a deux autres fondées par Eſdras. On y voit encore une Pierre rouge que Juda avoit tirée des Ruïnes du Temple, & qu'on y conſerve précieuſement. Il ſemble qu'on ne puiſſe pas douter qu'il n'y ait véritablement un Roiaume de ce Nom, ſur le Témoignage d'un Homme qui aſſure qu'il y a demeuré l'eſpace de huit Jours, & qui en donne la Déſcription. Ajoutons-y le Récit d'un autre Docteur, Iſaac Fils d'Abraham ; car, il faut connoître le Lieu, afin de pouvoir juger de la Vérité de l'Hiſtoire.

IV. Isaac, aiant dessein de prouver que le Sceptre n'est pas encore sorti de Juda, comme on le reproche si souvent, chercha avec soin un Lieu où sa Nation eut des Rois & une Autorité souveraine. Cet Homme passant * de Constantinople en Egypte, trouva dans le Vaisseau un vieux Turc, lequel, après lui avoir conté toutes les Merveilles qu'il avoit vues dans les Indes & dans la Terre de Chabusch, l'assura qu'il y avoit aussi des Juifs qui vivoient sans reconnoître d'autre Souverain que celui qu'ils mettoient à leur Tête. Etant arrivé à Aléxandrie, & voulant se convaincre plus surement de la chose, il fit diverses Informations inutiles; mais enfin, le Médecin du Prince, qui étoit Juif, non seulement l'assura que la chose étoit véritable; mais, il rapporta diverses Circonstances qui confirmoient ce qu'il avançoit. Enfin, il trouva les Lettres de Joseph, Roi de Cozar, à un Rabbin Espagnol, qui ne lui permirent plus de douter qu'il n'y eut un Roiaume, dont les Juifs étoient les Maîtres. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'après toutes ces Informations, il ne laisse pas d'être également incertain s'il y a un Roiaume de Cozar; ou plutot, il est évident qu'il n'y en a point, puis que ni le Juif

* *An. Christi* 1562.

Juif qui a un ſi grand Intérêt à le découvrir, ni les Chrétiens qui ont voiagé, ne ſauroient montrer ſa Situation, & que tout ce que nous venons de rapporter eſt fondé ſur des Fables, ou ſur une Tradition deſtituée de Preuves.

V. Cependant, on ne laiſſe pas de dire qu'un Roi de Cozar voulut l'An 740 s'inſtruire de toutes les Religions, afin de choiſir la meilleure. Un Songe le détermina à faire cet Examen. Ce Prince étoit dévot, & ſacrifioit aux faux Dieux avec une bonne Intention; mais, un Ange l'avertit que, malgré la Pureté de ſes Intentions, ſa Dévotion n'étoit point agréable à Dieu. Il réſolut de chercher un moien de plaire à la Divinité, & de lui faire accepter ſes Sacrifices. Il eût des Conférences avec le Philoſophe, le Chrétien, & le Mahométan. Tout cela fut éxpedié en peu de tems & en peu de mots. Degoûté de toutes ces Religions, il fit venir un Juif pour lequel il avoit d'abord un profond Mépris, parce qu'il croioit que cette Nation étoit abîmée, & qu'une ſi longue Miſere ne lui avoit laiſſé aucune bonne Qualité. Cependant, Sangari, c'étoit le Nom du Rabbin qui diſputa avec Coſri, eut le Bonheur de lui plaire, & de le convaincre que le Judaïſme étoit la meilleure de toutes les Religions. Il

releva fort l'Excellence des Juifs, & la Préférence que Dieu leur a donnée sur tous les Hommes, qui ne peuvent leur être comparez, lors même qu'ils sont dévots, que comme une Image morte à une Personne vivante. Il lui soutint que la Judée étoit au dessus de toutes les autres Terres du Monde; qu'Adam en avoit été créé, & qu'il y étoit enséveli dans le Sépulchre d'Abraham. C'étoit connoître bien mal la Situation du Paradis Terrestre, que de placer nos prémiers Parens dans la Judée. Cependant, il * ajoutoit que la Dispute née entre Abel & Cain, qui causa le prémier Meurtre, venoit de ce que l'un & l'autre vouloient avoir la Terre Sainte dans leur Partage. Cain sortit de devant *la Face de Dieu*; c'est-à-dire, de la *Judée*. C'est ainsi que Jonas fuioit devant *la Présence de Dieu* en Tarsis, parce qu'il quittoit la Terre Sainte, qui étoit appellée la *Face de Dieu*. Les Prophêtes n'ont été divinement inspirez que dans son Sein, ou à cause d'elle; car, Abraham & Daniël n'ont prophétisé que pour cette Terre. Il vaut mieux y demeurer avec des Infideles, que d'avoir son Domicile en tout autre Lieu avec les Juifs. Personne ne peut obliger sa Femme, ses Enfans, & ses Esclaves à en sortir; mais, un

* *Cosri*, *Pars II*, *pag*. 83 & 96.

un Mari eſt obligé de ſuivre ſa Femme, ou de lui rendre ſa Dot, lors qu'elle veut aller vivre & mourir dans la Terre Sainte; & la Femme, qui ne ſuit pas ſon Epoux dans ce Pélérinage, perd tous ſes Droits.

VI. Le Juif avoit d'autres Argumens pour perſuader le Roi. Il faut même avouër qu'il traita un grand Nombre de Matieres en Préſence de ce Prince, lequel * n'ôſa découvrir ſon Deſſein, de peur de ſoulever ſes Sujets attachés aux Idoles. Il en fit Confidence à ſon Général d'Armée, & partant avec lui ſécrétement, ils arrivérent dans des Montagnes, qui s'élevent dans un Déſert, proche de la Mer. La Nuït, qui les ſurprit, les aiant obligés d'entrer dans une Caverne, ils y trouvérent des Juifs qui obſervoient là le Sabbat. Le Prince & le Général, ravis de cette Avanture, firent leur Abjuration entre les Mains de ces Juifs; & après avoir été circoncis, ils reprirent la Route de la Capitale. Le Roi ménagea habilement les Eſprits de ſes Officiers & de ſes Peuples. Cependant, le Bruit de ſa Converſion s'étant répandu, ceux qui avoient diſſimulé juſques-là leur Judaïſme, en firent une Profeſſion ouverte, & convertirent les Cozaréens. On fit venir de pluſieurs Endroits des Rabbins & des Docteurs

 pour

* *Coſri, Part II, pag.* 75.

pour instruire les nouveaux-Convertis, & pour convertir les autres. Il se trouva plus de cent mille Personnes qui embrassérent cette Religion. On bâtit un Tabernacle parfaitement semblable à celui que Moïse avoit dressé dans le Désert. Les Juifs originaires furent souverainement honorez, & le Roi même voulut avoir un Précepteur de cette Nation qui achevât de lever ses Doutes, & qui lui découvrit tous les Préceptes de la Loi. Il avoit beaucoup d'Inclination pour les Caraïtes scrupuleusement attachez à la Loi, & plus zélez que les Traditionnaires; mais, il se rendit aux Raisons de Sangari qui étoit Rabbaniste. Le Roi devint heureux & puissant: il triompha de ses Ennemis; il découvrit des Trésors cachez dans le Sein de la Terre; il fit de nouvelles Conquêtes qui le firent redouter de ses Voisins.

VII. Le Judaïsme doit s'être conservé long-tems dans ce Roiaume; car, plus de deux cens cinquante Ans après, le Roi Joseph rendit compte de sa Foi à un Rabbin Espagnol, qui vouloit s'instruire de son Etat, & de la maniere dont il gouvernoit ses Peuples. Ce Docteur s'appelloit Chasdai. On croit que sa Lettre est supposée, parce que ce Docteur n'a vécu qu'à la fin du XIV Siecle, & qu'Abraham Ben Dior n'a

n'a pas laissé de parler de lui, & de sa Lettre, deux cens trente Ans auparavant (*a*). Mais, Bartolocci n'a pas assez éxaminé les Lettres de Chasdai & du Roi Joseph; car, le prémier vante la Douceur du Gouvernement, dont sa Nation jouïssoit en Espagne sous le Regne d'Abdalrachman, qu'il appelle Amir Amulmenim. Ce Prince, qui est l'Abderame des Chrétiens, régnoit en Espagne au commencement * du dixieme Siecle; & ce fut lui qui le prémier changea de Nom, & prit le Titre d'*Emir Almoumenim*, ou *Commandant des Fideles*. Il régna glorieusement l'espace de cinquante Ans, malgré les Divisions des Musulmans, qui vouloient transférer le Califat aux Abassides. Cela s'accorde avec la Réponse de Joseph, lequel ne compte que douze Rois depuis celui qui avoit changé de Religion, & ces douze Rois ne peuvent pas avoir occupé le Trône plus de deux cens soixante & dix Ans. Il faut donc remettre Chasdai au

(*a*) Chasdai doit avoir vêcu, selon Bartolocci, *Biblioth. Rabbin. Tom. II, pag.* 853, l'An 5156, selon le Calcul des Juifs, c'est-à-dire, 1394. Abraham Ben Dior composa sa *Chaîne de la Cabbale*, Schialschelet Hakkabbala, l'An 4921. c'est-à-dire, l'An 1159. Il ne pouvoit donc pas parler de lui, ni de sa Lettre.

* *An. Christi* 910. *Manana, Lib. VII, Cap. XIX, pag.* 312.

au dixieme Siecle ; & alors, il ne sera plus étonnant que son Nom se trouve dans *la Chaîne de la Cabbale*.

VIII. Chasdai étoit le Trésorier Général d'Abderame ; & il avoit un si grand Crédit à la Cour de ce Prince, que, si on l'en croit, on n'y faisoit rien que par son Conseil. Il avoue qu'il avoit souvent entendu parler du Roiaume de Gozar sans pouvoir le découvrir, jusqu'à ce que des Ambassadeurs, venus de Constantinople, lui apprirent qu'on voioit souvent des Marchands venir de ce Païs-là, qui aportoient des Peaux pour leur Commerce, & qui lui avoient dit que le Roi régnant s'appelloit Joseph. Il résolut d'écrire à ce Prince, & de faire la Dépense de lui envoier un Exprès pour porter sa Lettre. Il se servit de l'Occasion des Ambassadeurs, qui retournoient à Constantinople, pour le conduire jusques-là. L'Envoié y fit un Séjour de six Mois, après lesquels il fut obligé de revenir sur ses Pas, parce qu'on lui apprit que les Chemins, pour aller à Cozar, étoient impraticables. Peu s'en fallut que son Retour ne fît mourir de Douleur Chasdai, qui cherchoit avec Passion un Roiaume dans lequel sa Nation fut Maîtresse. Il vouloit envoier sa Lettre à Jérusalem, afin qu'on la portât à Nisibe, & qu'elle passât

fât de là en Arménie, & de l'Arménie au Païs de Baradas, & au Roiaume de Cozar. Mais, deux Ambaſſadeurs du Roi de Gablim étant arrivez à Cordouë, ſe chargérent de faire une Expédition beaucoup plus ſure & plus prompte. On l'aſſura même qu'il y avoit en Eſpagne un Vieillard aveugle, lequel avoit été le Favori du Roi de Cozar; mais, l'aiant fait chercher, on ne put le trouver; ce qui l'obligea à remettre ſa Lettre aux Ambaſſadeurs de Gablim, leſquels s'acquittérent de leur Promeſſe, & la firent rendre au Roi Joſeph.

IX. On lui demandoit une Déſcription de ſon Roïaume; le Nombre de ſes Provinces, & de ſes Villes; les Peuples auſquels il faiſoit la Guerre; s'il y avoit des Iles qui le confinoient; ſi quelques-uns de ces Inſulaires ſe faiſoient Juifs; les Noms des Rois auſquels il avoit ſuccédé: on demandoit même *ſi la Guerre chaſſoit le Sabbat*; c'eſt-à-dire, s'il étoit permis de ſe défendre, & d'attaquer l'Ennemi pendant le Jour du Repos; & s'il n'y avoit point quelque Prédiction particuliere ſur l'Avenement du Meſſie & la Délivrance du Peuple.

X. Le Roi Joſeph répondit à toutes ces Queſtions, que ſes Sujets, deſcendus de Japhet par Thogarma, s'étoient extrémement multipliez; qu'ils avoient même chaſſé leurs

leurs Voisins jusqu'au Fleuve Rona, proche de Constantinople. Il conte qu'un de ses Prédécesseurs, appellé Bula, fut averti par un Ange d'adorer Dieu; mais, il ne put se resoudre à obéïr jusqu'à ce que l'Ange eut porté le même Ordre au Général de ses Troupes, parce qu'il craignoit un Soulévement général, si on vouloit changer la Religion dominante, & abolir l'Idolatrie. L'Ange fit ce que Bula souhaitoit, & le Conseil de la Nation étant convoqué, il fut résolu de suivre la Loi de Moïse préférablement à celle des Ancêtres. L'Ange revint une troisieme fois ordonner à Bula de bâtir une Maison à Dieu. Il s'excusa d'abord sur sa Pauvreté; mais, l'Ange lui apprenant qu'il pouvoit aller dépouiller ses Voisins de leurs Trésors, en portant la Guerre chez eux, il en rapporta de quoi faire *un Tabernacle*, *une Arche*, *un Chandelier*, *une Table & des Autels*, *& des Vases*.

XI. Bula, voulant faire triompher la Religion qu'il avoit embrassée, résolut d'appeller un Chrétien & un Musulman, afin de les obliger à conférer avec son Maître Juif. Chacun étala ses Raisons; mais, le Roi de Cozar les aiant séparez, demanda au Chrétien si le Judaïsme n'étoit pas meilleur que la Religion de Mahomet, & il fut obligé

obligé de l'avouër. Il interrogea en suite le Musulman, si le Judaïsme n'étoit pas meilleur que la Religion Chrétienne, & sur son Aveu, il décida que le Judaïsme étoit la plus pure de toutes les Religions. Il la fit donc régner dans tous ses Etats. Son Fils, nommé Obadias, bâtit des Synagogues & des Temples, donna des Gages à plusieurs Professeurs pour expliquer la Bible, le Thalmud, & la *Gémare*, & voulut que le Gouvernement de ses Etats fut semblable à celui que Moïse avoit institué.

XII. Passant en suite à la Déscription de son Roiaume, il soutenoit qu'on ne pouvoit en faire le Tour que dans l'Espace d'un Mois; qu'il est proche de la Mer Gargan; qu'il y a quantité de Villes, de Citadelles, & d'Habitans; que plusieurs Nations voisines, qui s'étendoient jusqu'à Constantinople, comme d'Habitans de Bassa, de Tanat, & d'Abalbua, lui paioient Tribut. Il avoit trois Villes principales: l'une, qui contenoit cinquante Lieuës, ou *Parasanges*, étoit le Domicile de la Reine, de ses Femmes, & de ses Eunuques. Les Chrétiens & les Musulmans y avoient Liberté de Conscience. Le Prince résidoit avec son Conseil dans la troisieme, qui étoit beaucoup plus petite que les autres. Il n'y demeuroit que l'Hiver, & partoit au Mois de

de Mars pour aller à la Campagne, aussi bien que les Habitans qui avoient tous, leurs Champs & leurs Terres à cultiver. Il faisoit le Tour de la Province, dont le Gouvernement étoit si bien réglé, qu'il n'y avoit ni Exacteur, ni Procès, ni Dispute. Il y pleut rarement; mais, il y a un grand Nombre de Rivieres très poissonneuses. On y cultive des Vignes, & toutes sortes d'Arbres fruitiers.

XIII. Enfin, il parloit du tems auquel le Messie doit paroître; & Joseph s'en rapportoit aux Docteurs de Babylone & de Jérusalem. Il avoit seulement appris que ce Calcul étoit très incertain, parce que Dieu avoit retardé la Délivrance à cause des Péchés du Peuple. Il souhaitoit ardemment que le Delai finît, & de voir Chasdai, l'assurant que s'il venoit dans son Roiaume, il l'honoreroit comme son Pere, & que *ses Sujets lui baiseroient la Bouche.*

XIV. C'est ainsi qu'on nous peint le Roi de Cozar & son Roiaume. On prétend que ce que nous rapportons est tiré des Annales des Cozaréens & des Juifs: mais, il y a ceci de fâcheux qu'on a beau chercher ce Roiaume; on a beau en avoir la Déscription faite par le Roi Joseph; on ne le trouve point; on ne connoît ni les Bornes qu'il marque, ni les Peuples voisins.

sins. Benjamin de Tudele, qui voiagea par tout au douzieme Siecle pour chercher les restes de sa Nation, ne découvrit point ce Roiaume si fameux. Tous ceux qui sont venus depuis n'ont pu le déterrer. Cela seul suffit pour faire voir qu'il est chimérique, & que c'est une Imagination que l'Envie d'avoir un Roiaume gouverné par des Juifs, a fait naître. On ne sait qui étoit ce R. *Sangari* qui doit avoir conféré avec le Roi de Cozâr. Son Ouvrage demeura inconnu deux cens cinquante Ans. Ce ne fut que dans le douzieme Siecle qu'on le vit paroître en Arabe. Judas Hallevy l'aiant traduit dans cette Langue, Judas, Fils de Tybon, le traduisit quelques Années après d'Arabe en Hébreu (*a*). Quelques Rabbins sont

(*a*) On en a fait deux Editions à Venise: 1, la prémiere d'Aben Tybon, avec le Texte Hébreu seul: 2, la seconde avec un assez long Commentaire du R. Muscato: & Mr. Simon avoit vu un Manuscrit de ce même Ouvrage avec un Commentaire différent de celui de Muscato. Dans ce Manuscrit, l'Ouvrage paroit plus ample que dans les Imprimez de Venise: mais, il n'est grossi que par les Additions du Commentateur qui a inséré dans le Texte ses Explications de certains Termes obscurs. Buxtorfe fit imprimer sa Version Latine avec le Texte Hébreu, à Bâle 1600: mais, Aben Dana, Juif Portugais, en a donné une autre Version Espagnole à Amsterdam, sous ce



sont même persuadez que c'est une Fiction de Judas Hallevy, qui en est le prémier Auteur, & qu'il avoit composé ce Dialogue avec le Roi de Cozar, à l'Imitation de Cicéron, de Platon, & d'un grand Nombre d'autres. En effet, lors qu'on éxamine cet Ouvrage, on remarque sans peine qu'on n'y a

ce Titre : *Cuzari y Libro de grande Scientia y mucha Doctrina Discorsos che passaron entre el Rey Cuzar y un singular Sabio d'Israël : ll amada R. Ysbach Sanguery fue composto este Libro en la Lengua Arabiga por el doctissimo R. Yeuda ABE Tybon en el Anno de 4927 à la Criazion del Monde, e agora nuevemente traduzido del Ebrayco en Español, y commentado por el Hacham R. Jacob Aben Dana, con Estilo facil y grave.* En Amsterdam, 5923. Le Commentateur éxplique plusieurs choses qui étoient obscures. Il soutient sur tout que les Sages ont donné certains Préceptes qui doivent tenir lieu de Commandemens. Il allégue les Exemples de David, de Samuël, de Salomon, & d'Esdras, qui ont institué plusieurs Rites qui n'étoient point contenues dans la Loi : mais, il soutient que ces grands Saints étoient autorisez à le faire par l'Autorité que la Loi de Dieu donnoit aux Sages d'Israël. *Todas estas Cosas hiereron por la Autoridad que concede la Lei divina à los Senadores y Sabios d'Israël.* De là il conclud que, quoi que ces Rites ne soient pas d'Institution divine, cependant, on est obligé de les observer, parce que la Loi ordonne d'obéïr aux Sages. *Y somos obligados por Precepto de Dios à guardar sus Decretos* *.

* *Voiez Barat, Bibl. choisie, Tom. II, p.* 140.

a pas gardé la Vraisemblance. Je ne remarquerai point qu'il rejette la Religion Chrétienne sur des Objections très foibles, & que pour entrer en Matiere on commence par un Miracle. On fait venir *Deus ex Machina*. Un Ange descend du Ciel, qui prépare la Conversion du Prince, sans lui indiquer la Religion qu'il doit préférer à l'autre. L'Ange, qui avoit révélé que l'Intention du Roi Bula plaisoit à Dieu, devoit récompenser cette bonne Intention par la Révélation de la Vérité; mais, après avoir ébranlé le Cœur de ce Prince, il le laisse dans la Main de son Conseil. On introduit en suite ce Prince infidele comme un des Hommes les plus savans qu'on pût trouver dans l'Europe. La Science n'est pas le Partage ordinaire des Rois; & lors qu'on demande où celui de Cozar avoit puisé une Connoissance si profonde, on ne peut le deviner. Cependant, il raisonne sur la Philosophie. Il entre dans les Questions les plus subtiles du Judaïsme; il paroît qu'il avoit déjà connu ce que c'étoit que le Caraïsme ignoré de tant Gens; il descend jusqu'au Détail de Voielles & des Points; il pousse ses Lumieres jusques sur la Cabbale & sur les Séphiroths, qui étoient connues en ce Païs-là. Tant de Savoir donné mal à-pos à un Prince idolâtre, décou-
vre

vre suffisamment que l'Ouvrage est une pure Imagination d'un Docteur qui a voulu se divertir. Comment cet Ouvrage auroit-il échapé à la Connoissance & à la Recherche éxacte que Chasdai fit du Roiaume de Cozar? Cependant, on voit par sa Lettre qu'il n'en avoit jamais entendu parler, quoi qu'il dût être en Espagne ; ou plutot, la Lettre de Chasdai, & la Réponse du Roi Joseph sont aussi supposées. En effet, je ne sai pourquoi on y fait bâtir une Arche, un Tabernacle, & des Autels. Il n'y avoit point d'Arche dans le second Temple: pourquoi donc en faire une dans le Roiaume de Cozar? Il n'est point permis d'offrir de Sacrifices hors de Jérusalem: à quel Usage étoient donc destinez ces Autels? En voulant faire à Cozar une Eglise parfaitement semblable au Temple de Jérusalem, on se trahit, & on découvre la Vanité de cette Fiction.

Chasdai peut avoir été trompé par l'Envie qu'il avoit de trouver le Roiaume qu'il cherchoit, & avoit écrit de bonne Foi sa Lettre; mais, la Supposition de la Réponse est évidente, aussi bien que la Fausseté du Récit de tant de Gens qui devoient avoir su où étoit ce Roiaume, & qui en suite ne se trouvoient point quand on vouloit les interroger, ou ne bâtissoient que sur une Auto-

Autorité incertaine, & destituée de toute Preuve. Revenons aux Juifs d'Orient, & aux Tribus qu'on y avoit dispersées.

CHAPITRE II.

Histoire des Tribus dispersées en Orient pendant le huitieme & le neuvieme Siecle de l'Eglise Chrétienne.

I. *Tolérance d'Abdamelec.* II. *Entretien d'Omar avec un Juif qui demande sa Fille en Mariage.* III. *Juifs & Chrétiens persécutez en Egypte.* IV. *Le Califat passe dans la Maison des Abassides. Coufab devient leur Capitale.* V. *Cette Maison, favorable aux Juifs. Divisions entre eux.* VI. *Loi de Giafar le Juste contre les Juifs.* VII. *Almansor aime les Sciences.* VIII. *Hakem, Imposteur, s'il avoit tiré sa Secte du Judaïsme.* IX. *Aaron aime les Juifs.* X. *Ambassade de Charlemagne à ce Prince par un Juif. But de sa Négotiation.* XI. *Si Charlemagne devint Maître de la Judée par Donation, ou par Conquête.* XII. *Renvoi du Juif Isaac vers Aaron.* XIII. *Mamon appelle les Rabbins pour traduire leurs Livres en Arabe.* XIV. *Divisions dans les Académies de Sora & de Pundebita.* XV. *Motavakel les persécute. Les*

Traces de sa Persécution subsistent encore. XVI. *Divisions entre les* Excellens *à Pundebita.* XVII. *Révolutions dans la Maison des Califes. Juifs, consultez sur un Monument.* XVIII. *Albumanasar, Juif Arabe : ses Prédictions fausses.*

I. ABdalmelec tenoit le Califat (*a*) au commencement du huitieme Siecle. Il avoit l'Haleine si puante qu'elle tuoit les Mouches. Il étoit d'une Avarice si extrême que rien ne pouvoit la contenter : Ennemi si violent de la Maison d'Aly qu'il ne put souffrir qu'un Poëte de cette Secte le loüât. Il poussa ses Conquêtes jusqu'en Espagne, & triompha dans tous les Lieux où ses Armes furent portées. Au milieu de ses Victoires, il conserva beaucoup de Modération. Il ne persécuta ni les Juifs, ni les Chrétiens de ses Etats. Il laissa aux prémiers leurs Académies & leurs Privileges ; & les derniers lui aiant refusé une de leurs Eglises à Damas, il ne voulut point la leur ôter par Violence ; mais, il les en laissa joüir paisiblement.

II. Valid, l'Aîné de seize Enfans mâles, succéda * à son Pere ; & quoi qu'il ne régnât

(*a*) Il avoit commencé à régner l'An de Christ 686, de l'Hégire 65, & régna vint-neuf Ans.

* *An. Christi* 705.

régnât que neuf Ans, il ne laissa pas de conquérir un grand Nombre de Provinces. L'Espagne, la Sardaigne, les Iles de Minorque & de Majorque furent soumises à ses Loix : ses Troupes entrérent jusques dans la Gaule Narbonnoise. Il étoit si ignorant qu'il ne put jamais apprendre l'Arabe; & s'étant enfermé six Mois pendant la Vie de son Pere, il sortit de sa Retraite aussi *ignorant qu'il y étoit entré*. Mais, ce ne sont pas toujours les Princes savans qui font les plus grandes Conquêtes. Celui-ci, zelé dans sa Loi, n'aima pas les Chrétiens. Il éleva une Mosquée à Damas sur les Ruines d'une Eglise, & en bâtit une autre à Jérusalem*. Soliman, c'est-à-dire, *Salomon*, son Frere, prit sa Place, & ne la garda pas long-tems. Il fut obligé de fortifier Rama dans la Palestine pour arrêter les Courses que les Arabes faisoient dans la Terre Sainte. On dit que c'étoit un si grand Mangeur qu'après avoir dejeuné de trois Agneaux rôtis, il ne laissoit pas de dîner en public. Il ne faut donc pas s'étonner s'il mourut d'Indigestion. Omar II, Fils d'Abdalasis, lui † succéda, duquel on rapporte un Entretien singulier qu'il eut avec un Juif. Cet Homme demanda au Calife publiquement sa Fille en Mariage. Le Calife

* *Abulph. pag.* 129. † *An. Christi* 717.

Calife lui répondit que cela ne se pouvoit, puis qu'il étoit d'une Religion différente de celle de la Princesse. Le Juif répliqua que Mahomet avoit donné sa Fille à Aly, qui n'étoit pas du même Sentiment que lui; & sur ce que le Calife remarqua qu'Aly avoit été *le Commandant du Peuple fidele*, le Juif demanda pourquoi donc on le maudissoit dans les Mosquées? „S'il est le Chef de „vôtre Religion, vous ne devez pas le „maudire, & s'il n'a pas eu la même Foi, „la Différence des Religions n'empêche „point que je n'épouse la Princesse, vô- „tre Fille.„ Cette Conversation étoit sans Doute concertée entre le Juif & le Calife, qui vouloit parvenir à ses Fins, & diminuer la Haine que ses Sujets avoient pour Aly. Cependant, il falloit que les Juifs tinssent un Rang considérable à la Cour pour ôser jouer ce Personnage, & pour tromper les Docteurs du Mahométisme qui étoient présens. En effet, le Calife prit cette Occasion d'abolir les Malédictions qu'on prononçoit contre les Alides, & leur substitua ces Paroles pleines de Charité: *Pardonnez nous, Seigneur, & pardonnez aussi à nos Freres qui font Profession de la même Foi que nous.* Un Seigneur* voulut pousser Omar II plus loin, & l'obliger à maudire les Ommiades au

* *An. Christi* 718. *Abulph. pag.* 131.

au lieu des Aliades. Il se révolta même contre lui, afin d'obtenir plus aisément ce qu'il demandoit ; mais, le Calife envoia des Députez pour lui demander une Conférence, afin de savoir s'il s'agissoit de reformer l'Etat, ou la Religion ; mais, qu'il ne maudiroit jamais ses Ancêtres & ses Parens, parce que c'étoit un grand Péché que *de décider ce qui regarde l'autre Vie*, *& que Dieu n'a jamais ordonné de maudire personne.* Pharaö même, *disoit-il*, qui s'arrogeoit un Raion de la Divinité avec tant d'Impudence, n'a pas été maudit. Ce Prince Musulman faisoit la Leçon à beaucoup de Chrétiens qui usurpent les Droits de Dieu, & décident du Sort éternel de leurs Ennemis, avec la même Autorité que s'ils en étoient les Maîtres. *Il* étoit tellement persuadé que rien ne peut retarder le Terme fatal de la Vie, que se sentant attaqué d'une Maladie que le Poison causoit, & son Médecin lui présentant un Remède, il le réfusa, en disant, que quand il ne faudroit que froter son Oreille d'un peu d'Huile, il ne le feroit pas.

III. Le Califat rentra par sa Mort dans la Maison d'Abdalmelec, dont un troisième Fils, nommé Jésid II, prit Possession. Abulpharage* dit qu'il étoit le dixième Ca-

* *Abulph. pag.* 131.

life de la Maiſon des Merveranides; mais, il ſe trompe; car, il tenoit ce Rang dans la Maiſon des Ommiades. Il ſe rendit illuſtre par ſes Conquêtes, puis que ce fut ſous ſon Regne que les Sarraſins aſſiégérent Toloſe & Narbonne : mais, il le devint encore plus par ſes Amours. Son Frere Soliman, voiant que l'Inclination qu'il avoit pour une Eſclave étoit exceſſive, la lui fit ôter; mais, étant devenu Calife, il la retrouva, & en devint ſi éperduëment amoureux qu'elle le gouvernoit abſolument, & lui cauſa enfin la Mort. Ils étoient allez enſemble dans la Judée ſur les Bords du Jordain; où faiſant Collation dans un Jardin, Jeſid jetta en badinant un Grain de Raiſin à ſa Maîtreſſe, qui voulant le manger en fut étoufée. Cet Accident mit le Calife au Deſeſpoir. Il ne voulut point qu'on lui ôtât ſa chere Baabah juſqu'à ce qu'elle fût puante. Il la fit retirer du Tombeau pour la revoir encore, & ſa Mélancolie fut ſi grande qu'il en mourut, & laiſſa le Califat à Heſcham, quatriéme Fils d'Abdalmelec. Les Chrétiens d'Egypte * ſouffrirent tellement ſous ſon Regne, que le Roi de la Nubie, ſituée entre la Thébaide & l'Ethiopie, vint à leur Secours avec cent mille Hommes, & ne voulût ſe retirer qu'après

* *An. Christi* 738.

près qu'Hescham lui eut envoié le Patriarche d'Aléxandrie pour l'assurer qu'on laisseroit l'Eglise en Repos. Il est apparent que les Juifs eurent part à ces Violences, puis qu'elles étoient causées par l'Avarice des Gouverneurs Egyptiens.

IV. La Maison des Ommiades finit peu de tems après sous Marvan. Il y avoit déjà quelque tems que les Abbassides méditoient cette Révolte dans le Corazan. Le Gouverneur en avoit écrit à son Maître en ces Termes : *Je voi au travers de la Cendre la Lueur de quelques Charbons qui éclatera à vôtre Confusion. Le Feu s'allume avec le Bois, & la Guerre par le Discours. Je voudrois savoir si Ommie veille, ou s'il dort.* Il se contenta de répondre, *le présent voit plus que l'absent : coupez le Mal avant qu'il s'étende.* Mais, comme il ne pensa point à y rémedier, les Abbassides, qui ne se contentoient pas de parler, ni même de faire valoir leurs Prétensions au Califat, parce qu'ils descendoient de Heschem, Aieul de Mahomet, éclatérent sous Marvan *. Ce Prince étoit brave & malheureux. Les Chrétiens disent qu'étant amoureux d'une Vierge d'Egypte, elle lui offrit une Eau pour le rendre invulnérable, à condition qu'il lui laisseroit sa Virginité. Elle se frotta le Cou de cette Eau ;

B 2 mais,

* *Vattier, Histoire Mahométane, Liv. II.*

mais, le Calife lui aiant donné un Coup de Sabre pour éprouver la Force du Sécret, il lui abbatit la Tête, & en fit une * Martyre. Ab ou l'Abbas Saffa, qu'Elmacin appelle Abulgebase, s'étant révolté contre lui, & aiant été proclamé Calife, la Guerre fut cruelle & funeste à Marvan par un Accident singulier; car, ce Prince, après avoir rangé son Armée en Bataille, se retira à l'écart pour faire de l'Eau. Son Cheval qu'il avoit laissé prit le Frein aux Dents, courut vers l'Armée, y jetta l'Epouvante, parce qu'on crut que le Calife avoit été tué, &, sans s'informer d'avantage, elle se debanda. Marvan fit inutilement ses Efforts pour rallier ses Troupes épouvantées. Il fut obligé de fuïr avec elles jusques à Damas, où ne se croiant pas en Sûreté, il passa en Egypte: mais, aiant donné là un nouveau † Combat, il y périt, & sa Tête fut portée à son Ennemi qui demeura Maître du Califat. Il usa si violemment de ses Avantages qu'on lui donna le Titre de *Saffa*, *qui répand le Sang*, parce qu'outre ceux qui furent tuez dans les Combats, il fit main basse sur toute la Maison des Ommiades, dont il n'échappa qu'un seul Homme, qui passa en Espagne, & y régna.

* *Vattier, Histoire Mahométane, Liv. II.*
† *Biblioth. Oriental. pag. 619.*

régna. Abdalla, Oncle & Général du nouveau Calife, aiant assemblé quatre-vint Princes de la Famille des Ommiades, les fit tous assommer par des Hommes armez de Massuës de Bois; & aiant fait couvrir les Corps de Tapis, il donna à dîner à tous ses Officiers sur cette Table de nouvelle Invention, & le Repas se passa entre les Sanglots & les Soûpirs de ceux qui expiroient. Il fit en suite ouvrir les Sépulchres de cette Maison, & après en avoir tiré les Cadavres, il les attacha à des Gibets. Ainsi, périt cette Maison qui avoit fourni quatorze Califes. Celle des Abbassides prit sa Place, & régna plus de cinq cens Ans. Mais, au lieu que les prémiers Califes avoient leur Siege à Damas, ceux-ci choisirent la Ville de Coufah pour leur Capitale. Cette Ville étoit située sur les Bords de l'Euphrate à quatre Journées de Bagded. On dit que le Serpent qui tenta Eve, fut rélégué dans ce Lieu-là, parce que ses Habitans étoient malins & séditieux. On assure aussi que ce fut là où Noé s'embarqua, & entra dans l'Arche. Cela est peut-être fondé sur ce que l'Euphrate est large dans cet Endroit, & se déborde si souvent qu'on l'y appelle *Faidh*; c'est-à-dire, *le Fleuve qui sort de son Lit*. Il a pris aussi le Nom de Coufah Ville roiale des Abbassides. Cet-

te Ville est tombée depuis long-tems, & n'est plus considérable que par le Sépulchre d'Aly qui est dans le Voisinage, & que ses Sectateurs visitent avec beaucoup de Dévotion. Les Abassides, en changeant le Siege de leur Empire, raprochoient leur Capitale du Domicile des Juifs, qui avoient toujours leurs Académies sur les Bords de l'Euphrate. Almansor, qui succéda à son Frere, bâtit même Bagded, afin d'être plus en Sureté. Il l'avoit appellée la Ville *de la Paix*; mais, elle retint le Nom de l'Hermite *Bagded*, qui avoit sa Cellule dans la Prairie où l'on bâtit la Ville*; & ce fut dans le Voisinage du Tigre & de l'Euphrate que les Califes firent leur Séjour depuis ce tems-là.

V. Les Abassides traitoient assez favorablement les Juifs. En effet, cette Nation après avoir essuié ce qui est inévitable, & commun à tous les Sujets dans les Révolutions d'un Empire; ils reprirent leur prémiere Tranquillité sous Almansor qui étoit Homme de Lettres, & qui attira à sa Cour tous les Savans de son Siecle, sans se mettre en peine de la Différence des Religions. Son prémier Médecin étoit Chrétien Almansor, qui l'aimoit, voulut en faire un Musulman; mais, George répon-

* *Vattier, Histoire Mahométane, Liv. II.*

dit qu'il vouloit être *brûlé, ou sauvé avec ses Ancêtres*. Cette Réponse fit rire le Prince, lequel le renvoia mourir en Paix chez lui. Il en prit un autre de la même Religion, lequel ne fut chassé que parce qu'il opprimoit les Chrétiens, & demandoit les Vases de l'Eglise au Primat de Nisibe.

Almansor, qui se plaisoit à l'Astronomie, avoit aussi fait venir de Perse des Hommes versez dans cette Science. Il avoit sur tout à sa suite des Juifs, lesquels profitérent de cette Circonstance pour faire refleurir leurs Académies. * R. Joseph & Samuël † l'Excellent présidérent dans l'Université de Pundebita. Doræus ‡, autre Excellent, Ananias, & Malcha ⸸, leur succédérent. Il y avoit aussi deux Hommes illustres à la Tête de l'Académie de Sora qui portoient l'un & l'autre le Nom de Judah. L'un étoit Fils de Nachman, & l'autre d'Outhrineus. Quelques-uns soutiennent que le prémier de ces Professeurs publia *les Grandes Leçons*, que les autres attribuent à Siméon Keiara, autre Savant, qui brilloit en ce tems-là en Orient, quoi qu'on l'ait exclus du Nombre *des Excellens*. Cette derniere Conjecture est mieux fondée que l'autre.

* *An. Christi* 740. † *An. Christi* 750.
‡ *An. Christi* 766. ⸸ *An. Christi* 770.

tre. Son Livre (*a*) fut reçu avec un Applaudissement si général, que Judah, qui enseignoit à Sora, en fit peu de tems après une espece d'Abrégé. Cependant, on lui donne le Titre de *Grande Lumiere*, parce que les Juifs, qui croient faire une Injure à leurs Savans que de les appeller des Aveugles, cachent ce Défaut sous un Titre honorable. Il y eut dans le même Siecle un autre Docteur, nommé R. Mari, qu'on appelloit aussi *la Lumiere des Yeux*, parce qu'il avoit perdu la Vue.

Achá étoit un autre Savant fort profond dans les Préceptes de la Loi, dont il composa un gros Volume sur les Préceptes de la Loi, sous le Titre de *Schealtot*; mais, comme il se brouilla avec le Chef de la Captivité, il ne put être mis au rang des Docteurs Sublimes, ou *Excellens*. Cette Mortification fut suivie d'une autre. Samuël, Chef de la Captivité, en mourant nomma un autre Prince pour lui succéder *; & non seulement, il n'eut aucun Egard à la Reputation & au Savoir d'Acha, mais,

(*a*) Siméonis Keiara Hilcot Gedolot, ou Halcot, *les Grandes Leçons*, An. 500; c'est-à-dire, 740 de Jésus-Christ. R. Jehuda Fil. Nachman. Halacòth Pessucòth, *les Leçons Décidées*, An. 515; c'est-à-dire, 755 de Jésus-Christ. *Bartolocci*, *Bibl. Rabb. Tom. III, p. 9, & 4, p. 57.*

* *An. Christi* 747.

mais, il choisit le Valet de ce Docteur pour le mettre à la Tête de la Nation. Acha * ne peut digérer ce dernier Affront; il quitta l'Académie; il la mourir en Judée, pendant que son Valet Nithroneus étoit en Possession de la Principauté qu'il conserva l'espace de treize Ans. Ananus † eut le même Malheur qu'Acha. Ce Rabbin étoit habile; mais, on ne voulut point le mettre au nombre des Excellens, parce qu'on soupçonna qu'il y avoit quelque *Tache* dans sa Doctrine. L'on ne se trompoit pas; car, il se mit à la Tête des Sadducéens qu'on croioit presque anéantis sous les Ruines de de Jérusalem. Ils reprirent Vigueur, & sous la Conduite de ce Chef illustre ils se rendirent redoutables à leurs Ennemis. Quelques Critiques regardent cet Ananus comme le Pere des Caraïtes plutot que comme le Restaurateur des Sadducéens. Mais, nous avons fait voir que les Caraïtes ne peuvent l'adopter pour leur Fondateur, puis qu'ils étoient beaucoup plus anciens qui lui.

VI. Giafar, surnommé le Juste, (Sadek) qui vivoit ‡ alors, fit beaucoup de Mal aux Juifs de l'Arabie, & même de Perse. Il

B 5 étoit

* *An. Christi* 760. *Ganz Tsemach David. pag.* 124, 125. † *An. Christi* 755.
‡ *An. Christi* 770.

étoit le sixieme des Imams. C'est ainsi que les Musulmans appellent leur Souverain Pontife qui est à la Tête des Mosquées. Il a une double Autorité ; la temporelle aussi bien que la spirituelle. Ceux qui sécouent son Joug sont regardez comme des Impies, parce que son Autorité vient immédiatement de Dieu. Quelques-uns disent pourtant qu'il peut être déposé, lors qu'il tombe dans quelque Faute grossiere, parce qu'il doit être saint. Les Perses vénerent particuliérement douze de ces Imams, Successeurs immédiats d'Aly ; & entre eux Giafar est un des plus considérables. Rabbi Abràr assure que l'Imam Giafar étoit Pré-Adamite, puis qu'il soutenoit qu'il y avoit eu trois Adams avant celui qui est connu, & qu'il y en auroit encore dix-sept, parce qu'il devoit arriver un pareil Nombre de grandes Révolutions à l'Univers. Il disoit aussi que Dieu crééra de nouveaux Hommes après la fin de ce Monde, parce qu'il ne seroit pas de la Bienseance que le Roiaume de Dieu demeurât vuide, & sa Puissance oisive. Cet Imam ordonna que les Juifs & les Chrétiens, qui se feroient Musulmans, seroient les Héritiers universels de leur Famille ; & comme cette Loi fut observée fort éxactement, elle fit tomber beaucoup d'Enfans qui s'emparérent par ce

Moien

Moien de la Succession, qu'ils ne pouvoient obtenir par une Voie légitime.

VII. Almansor, dont le Regne avoit duré vint-deux Ans, mourut. Abdalla son Oncle lui avoit disputé le Califat, qu'il prétendoit être dû à sa Valeur, & aux Services qu'il avoit rendus à Safa; mais, aiant été battu, on l'enferma dans une Maison appuiée sur des Pierres de Sel; & Almansor aiant fait couler de l'Eau sous ce Palais, les Pierres se fondirent; il tomba, & Abdalla fut écrasé. Le Reste de son Regne auroit été fort heureux, s'il ne l'avoit deshonoré par son Avarice. Sentant la Mort approcher, il fit appeller Mohadi son Héritier & son Fils, auquel il ordonna d'honorer ses Parens, parce que l'Honneur qu'il leur rendoit réjaillissoit sur lui; & de traiter doucement ses Affranchis, parce que ce seroient autant de Créatures qui le serviroient dans le Besoin. Il lui défendit de bâtir la Ville de Bagded du côté de l'Orient; & de laisser entrer les Femmes dans les Affaires d'Etat, en suite de quoi il le recommanda à Dieu, & mourut. Abulpharage* soutient qu'il ajouta, *Mon Fils, vous n'executerez aucune des choses que je vous commande; mais, vous ferez celles que*

* *Abulph. pag. 142. V. Herbelot, Bibl. Orient. pag. 530.*

je vous défends, *& que la Prédiction fut accomplie*. Cependant, les Historiens font un Portrait tout différent de ce Prince. Il étoit aussi libéral que son Pere avoit été avare; il dépensa jusqu'à six Millions d'Ecus d'Or dans un seul Pélérinage de la Mecque, parce qu'il avoit fait porter jusques-là de la Neige & de la Glace: ce qui surprit fort les Habitans qui n'en avoient jamais vu. Il étoit si doux, qu'un Arabe, qui le voioit prêt à commencer la Priere dans la Mosquée, l'aiant prié d'attendre qu'il se fut lavé pour avoir l'Honneur de prier avec lui, il attendit patiemment que l'Ablution de cet Homme, qui étoit de la Lie du Peuple, fut achevée. Voiant un Orage, il se jetta à Terre, criant à Dieu: *Si c'est moi*, *Seigneur*, *que vous demandez*, *me voici prêt à subir les Châtimens que je mérite*; *mais*, *ne traitez pas vos Fidéles comme des Ennemis à cause de moi*. Il tenoit son Lit de Justice accompagné des plus habiles Musulmans, & faisoit Honte aux Juges iniques. Enfin, il obligea l'Impératrice Irene à lui paier soixante & dix mille Ecus d'Or de Tribut, pour se délivrer des Courses des Arabes qui l'incommodoient jusqu'à Constantinople. Il fut Ennemi des Juifs, & voulut qu'on les obligeât d'embrasser sa Religion, ou bien, qu'on leur fît porter une Marque qui

les

les diſtinguât des Muſulmans. Il envoia à Emeſe Théſias, l'un de ſes Généraux, chargé de cet Ordre qu'il fit éxécuter avec beaucoup de Sévérité. Les Chrétiens ſe vantent d'avoir réſiſté à ce Général. Ils produiſent même un long Catalogue de Martyrs qui ont ſouffert dans cette Occaſion. Mais, ſoit que les Juifs, qui n'invoquent ni les Saints, ni les Martyrs, aient été peu jaloux de faire paſſer leurs Noms à la Poſtérité, ſoit qu'ils euſſent une Foibleſſe qui leur eſt aſſez ordinaire, de plier aiſément ſous la Violence, il ne paroît par aucun de leurs Monumens qu'ils aient arrêté l'Exécution des Ordres de Mahadi.

VIII. Ce fut ſous le Regne de ce Prince que parut l'Impoſteur Hakem, ſurnommé Burcà, où *Maſque*. On * aſſure qu'il étoit Juif d'origine, ou, du moins, il avoit emprunté de cette Nation la *Schekinah*, ou la Divinité, qui repoſoit ſur les anciens Prophêtes, & la Tranſmigration des Ames. Il enſeignoit que Dieu avoit pris la Figure humaine en revêtant la Perſonne d'Adam; c'eſt pourquoi il ordonna aux Anges de l'adorer; qu'il avoit depuis paru dans la Perſonne des Prophêtes, & des grands Hommes qui ont paru de tems en tems; qu'enfin il étoit deſcendu ſur

* *Herbelot*, *pag*. 412.

Abou Moslem, Prince du Chorazzan, l'un des grands Généraux de son Siecle qu'Almansor avoit fait égorger dans sa Chambre, de peur qu'il ne se soulevât, & ne lui ôtât le Califat. De là la Divinité avoit passé chez lui. Il faisoit donc croire qu'il étoit *Dieu*. Avec une Opinion si folle, il ne laissa pas de surprendre un grand Nombre de Chrétiens & d'Idolâtres, ausquels il fit prendre l'Habit blanc pour les distinguer des Sectateurs d'Aly qui étoient vêtus de noir. Comme il avoit perdu un Oeil dans une Bataille, il se couvroit le Visage d'un Masque d'Or, afin de cacher sa Difformité; mais, ses Disciples soutenoient qu'il le faisoit, comme Moïse, par la Crainte d'éblouïr les Hommes par la Majesté de son Visage. Il avoit l'Art de faire sortir toutes les Nuits du Fonds d'un Puits un Corps lumineux, semblable à la Lune qui répandoit sa Lumiere à plusieurs milles de là. Enfin, comme il savoit la Guerre, il se mit en Campagne à la Tête d'une Armée; mais, Mohadi l'aiant fait poursuivre par ses Généraux, il se retira dans une Forteresse presque inaccessible. Là se voiant assiégé, il empoisonna tous ses Associés, & les brula, & en suite il se jetta * lui-même dans une Cuve pleine d'Eau forte; dans l'Espé-

* *An. Christi* 779.

l'Espérance qu'on croiroit qu'il seroit remonté au Ciel, puis qu'on ne trouvoit pas son Corps; mais, une Femme, qui s'étoit cachée pour se garentir de la Mort, rendit la Place, révéla le Sécret, & on trouva dans l'Eau forte les Cheveux de cet Imposteur qui s'étoient conservez. Abulpharage * appelle cet Imposteur Almokanneus. Il soutient qu'il se jetta dans un Bucher qui le consuma tout entier; & que, comme il avoit promis à ses Disciples de reparoître un Jour, cette Secte, au lieu d'être détrompée par sa Mort, persévéra dans son Erreur, & l'attendit long-tems. Je ne sai si on doit charger les Juifs de la Honte d'un Evénement si tragique; car, la Transmigration des Ames, qui faisoit le Dogme principal de cet *Imposteur, étoit très commune chez les Perses, & il n'est pas nécessaire de remonter jusqu'à l'Evangile pour y trouver des Docteurs Juifs qui l'aient crue.* D'ailleurs, cet Imposteur n'enseignoit pas que la Divinité reposât sur lui, comme la Schekinah avoit fait sur les Prophêtes. Il imaginoit une Union plus étroite de la Divinité avec Adam; & en suite avec lui-même. Enfin, Abulpharage n'a pas tiré du Judaïsme l'Origine de cette Imposture.

IX.

* *Abulph. pag.* 146.

IX. Aaron, surnommé le Juste, prit Possession du Califat après la Mort de son Frere (a) l'An 786, & fut un des plus grands Princes que les Arabes aient eus. Il aimoit les Gens de Lettres; mais, au lieu de les croire aveuglement, il pésoit éxactement si leurs Décisions s'accordoient avec le Bien de l'Etat: *Vous êtes plus savant que moi*, dit-il un jour à l'un de ses Directeurs qui vouloit lui faire faire une mauvaise Démarche, sous Prétexte d'observer la Loi Musulmanne; *mais, j'ai plus de Prudence & d'Esprit que vous.*

X. Charlemagne trouva à-propos de traiter Alliance avec ce Prince. Il crut qu'elle pouvoit lui être utile à faire Diversion dans l'Empire d'Orient, tellement qu'on ne penseroit pas à lui disputer les Conquêtes qu'il faisoit en Occident. Il avoit peut-être des Vues encore plus vastes, pour lesquelles le Secours du Calife lui étoit absolument nécessaire.

Afin de rendre cette Ambassade plus agréable, il choisit un Juif, nommé Isaac, qu'il envoia en Perse avec les Comtes Lanfréde & Sigismond. Un Historien de France dit * que ces trois Ambassadeurs étoient ceux

(a) Il s'appelloit Moses.

* *Du Haillan, Histoire de France, Liv. IV, pag. 175.*

ceux du Calife, * qu'Aventin appelle *Amaromurmule.* Ces deux Historiens se sont mepris. La Faute d'Aventin vient peut-être de ce que le Calife prenoit la qualité d'*Emiralomara*, Prince des Fideles, & il a fait de ce Titre un Nom propre, comme on a fait depuis en Espagne celui de Miramolin. Isaac avoit été envoié par Charlemagne, & il demeura chargé de toute la Commission, parce que les deux autres Ambassadeurs moururent en Chemin. On est étonné de ce que l'Empereur choisissoit un Juif pour cet Emploi, pendant qu'il avoit dans ses Etats un si grand Nombre de Sujets capables de le remplir. On crut sans doute qu'Isaac étoit propre à négocier † avec un Prince, qui avoit beaucoup de Commerce avec sa Nation répandue dans ses Etats, & qui haïssoit les Chrétiens. Isaac connoissoit mieux le Style & les Manieres des Orientaux par le moien de ses Freres dispersés, & qui étoient en Crédit à la Cour d'Aaron.

Ce Juif réüssit dans sa Négotiation ‡ s'il avoit pour But d'allumer la Guerre en Orient; car, pendant que Charlemagne prenoit le Titre d'Empereur d'Occident à Rome, Aaron s'avança sur les Frontieres de

* *Aventinus, Annal. Boior. Lib. IV, pag.* 204.
† *An. Christi* 797. ‡ *An. Christi* 800.

de l'Empire. Constantin partit aussi pour soutenir ses Effots; mais, Irene sa Mere l'aiant fait revenir par une noire Perfidie à Constantinople, lui ôta la Vue & la Vie. Nicéphore rompit en suite fiérement la Paix en disant que *c'étoit une Femme, & qui avoit eu la Lâcheté de paier un Tribut qu'on n'étoit pas en Droit d'éxiger de lui.* Aaron écrivit à ce Prince, *J'ai reçu vôtre Lettre: vous en apprendrez la Réponse avant que de pouvoir la lire*; & marchant à même tems à la Tête de son Armée, il poussa ses Conquêtes jusqu'aux Portes de Constantinople. Comme il bruloit & pilloit tous les Lieux où il passoit, une Femme l'arrêta * par ses Plaintes: *Ne savez-vous pas*, lui dit-il, *ce que dit l'Alcoran, qu'un Lieu, où les Princes passent en Armes, est toujours détruit? Je le sai*, répondit la Femme affligée; *mais, les Maisons des Princes, qui ruinent les autres, sont détruites à cause des Injustices qu'ils permettent.* Le Calife, touché de cette Remontrance, commanda † à ses Officiers de reparer la Perte que cette Femme avoit soufferte par le Passage de l'Armée. La Guerre continua, & Nicéphore perdit une Bataille contre le Calife, qui ne pouvoit se résoudre à mettre les Armes bas après les avoir prises. Les Historiens, qui

* *An. Christi* 802. † *An. Christi* 804.

qui louënt Charlemagne de sa Modération, & qui soutiennent qu'il auroit conquis l'Empire d'Orient, s'il l'avoit attaqué par la Pannonie & la Thrace, pendant qu'Aaron marchoit d'un autre côté, auront de la peine à convenir que ce fut là le véritable sujet de l'Ambassade d'Isaac. Mais, sans examiner si Charlemagne se contenta de l'Empire d'Occident, ou si le tems nous a dérobé les Circonstances qui arrêtérent la Passion de ce Conquérant, il faut avouër qu'on ne peut imaginer de Raison d'Etat qui obligeât ce Prince à envoier des Ambassadeurs en Perse, si ce n'étoit celle de faire Diversion dans l'Empire des Grecs, qui étoient fort chagrins de ce qu'on leur enlevoit l'Occident. D'ailleurs, cette Ambassade n'étoit ni pour la Religion, puis qu'on assure qu'Aaron continua à faire des Martyrs; ni simplement pour l'Honneur, puis que l'Intelligence de ces deux Princes fut grande, & dura long-tems.

XI. On dit que le second Sujet de l'Ambassade étoit la Possession de la Terre Sainte que Charlemagne demandoit au Calife. Un Juif n'étoit pas fort propre à demander Jérusalem & la Judée pour les Chrétiens. Les Historiens varient sur ce Fait. Quelques-uns assurent que Charlemagne la conquit; ce qui est évidemment faux. Les autres

autres disent qu'Aaron, touché de la Beauté des Présens, & sur tout des Chiens de Chasse que Charlemagne lui avoit envoiés, résolut de l'en recompenser en lui cedant la Judée. *Mais*, disoit-il, *il ne pourra la défendre si loin; & s'il approche de ce Païs-là, les Provinces de France se révolteront. Il faut donc prendre un milieu. Je ferai le Défenseur du Pais, & je lui en cederai les Revenus, que je paierai éxactement à ses Ambassadeurs, lors qu'ils viendront en demander le Compte.* Un Annaliste * de France dit aussi que Zacharie, qu'il avoit envoié en Orient, en revint avec deux Moines, apportant à Charlemagne *les Clefs du Sépulchre de Jésus-Christ, les Clefs de la Ville & de la Montagne, avec un Etendard.* Le Poëte Saxon, qui a chanté les hauts Faits de Charlemagne, lui donne aussi Jérusalem:

Persarum † denique Princeps
Hunc Aaron, idem fuerat cui subditus, Indis
Exceptis, Oriens totus: curaverat ultrò
Ejus Amicitiæ se Fœdere jungere firmo.
Nam Gemmas, Aurum, Vestes, & Aromata crebrò,
Ac reliquas Orientis Opes direxerat illi;
Ascribique Locum sanctum Hierosolymorum
Concessit propriæ Caroli semper Ditioni.

Mais,

* *Annales Francor. auctiores, pag.* 19.

† *Poëta Saxonici Annal. de Gestis Caroli Magni, Lib. IV, An. Christi* 802, *Ind. IX, p.* 167.

Mais, ces Auteurs ne s'accordent pas; car, le Moine de Saint Gal * est le seul qui donne la *Judée* à Charlemagne; & de plus, il fait raisonner pitoiablement Aaron, puis qu'il est inouï qu'un Prince donne volontairement une Province entiere à un Etranger, & qu'en suite il se fasse son Fermier pour la défendre, & pour lui en faire tenir les Revenus. 2, L'Annaliste fait apporter les Clefs de Jérusalem par Zacharie †. Cependant, cet Homme étoit un Aumônier que Charlemagne avoit envoié au Patriarche de Jérusalem pour lui porter quelques Offrandes, en Reconnoissance de ce que le Patriarche lui avoit envoié des Reliques par un Moine. Ce n'étoit pas au Patriarche de Jérusalem à ceder la Ville Sainte; car, elle dépendoit des Sarrasins qui la tenoient dans l'Esclavage, & Zacharie ne pouvoit lui en apporter les Clefs. Cela regardoit uniquement le Juif Isaac qui étoit Ambassadeur auprès d'Aaron, & qui revint avec les Présens de ce Prince. Il vaut donc mieux borner la Donation du Calife aux Clefs du Sépulchre, comme fait Eginhard ‡, qui devoit en être mieux instruit.

* *Sangallensis de Gestis Caroli Magni*, *Lib. II*, *apud Canis. Lect. Ant. Tom. I*, *pag.* 407.
† *Annales Fuldenses*, *An. Christi* 800, *pag.* 539.
‡ *Eginhart*, *Vita Caroli Magni*, *pag.* 7.

inſtruit. Aaron, apprenant la Dévotion que Charlemagne avoit pour le Tombeau du Meſſie, permit à ſes Envoiés d'y entrer, d'y faire leurs Préſens & leurs Dévotions, & envoia les Clefs de ce Sépulchre à Charlemagne pour marquer qu'il pouvoit y entrer quand il le voudroit. C'étoit une Civilité qui n'eut aucune Suite; mais, les Poëtes & les Hiſtoriens ont groſſi le Préſent, en diſant que Charlemagne devint Maître *du Saint Sépulchre*, *de la Montagne*, *de Jéruſalem*, *&* *de toute la Judée*. C'eſt ainſi que les Hiſtoriens, enchériſſant les uns ſur les autres, vont d'Abſurdité en Abſurdité.

XII. Enfin, le Calife * chargea le Juif Iſaac de Préſens magnifiques pour Charlemagne, & renvoia avec lui un Ambaſſadeur qui arriva avec celui de l'Emir d'Afrique. Ces Préſens conſiſtoient dans un Eléphant qu'on appelloit Bubalas, & qui étoit d'une Grandeur extraordinaire. Les Hiſtoriens ont cru devoir marquer ſa Mort dans leurs Annales comme un Evénement conſidérable †. Il y avoit des Singes, une Horloge, & des Habits. Iſaac fut obligé d'atten-

* *An. Chriſti* 801. *Annales Rerum geſtarum à Carolo Magno*, *pag*. 33.

† *An. Chriſti* 810. *Vita Caroli Magni*, *&* *Monarch. Engoliſm. pag*. 85.

d'attendre en Afrique que son Maître lui envoiât un Vaisseau pour porter tout cet Equipage, n'arriva que lors que l'Empereur étoit à Aix la Chapelle. Ce fut là qu'il reçut les Ambassadeurs d'Aaron. Ils se plaignirent à Charlemagne de la mauvaise Reception qu'on leur avoit faite dans tous les Lieux où ils avoient passé, & firent comprendre à ce Prince qu'on manquoit de Respect pour lui. Il les satisfit, en cassant, *dit-on*, tous les Comtes & les Abbez qui les avoient mal reçus. Isaac fut renvoié avec eux en Perse; ce qui acheve de prouver que ce Juif avoit réüssi dans sa prémiere Commission, & que son Crédit étoit grand à la Cour du Calife.

Les Savans de toutes Religions & de toute Profession étoient bien reçus à cette Cour. Il menoit cent Personnes d'Esprit dans tous ses Voiages qui étoient fréquens, puis qu'il avoit pris pour Devise, *Pélérin, & Guerrier*. On dit de lui, que lisant un jour ces Vers du Poëte Arabe *, *Où sont les Rois? Où sont les autres? Ils ont passé le Chemin que tu passes. O toi! qui fais grand Cas du Monde, quoi qu'il soit peu de chose, & qui trouvés heureux ceux qui en possédent la Gloire: ce que tu veux prendre de lui, prens le d'abord; car, la Mort finit tout*, il s'écria,

* *Vattier, Histoire Mahométane, Liv. II, p.* 128.

s'écria, *Par Dieu, il semble que cet Homme parle de moi.* Il pleura en faisant Réfléxion sur la Fragilité de la Vie, & mourut peu de tems après. Il ensanglanta son Roiaume par la Mort des Enfans de Bermac qui avoient été ses Vizirs dix-sept Ans, & qui avoient mérité cet Eloge d'un Poëte: *Enfans de Bermac, ô que vous faisiez de Bien au Monde! & que vous en eussiez encore fait! La Terre étoit vôtre Epouse; elle est aujourd'hui vôtre Veuve.* Son Amour pour les Chrétiens redoubla, lors qu'un Médecin de cette Religion lui eut sauvé la Vie, en le faisant saigner dans l'Apoplexie où il tomba; & que le Patriarche d'Aléxandrie, qui étoit aussi Médecin, eut guéri une belle Egyptienne par des Eaux qu'il avoit apportées de ce Païs-là. Il lui restitua les Eglises dont les Jacobites avoient pris Possession. Enfin, les Juifs de l'Orient jouïrent sous son Regne d'une profonde Paix, & firent fleurir leurs Synagogues & leurs Académies.

XIII. Son Fils Amin * lui succéda au commencement du neuvieme Siecle; mais ce Prince étoit si foible & adonné à ses Plaisirs qu'il négligeoit les Affaires de l'Etat. Son Frere Mamoun, qui craignoit d'être

* *L'An* 808 *de Jésus-Christ. Elmacin l'appelle* Abumusa.

tre assassiné, se révoltant contre lui fit marcher ses Généraux jusqu'à Bagded. On vint l'avertir que l'Ennemi approchoit; on le trouva, qui péchoit à la Ligne, & on reçut de lui pour Reponse, *Laissez moi; car, Kouter a déjà pris deux gros Poissons, & je n'ai rien pris.* Comme on voulut l'obliger à prendre les Armes pour animer les Assiégés de Bagded, il fit sentir qu'on l'importunoit, parce qu'il joüoit aux Echecs, & qu'il étoit prêt à donner Echec & Mat. Les Arabes rapportent qu'étant dans le Château de la *Porte d'Or*, lors que Tahar marchöit pour l'assiéger, il alla se promener au clair de la Lune, & fit venir une Chanteuse qui entonna ces Vers: *Je suis à la fin de ma Vie; mes Officiers & mes Parens crient au Sang. Quel Augure!* s'écria-t-il: *Ne pouvez vous chanter un autre Air?* La Chanteuse continua: *Pleurez leur Départ; mes yeux, pleurez leur Départ; la Perte des Amis mérite bien des Larmes. O Dieu du Repos & du Mouvement, que nos Destinées sont promptes, & nous surprennent souvent! La Nuit, le Jour, & les Révolutions des Astres dans la Sphere du Ciel ne changent jamais; mais, la Roiauté quitte un Roi; quoi-qu'attaché au Monde, elle passe rapidement de l'un à l'autre. Grand Dieu, vous êtes le seul qui possédez un Trône inébranlablement à perpétuité,*

 sans

sans Successeur & sans Rival. Le Calife, irrité de ces Chansons, maudit la Chanteuse, qui en se retirant cassa un Verre que le Calife aimoit. Il prit cela pour un Présage: *Ne vois-tu pas*, dit-il à son Favori, *ce que cette Fille a fait, & comment le Verre s'est brisé? Je croi que mon Affaire sera faite en peu d'Heures.* Il crut entendre sur les Bords de la Riviere une Voix qui crioit: *L'Affaire, dont vous étiez en Question, est vuidée*; & en effet, il fut assassiné deux Jours après.

Mamon, au contraire, fut un Prince illustre par ses belles Actions. Il aima les Sciences, & tâcha de les faire aimer aux Arabes, qui les avoient négligées jusques-là. Afin d'y réüssir, il fit traduire dans cette Langue tout ce que les Juifs avoient de bons Livres.

Cela fit des Affaires à ce Prince dans sa Nation, qui avoit déjà vu avec chagrin qu'il avoit tenté d'en changer les Habits noirs en verds. On s'étoit même révolté contre lui pour cette Différence d'Habits, parce que le noir est la Couleur des Abassides, Successeurs d'Aly, & le verd celle des Ommiades. L'Introduction des Sciences étrangeres & spéculatives forma * un autre Sujet de Chagrin contre lui; mais,

M

* *An. Christi* 831.

il ne laissa pas de les aimer toujours. Mashalla, grand Astronome Juif, parut à sa Cour avec beaucoup d'Eclat. Il s'étoit déjà fait connoître à celle d'Almansor. Il avoit vu régner sept Califes, & conservé sa Réputation ; mais, ce fut principalement à celle de Mamon qu'il se distingua. On le regardoit comme le Phénix de son Siecle; & le Prince, qui étoit fort attaché à cette Science, l'aimoit tendrement. Ce fut aussi sous son Regne que parut le fameux Imposteur Moussa, Fils d'Amram. Il soutenoit qu'il étoit Moïse, le grand Législateur des Juifs, que Dieu avoit réssuscité miraculeusement.

XIV. Enfin, les *Excellens* continuoient à rendre célébres les Académies, de Sora & de Pundebita. On * a le Catalogue de ces Chefs d'Académie ; mais, comme il ne nous en reste que les Noms peu connus, il seroit inutile de les insérer ici. On remarque seulement un Malheur qui arriva au commencement du neuvieme Siecle à Sora; car, il n'y eut point de Professeur dans cette Académie pendant deux Ans ; & ce ne fut point la Persécution qui causa ce Desordre, puis qu'Abumée enseignoit alors publiquement à Pundebita ; mais, ces Docteurs étoient divisés, & ces Divisions

 que

* *R. Ganz, Tsemach David.*

que l'Orgueil & l'Ambition faisoient Maître, empêchoient l'Election d'un Chef. Abumée * envoia son Fils Cohen Tsedek à Sora, où son Parti l'emporta, & la Chaire fut remplie. Cette Famille conserva son Crédit dans la Nation jusqu'après la Mort de son Chef, puis qu'Abraham son Frere lui succéda à Pundebita: ainsi, le Pere & le Fils, l'Oncle & le Neveu, furent longtems Chefs des deux Académies.

XV. Mamon en mourant préféra son Frere Motassem à son propre Fils Abbas; & ce Fils, qui à la Sollicitation de quelques Seigneurs avoit d'abord eu le Dessein de prendre le Califat, se rendant aux Remontrances de son Oncle, non seulement lui prêta le Serment de Fidélité; mais, il obligea tous ses Partisans à l'imiter. Ce fut Motassem qui le prémier ajouta le Nom de Dieu au sien. Comme les Princes Chrétiens se disent Rois *par la Grace de Dieu*, celui-ci voulut aussi qu'on l'appellât Motassem *Billah*, c'est-à-dire, *Prince conservé par la Grace de Dieu.* Dégoûté de Bagded par les Séditions fréquentes de ses Habitans, il raprocha de la Syrie, où il bâtit Samarah, ou Sermentaï, qui devint la Capitale de ces Califes. Il gouverna ses Etats avec beaucoup de Justice, & gagna sur

* *An* 574, *qui est l'An* 814.

fur l'Empereur Théophile une Bataille qui coûta plus de trente mille Hommes aux Chrétiens. Il defit auffi Babek, ce fameux Impofteur, qui ne s'accommodant ni du Judaïfme, ni du Chriftianifme, ni d'aucune des Sectes connues, avoit inftitué une Religion de Plaifir & de Joie. Il étoit fi puiffant qu'on fut obligé d'emploier toutes les Forces de l'Empire contre lui.

Vathek (*a*) fe déclara ouvertement * contre les Juifs, par deux Raifons: 1, l'une, parce qu'ils avoient manié les Finances de fon Prédéceffeur: mécontent de leur Adminiftration, il les taxa, & en tira de groffes Sommes. 2, D'ailleurs, il perfécuta ceux qui ne recevoient pas l'Alcoran, & même les Mufulmans qui ne vouloient pas reconnoître que ce Livre avoit été créé. Il aimoit paffionnément les Femmes; mais, fentant la Mort qui approchoit, il fe repentit: *La Mort*, difoit-il, *eft commune à tous; elle n'épargne pas plus les Rois que les Sujets.* Il commanda qu'on roulât fon Matelas; qu'on le couchât fur le Pavé, & dans cét Etat d'Humilité il s'écria: *Grand Dieu, dont le Regne ne finit jamais, aiez pitié d'un pauvre Prince, dont le tems finit.* On le laiffa là pour inftaller fon Succeffeur. Cependant

(*a*) On l'appelle auffi *Vathe Cobelle.*
* *An. Chrifti* 841.

pendant, un Lezard, qui sortit du Jardin, lui mangea les yeux, & on ne s'en apperçut que lors qu'on voulut laver son Corps. Les Défenseurs *des Traditions*, ajoutées à l'Alcoran, se soulévérent contre lui à Bagded; & le Jour étoit déjà pris pour le détrôner; mais, il les prévint, & coupa la Tête au Chef de cette Rebellion, qui ne voulut jamais reconnoître la Création de l'Alcoran. Ce Prince aimoit les Gens de Lettres, & particuliérement les Astronomes qui le trompérent sur la Durée de sa Vie; & il étoit si charitable qu'on ne vit pas sous son Regne un seul Mendiant à Samarah, sa Capitale, ni dans le reste de ses Etats.

Motavakel * trouva de la Résistance, lors qu'il voulut se mettre en Possession du Califat, après la Mort de son Frere; car, on avoit dessein de faire succéder le Fils de Vathek; mais, quelqu'un aiant représenté qu'il seroit honteux aux Musulmans d'avoir à leur Tête une Personne qui ne put faire la Priere publique, parce que Mohammed étoit trop jeune, on fit succéder Motavakel. Il poursuivit avec Rigueur les Sectateurs d'Aly, & défendit les Pélérinages qu'on faisoit à son Tombeau.

Il

* *An. Christi* 846.

Il se déclara * aussi contre les Juifs ; car, il ordonna à tous ceux qui étoient dans son Empire, de porter une Ceinture de Cuir, afin qu'on put les reconnoître à cette Marque. Il les exclud de toutes les Charges du Divan & de la Police ; ce qui prouve qu'ils y avoient eu Entrée jusques-là. Il leur défendit d'avoir des Etriers de Fer à leur Monture, & de monter des Chevaux, ne leur laissant que l'Usage des Anes & des Mulets. Non seulement, ce Prince les dégradoit † de tous les Honneurs, dont ils avoient joui ; mais, il leur imprimoit une Note de Distinction & d'Infamie ; & ce qu'il y a de plus triste pour eux, est que la Loi de Motavakel se répandit non seulement dans son Empire ; mais, dans les Etats voisins. Enfin, elle a subsisté ; car, on l'observe encore aujourd'hui dans la plupart des Lieux où les Turcs commandent. On dit que ce furent les Chrétiens qui excitérent cet Orage. Les Batishua, dont le Nom signifie *Bonheur de Jésus*, ou des Chrétiens, étoient de Pere en Fils, les Médecins des Califes ; mais, les prodigieuses Richesses que le Fils avoit amassées, excitant ou l'Avarice, ou la Jalousie de Motavakel, il le disgracia. La Fau-

* *An. Christi* 853.

† *Biblioth. Orient, pag.* 640.

te d'un Particulier rejaillit sur le Corps, & les Juifs, qui avoient peut-être aussi des Personnes de leur Nation trop riches à la Cour, furent enfermées dans le même Malheur. On pourroit même dire que Honain, fameux Interpréte des Livres Syriens en Arabe, autre Médecin de Motavakel, étoit Juif plutot que Chrétien. Il étoit sorti de Hira, Ville ruïnée, où *différentes Tribus* s'étoient retirées pour avoir un Exercice plus libre de leur Religion. On sait que s'il y avoit là des Chrétiens, on y voioit aussi un très grand Nombre de Juifs. D'ailleurs, ces Gens-là s'appelloient *Ebaddi*, c'est-à-dire, *Serviteurs de Dieu*, parce qu'ils n'adoroient que le Créateur du Ciel & de la Terre, par Opposition aux autres Sectaires appellez Abdi, *Serviteurs des Hommes*, parce qu'ils adoroient la Créature. Honain portoit le Nom d'Ebaddi; & en effet, il étoit tellement Ennemi du Culte qu'on rend à la Créature, qu'il se mocqua de ceux qui saluoient une Image de Jésus-Christ, & cracha contre elle. Enfin, on l'appelloit *Rabbin*. Il est vrai que, selon Abulpharage *, il fut excommunié par les Chrétiens pour avoir deshonoré une Image; mais, Motavakel n'aimoit pas assez ces derniers pour leur livrer son Médecin.

Abul-

* *Abulphar. Dynast. IX, pag.* 171.

Abulpharage pourroit donc s'être trompé sur cette Circonstance, & la Disgrace des Juifs & des Chrétiens put venir également des Médecins de leur Religion qui devenoient trop puissans.

XVI. Ils eurent un autre Malheur sous le Regne de ce Calife. La * Division se ralluma dans une de leurs Académies. Ménachem, Fils de Joseph, étoit un des *Excellens*, & se voioit seul Président à Pundebita, lors qu'on s'avisa de lui donner un Collegue nommé Mathatias. Il ne put souffrir ce Concurrent. Chacun se fit un Parti. Les Disputes furent violentes: mais enfin, Ménachem l'emporta. Il mourut deux Ans après, & laissa la Place & l'Empire à Mathatias, qui en jouït beaucoup plus longtems. C'est ainsi que l'Oppression & la Misere n'empêchent point les Passions de jouër leur Jeu, & d'aller leur Train. L'Ambition ne s'éteint jamais; elle se nourrit, & se reveille dans l'Ame des Misérables, aussi bien que dans celle des Princes; & on court après de petits Dégrés d'Honneur, lors qu'on ne peut en obtenir d'éclatans.

XVII. Motavakel fut tué par son Fils. Ce Prince cruel avoit un Fourneau de Fer armé de Pointes, qu'il faisoit chauffer à proportion de ce qu'il vouloit punir ceux

* *An. Christi* 861.

qui l'offensoient: & lors que le Souffrant crioit, *Aiez pitié de moi*, il répondoit, *La Pitié est une bassesse d'Ame*. Son Vizir mourut dans ce Fourneau, après y avoir demeuré quarante Jours. Il n'épargna pas son propre Fils Montasser, qui, las de ces Duretez, le fit tuer. Il ne profita pas longtems de ce Parricide. Agité des Remords cuisans, il crut voir son Pere qui lui reprochoit son Crime. Son Frere Mothas ne fut pas plus heureux: car, les Turcs & les Egyptiens qu'il avoit à sa Solde, s'étant révoltez contre lui, entrérent * dans son Palais, le tirérent de dessus son Trône par les Pieds, l'exposérent au Soleil, où ils le battirent de leurs Masses d'Armes jusqu'à ce qu'il eut signé sa Déposition. On le fit mourir peu de tems après, ou de Soif, ou en lui donnant de l'Eau à la Glace qui étoit empoisonnée. Mothadi, qui avoit pris sa Place, fut bientot déposé par Mothamed, Homme foible, attaché à ses Plaisirs, qui se laissa gouverner absolument par son Frere, & par son Neveu. Ce fut sous son Regne que l'Egypte fut démembrée du Califat. Akmed n'aiant plus voulu dépendre de lui, on le déclara rebelle: on le fit maudire dans toutes les Mosquées de l'Empire. Mais, cela n'empêcha pas qu'il n'élevât

* *An. Christi* 869.

n'élevât une nouvelle Dynastie en Egypte, & qu'il ne commençât une suite de nouveaux Califes. Ce * fut aussi sous le même Regne que s'éleva la Secte des Carmathiens, dont le Chef feignoit que Jésus-Christ lui étoit apparu, & lui avoit enseigné beaucoup de choses.

Ce Prince, qui mourut l'An 891, fit venir les Docteurs Juifs pour les consulter sur un ancien Monument, qu'on avoit découvert *au Côteau de l'Amant fou d'Amour*: c'étoit un Lieu de la Syrie. Il y avoit † dans ce Tombeau sept Corps, entre lesquels étoit celui d'un jeune Homme, dont le Visage & les Levres étoient aussi vermeilles que s'il avoit été vivant. Auprès de ce Sépulcre étoit une Inscription gravée sur une Pierre, qu'on ne pouvoit déchifrer. Mothamed, curieux de savoir ce qu'elle contenoit, la présenta aux Docteurs Juifs, qui furent obligés d'avouër leur Ignorance. Les Chrétiens qu'on appella en suite, aussi bien que les Arabes, ne furent pas plus heureux.

XVIII. On vit paroître entre les Juifs Arabes un Homme qui se distingua par ses

 Pré-

* *Abulph. pag.* 175.

† *Chronique des Abassides au An.* 275 *de l'Hégire, de Christ* 879. *Herbelot, Biblioth. Orient. pag.* 638.

Prédictions: c'étoit Albumanassar, lequel, après avoir étudié long-tems le Cours des Astres, s'imagina que les Evénemens dépendoient de leur Conjonction, & de leurs Influences. Il n'exceptoit pas même de cette Regle générale la Loi, ni la Religion. Il soutenoit que l'Eglise Judaïque étoit née sous la Conjonction de Jupiter & de Saturne: & c'est la même Conjonction qui doit former l'Antichristianisme. Il prédit, sur tout, que l'An 1460 seroit fatal à la Religion Chrétienne, & qu'elle devoit perir en ce tems-là. Mais, l'Evénement a démenti la Prophétie, & découvert la Vanité de cette Science. Cet Homme mourut l'An 886.

CHAPITRE III.

Histoire des Juifs dans l'Empire, en Italie, en Espagne, en France, en Allemagne, pendant le huitieme & le neuvieme Siecle.

I. *La Controverse sur les Images. Si les Juifs les firent abattre.* II. *Abdalla les fait marquer à la Main.* III. *Nicéphore les favorise. Si les Attingans étoient Juifs.* IV. *Michel le Begue, demi-Juif.* V. *Arrêt de Mort contre les Juifs, raporté par Photius.* VI. *Révolu-*

volutions en Espagne. Faux Messie. Califes, favorables aux Juifs. VII. *Siege de Tolose par les Sarrasins.* VIII. *Si les Juifs leur ont livré la Ville, & fait égorger tous les Chrétiens.* IX. *Fausseté de cette Accusation, prouvée.* X. *Ce qu'il y a de vrai dans ce Récit.* XI. *Crédit des Juifs à la Cour de Charlémagne. Les Evêques leur vendent les Vases sacrez.* XII. *Sédécias, Magicien.* XIII. *Ils florissent sous Louis le Débonnaire.* XIV. *Résistance d'Agobard aux Commissaires de l'Empereur.* XV. *Remontrances de cet Evêque à la Cour, inutiles.* XVI. *Leur Autorité sous Charles le Chauve, empoisonné par Sédécias.* XVII. *Bourdeaux, livrée aux Normands par les Juifs. Fautes d'un Historien de cette Province.* XVIII. *Plaidoier des Juifs & des Chrétiens à Tolose pour des Souflets.* XIX. *Remarques sur ce qu'il y a de vrai & de faux dans ce Plaidoier.*

I. LA Question (*a*) des Images causa de violens Mouvemens dans l'Empire. Non seulement les Théologiens prirent Parti; l'Eglise se divisa; les Conciles furent

(*a*) On a retranché de ce Chapitre le Commencement & plusieurs Pages dans l'Edition de Paris, Tom. III, pag. 47, &c.

rent assemblez, & firent des Décisions contraires; mais, la Persécution s'alluma; les Peuples se soulevérent, coururent aux Armes, & cette Controverse fit couler des Torrens de Sang. On rejette la cause de tous ces Malheurs sur les deux Juifs dont nous avons déjà parlé, lesquels, après avoir trompé Jésid en Orient, passérent dans la Cilicie, & de là dans l'Isaurie, Province de l'Asie Mineure, vis-à-vis de l'Ile de Chypre. Fatigués par le Voiage, & la Chaleur du Jour, ils s'arrétérent proche d'une Fontaine pour se reposer. * Un jeune Homme du Païs, qui conduisoit un Ane chargé de petites Merceries qu'il vendoit dans les Villages voisins, s'alla seoir avec eux. Les Juifs, après l'avoir regardé fixement, lui prédirent qu'il seroit un jour Empereur, & lui demandérent pour toute Recompense de leur Prédiction, qu'on ôtât toutes les Images aux Chrétiens, parce qu'ils n'entendoient pas le second Commandement de la Loi, qui ne condamne que les Idoles, & qui ne parle pas des Images.

On a beau charger les Juifs d'un Evénement si triste; il est évident qu'ils n'en sont [illegible] point

* *Theophan. An. Christi* 715, *pag.* 336. *Sigebert. An. Christi* 724, *pag.* 345. *Zonaras Tom. III, pag.* 48. *Cedren. Annal. in Leone. Maimb. Hist. des Iconocl. Lib. I.*

point coupables; & la plupart des Faits sur lesquels on a bâti cette Accusation, sont faux. En effet, il semble que Léon l'Isaurien n'ait pu concevoir qu'il y ait du Crime à adorer les Images, s'il ne l'avoit appris des Ennemis du Christianisme. On accuse mal à-propos ces deux Juifs d'Ignorance sur le second Commandement; comme si on n'avoit pas toujours cru dans leur Nation, que toute Adoration rendue à une Image, étoit défendue; ou que les Prophêtes eussent distingué entre les Images des Saints qu'on peut adorer, & les Idoles du Paganisme qu'il faut briser. On suppose encore que des Astrologues & des Devins haïssoient les Images plus que le Christianisme même, & plus qu'ils n'aimoient les Charges & les Dignitez. Ce n'est pas là le Caractere des Astrologues & des Devins, de négliger leur Fortune, ou de la sacrifier à un Article de Religion étrangere. Il importoit peu aux Juifs que les Chrétiens eussent des Images, ou qu'on les brisât; puis que les Images sont pour eux un Sujet de Scandale, ou plutot, un Sujet de Triomphe contre le Christianisme. Il n'est pas étonnant qu'ils accusent les Chrétiens d'Idolatrie, & qu'ils combattent ce Culte; mais, ils ne se mettent pas beaucoup en peine qu'on l'abolisse, pendant que tous les

autres

autres Articles fondamentaux de cette Religion subsistent. Mais, sans nous arrêter à ces Réfléxions, Léon n'étoit pas dans l'Isaurie dans le tems que les Juifs durent y chercher Retraite; car, quoi qu'il fut originaire de ce Païs-là, Justinien l'avoit transporté de là dans la Thrace avec sa Famille. Il n'avoit point fait là le Métier de petit Marchand qui court dans les Villages, puis qu'il en étoit sorti avant que d'avoir atteint l'Age nécessaire pour faire Commerce. Ce ne fut point la Prédiction des Juifs; mais, l'Ordre de Justinien, qui le fit entrer dans la Milice; puis que ce Prince l'avoit mis dans ses Gardes l'An 705. * Enfin, Léon étant monté sur le Trône, ordonna aux Juifs & aux Montagnards d'embrasser le Christianisme. Les Montagnards, ou les Manichéens, se firent bruler avec leurs Temples, plutot que d'obéïr : mais, les Juifs furent batisés, & communiérent. Comme leur Conversion étoit feinte, ils tâchoient de démentir les Démarches publiques qu'ils avoient faites vers le Christianisme, en se lavant d'Eau ordinaire, & en mangeant des Viandes communes immédiatement après avoir communié. Cette imagination est singuliere : cependant, elle suffit pour faire voir qu'on fit

* *Theoph. An. Christi* 685, *pag.* 327.

fit beaucoup de Violence aux Juifs, qui étoient dans l'Empire Grec, & que Léon l'Isaurien fut de tous les Empereurs qui avoient régné jusques là, le plus cruel Ennemi de cette Nation. Ce qui suffit pour anéantir l'Accusation qu'on intente contre elle, d'avoir bouleversé l'Empire par la Haine que deux de ses Docteurs avoient inspirée contre les Images. En effet, comment Léon, qui avoit tant d'Obligation aux Juifs, & qui devoit se souvenir de la Promesse qu'il leur avoit faite, fut-il leur Persécuteur dès les prémieres Années de son Empire? Les Princes oublient aisément les Services de leurs Inférieurs, je l'avoue: mais, comment ces deux Juifs, qui avoient prédit à l'Empereur son Elévation, oublioient-ils aussi ce Service; sur tout, s'ils furent obligés par ses Loix à abandonner leur Religion comme les autres? Comment laissérent-ils persécuter toute leur Nation; & comment souffrirent-ils eux-mêmes l'espace de trois Ans, avant que de se présenter à l'Empereur, & lui demander l'Exécution de sa Parole? Cela n'est pas même vraisemblable. Ainsi, les Juifs purent s'éjouïr d'un Evénement qui divisoit les Chrétiens sur un Point de leur Loi. Mais, on ne doit pas les accuser d'avoir semé la Division. Ce n'est que l'Amour de

la

la Vérité qui nous fait parler ainsi; car, il importe peu que Léon ait abbatu les Images par le Conseil des Juifs, ou de son Mouvement particulier: mais, en écrivant l'Histoire, il faut dire la Vérité. On sait assez que le Culte des Images l'emporta malgré l'Opposition de Léon & de quelques-uns de ses Successeurs; & dans la suite des Siecles, les Juifs qui avoient une Horreur particuliere pour le Culte des Images, condamné par la Loi, furent obligés de reconnoitre par les Formulaires d'Abjuration qu'ils adoroient la Croix & les Saintes Images, & qu'ils prioient Dieu de les frapper de la Lêpre de Guéhasi, ou de les faire trembler comme Caïn, s'ils ne le faisoient pas sincérement *.

II. Les Juifs se trouvérent envelopez dans les Malheurs qui désolérent Jérusalem, & la Syrie. Abdalla, Fils d'Aly, que la plupart des Auteurs transforment en Calife, quoi qu'il ne fut que le Général de son Neveu, courant la Judée, ordonna aux Chrétiens de se raser la Barbe, & de porter des longs Chapeaux. Etant arrivé à Jérusalem, il voulut que les Juifs, aussi bien que les Chrétiens, fussent marquez à la Main, afin qu'on put les distinguer des Musulmans. La plupart des Chrétiens qu'on avoit

* *Apud Goar. Euchol. pag.* 149.

avoit marquez, ne pouvant soutenir cet Opprobre, ou bien, redoutant une plus violente Persécution, se retirérent sur les Terres de l'Empire Romain. Mais, les Juifs, qui craignoient autant Léon l'Isaurien que les Califes, demeurérent dans les Terres de leur Obéïssance. On assure même qu'ils se mirent à la suite d'Abdalla, afin de s'enrichir des Dépouilles des Chrétiens. Il est vrai que ce Général en avoit toujours un Nombre considérable dans son Armée, ausquels il vendoit les Vases des Eglises, & les Meubles qu'il avoit pillés. On prétend même qu'ils l'animérent violemment contre les Moines, qu'il haïssoit souverainement. Ils étoient malheureux par tout; car, les Officiers de Léon ne leur étoient gueres plus favorables, &, sur tout, le Gouverneur de Thrace prenoit Plaisir à bruler leur longue Barbe, à laquelle il faisoit attacher de la Poix, & mettre le Feu. Théophane * a placé cet Evénement sous l'Empire de Léon IV, & dans le tems qu'il épousoit Irene. Mais, il devoit le mettre dix Ans plus tard † qu'il n'a fait.

III. Nicéphore monta sur le Trône au commencement du neuvieme Siecle; & se trouvant accablé d'Affaires importantes, & pressé

* *Theoph. An. Christi* 759, *pag.* 376.
† *An. Christi* 769.

pressé par Bardanes, qui s'étoit soulévé contre lui, on assure qu'il abandonna Dieu pour se confier au Démon. Il fit venir à sa Cour les Manichéens, & les Attingans, fameux Magiciens, dont il se servit avantageusement pour s'affermir sur le Trône, puis que ce fut par leur Moien que Bardanes fut vaincu. Ces *Attingans* étoient des Juifs, si on en croit la plupart des Chrétiens, qui chargent cette malheureuse Nation d'un nouveau Crime. Mais, il suffit que Nicéphore se soit déclaré contre les Images, pour s'être attiré divers Outrages de la Main des Ecrivains entêtez de ce Culte. Ces Historiens font une Faute de Jugement; car, en mettant toujours les Juifs à la tête des Ennemis des Images, ils nous font souvenir que la Loi défend si sévérement ce Culte. C'est aussi donner trop d'Efficace aux Magiciens, & trop de Puissance au Démon, que de le rendre Maître du Sort des Empires, & du Succès des Batailles. Au fond, les Attingans, peu connus, n'étoient ni Juifs, ni Magiciens. Quelques-uns soutiennent qu'ils conféroient les Sacremens, en disant, *Prenez, mangez:* &, *Je suis l'Eau vive.* On ne devine pas aisément quelle étoit leur Erreur; car, les Paroles de la Consécration du Pain & de l'Eau n'ont jamais été uniformes dans l'ancienne

cienne Eglise. Zonaras assure * que les Attingans faisoient le Métier de Dévins, & que l'un d'eux promit l'Empire à Michel le Begue; mais, il les distingue des Juifs: & Paul Diacre, encore plus éxact, dit † qu'ils étoient Manichéens. On ne peut donc pas les confondre avec les Juifs. Il est seulement vrai que Nicéphore les protégea, & qu'ils furent assez tranquilles sous son Regne.

IV. Michel le Begue leur fut encore plus favorable que Nicéphore ‡. On assure même qu'il étoit demi-Juif. Ce Prince étoit sorti d'Amorium, Ville de Phrygie, dans laquelle un grand Nombre de Sectes & de Sectaires s'étoient réfugiés. Les Manichéens, les Attingans, les Sabbatiens y subsistoient; &, sur tout, il y avoit beaucoup de Juifs. On prétend que Michel prit quelque chose de toutes ces Sectes qu'il avoit étudiées, & connues pendant sa Jeunesse: il avoit emprunté des Chrétiens leur Batême, qu'il substituoit à la Circoncision; mais, du reste, il observoit généralement toutes les Cérémonies Judaïques: c'est pourquoi Zonaras l'appelle *l'Egout de toutes les Religions*. Mais, on ne doit pas faire grand fonds

* *Zonar. Tom. III, pag.* 100.

† *Paul. Diac. Lib. XXIV, pag.* 552.

‡ *An. Christi* 820.

fonds sur les Portraits que les Historiens nous font de ce Prince. Un seul Trait suffira pour découvrir la Passion qui régnoit alors. Théodore Studite, dont on a fait un Saint à Miracles, vit monter Michel sur le Trône par un Meurtre, & par un Attentat sur la Personne de l'Empereur. Cependant, il ne laissa pas d'en faire un Josias & un David, pendant qu'il espéra que cet Usurpateur favoriseroit le Culte des Images: mais, lors qu'il vit ses Espérances trompées, il en fit un Monstre. Il faut déplorer l'Inconstance de l'Esprit humain, qui agit si souvent par Intérêt, & qui, loin de blâmer le Vice, ou de louër la Vertu, colore l'un, & noircit l'autre, lors qu'il espere, ou qu'il craint quelque chose. C'est ainsi que la Tolérance que Michel le Begue a eue pour les Sectes différentes, & particuliérement pour les Juifs, l'a fait appeller l'Egout des Religions, quoi qu'il fît une Profession ouverte de Christianisme; qu'il ne se séparât jamais des Orthodoxes, & que sa Tolérance soit une Preuve de son Equité plutot que de son Irreligion.

V. Photius assure * qu'il y avoit de son tems une Loi qui condamnoit les Juifs à la Mort, lors qu'ils usurpoient les Biens de

* *Phot. Nomocan. Tit. IX, pag.* 123, & 124.

l'Eglise. Si cela étoit vrai, leur Sort auroit changé bientot après la Mort de Nicéphore & de Michel, qui les avoient traités avec tant de Douceur. Balsamon, qui a commenté cet Endroit de Photius, nie que cette Loi fut véritable, parce qu'elle ne se trouve point dans les Basiliques. Il est incontestable que Constance défendit, sur peine de la Vie, aux Juifs d'épouser une Chrétienne; & Théodose le Jeune les menaça d'un même Supplice, s'ils donnoient la Circoncision aux Chrétiens qui leur servoient d'Esclaves. Il est donc vrai qu'il y avoit une Peine capitale décernée contre eux long-tems avant le neuvieme Siecle, & ces Loix se trouvent dans le Code Théodosien *. D'ailleurs, on pouvoit en avoir fait de nouvelles du tems de Photius, qui regardoient les Usurpations des Juifs sur les Biens de l'Eglise. Il est même très apparent que l'Impératrice Théodora, qui en établissant le Culte des Images, & punissant avec la derniere Cruauté ceux qui ne vouloient pas les adorer, poussa sa Violence contre tous ceux qui avoient de l'Horreur pour ce Culte. Les Juifs ne parent être oubliés dans la Persécution qu'on fit, & on étendit des Loix pénales qui les re-

gar-

* *Cod. Theod. Lib. XVI, Tit. VIII, Lib. VI; An. Christi* 339, *& Tit. IX, Lib. IV, p.* 249.

gardoient, afin d'avoir un Prétexte de les tourmenter.

VI. On ignore ce qu'ils faisoient en Italie. L'Espagne nous fournit aussi peu de chose. Les Sarrasins y étoient entrez, & l'avoient soumise à leurs Loix. Moïse, ou Musa, Gouverneur d'Afrique, appellé par les Chrétiens, envoia en Espagne un de ses Généraux, nommé Tark, lequel faisant sa Descente au Pied du Mont Caspe, lui donna son Nom : c'est pourquoi on l'appelle encore aujourd'hui *Gibal Tar*, ou *la Montagne de Tark*. Roderic perdit la Vie & la Couronne, donnée l'An 712. Moïse, pour se prévaloir de cet Avantage, passa en Espagne, poussa ses Conquêtes non seulement jusqu'à Tolede, mais au delà de Sarragosse. Cependant, comme il dépendoit d'Ulic, Calife de Damas, il fut rappellé quelque tems après. Constantin Porphyrogenete assure (*a*) que Musa étant Neveu de Moavie, Calife de Syrie, aiant conquis l'Espagne, en fit une Principauté particuliere, qu'il transmit à ses Successeurs, & que les Sarrasins de ce Païs-là furent appellez Mabiates. Cette Remarque est évidemment

(*a*) Καὶ ἐπισυνάξας πάντας τῶν ἐκ τῶ γενεᾶς αὐτῶ ἐκράτησε τῆς Ἱσπανίας μέχρι τῶ σήμερον. Ὅθεν οἱ τὴν Ἱσπανίαν κατοικῶντες Ἀγαρηνοὶ Μαβιᾶται κατονομάζονται. *Constantinus de administr. Imperio, Cap. XXII.*

demment fausse; car, l'Espagne ne devint point un Roiaume particulier : ce ne fut pas même un Gouvernement héréditaire; & il fut arraché de la Maison de Moïse par le Meurtre d'Abdaloisis son Fils. Le Gouverneur d'Espagne n'étoit nommé que pour trois Ans. Le Gouverneur d'Afrique avoit le Droit de la Nomination, peut-être à cause qu'il en avoit fait la Conquête : mais, ce Gouverneur dépendoit lui-même du Calife de Damas. Enfin, il se trompe sur l'Origine du Nom que les Sarrasins portoient en Espagne; car, ils ne l'avoient pas tiré de Moïse; mais, de Moaviah, Fils d'Heschám, lequel se réfugia en Espagne lors que les Ommiades furent massacrez en Orient, & jetta les Fondemens d'une Monarchie particuliere avec son Fils Abderame. Mr. de Marca croit * que c'est de là qu'est venu le Nom injurieux & de Maranes, qu'on donne aux Espagnols, & qui signifie Mahométans. Sa Conjecture est beaucoup plus raisonnable que celle de Mariana & de Baronius, qui ont tiré ce Nom du Maranatha, reconnu dans l'Eglise Judaïque. Mais, il est encore plus apparent qu'on appelloit les Sarrasins Marvanites, ou Maranites, de Marvan II, qui régnoit à

* *Marca, Hist. de Bearn, Liv. II, Chap. II, pag.* 137.

Damas l'An 745, & qui donna plusieurs Gouverneurs à l'Espagne.

Un Juif voulut se prévaloir * de cette Révolution, & des Guerres que les nouveaux Gouverneurs faisoient aux François dans le Languedoc. Il † s'appelloit Sérénus, & s'habilla en Messie. Il trouva en Espagne un grand Nombre de Personnes disposées à le croire, & à le suivre dans la Terre Sainte, où il devoit établir son Empire. Ambisa, qui étoit alors Gouverneur, se prévalut de cette Désertion, & s'empara de tous les Biens qu'ils avoient laissez vacans par leur Extravagance. On ne dit point jusqu'où Sérénus mena ses Esprits crédules; mais, il est très apparent que les uns périrent en Chemin, & que les autres revinrent dans leur Païs gémir sur la Perte de leurs Biens, qu'ils avoient quittez trop légerement.

La Maison des Ommiades, qui jouïssoit du Califat en Orient, y envoioit des Gouverneurs & des Troupes pour affermir les anciennes Conquêtes, & pour en faire de nouvelles. Elle fut abbatue par celle des Abassides, qui fit une Exécution générale de tous ceux qui en étoient. Abdalrahman, que nous appellons Abderame, & qu'il ne faut pas confondre avec un Général de même

* *An. Christi* 724. † *Marca, ibid. pag.* 138.

me Nom, qui fut défait par Charles Martel, eut le Bonheur de se sauver en Espagne avec son Pere. Moavie le reconnut pour Calife dans tout l'Occident *. Il y régna long-tems, & commença à bâtir la fameuse Mosquée † de Cordouë, que son Fils acheva par le Ministere des Chrétiens qu'il faisoit venir de la Gaule Narbonnoise, afin de travailler à ce Temple superbe de son Prophête. Sous le Regne de ce ‡ Calife parut le R. Juda, qui se distingua dans sa Nation par son Savoir. Comme il avoit étudié la Philosophie, il chercha les Causes qui empêchent la Mer d'inonder la Terre, & il en publia un Traité qui le fit beaucoup estimer. Il publia aussi un Dictionnaire Arabe, & traduisit plusieurs Livres de cette Langue en Hébreu : ce qui marque non seulement que cet Homme étoit savant, & que les Sciences florissoient alors dans les Synagogues d'Espagne ; mais, que ces premiers Califes leur étoient plus favorables qu'aux Chrétiens, qu'on faisoit travailler à bâtir une Mosquée après leur en avoir enlevé les Matériaux.

VII. Comme le Languedoc étoit joint à l'Espagne depuis que les Visigoths s'en étoient emparez, cette Province fut la pré-

* *An. de J. Christ* 756, *de l'Hégire* 139.
† *An. Christi* 688. ‡ *An. Christi* 763.

miere exposée aux Courses des Arabes, qui avoient défait les Visigoths. Dès les premieres Années de leurs Conquêtes, ils se rendirent Maîtres de Narbonne, & allérent mettre le Siege devant Tolose. On assure que les Juifs, qui avoient fait un Traité particulier avec eux, les aidérent, à condition qu'on égorgeroit tous les Chrétiens qui y étoient après la Prise de la Ville : mais, ce Fait mérite d'être éxaminé.

VIII. On dit que les Juifs de Tolose étoient las de la Tyrannie de l'Evêque qui vivoit alors. Comme le miraculeux Saint Sylvin étoit mort dès l'An 715, on ne devine pas le Nom de celui qui tint sa Place, & qui réduisit les Juifs de son Diocese à une dure Extrémité par sa Tyrannie. On supose qu'ils appellérent les Sarrasins d'Espagne, & promirent de livrer la Ville sous la condition qu'après avoir massacré en entrant tous les Chrétiens, on laisseroit les Traîtres jouïr de divers Privileges, & d'une pleine Liberté. Les Sarrasins prirent Narbonne sur leur Route, & s'avancérent jusqu'à Lion, faisant un Carnage de tout ce qui tomboit entre leurs Mains. Vaifier, Duc d'Aquitaine, voulut inutilement s'opposer à leur Passage : il fut défait, & perdit la Vie. Après sa Mort, le Vainqueur assiégea Tolose, la prit, & passa tous ses

Ha-

Habitans au Fil de l'Epée à l'Exception des Juifs, ausquels on garda religieusement la Parole qu'on leur avoit donnée. Mais, Charlemagne aiant gagné trois Batailles sur Abderame, & repris la Ville de Tolose, ce Prince voulut punir les Traîtres de leur Perfidie, & de tant de Sang qu'ils avoient fait répandre. On les condamnoit à la Mort, & les Instrumens du Supplice étoient déjà préparez, lors que les Cris & les Gémissemens de tant de Malheureux toucha Charlemagne; & l'obligea à commuër la Peine. Au lieu d'une Exécution générale on se contenta d'ôter la Vie aux Chefs de la Trahison, & d'ordonner qu'à l'avenir tous les Juifs demeurant à Tolose, recevroient un Soufflet trois fois par An à la Porte d'une Eglise qui seroit marquée par l'Evêque, & qu'ils paieroient à perpétuité une Amende de treize Livres de Cire.

Il semble qu'on ne peut contester un Fait rapporté par un grand nombre d'Historiens, & appuié sur des Monumens sensibles. D'ailleurs, on allegue trois Preuves de la Vérité de cet Evénement: La Patente de Charlemagne produite par Théodard sous le Regne de Charles le Chauve, lors que les Juifs, qui demandoient à être dechargés d'une Peine si honteuse, s'inscrivirent en faux contre l'Accusation de

Trahison qu'on avoit intentée contre eux. D'ailleurs, Folcrand, Evêque de Tolose, donna l'An 1181 une Sentence sur le Poids de quarante-quatre Livres de Cire, que les Juifs étoient obligés de paier en vertu de l'Ordre donné par Charlemagne. Enfin, un autre Evêque de Tolose donna aux Chanoines de Saint Sernin l'Amende que les Juifs paioient pour se garentir d'être souffletez trois fois tous les Ans; & l'Acte de cette Donation, tirée de Saint Sernin, paroît incontestable.

Malgré toutes ces Preuves, on trouve beaucoup de Difficulté à admettre cet Evénement; car, les Historiens n'avouent pas que Tolose ait été prise par les Sarrasins. Isidore de Badaios, qui vivoit peu de tems après ce Siege, & qui a écrit la Chronique des Sarrasins en Espagne, assure que les Habitans de Tolose aiant appellé Eudes, Duc d'Aquitaine, il battit les Ennemis, tua Zema leur Chef, & obligea le reste de ses Troupes à se retirer honteusement. D'ailleurs, on voit une Chronique Manuscrite * de l'Abbaie de Moissac, dans laquelle la Défaite des Sarrasins, qui assiégeoient Tolose, est rapportée; & si la Prise de Tolose est fausse, on ne peut plus accuser les Juifs de l'avoir livrée aux Infideles;

* *Catel, Hist. de Languedoc.*

les ; afin d'avoir le Plaisir cruel & barbare de faire égorger les Chrétiens, & de devenir Maîtres de la Ville par un Massacre général.

IX. Il seroit aisé de démontrer plus clairement la Fausseté de cette Trahison, malgré tous les Monumens qui en sont restez. Mais, je me contenterai de deux Remarques. 1, On assure qu'Abderame, qui commandoit l'Armée des Infideles, battit celle de Vaifier, Duc d'Aquitaine ; qu'il le tua ; & qu'aiant en suite trouvé ses Enfans dans Tolose, il les fit mourir. Cependant, on sait que le Comte Eudes, soupçonné d'avoir appellé les Sarrasins, étoit alors Duc d'Aquitaine, & qu'il étoit présent à la Bataille que Charles Martel leur donna plusieurs Années après ce Siege. Vaifier ne vécut que long-tems après, & fut tué par Pepin à Périgeux, ou par ses propres Soldats, lors qu'il fuioit devant ce Prince. Ses Enfans aussi bien que sa Veuve furent trouvez dans Xaintes, où Pepin les fit mettre sous une Garde sure. Comment accorder ce que tous les Historiens rapportent de Vaifier, avec sa Mort arrivée après sa Défaite par Abderame, Général des Sarrasins pour Jésid, l'An 620?

Secondement, on assure que Charlemagne aiant repris Tolose, se contenta de

punir les Chefs de la Trahison, & commua la Peine des autres; ce qui est évidemment faux & impossible. En effet, on fixe la Prise de Tolose à l'An 715, ou dix Ans plus tard. Catel se trompe; car, Jésid étoit Calife en Syrie, lors qu'un de ses Généraux entra dans l'Aquitaine, & ce Prince ne monta sur le Trône qu'après la Mort d'Omar, arrivée l'An 101 de l'Hégire, & de Jésus-Christ 719, & il mourut l'An 723. On ne peut donc pas dire que Tolose ait été assiégée l'An 715, ou dix Ans après; mais, l'An 720 de Jésus-Christ. De quelque maniere qu'on compte les Années & les Conquêtes de ce Calife, il étoit impossible que les Juifs, qui avoient trahi la Ville au commencement du huitieme Siecle, fussent vivans lors que Charlemagne fit la Guerre aux Sarrasins cinquante Ans après, & qu'on pensât alors à punir les Auteurs de la Conspiration. D'ailleurs, il est faux que Tolose ait demeuré si long-tems entre les Mains des Sarrasins. Hunoud étoit Duc d'Aquitaine, lors que Charlemagne y alla, & l'obligea de fuïr en Gascogne.

X. Il n'y a que deux choses qui soient vraies dans cet Evénement. 1, L'une, que Tolose fut assiégée par les Sarrasins. On croit même que pour la presser d'avantage, ils bâtirent le Château de Castelmoron, dont

dont on voit encore aujourd'hui les Traces; mais, ils furent obligés de lever le Siege. 2, Secondement, on maltraitoit les Juifs à Tolose, & on les soufflettoit en la Personne de leur Sindic; mais, on le faisoit en Haine de la Nation, & sans être coupables du Crime qu'on leur impute d'avoir trahi la Ville, afin d'égorger tous ses Habitans. On a supposé la Perfidie, afin d'autoriser le Châtiment & l'Infamie.

XI. (a) Charlemagne eut beaucoup de Considération pour eux. Ils se vantoient sous son Regne d'avoir la Liberté d'acheter les Vases sacrez, & ce qu'il y avoit de plus précieux dans le Trésor des Eglises & des Abbaïes. Charlemagne apprit avec Scandale que les Evêques & les Abbesses donnoient lieu à ces Accusations, & fit une Défense sévere à son Clergé de tomber dans un Excès si criminel; mais, il n'imposa aux Juifs ni Restitution, ni Restriction dans leur Commerce; & en effet, il n'étoit pas juste qu'ils portassent la Peine de l'Avarice & de la Profanation des Evêques, qui faisoient volontairement ces Ventes sacrileges, afin de les consacrer à leurs Plaisirs.

XII. Ils eurent encore plus de Crédit à la Cour de Louïs le Débonnaire. Il avoit

D 5 pour

(a) Cela est effacé, avec plusieurs autres choses, dans l'Edition de Paris, *Tom. III, pag. 59.*

* pour Médecin Sédécias, le plus fameux de tous les Magiciens. C'est pourquoi un Auteur moderne † ne manque pas de le citer, pour prouver que les Effets de la Magie, non seulement sont possibles; mais, réels & véritables. Les Magiciens de Pharaö n'étoient que des Apprentifs en Comparaison de ce Juif; car, il divertissoit Louïs le Débonnaire & toute sa Cour en avalant un Homme, dont il avoit coupé les Pieds & les Mains, & en suite il le rendoit vivant. Les Historiens ‡ disent qu'un Jour il mangea en présence de la Cour une Charette de Foin avec le Cocher & les Chevaux. Il voloit en l'Air comme Simon le Magicien, & fit cent Tours de cette Nature admirez de ceux qui croient tout, & qui se font un Scrupule d'admettre un Ombre de Pyrrhonisme dans tous les Faits où le Démon est mêlé.

XIII. Il est seulement vrai que les Juifs avoient souvent Audience de l'Empereur, & un si grand Accès après de sa Personne, que les Courtisans & les Princes du Sang leur faisoient des Libéralitez, & envoioient à leurs Femmes de riches Habits, afin de s'attirer leur Protection. L'Empereur leur donnoit la Liberté de bâtir de nouvelles Synagogues; &

* *An.* 815. † *Dandini de Suspectis de Haresi.*
‡ *Chronicon Hirsaugiense.*

& leur accordoit des Edits fort avantageux. Une Protection si puissante causa de la Jalousie, & beaucoup de Desordre dans l'Eglise de Lion.

(a) Agobard *, qui en étoit alors l'Evêque, avoit défendu à son Troupeau de vendre des Esclaves Chrétiens aux Juifs pour les transporter en Espagne, & de célébrer le Sabbat. Au contraire, il commandoit de se reposer pendant le Dimanche. On ne peut douter que ce grand Evêque n'eut le Pouvoir de faire de semblables Loix pour la Conduite des Brebis que Dieu lui avoit confiées; mais, il fit ce que font souvent les Gens habiles, & revêtus d'Autorité. Il crut qu'il lui étoit permis de sortir des Bornes de sa Juridiction, ou de lui donner plus d'Etendue qu'elle n'avoit; car, il défendit aux Chrétiens d'acheter du Vin des Juifs, & de manger avec eux pendant le Carême, sous prétexte que quand le Vin que leurs Cabaretiers vendoient se gâtoit, ou devenoit immonde, en tombant à Terre, ils le recueilloient avec Soin, & le gardoient pour le donner aux Chrétiens. Ils leur ven-

(a) Toute cette l'Histoire est entiérement changée dans l'Edition de Paris, Tom. III, pag. 63, quoi que je l'aie tirée fidélement des Ecrits d'Agobard.

* *Agobardus, de Insolentiâ Judæorum.*

doient auſſi les Viandes qu'ils ne trouvoient pas bonnes pour eux, ſoit parce que le Fiel y manquoit, ſoit parce que le Poumon étoit attaché aux côtez de l'Animal. Je ne ſai comment un auſſi habile Homme qu'étoit Agobard, prit de ſi vains Prétextes, lui qui étoit d'ailleurs aſſez modéré pour ne vouloir pas donner aucune Atteinte à la Vie, à la Santé, ni même aux Richeſſes des Circoncis qui vivoient dans ſon Dioceſe. On ſe plaignit de ſes Loix à Louïs le Débonnaire, lequel irrité contre Agobard & contre les Bourgeois de Lion, envoia trois Commiſſaires pour en informer. L'Evêque fut fort ſurpris de voir ces Commiſſaires arriver chez lui. Quelques Habitans, qui faiſoient apparemment des Vexations plus capitales, prirent la Fuite. L'Evêque plus autoriſé attendit les ſuites de l'Information qui ne lui fut pas avantageuſe, puis qu'on rétablit les Juifs en Poſſeſſion de leurs Droits, & qu'on changea le Marché du Samedi en un autre Jour de la Semaine, afin que la Néceſſité de faire le Commerce ce Jour-là ne les obligeât pas à en violer le Repos. L'Empereur avoit à ſon tour le Pouvoir de faire ces Réglemens qui regardoient la Police. Cependant, Agobard s'échauffa, il douta que ce fuſſent là de véritables Ordres de l'Empereur; quoi qu'il n'en put dou-

douter, puis qu'il y avoit aposé son Sceau. Il accusa ses Ministres de Corruption. Il chargéa les Juifs d'avoir enlevé plusieurs fois des Enfans aux Chrétiens, afin de les vendre, & de faire des choses qu'il ne lui étoit pas permis de dire. Il rapportoit cela sur la Dénonciation d'un Fugitif de Cordouë, qui disoit qu'on l'avoit vendu dans sa Jeunesse.

XIV. On * ne crût point à la Cour ces Accusations, & les Rémontrances n'eurent aucun Effet. Evrard, Commissaire de l'Empereur, continua de protéger les Juifs, & de chagriner l'Archevêque de Lion, qui mit tout en Oeuvre pour soutenir ce qu'il avoit fait. Il écrivit une seconde fois à l'Empereur, & lui envoia un Traité des *Superstitions Judaïques*, signé de deux Evêques, qu'il s'étoit associez pour donner plus de Poids & d'Autorité à son Livre. Il tâcha de prouver dans cet Ouvrage qu'on ne doit avoir aucun Commerce avec les Hérétiques, & particuliérement avec les Juifs, parce qu'il n'y a point de Sectaire qui n'ait quelque Article de Foi commun avec l'Eglise. S'ils ont des Erreurs, ils conservent aussi quelques Morceaux de la Vérité; au lieu que si les Juifs croient que Jé-

* *Id. Epist. Bernardi, & Everardi Epist. de Judaïcis Superstitionibus.*

sus-Christ a été crucifié, ils anéantissent l'Effet de sa Mort, & le nient. Il produit mal à-propos l'Exemple de Saint Paul, qui n'entra dans les Synagogues que pendant les prémieres Années de son Ministere, & qui s'en sépara absolument dans la suite pour loger avec Silas chez les Fideles; car, il suffit que St. Paul n'ait pas rompu tout Commerce, même ecclésiastique, avec la Synagogue dès le prémier Jour, pour en conclure qu'on peut s'entretenir avec eux. D'ailleurs, le Fait est évidemment faux, puis que ce même Apôtre, prisonnier à Rome dans les dernieres Années de sa Vie, eut la Complaisance d'envoier querir les Juifs de cette grande Ville, de leur rendre compte de sa Conduite, & de se justifier devant eux, sur les Plaintes qu'on pourroit avoir envoiées de Jérusalem contre lui. Enfin, Agobard citoit l'Exemple de Saint Pierre qui n'avoit pas voulu recevoir Clément à sa Table, parce qu'il n'étoit pas batisé. Il avoüoit que cet Exemple, quoi que tiré *d'un Livre apocryphe*, ne laissoit pas de lui paroître bon, parce que les anciens Docteurs se servoient quelquefois de ces *Récognitions de Saint Clément*. Il attaqua en suite certains Dogmes, ou plutot, certaines Expressions allégoriques des Rabbins, qui donnent à Dieu un

un Corps ; *& des Doigts roides & infléxibles*, parce qu'il n'agit jamais de la Main. Ils le faisoient demeurer dans un Palais assis sur un Trône porté par quatre Bêtes. Ils lui donnoient mille Pensées qui devenoient autant de Démons, parce qu'elles ne pouvoient avoir leur Effet. Il les accuse de soutenir que les Lettres de leur Alphabet étoient éternelles, & que la Loi avoit été écrite plusieurs Années avant la Création du Monde : mais, il ne faut pas s'imaginer qu'ils fussent si grossiers. Les Juifs de ce tems-là disoient que Jésus-Christ étoit un jeune Homme élevé à l'Ecôle de Jean Baptiste, qui s'étoit fait plusieurs Disciples, dont l'un avoit la Tête si dure qu'il l'avoit appellé *Pierre* ; que ses Disciples, assemblez un Jour de Fête, allérent au devant de lui, en firent une espece de Roi, & criérent, *Osanna* ; mais, qu'en suite Tibere le condamna à une Prison perpétuelle, parce qu'il avoit menti en promettant que sa Fille, qui étoit Vierge, accoucheroit, & qu'elle ne mit au Monde qu'une Pierre. Comme on s'apperçut dans la Prison que ce Jésus étoit Magicien ; on le condamna aux Fourches, & on lui cassa la Tête d'une Pierre. Ses Ennemis le confiérent à la Garde d'un Juif qui l'enterra proche d'un Courant d'Eau : l'Eau grossit pendant la Nuit,

Nuit, & emporta le Corps mort, qui ne put être retrouvé, quoi qu'on le cherchât près d'un An. Pilate, convaincu qu'il étoit resuscité, ordonna à tous les Juifs de l'adorer sous Peine de Damnation dans les Enfers. Voilà une nouvelle Imagination sur Jésus-Christ, qui, toute fausse & déguisée qu'elle est, seroit un peu plus avantageuse que les autres, puis qu'on y avoue la Resurrection du Messie, & qu'il fut adoré par Autorité publique dès la première Année de sa Mort. Pilate accusoit même les Juifs de *ne l'avoir tué que par Jalousie*; ce qui détruit l'Accusation de Magie: mais, il n'est pas nécessaire d'approfondir ce Fait.

XV. Agobard * fit un Voiage à la Cour, soit qu'on l'eut mandé, soit qu'il voulut solliciter plus efficacement contre les Juifs, qu'il regardoit comme ses Ennemis personnels. Il eut Audience de l'Empereur; mais, ce ne fut qu'une Audience de Congé. On lui permit de retourner dans son Diocese, sans lui donner aucune Satisfaction. L'Inutilité de ce Voiage redoubla sa Douleur. Il craignit d'irriter la Cour en batisant des Païens qui étoient au Service des Juifs, & qui se réfugioient quelquefois dans les Eglises pour se faire Chrétiens. Il semble qu'il n'y

* *Agobardi Consultatio ad Proceres de Baptismo Judaïco.*

n'y avoit aucune Difficulté. On ne peut refuser le Sceau du Christianisme à celui qui en a la Connoissance & la Foi, & il n'y a rien qui soit plus immédiatement du Ressort d'un Evêque, que l'Administration du Batême. La seule Difficulté qui pouvoit faire crier les Juifs, & obliger les Courtisans à les soutenir, étoit le Prix des Esclaves que le Christianisme, qu'ils embrassoient, leur faisoit perdre; mais, Agobard la levoit en offrant de leur rendre le Prix de l'Achât. Cependant, cet Evêque, qui avoit été déjà mortifié, & qui eut peur de s'attirer de nouvelles Affaires, n'ôsa entreprendre celle-ci sans en donner Avis à la Cour. On ignore ce qu'elle répondit; mais, on a lieu de conclure que la Réponse ne lui plut pas, puis que la Lettre qu'il écrivit à Nébudius, Evêque de Narbonne, *la Colonne & le Firmament de l'Eglise*, étoit une Epitre très chagrine.

Il s'y emporte contre ses Ennemis; il soutient que tous ceux qui vivent encore sous la Loi, sont revêtus de Malédiction comme d'un Habit; que la Malédiction entre dans leurs Os, dans leurs Moëlles, & dans leurs Entrailles, comme l'Eau & l'Huile coulent dans le Corps humain. Il dit que les Juifs „ sont maudits *à la Ville & à*

„ *la*

sans leur toucher: intactos. Cependant, il prie l'Empereur de donner ses Ordres à l'Evêque d'Arles d'agir comme il a fait, parce que si c'est une Charité que de retirer une Personne de la Gueule d'une Bête féroce, elle est plus grande de la tirer des Mains des Méchans *ou des malins Esprits qui l'empêchent d'aller à Dieu.* Il y a là de la Contradiction; car, sans éxaminer l'Age des Enfans qu'on enlevoit à leurs Peres, pourquoi faire intervenir l'Autorité de l'Empereur sur l'Evêque d'Arles, son Collegue, pour arracher les Enfans aux malins Esprits, s'il étoit vrai que leur Conversion fut volontaire? Il paroit par là que les Juifs étoient nombreux & puissans dans les Dioceses de Lion, de Vienne, & d'Arles *. *Sédécias*, ce fameux Imposteur, dont nous avons déjà parlé, étoit son Médecin; & ce fut lui qui l'empoisonna. Charles étoit souverainement haï, & Sédécias voulut, *dit-on*, en délivrer le Roiaume & l'Empire. Mais, ces Idées du Bien public ne font pas ordinairement autant d'Impression que les Présens, ou la Sollicitation d'un Particulier qui conjure contre la Vie de son Prince. En effet, on sait que Boson, quoi que beau-Frere de Charles, avec un

* *Flori Collectanea de Baptisatis Hebrais; Dachery, Tom. XII, pag. 52.*

un grand Nombre de Seigneurs, corrompirent Sédécias, & l'obligérent à abréger sa Vie par le Poison.

XVII. Ce fut sous le Regne de ce Prince, que les Normands commencérent à courir & piller les Côtes de France; & on accuse les Juifs, qui étoient puissans dans l'Aquitaine, de les avoir favorisés, & de leur avoir livré Bordeaux par Trahison: *Les Juifs*, dit un Historien *, *Peuple infidele, & qui ne hait rien tant que les Chrétiens, lors même qu'ils les reçoivent dans leurs Villes, rendirent aux Normands la Ville de Bourges, qui fut pillée & brulée avec le Village de Metulle. La Ville de Périgeux courut au même tems pareille Fortune, & les Aquitains donnérent Loisir à ces Pillards de retourner chez eux chargez d'un Butin inestimable.* Cet Historien a fait trois Fautes considérables dans son Récit; car, 1, il met cet Evénement sous le Regne de Louïs le Débonnaire, quoi qu'il ne soit arrivé que l'An 848, lors que Charles le Chauve, son Fils, gouvernoit la France. 2, Il fait livrer aux Normands la Ville de Bourges, Capitale de Berri, au lieu de celle de Bordeaux qui est dans l'Aquitaine. Un ancien Historien, trouvé dans la Chartreuse du Mont-Dieu, que celui de Normandie

a

* *Du Moulin, Hist. de Normandie, pag.* 38.

a prétendu copier, en le traduisant, dit en Termes formels que *Bordeaux* fut prise par les Normands, parce que les Juifs qui y étoient la livrérent. La Faute du Traducteur est d'autant plus sensible, qu'il se plaint de ce que les Aquitains laissérent les Normands remonter dans leurs Vaisseaux, & y charger leurs Dépouilles. 3, Enfin, il insinue que la Ville de Périgeux fut aussi trahie par les Juifs. Cependant, ils n'eurent aucune part à son Malheur. Il y a même bien des Gens qui auront de la peine à les croire coupables de la Perte de Bordeaux sur le Témoignage unique d'un Inconnu *; car, dans la Chronique de Saint Vandrille †, où la Prise de Bordeaux & celle de Guillaume, son Duc, est marquée, on ne parle point de la Trahison des Juifs.

XVIII. Nous avons dit qu'on les accusoit d'avoir livré Tolose aux Sarrasins, lors qu'ils l'assiégeoient; & que pour les punir de ce Crime, on les souffletoit trois fois par An. La Peine étoit plus honteuse & badine que cruelle. Cependant, ils s'en plaignirent, & demandérent au Roi Charles le Chauve la Revision du Procès. Le Roi

* *Incertus Author de Gest. Normanór. apud Du Chêne, pag.* 2.

† *Fontanellensis Chronici Fragmentum, p.* 388.

Roi nomma pour Reviseurs Richard, Duc d'Aquitaine, & Sisebode, Archevêque de Narbonne, qui assemblérent un Concile Provincial. Les Evêques ne furent que les Témoins. Il ne se trouva même personne pour plaider la Cause des Chrétiens, & pour répondre au Plaidoier des Juifs. Mais, l'Evêque de Tolose aiant fait Signe à un jeune Garçon qui fut depuis Archevêque de Narbonne, ce jeune Homme, qui s'appelloit Théodard, produisit les Chartres de Charlemagne & de Louïs le Débonnaire contre les Juifs. Ils répliquérent que la Peine des Peres ne devoit point passer aux Enfans; & que, comme ceux qui étoient présens n'avoient part au Crime, ils ne devoient point en avoir la Honte. Aux Raisons ils joignirent l'Humiliation & les Prieres, qui furent cause qu'on n'ôsa décider. On se contenta d'en dresser un Procès verbal qui fut envoié à l'Empereur. Soit qu'il mourût en ce tems-là, l'Affaire ne fut point jugée; du moins, on continua de souffleter le Sindic des Juifs long-tems après.

XIX. Un Auteur assez ancien a regardé le Plaidoier de Théodard comme une Piece légitime, & l'a insérée dans sa Vie. Cependant, nous sommes obligés de remarquer trois choses: 1, l'une, que Richard, qu'on fait présider à l'Assemblée, n'étoit

n'étoit point Duc d'Aquitaine; car, Ranulphe étoit à la Tête de cette Province ; & Richard, qui assista au Concile de Pavie, & au Couronnement de Charles, ne prenoit que la Qualité de Comte. 2, D'ailleurs, on ne connoît Bernard, Evêque de Tolose, par aucun Monument ancien ; & ceux qui parlent de lui, ont Recours à l'Histoire du Plaidoier, qu'il fit faire par le jeune Théodard. On ne sait ce que faisoient là les Evêques assemblez de toute la Province, puis que le Concile n'étoit point Juge, & que l'Empereur avoit remis l'Instruction & la Décision à deux Commissaires, dont l'un étoit Laïque, & l'autre Ecclésiastique. 3, Enfin*, il n'y a pas d'Apparence que les Juifs, puissans à la Cour de Louïs le Débonnaire, n'eussent pas obtenu une Révocation de l'Ordre donné par Charlemagne, ou que ce Prince eût accordé une nouvelle Chartre pour les faire souffleter. Cela est rapporté dans la Vie de Théodard, Archevêque de Narbonne; mais, elle ne fut écrite que long-tems après sa Mort sur des Bruits incertains, & on l'a trouvée si pleine de Contradictions, qu'on n'a ôsé la faire imprimer. On en a seulement fait un Extrait dans l'Office particulier des Fêtes du Diocese de Montauban,

* *Catel, Hist. du Languedoc, Liv. III, p. 519.*

ban, où Théodard étoit né. Il suffit de remarquer le Décret du Pape Etienne pour avoir une très mauvaise Idée de cette Vie. En effet, ce Pape dit *qu'il étoit allé au Concile de Troies par Ordre du Roi Odon*. Ce Concile de Troies ne fut point assemblé par Etienne, mais, par le Pape Jean VIII. Ce n'étoit point le Roi Odon, mais, Louïs qui y assista. Enfin, Théodard, dont parle le même Décret, n'étoit point alors Evêque de Narbonne, mais, Sisebode, ce même Prélat, qui avoit été le Juge des Juifs. On ne peut donc pas faire beaucoup de fonds sur la Vie de Théodard. On souffletoit les Juifs à Tolose. Ils voulurent se prévaloir du Crédit de Sédécias auprès de Charles le Chauve, & tâchérent de se garentir de cette Ignominie: mais, ils ne purent l'obtenir; car, cet Usage subsista dans les Siecles suivans, comme cela paroît par la Sentence de Folcrand donnée dans le douzieme Siecle. L'Auteur de la Vie de Théodard qui le voioit faire, a chargé son Récit de plusieurs Circonstances fabuleuses, parce qu'il a cru l'embellir; & c'est ce qui en découvre la Fausseté. Les Chrétiens étoient badins de souffletter ainsi tous les Ans un Sindic des Juifs, & on ne conçoit pas qu'une longue suite d'Evêques ait observé religieusement un Jeu si ridicule;

mais, cela n'altere pas la Vérité d'un Fait & d'une Coutume appuiée sur des Monumens publics. On sait même qu'à Beziers on avoit la Coutume de chasser les Juifs à Coups de Pierre, depuis la Veille du Dimanche des Rameaux jusqu'à la derniere Fête de Pâques, & qu'ils ont été contraints de se racheter par Tribut qu'ils paioient à l'Evêque. Enfin, il n'est pas étonnant que les Juifs, quoi que puissans à la Cour, essuiassent les Effets de la Haine des Peuples dans les Villes particulieres.

CHAPITRE IV.

Etat des Juifs en Orient pendant le dixieme & l'onzieme Siecle, auquel leurs Académies furent fermées, & les Chefs de la Captivité abolis.

I. *Idée générale de l'Etat des Juifs pendant le dixieme Siecle.* II. *David, Chef de la Captivité. Son Empire & son Orgueil. Transmigration des Ames, crue.* III. *Egalité du Pouvoir des Chefs de l'Académie & de la Captivité.* IV. *On pouvoit exercer à même tems ces deux Charges.* V. *Ils étoient élus & déposez à la Pluralité des Voix.* VI. *Nombre & Prospérité des Juifs à Pheruts Schibbur.* VII. *Hay, Descendant*

dant de David. Ses Ouvrages. VIII. *Persécution de Cader contre les Juifs.* IX. *Ezéchias, Chef de la Captivité.* X. *Schisme d'Aaron & de Moïse sous son Regne.* XI. *Tems auquel ils ont vécu.* XII. *Conjectures de Capel sur Aaron.* XIII. *Califes innocens; Sultans persécuteurs. Ruïne de la Nation en Orient.* XIV. *Récit de cet Evénement par Salomon, Fils de la Verge.* XV. *Réfutation de son Récit.* XVI. *Le Sultan Gela Ledoullat les fait périr.* XVII. *Chefs de la Captivité, postérieurs.* XVIII. *Conséquence qu'on en tire pour l'Explication de l'Oracle de Jacob.* XIX. *Fausseté de cette Conséquence.* XX. *Religion de Drusus, inconnue.* XXI. *Persécution de leur Chef contre les Juifs d'Egypte.*

I. LE dixieme Siecle, si décrié chez les Chrétiens, ne fut pas si triste pour les Juifs. Bien loin de déplorer l'Ignorance grossiere qui se répandit alors dans le Christianisme, ils se vantent qu'ils n'ont jamais eu de Docteurs si *excellens* qu'en ce tems-là. Ils érigérent une nouvelle Académie en Orient, parce que celles, qui subsistoient depuis plusieurs Siecles, ne pouvoient plus contenir le nombre des Professeurs & des Ecoliers. Les Arabes s'appli-

quoient à l'Etude malgré l'Oppreſſion qui anéantiſſoit l'Autorité des Califes. On vit paroître chez eux des Médecins habiles & des Dialecticiens ſubtils ; & quoi qu'on éprouvât la Vanité des Prédictions aſtronomiques, on ne laiſſoit pas de s'attacher à cette Science utile à la Cour. Les Juifs imitérent les Arabes. On vit renaître chez eux l'Amour & le Goût des Sciences qui s'étoit éteint. Leur Repos fut pourtant troublé par les Diviſions qui s'élevérent entre les Profeſſeurs & les Chefs de la Captivité. Ils virent même ces Académies tomber en Ruïne ; & toute la Nation, chaſſée de l'Orient, fut obligée de chercher une nouvelle Retraite en Eſpagne & en France. Ils eſſuiérent de nouveaux Malheurs par le Zéle des Croiſés, qui ſe faiſoient une Dévotion de maſſacrer tous les Juifs avant que d'aller conquérir la Judée. C'eſt ce que nous allons rapporter.

II. David étoit le Prince de la Captivité, & cet Homme fier gouvernoit ſa Nation avec *l'Autorité d'un Roi*. Les Hiſtoriens * Juifs ſe plaignent de ce que ſes Prédéceſſeurs avoient plié ſous les Califes, & qu'ils leur paioient le Tribut ; mais, que David releva tous ſes Droits, & les fit valoir comme s'il avoit été *Roi*. Deux choſes

* *Ganz*, *Tſemach David*. *pag*. 130.

ses pouvoient contribuer à cette Elevation: 1, le long Regne de David qui fut Chef de sa Nation plus de trente Ans: &, 2, la Foiblesse du Calife Moctader qui régnoit alors. Non seulement il étoit jeune; mais, dépendoit tellement des Officiers qu'on le déposa deux fois, & il ne régnoit que parce qu'on ne trouva personne dans la Famille des Abbassides qui pût remplir sa Place. La Foiblesse du Gouvernement donna lieu à David de s'élever, & de faire le Fier. Il mit le Trouble & la Division dans l'Académie de Pundebita, parce qu'il voulut faire trop valoir son Autorité. Les Juifs avoient élu Misbitcher, & l'avoient mis à la Tête de leur Ecôle. David en choisit un autre. La Jalousie de ces deux Professeurs, qui avoient des Droits différens, augmenta le Desordre. La Division fut violente l'espace de cinq Ans, & on ne put l'appaiser qu'en formant deux Ecôles différentes dans un même Lieu.

Celle de Sora étoit tellement déchue de son ancien Eclat, qu'on ne trouvoit plus personne qui voulut, ou qui put y enseigner. David apella un nommé Jom Tob; mais, cet Homme qui n'étoit pas habile, bien loin de relever l'Académie tombante, la laissa aussi deserte qu'elle étoit auparavant. On fut obligé d'aller chercher en Egypte le Rabbi

Saadias pour remplir la Place vacante, & attirer là des Ecoliers. Saadias s'acquitta d'abord de sa Charge avec beaucoup de Succès. Un de ses prémiers Soins fut de guérir sa Nation de l'Erreur de la Transmigration des Ames, répandue chez les Perses depuis un grand Nombre de Siecles, & qui s'étoit toujours conservée en Orient, malgré les fréquentes Révolutions qui y étoient arrivées dans l'Empire & dans la Religion. Les Juifs, qui l'avoient crue dès le tems de Jésus-Christ, en étoient entêtez aussi bien que les Arabes, & Saadias eut beaucoup de peine à les en faire revenir. Cependant, il fit quelque Progrès; mais, le Prince de la Captivité l'aiant prié de signer un Réglement qu'il avoit fait contre les Loix, le Docteur refusa une Demande si injuste. Ce Refus, auquel David ne s'attendoit pas, l'irrita violemment. Il reprocha à Saadias son Ingratitude, & envoia son Fils le menacer de lui casser la Tête, s'il n'obéïssoit pas à ses Ordres; mais, le Rabbi aiant donné Avis de cette Incartade à ses Ecoliers, ils se mutinérent contre David, & l'attaquant en foule, ils lui donnérent plusieurs Coups. La Nation se divisa à l'Exemple de ses Chefs: chacun prit Parti. Celui de Saadias prévalut d'abord assez pour faire déposer David, & faire proclamer

clamer Joſeph, ſon Frere, Chef de la Captivité; mais, ſon Autorité ne fut pas longue. David ſoutenu de ſes Créatures, reprit Poſſeſſion du Gouvernement. Saadias fut contraint de s'enfuïr, & de chercher une Retraite, dans laquelle il demeura ſept Ans. Ce fut dans cet Azyle qu'il compoſa la plupart des Ouvrages qui l'ont fait vivre après ſa Mort. Il en ſortit enfin pour ſe reconcilier avec ſon *Prince*; mais, il eut le Bonheur de le ſurvivre, & d'être paiſible Poſſeſſeur de l'Académie.

III. Cet Evénement nous apprend que le Pouvoir des Chefs d'Académie égaloit preſque celui des Princes, puis que ces derniers ne pouvoient faire de Loix qui euſſent cours, ſi elles n'étoient ſignées du Profeſſeur. D'ailleurs, il y a eu de fréquens Soulêvemens des uns contre les autres. Saadias, étranger en Orient, ne laiſſa pas de réſiſter à David, qui étoit le plus fier & le plus puiſſant que la Nation eut vu depuis pluſieurs Siecles.

IV. Ces Chefs d'Académie pouvoient être à même tems Princes de la Captivité, quoi que cela n'arrivât pas toujours. En effet, Hay, l'un des *Sublimes*, étoit à même tems Chef d'Académie, & Prince de la Nation. D'ailleurs, on donne ſouvent aux autres le Titre de Prince. On dit qu'un

tel *régna* seul dans l'Académie, & que *l'Empire de Raf Néhémie, Chef de Pundebita, au milieu du dixieme Siecle, dura huit Ans* *. Les Titres de *Regne* & d'*Empire* ne regardoient que l'Instruction. Enfin, on trouve souvent dans les Chroniques des Juifs les Noms de ces Chefs d'Académie, pendant qu'on n'y avoit aucun Prince de la Nation. Dira-t-on que les Docteurs, plus jaloux de la Chaîne de la Cabbale & de la Succession des Personnes qui ont conservé la Tradition, que du Souvenir d'une Autorité abolie depuis long-tems, ont préféré les Noms des Professeurs à ceux des Princes ? Cette Conjecture peut être solide. Cependant, elle ne leve pas la Difficulté qui naît du Silence si fréquent des Historiens sur les Princes de la Captivité; car, on n'accusera jamais la Nation Judaïque d'avoir oublié volontairement ce qui peut servir à sa Gloire.

V. Les Princes de la Nation & les Chefs d'Académie s'élisoient à la Pluralité des Voix. L'Exemple de David, qui fut déposé par les Intrigues de Saadias, prouve que leur Pouvoir n'étoit absolu, ni indépendant du Peuple. D'ailleurs, le Gouvernement n'étoit point héréditaire dans une Famille ; & si le Fils succédoit quelquefois

* *An. Christi* 959.

quefois au Pere, cela arrivoit rarement. Il faut dire la même chose des Chefs de l'Académie. Le Prince contribuoit à l'Election par l'Autorité qu'il avoit dans la Nation; mais, les Docteurs donnoient leur Suffrage. On écoutoit aussi la Voix & l'Inclination du Peuple, quoi qu'on ne le fît pas toujours. On en vit un Exemple dans le dixieme Siecle. On avoit besoin d'un Professeur à Pundebita. Un Marchand fort riche se présenta pour remplir cette Place. Une Partie du Peuple demandoit qu'on lui préférât Néhémie: les autres se déclaroient pour le Marchand nommé Aaron; & ce dernier fut préféré. Mais, l'autre lui succéda * dix-sept Ans après.

VI. La Nation étoit alors si florissante, qu'on comptoit neuf cens mille Juifs dans la seule Ville de Pheruts Schibbour. Ce Nom signifie *la Rupture de Sapor*; & en suivant cette Etymologie, il faudroit reconnoître Sapor pour le Fondateur de cette Ville; & entre plusieurs Rois de Perse qui ont porté ce Nom, on pourroit l'attribuer à Sapor II, lequel prit Valérien Prisonnier, & le traita si cruellement: car, non seulement, ce Prince augmenta son Roiaume de plusieurs Conquêtes; mais, il y bâtit un grand nombre de Villes, auf-

 quelles

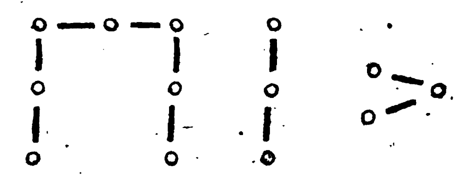
* *An. Christi* 959.

quelles il donna son Nom. Quelques-uns en font l'Honneur à un Rabbin * nommé Schiabbour, ou Sapor, qui fonda l'Académie. Cependant, ce n'étoit pas l'Académie, mais la Ville, dans laquelle on l'érigea, qui portoit ce Nom. Elle étoit située à cinq Miles de Babylone ; & s'il y avoit neuf cens mille Juifs, il falloit qu'elle fut extrêmement peuplée par cette Nation, & même qu'elle fut très grande ; car, il n'y a qu'un très petit nombre de Villes qui renferment un si grand nombre d'Habitans dans leur Enceinte. C'est peut-être une Exagération des Historiens †. Scherira, qui s'étoit mis à la Tête de cette Ecôle, la fit fleurir ‡ l'espace de trente Ans. Il étoit Ennemi mortel des Chrétiens, & particuliérement des Moines : il écrivit contre eux, & les traita de *Faussaires*. Il n'en fut que plus agréable à ses Disciples, qui regardent souvent les Outrages qu'on vomit comme autant d'Actes de Zêle. Scherira se sentant accablé de Vieillesse, il remit sa Charge entre les Mains de son Fils Hay, *le plus excellent de tous les Excellens.*

VII. On prétend que ce Docteur descendoit en droite Ligne de David le Prophête

* *V. Bibl. Orient. au Titre* Sciabbour, *p.* 763.
† *Ganz, Tsemach David. pag.* 129.
‡ *An. Christi* 997.

phête, & le Roi de Judée. Pour le prouver, on assure qu'il portoit un Lion dans ses Armes, qui étoit aussi dans celles des anciens Rois de Juda. Mais, il ne tira pas sa principale Gloire d'une Naissance si illustre : il se distingua dans sa Nation par un grand nombre d'Ouvrages très différens, qu'il publia *sur les Achats & Ventes*, *sur les Gages*. Il y en a un sur *l'Interprétation des Songes* (*a*). Un autre contient ses Réponses sur le Livre de Jetsirà, ou de la Formation ; dans lequel on voit la Maniere dont on écrivoit autrefois à Jérusalem le Nom de Jéhovah. Comme cette Maniere est singuliere, nous l'insérerons ici :



Quelques Chrétiens soutiennent que chaque Cercle représente la Lumiere, & que comme on trouve trois de ces Cercles par tout, Hay a voulu expliquer par là la Trinité des Personnes, dont chacune peut être

 regar-

(*a*) Il est imprimé à Venise avec d'autres Pieces semblables de Salomon Jarki, &c. *Bartoloc. Biblioth. Rabbin. Tom. II, pag.* 387.

regardée comme un Cercle de Lumiere; car, *le Fils est la Lumiere qui illumine tout Homme venant au Monde*. Hay étoit Poëte, & on voit encore aujourd'hui de ses Vers, dans * lesquels il instruit un Homme des Devoirs de la Piété. Enfin, il étoit Cabbaliste, & non seulement il a expliqué les Termes & l'Art de la Cabbale; mais, son Traité *de la Voix de Dieu en Puissance* est rempli de Principes cabbalistiques. Au reste, il avoit *une si grande Réputation, qu'on venoit d'Orient & d'Occident pour le consulter*. Il devint Chef de l'Académie de Pundebita, aussi bien que de celle de Peruts Schiabbour, dans laquelle il avoit été Professeur dès l'Age de vintneuf Ans: il semble même qu'il fut élu Chef de la Captivité. Mais, s'étant attiré la Jalousie de sa propre Nation, son Pere & lui tombérent dans une violente Disgrace.

VIII. Le Calife qui régnoit alors s'appelloit Cader. Quoi qu'il fut de la Maison des Abassides, il vivoit en particulier chez un (*a*) Prince voisin, qui régnoit dans les Marais que forment les Eaux du Tigre & de l'Euphrate. Mais, le Sultan l'éleva sur le Trône après avoir deposé Thai. On s'apperçut bientot qu'il étoit digne de l'Empire

* *Eruditio intellect. ex Prov. Cap. III, edit. Constantinop. An.* 1532. *V. Bart. ibid.*

(*a*) Bahacdulla.

re qu'on lui avoit confié. Il reforma les Abus qui s'étoient glissés dans l'Etat: il étendit ses Soins jusqu'en Egypte, où il prouva aux Fathemites qui y régnoient, qu'ils n'étoient point de la Famille d'Aly, comme ils s'en vantoient. Cader, qui vêcut quatre-vint-un An, & qui en régna plus de quarante, voulut aussi réprimer les Juifs, qui avoient trop profité des Troubles précédens, & se donnoient plus d'Autorité qu'ils n'en devoient avoir. Scherira & Hay lui furent déférez comme des Gens riches & puissans, qui gouvernoient la Nation. On les arrêta Prisonniers. Le Calife les dépouilla de tous leurs Biens, & fit prendre Scherira, qui devoit avoir plus de cent Ans. Hay eut le Bonheur d'échaper à cette Violence: il reprit même le Cours de ses Leçons dans l'Académie, & y enseigna jusqu'en 1037. Ce fut le dernier des Excellens.

IX. Après la Mort de Hay, on élut Ezéchias pour Chef de la Captivité: mais, son Regne fut court & malheureux *; car, après avoir régné deux Ans, le Calife le fit arrêter avec toute Famille, & les fit mourir tous, à l'exception de deux Enfans qui se réfugiérent en Espagne. Les Académies furent fermées, & les Savans obli-

* Ganz, An. 797; pag. 131.

gez de chercher une Retraite en Occident, où le Peuple persécuté les suivit.

X. Ce fut sous le Regne d'Ezéchias que se forma * le Schisme *des Enfans d'Asser & de Nephtali*, qu'on regarde comme les prémiers Masorethes. Du moins, ce sont les prémiers Grammairiens qui se soient appliqués à revoir & à corriger l'Ecriture. Le P. Simon, habile dans cette Matiere, qui a vu les Corrections manuscrites & imprimées d'Aaron, ne les estime pas, & les croit postérieures à la Masore, & assez nouvelles. On ne doit pas en juger par le Bruit, ni par le Schisme que ces deux Maîtres causérent dans la Nation ; car, on se divise souvent dans les Ecôles pour des Minuties de Grammaire. Mais, si leurs Corrections sont légeres, l'Autorité du Texte Hébreu n'en est que plus grande : car, c'est une Preuve que le Texte original avoit conservé jusques là son Intégrité, & qu'il n'avoit pas besoin d'une grande Revision.

XI. Aaron & Moïse ont vêcu nécessairement dans † l'onzieme Siecle; car, non seulement, ils enseignoient à Babylone, dont les Académies furent fermées; mais, Maïmonides, qui vêcut en Egypte dans le Siecle suivant, copia son Exemplaire sur celui de Ben Ascer. Il vivoit donc plusieurs Années

* *An. Christi* 1037. † *Eidem Anno.*

nées avant Maïmonides, puis que ses Corrections avoient été déjà aprouvées en Egypte : & si on veut faire ces *Reviseurs* plus anciens que l'onzieme Siecle, on peut encore moins leur reprocher leur Nouveauté.

Quoi qu'on les appelle Enfans d'Ascer & de Nephtali, il ne faut pas s'imaginer qu'ils aient pris le Nom de leurs Parens; mais, celui des Tribus dont ils prétendoient être sortis, & dont les restes se conservoient en Orient.

XII. Capel a cru * qu'Aaron étoit de Tibérias; & que comme c'étoit là le Lieu de sa Naissance, & l'Académie où il avoit régenté, elle prit son Parti contre les Juifs de l'Orient, qui préféroient la Revision de Moïse. Mais, on ne peut deviner sa Patrie ; & les Historiens Juifs insinuent seulement qu'il enseignoit en Orient sous Ezéchias, le Prince de la Nation. Il se retira peut-être à Tibérias à cause de la Persécution qu'on souffrit en Orient ; & ce fut alors que les Docteurs de Tibérias lui donnérent la Préférence sur Moïse; comme il avoit préféré leur Académie & leur Ville à toutes les autres où il pouvoit se réfugier. Il est évident que la Dispute ne rouloit pas sur les Points, comme l'a cru Capel, mais, sur les Mots de la Loi.

XIII.

* *Capell. Arcanum Punctuationis.*

XIII. La Persécution qui continua en Orient, ruïna entiérement les Affaires de la Nation. On ne peut pas charger absolument les Califes de cette Persécution ; car, Cajem, qui régnoit alors, aimoit trop les Belles Lettres & les Savans, pour ruïner des Académies florissantes, d'où on tiroit souvent des Médecins, des Astrologues, & des Interprêtes des Songes. Mais, il étoit arrivé depuis plus d'un Siecle un Changement considérable dans cette Monarchie : car, la Maison des Buides s'étoit emparée de l'Autorité souveraine. Buia, Chef de cette Maison, vouloit descendre de Chosroës, ancien Roi de Perse : cependant, il vivoit dans une extrême Pauvreté, lors qu'il songea qu'il *sortoit de son Ventre un grand Feu, lequel après avoir couvert un grand Païs, s'élevoit au Ciel, se partageoit en trois Feux que les Peuples de la Terre adoroient.* Un Astrologue lui prédit que ces trois Feux étoient trois Enfans qu'il avoit, lesquels régneroient l'un après l'autre ; & il confirma sa Prédiction après avoir éxaminé le Theme de leur Nativité. Ces trois Fils de Buia entrérent après diverses Révolutions au Service de Mardavige, qui faisoit la Guerre * au Calife Moctader. Ils se signalérent dans cette Guerre, & remportérent plu-

* *An. Christi* 930.

plusieurs Victoires sur le Calife. Mardavige aiant été tué dans le Bain, & ne laissant point d'Enfans pour lui succéder, Aly, l'Aîné des Fils de Buia, qui se voioit à la Tête d'une Armée victorieuse, poussa sa Pointe, conquit la Perse, & jetta les Fondemens d'une nouvelle Dynastie qui dura 127 Ans *. Ces nouveaux Sultans devinrent tellement Maîtres à Bagded, que rien ne se faisoit que par leur Ordre. Les Califes en dépendoient absolument: ils les déposoient, & les faisoient monter sur le Trône comme ils le trouvoient à-propos. L'un de ces Califes fut déposé par eux l'An 945. Mothi, qui prit la Place de celui qu'on chassoit, n'est presque pas connu, parce qu'on ne lui permit pas seulement d'avoir un Vizir: il fallut se contenter d'un Sécrétaire, qui avoit soin de compter ses Revenus. Thai son Fils, auquel il laissa le Califat, après l'avoir abandonné volontairement, en fut chassé par le Sultan Baha Aldoulat, lequel entra dans sa Chambre sous prétexte de lui rendre ses Respects: il le fit en suite tirer de dessus son Trône par des Gens apostez, qui le tinrent prisonnier jusqu'à ce qu'on eut enlevé les Trésors du Palais. Il eut le Malheur de survivre longtems (a) à sa Grandeur, & d'être obligé de

* *An.* 932, *&* *finit en* 1056.

(a) Jusqu'à soixante-neuf Ans.

de mener une Vie privée, pendant qu'un autre régnoit sous ses yeux. Un de ces Califes déposez par les Sultans, & par l'Emir Al Omara, ou Généralissime des Troupes, qui étoit comme les Maires du Palais en France, fut réduit à une si triste Condition, qu'il alloit mendier son Pain à la Porte des Mosquées, & prioit les Passans de se souvenir qu'il avoit été leur Calife. La Maison des Abassides, qui avoit toujours favorisé les Juifs, étant déchue de son Autorité, le Sultan Gela Ledoullat, qui régnoit sous le Nom de Cajem, résolut de les exterminer, & pour cet effet, il fit fermer les Académies, qui n'ont jamais été rouvertes depuis ce tems-là. Il bannit les Professeurs, ou les obligea à se bannir eux-mêmes, & de transporter leurs Académies en Occident. Il tua le Chef de la Captivité avec sa Famille. Le Peuple souffrit aussi beaucoup de cette Persécution, qui selon toutes les Apparences fut assez sanglante pour réduire les Juifs à un petit Nombre, les disperser dans les Deserts de l'Arabie, & pour les pousser jusques dans l'Occident.

XIV. Les Historiens Juifs disent * que les Seigneurs Babyloniens, jaloux de la Grandeur avec laquelle le Chef de la Captivité

* *Salomon Ben Virga, Schevet Juda, pag. 307.*

tivité paroissoit au milieu d'eux, commencérent à craindre qu'il ne s'élevât quelqu'un de la Maison de David, lequel s'emparât du Gouvernement & de la Couronne. Ils publiérent qu'il seroit honteux que les Maîtres fussent obligés d'obéïr à leurs Esclaves, & résolurent de le tuër. Ils éxécutérent cette Résolution lors qu'il passoit avec les *Princes des Académies*. La Noûvelle en fut portée aussitot à la Cour, qui envoia un Détachement des Gardes pour arracher le Chef de la Captivité aux Mutins. Mais, ils arrivérent trop tard, & ne purent délivrer qu'un petit Nombre de Personnes. Cependant, la Nation profita de cet Accident, & résolut de n'ávoir plus à l'avenir de Prince, afin de n'exciter plus la Jalousie des Puissances, & d'attendre que Dieu vueille envoier un Chef qui puisse les délivrer entiérement.

XV. Je ne sai si la chose se passa comme cet Historien l'a rapportée. Il est vrai qu'il y avoit alors à Babylone trois Factions différentes. Celle des Abassides, qui tenoient le Califat, & qui devoient être les Maîtres; mais, qui plioient par Foiblesse sous le Généralissime de leurs Troupes. La Maison des Buides faisoit un second Parti: le Généralissime étoit de cette Maison, & gouvernoit avec une Autorité plus absolue.

Enfin,

Enfin, on y vit paroître les Selgiucides: c'étoit une Famille des Turcs sortis des Bords de la Mer Caspienne, lesquels aiant passé le Gehon, étoient venus s'établir dans le Chorazan, & s'y rendirent si rédoutables, qu'ils firent périr la Maison des Buides, & devinrent Maîtres du Califat.

De quelque côté qu'on se tourne, on ne voit pas comment le Chef de la Captivité auroit excité la Jalousie de ces Factions, ou de ces Chefs. Nous l'avons déjà dit, le Calife Cajem sortoit d'une Maison qui aimoit les Juifs: il honoroit les Gens de Lettres, & pendant un Regne de quarante-cinq Ans il plia toujours sous ses Généraux: il fut même quelque tems Prisonnier. Togrul vint le tirer de là pour le mener pompeusement au Palais sur sa Mule, pendant qu'il marchoit à pied, portant la Main tantot à l'Etrier, tantot sur la Bride; ce qui obligea Cajem de lui donner le Titre de *Colomne*, & de lui dire, *Montez à cheval, vous qui êtes le plus ferme apui de la Religion.* Mais, avec ces Aparences de Respect & de Soumission, il ne laissoit pas de le tenir dans l'Esclavage.

XVI. Le Sultan Gela Ledoullat, Chef du second Parti, n'avoit rien à craindre du côté des Juifs. Que pouvoient-ils faire à ce Général, qui avoit toujours de grosses Armées

mées prêtes à marcher sous ses Ordres, & qui gouverna si heureusement, qu'on ne vit aucune Apparence de Révolution pendant sa Vie? Cependant, ce fut lui qui fit mourir le Chef de la Captivité, & qui chassa les Juifs; car, les Selgiucides ne vinrent à Bagded au Secours du Calife Cajem que l'An 1055, plus de quinze Ans après la Ruïne des Académies. On pourroit s'imaginer que les Troubles fréquens qui arrivérent alors à Bagded, qui fut pillée, prise, reprise plusieurs fois, donnérent Occasion de craindre que les Juifs n'en profitassent. Mais, sans éxaminer l'état de cette Nation, dont la Puissance en Orient ne nous paroît pas assez redoutable pour avoir éxcité ces Soupçons, on ne peut avancer cette Conjecture, puis que les Troubles ne commencérent qu'après leur Chute & leur Dispersion.

Si le Chef de la Captivité avoit été tué seul par une Emotion passagere, & que les Gardes envoiés à son Secours eussent arrêté la Violence, les Académies n'auroient pas laissé de subsister après sa Mort, & on auroit vu paroître en Orient des Excellens, comme il y en avoit auparavant. Mais; les Académies aiant été ruïnées; leurs Chefs bannis, & le Peuple dispersé, on ne peut plus dire que la Dignité de Prince eut

été

été abolie par Délibération, afin de se mettre à couvert des funestes Effets de la Jalousie.

XVII. On fait finir ici les Chefs de la Captivité, & les Académies de l'Orient: mais, je ne sai si l'on ne se trompe pas; car, Benjamin de Tudele, qui alla dans le Siecle suivant en Orient pour rendre Visite à ses Freres, y trouva encore un Chef de la Captivité. Pétachia, qui partit de Ratisbonne dans le même Dessein & dans le même Siecle, trouva à Bagded un Chef de la Nation dispersée dans la Perse. Il l'appelle Samuel, & assure qu'il faisoit remonter sa Généalogie jusqu'au Prophête de ce Nom. Il produisoit pour Preuve un Livre généalogique qu'il avoit. Cela prouve deux choses: 1, l'une, que les Chefs de la Captivité n'étoient pas de la Maison de David, comme on le suppose, puis que Samuël le Prophête étoit de la Tribu d'Ephraïm: 2, l'autre, que les Chefs de la Captivité ne furent pas absolument abolis dans l'onzieme Siecle.

Cependant, la Persécution que les Juifs essuiérent alors à Bagded, & dans les Provinces voisines, fut si violente, que la Nation eut beaucoup de peine à s'en relever. Les Chefs de la Captivité furent rares dans la suite, & n'en conservérent que le Nom

sans

sans Autorité. On pouvoit avoir quelque Ecôle au treizieme Siecle, à laquelle on donnoit le Nom d'Académie : mais, celles de Sora, de Pundebita, & toutes les autres qui avoient subsisté avec Eclat, furent absolument ruïnées l'An 1039.

XVIII. On tire un grand Avantage de ce Malheur. Les Chrétiens concluent de là contre les Thalmudistes que le Messie est venu. En effet, Jacob aiant prédit * que *le Sceptre ne sortira point de Juda, ni le Législateur d'entre ses Pieds, jusqu'à ce que le Scilo vienne*, les Thalmudistes ont éludé cet Oracle, en disant que le Sceptre indiquoit l'Autorité des Princes de la Captivité à Babylone, & que le Législateur signifioit les Enfans de Hillel, ou les Chefs des Académies qui enseignoient la Loi. La *Verge*, ou le *Sceptre*, marque l'Autorité souveraine, & le *Législateur le Pouvoir inférieur qu'on avoit obtenu des Rois de Perse*. Mais, les Chefs des Académies étant abolis, & le Pouvoir donné par les Califes au Prince de la Captivité, étant éteint dans la Personne de Zacharie, Fils de David, † l'An 1039, on ne peut plus dire qu'il reste à la Nation Judaïque ni Chef, ni Législateur; & si le Messie a dû paroître après l'Abo-

* *Genese, Chap.* XLIX, *Vers.* 10.

† *V, Bartol. Biblioth. Rabbin. Tom. II, pag.* 385.

l'Abolition de ces Chefs, il doit être venu depuis un grand Nombre de Siecles.

XIX. On a quelque Raison de reprocher aux Thalmudistes leur Erreur. Comme ils vivoient dans un tems où leur Nation jouïssoit de quelque Prospérité en Orient, & qu'ils ne prévoioient ni la Décadence, ni la Ruïne arrivée long-tems après, ils ont cru fermer la Bouche aux Chrétiens, en leur vantant leurs Chefs de la Captivité, ausquels ils donnoient le Titre de *Prince* avec plus de Faste que de Réalité, aussi bien qu'à leurs Professeurs, comme s'ils avoient été les Législateurs d'Israël. On a raison d'insulter leurs Admirateurs sur la Fausseté de cette Réponse. Mais, c'est la seule Conséquence qu'on peut tirer de cette Révolution: car, au fond, il n'y a pas d'Apparence que Jacob ait voulu parler des Rois de sa Postérité, lors qu'elle étoit prisonniere, ni des Princes qui n'avoient que le Nom & une Ombre d'Autorité sur des Fugitifs. Ils vivoient dans la Dépendance des Infideles; ils paioient le Tribut; ils achetoient leur Liberté. Est-ce là tenir entre ses Mains le *Sceptre*, ou la *Verge*? & peut-on s'assurer que ce fut toujours un Homme de la Tribu de Juda qui gouvernât, pendant que les autres Tribus transportées par Salmanasar, y étoient beaucoup

coup plus nombreuses, & plus puissantes que celle de Juda?

XX. Les Juifs essuiérent une nouvelle Persécution en Egypte sous le Regne d'Hakim, troisieme Calife de la Maison des Fathemites. Son Pere l'avoit laissé jeune entre les Mains d'un Tuteur, l'An 996. C'étoit un Esprit foible, qui se laissa gagner par un Imposteur D. Arar, qui fut tué malgré le Crédit qu'il avoit auprès du Calife. Après sa Mort, un autre Imposteur, nommé Hamzah, prit sa Place, & persuada à Hakim qu'il étoit Dieu. On dressa même un Catalogue de seize Mille Personnes qui le reconnoissoient pour leur suprême Divinité: & c'est de là que s'est formée la Religion des Druses, ou *Darariah* (*a*), qui subsiste encore aujourd'hui, quoi qu'elle soit si peu connue, qu'on les croioit il n'y pas long-tems descendus des Druïdes, ou d'un Comte de Dreux, & des autres François qui avoient suivi Godefroi de Bouillon à la Conquête de Jérusalem. Voici ce que c'est.

Hakim ne pouvoit recevoir pour légitimes les Califes qui avoient précédé Aly;

 c'est

(*a*) Mr. Herbelot, dans sa Bibliotheque Orientale, pag. 418, appelle cette Secte *Darariah*: mais, Mr. de la Croix, dans sa Traduction du *Kitab Almakaid*, les appelle *Druzes*.

c'est pourquoi il les fit excommunier. Son Maître Hamzah lui inspira en suite le Dessein d'abolir le Mahométisme, & de faire une Religion nouvelle, dont il seroit le Chef. Il persuada à ce Prince extravagant qu'il étoit le grand Dieu, qui avoit pris la Figure d'un Roi pour se manifester aux Hommes. Il feignoit que ce Dieu, qu'il appelloit Albar *, avoit créé le Monde, mêlé de jeunes & de vieux: les uns s'imaginoient être les Peres des autres, & montroient les Tombeaux de leurs Ancêtres. Quelques-uns se trouvérent créés dans des Batteaux sur la Mer, portant des Marchandises d'un Bord à l'autre. Les Hommes étant créés, Dieu leur donna pour Législateur *Adam l'Epuré*, qui s'appelloit autrement *Chautil*. Il prêcha cent & vint Ans, & ramena les Peuples, particuliérement les Arabes, *à la Foi de l'Unité*. Mais, Dieu aiant obligé le Demon, nommé Arath, de suivre cette Religion, & de regarder Adam comme le Souverain Pontife, le Diable fit Schisme avec une Partie du Genre humain. Adam, pour se soutenir, s'associa Enoch, qu'on appelle *Adam le criminel*, & Seth, surnommé *Adam l'oubliant & le matériel*. Mais, le Monde ne laissa pas d'abandonner la Religion des Unitaires, & de suivre

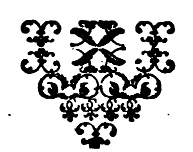
le

* *Kitab Almacaid.*

le Diable. Dieu irrité envoia Noé, qui se mit en Possession de la Grande Prêtrise, & enseigna à adorer le *Néant*: Sa Religion dura jusqu'à Abraham, qui en fit une nouvelle. Celle-ci subsista jusqu'à Moïse, qui apprit aux Hommes à adorer ce qu'ils ne voioient pas. Jésus vint ensuite, qui voulut réünir tous les Hommes à sa Religion. Il régna jusqu'à Mahomet, qui s'éleva contre toutes les Religions pour établir la sienne, & fit adorer le Mensonge. Mais enfin, Hakim, ou le grand Dieu, vint au Monde pour se faire adorer par toute la Terre; & pour cet effet, il avoit ramené le prémier *Adam*, qui étoit l'Imposteur Hamzah, lequel composa un Livre Arabe très poli, dans lequel il a renfermé son Systême. Il s'y donne le Nom de *Législateur Souverain*, de *Cause des Causes*, de *Verbe*, *de Dieu*, de *Collecteur immédiat*. Il permettoit tous les Mariages incestueux, & supprima quelques Fêtes, le Jeune du Rhamadhan, & le Pélérinage de la Mecque. Afin de jouër mieux son Personnage, Hakim alloit tous les Matins sur la Montagne Moccatam, où il se vantoit d'avoir des Entretiens sécrets avec Dieu. Ce fut là que sa Sœur, qui craignoit les suites de son Extravagance, le fit tuër. Mais, comme le Meurtre fut sécret, Hamzah profita de

cette Circonstance, pour publier que cette Divinité avoit disparu, & qu'elle s'étoit retirée derriere la Muraille d'Aléxandre, d'où il doit revenir un jour; & les Druses, qui sont aujourd'hui Maîtres du Mont Liban, de Berythe, & de quelques Villes maritimes de la Syrie, l'attendent comme les Juifs font leur Messie.

XXI. Hakim se déclara l'Ennemi des Chrétiens & des Juifs: il ordonna aux derniers de porter une Marque par laquelle on put les reconnoître: il fit démolir toutes leurs Synagogues, & les força à Coups de Baton de quitter leur Religion pour se faire Druses. Mais, comme il étoit inconstant, il changea de Sentiment, & leur permit bientot de reprendre leur ancienne Religion. Ce Prince mourut l'An 1026 en Egypte, où il régnoit.



CHA-

CHAPITRE V.

Etat des Juifs en Occident pendant le dixieme & l'onzieme Siecle. Persécutions faites en Espagne.

I. *Idée générale du Gouvernement des Califes en Espagne.* II. *De l'Etat des Chrétiens.* III. *Celui des Juifs. Histoire de Moïse* vêtu de Sac. IV. *Traduction du Thalmud en Arabe. Division des Synagogues. Magnificence des Rabbins.* V. *Révolutions dans le Califat.* VI. *Arrivée des Marabethons en Espagne. Leur Origine.* VII. *Protection à la Cour, grande.* VIII. *Finit par un Massacre.* IX. *Nouveau Massacre par les Chrétiens, arrêté par les Evêques & le Pape.* X. *Leur Tranquillité sous le Regne d'Alphonse.* XI. *Pierre I s'oppose à la Violence qu'on veut leur faire au tems des Croisades.* XII. *Savans, nombreux. Cophni, Rabbin illustre.* XIII. *Les cinq Isaacs. Disputes de deux Isaacs.* XIV. *Disputes sur l'Etude des Sciences, autrefois condamnées.* XV. *Anathêmes contre cette Etude, levez.* XVI. *Gersciom, Lumiere de la Captivité de France.* XVII. *Son Disciple Jacob, Fils de Zékar.* XVIII. *Judas Albarcellonita écrit sur les Tems.* XIX.

Moïse le Prédicateur. Origine des Sermons Juifs. XX. Etat des Juifs en Hongrie. Loix de ce Roïaume par Ladislas & Coloman que les regardent. Caracteres de ces deux Princes.

I. LEs Divisions & les Guerres qui troublérent l'Espagne pendant le dixieme Siecle, donnérent aux Juifs de ce Païs-là beaucoup de Repos & de Tranquillité. Abdalla, qui y tenoit le Califat, eut le Chagrin * de voir son Oncle se soulever contre lui, & faire de puissans Efforts pour lui arracher l'Empire. Mais, aiant été défait, il fut obligé de se sauver chez les Chrétiens, où il se fit batiser, achetant son Repos & la Vie par une Conversion feinte. Abderame III entra souvent sur les Terres des Rois Chrétiens, & donna plusieurs Batailles sanglantes dont on ne tira aucun Avantage, parce que chacun s'attribua la Victoire; & que rassemblant peu de tems après ses Forces, on recommençoit la Guerre avec une nouvelle Chaleur. Ce Prince, dont le Regne dura plus de cinquante Ans, avoit enfin tellement diminué le Nombre de ses Ennemis, qu'on ne trouvoit plus de Soldats. On proposoit d'acheter une Tréve, ou de se retirer devant son Armée, for-

te

* *An. Christi 954.*

te de quatre-vint mille Combattans. Mais, l'Avis le plus hardi aiant prévalu, les Chrétiens, qui n'étoient qu'une Poignée de Gens, combattirent avec tant de Courage, que les Arabes prirent la Fuite, & laissérent le Champ de Bataille avec leurs Dépouilles. Son Fils Hakim (a) recommença la Guerre *, & assiégea la Ville de Léon: mais, les Habitans se défendirent si vigoureusement, qu'il fut obligé de lever le Siege †. Hescham avoit pour son Général le fameux Almansor, à qui on donna ce Titre à cause des grandes Victoires qu'il remporta tant sur les Espagnols, que contre les Arabes. Ces derniers, quoi que sujets du Calife, se soulévoient souvent contre lui. Un de ses Officiers eut l'Insolence de répandre le Bruit qu'il étoit mort. Il fit enterrer un Corps dans le Tombeau de ses Ancêtres, afin de tromper le Peuple. Il prit sa Place, & régna jusqu'à ce qu'une Faction, convaincue que son ancien Calife vivoit encore, le tira de sa Prison, & le fit remonter sur le Trône. Mais, il en descendit une seconde fois par une nouvelle Emotion arrivée à Tolede & à Cordouë. Il quitta l'Espagne, & alla vivre en Afrique après un Regne de trente-

 trois

(a) Mariana l'appelle Alaca.
* *An. Christi* 965. † *An. Christi* 976.

trois Ans. Tel étoit l'Etat des Arabes en Espagne, qui étoient continuellement en Guerre avec les Chrétiens, & qui outre ces Guérres se divisoient, & se soulevoient souvent contre leur Calife.

II. Les Chrétiens n'étoient pas plus tranquilles. Ordoin, Roi de Léon, avoit * tellement chagriné la Castille, qu'elle résolut après sa Mort de se mettre en République. En effet, on partagea le Commandement à deux Personnes, dont l'une régloit la Police, & l'autre avoit le Commandement des Armes. Froïla le Cruel s'attira la Haine des Peuples par la Barbarie qu'il exerça pendant son Regne, qui ne dura que quatorze Mois. La Division entra dans la Maison des Princes Chrétiens, comme dans celle des Arabes. Sanctius, qui prétendoit à la Couronne, fut obligé de se retirer chez Abderame, où il prit des Remédes pour diminuer son Ventre, dont la Grosseur excessive paroissoit un Obstacle à plaire au Peuple, & à remonter sur le Trône. Abderame le remenant en suite avec une puissante Armée, obligea son Concurrent de disparoître par une honteuse Fuite. On vit une nouvelle Division sous le Regne de Ramire, qui le força de ceder une Partie de la Castille à son Oncle, & la

* *An. Christi* 1006.

la Ville de Compostelles pour être sa Capitale. Il nomma d'abord un Homme de Qualité pour en être l'Evêque : mais, ses Débauches scandaleuses, dans un tems auquel on ne se scandalisoit presque de rien, l'aiant fait chasser, son Pere appella les Arabes pour le rétablir. La Guerre civile s'alluma. Compostelles fut souvent prise & reprise. (*a*) Enfin, le Clergé Chrétien, qui auroit pu donner un bon Exemple aux Juifs, achevoit de les scandaliser par sa Conduite. Ainsi, ils s'affermissoient d'autant plus dans leur Incrédulité, qu'ils n'avoient aucun Secours éxtérieur pour en sortir.

III. D'ailleurs, la Foi de ce Peuple étoit soutenue per l'Autorité & le Nombre des Rabbins, qui furent assez nombreux en ce tems là *. Outre ceux qui étoient nez en Espagne, la Providence leur en fournit un illustre : c'étoit Moïse *vêtu de Sac*. Cet Homme, sorti de l'Orient, aiant été pris par des Corsaires, & porté avec son Fils sur les Côtes d'Espagne, fut racheté par les Juifs de Cordouë. On le faisoit par Charité, sans connoître son Mérite, Mais, s'étant allé cacher dans le Coin d'une Ecôle comme un Laïque, & un Gueux, qui n'avoit point d'autre Habit qu'un Sac, dont il

(*a*) Ceci est retranché Tom. III, pag. 95. de l'Edition de Paris. * *An. Christi* 967.

il s'envelopoit pour cacher sa Nudité, il raisonna si profondement sur toutes les Questions qu'on proposoit, que le Chef de l'Ecôle, plein d'Admiration, lui céda sa Place. On le créa Juge de la Nation avec de bons Appointemens. Cependant, plus sensible au Plaisir de mourir dans sa Patrie, il résolut d'y retourner : mais, le Calife ne voulut pas le lui permettre par une Raison d'Etat. Le Thalmud étoit alors très peu connu en Espagne; & lors qu'il naissoit quelque Controverse, les Synagogues envoioient leurs Députez à Bagded, pour en avoir la Décision. Cela est si vrai, que la Priere que les Synagogues d'Espagne récitoient dans les Jours d'Affliction, & particuliérement dans celui des Expiations, avoit été composée par le R. Missim, Chef d'une des Académies de Babylone. Hakim, Calife en Espagne, & qui n'aimoit point que ses Sujets passassent souvent en Orient, où régnoient les Abassides, Ennemis de sa Maison, & qui l'avoient détruite, fut ravi que Moïse *vêtu de Sac* apprit le Thalmud aux Espagnols. Il le retint afin d'arrêter la Cours de ces Députations, qui lui donnoient peut-être quelque Soupçon. Moïse *vêtu de Sac* régna long-tems, & son Fils Enoch * *monta sur son Trône.*

C'est

* *An. Christi* 997.

C'est ainsi que les Historiens changent en Trône un Siege Judicial, dont l'Autorité ne s'étendoit que sur quelques Fugitifs, & n'étoit que précaire.

IV. Haschem II, Roi de Cordouë, que les Juifs appellent Aschafez, fit beaucoup plus que son Pere ; car, il ordonna de traduire le Thalmud en Arabe ; soit qu'il eut la Curiosité d'apprendre ce que contenoit ce Livre, tant vanté chez les Juifs, soit qu'il voulut le rendre plus commun dans cette Nation, afin d'empêcher les Pélérinages de Bagded & de Jérusalem.

Le R. Joseph, Disciple de Moïse, entreprit ce grand Ouvrage *, & l'acheva fort heureusement : mais, il en devint si fier, qu'il ne put plus souffrir qu'on lui préférât Enoch pour être le Juge de la Nation. Il se brouilla avec lui : leur Division éclata : les Synagogues prirent Parti ; mais, celui d'Enoch fut le plus nombreux. On dit même qu'il sortoit tous les jours sept cens Hommes, montez sur sept cens Chariots, vêtus superbement à la maniere des Seigneurs Arabes, pour accompagner Nathan, Fils d'Enoch, & petit-Fils de Moïse. Joseph fut excommunié par cette Assemblée. Il eût recours au Roi ; mais, Haschem ne voulut point se mêler de cette Affaire ; soit

* Ganz Tsemach David, pag. 130.

par Politique, soit que vivant sous la Dépendance de son Hageb, ou Grand Chambellan, il n'eut pas la Liberté de protéger ceux qu'il aimoit. Joseph, privé de la Protection qu'il attendoit de la Cour, sortit d'Espagne, & prit la Route de Bagded, où il croioit trouver une Retraite auprès du fameux Hay; mais, celui-ci le fit avertir qu'il ne pouvoit le recevoir, parce que les Synagogues d'Espagne l'avoient excommunié. Il demeura donc à Damas, où il mourut sans pouvoir obtenir qu'on cassât la Sentence qu'on avoit lancée contre lui.

V. Les Sarrasins se divisérent de plus en plus en Espagne pendant l'onzieme Siecle. On tâchoit depuis long-tems de détrôner la Branche des Ommiades qui y régnoit. Leur Foiblesse avoit tellement dégoûté les Peuples, qu'après avoir changé de Maître, on jura qu'on ne prendroit plus personne de cette Famille. Les Usurpateurs ne furent pas beaucoup plus heureux; car, on se trouva bientot embarrassé à chercher un Maître. L'un des Ommiades, qui survivoit à la Ruïne de sa Maison, se présenta pour l'être. On lui représenta qu'en voulant monter sur le Trône, il couroit à une Mort sûre. Mais, l'Ambition l'emporta sur l'Amour de la

Vie:

Vie : *Tuëz moi demain*, disoit-il, *pourvu que vous me fassiez régner aujourd'hui.*

VI. Le plus grand Changement arriva par la Famille des Morabethons, que Mariana appelle Almoravides. Nous avons parlé des Homérites qui étoient originairement Juifs, & qui embrassérent le Christianisme sous l'Empire de Justinien. Les Morabethons descendoient de ces Arabes Homérites. Leur Commerce fréquent avec les Musulmans les avoit fait pancher de ce côté-là, préférablement aux anciennes Religions qu'ils avoient professées. Mais, comme l'Amour du Brigandage faisoit leur principale Passion, ils ne conservoient que quelques foibles Traces de Religion & de Mahométisme. Un de ces Barbares aiant fait le Pélérinage de la Mecque, en ramena un Docteur qui les reforma jusqu'à un certain Point; car, lors qu'il voulut leur défendre de tuer, de voler, & de commettre Adultere, le plus grand Nombre le rejetta. Cette Division causa la Guerre. On cita l'Alcoran qui ordonne qu'il faut faire main basse sur tous ceux qui ne vouloient pas le recevoir. Aboubecre, élu pour Général, soumit la Mauritanie. Son Neveu, Joseph, bâtit Maroc, étendit ses Conquêtes jusqu'en Espagne, dont il se rendit le Maître, & sa Famille y régna jusqu'au douzieme Siecle.

 Alfonse

entendu parler de leur Gloire, de la Splendeur, & de la Prospérité dans laquelle elles vivoient, ignore ce qu'il y a de plus connu. On eut peur que les Rois voisins n'imitassent un Exemple si triste; mais, la Violence s'arrêta assez promptement, & ne passa point le Roiaume de Grenade. Les Juifs croient que Dieu avoit fait pleurer cette Révolution par Avançe, parce qu'on jeunoit depuis long-tems dans les Synagogues d'Espagne le neuviéme de Decembre, & que la Persécution commença ce Jour-là.

IX. Ils essuiérent de la part des Chrétiens une autre Révolution qui les auroit fait périr, si les Evêques & le Pape même n'étoient venus à leur Secours. Ferdinand déclara la Guerre aux Sarrasins: poussé par sa Femme, qui étoit une Dévote, & qui voulut étendre la Religion, il les attaqua malgré les Infirmitez que l'Age traîne avec elle, & revint victorieux. Comme la Dévotion avoit beaucoup de part à cette Guerre, on résolut, avant que de marcher contre les Infideles, de faire main basse sur tous les Juifs du Roiaume; mais, les Evêques s'y opposérent vigoureusement, & arrêtérent par leurs Remontrances l'Impétuosité du Peuple, des Troupes, & de la Reine. Le Pape Aléxandre II, qui tenoit

noit * alors le Siege de Rome, & qui étoit reconnu en Espagne préférablement à Honorius, qui se vantoit aussi d'être le véritable Pontife, écrivit à ces Evêques pour les louër de ce qu'ils avoient fait: *Ce qu'on dit de vous, nous a beaucoup plu. C'est que vous avez défendu les Juifs, qui sont au milieu de vous, contre la Violence de ceux qui vouloient les tuër, en allant faire la Guerre aux Sarrasins. Ces Gens-là, emportez par une Passion avengle, vouloient ôter la Vie à des Gens à qui Dieu veut peut-être donner le Salut & l'Immortalité.* Il leur allégua l'Exemple de Grégoire le Grand †, lequel avoit réprimé un Zêle semblable, & empêché qu'on n'abatît une Synagogue. Enfin, il leur représenta la Différence des Sarrasins & des Juifs, dont les uns persécutoient les Chrétiens, & les chassoient des Villes où ils étoient les Maîtres, au lieu que les autres étoient toujours prêts à leur servir d'Esclaves. On a douté si cette Lettre étoit adressée aux Evêques de France, ou d'Espagne; mais, les Guerres fréquentes que ces derniers avoient alors avec les Sarrasins, font assez connoître que c'est aux Prélats Espagnols qu'Aléxandre II écrivoit.

X.

* *An. Christi* 1064.

† *Alexand. II Epist. XXXIV, pag.* 1183.

X. La Révolution, arrivée par les Maures d'Afrique, & dont nous avons parlé, acheva de les tirer de l'Embarras où ils étoient. Les Besoins de l'Etat, investi de tous côtez, ne permettoient pas à Alfonse d'opprimer les Juifs : il falloit les ménager, & leur accorder des Privileges pour en tirer de l'Argent & du Secours. Il leur donna des Charges, & leur permit d'être les Juges des Chrétiens. Grégoire VII *, qui étendoit ses Soins & ses Droits sur tous les Roiaumes, n'approuva pas cette Conduite d'Alfonse. Ce Prince avoit envoié au Pape un Présent digne *de celui qui le donnoit, & de Saint Pierre à qui on l'offroit*. Mais, malgré cette Preuve de sa Dévotion, on ne laissa pas de le censurer d'avoir *soumis les Chrétiens aux Juifs, qui sont leurs Maîtres, d'avoir opprimé l'Eglise, élevé* † *la Synagogue du Démon, & méprisé Jésus-Christ, en voulant plaire à ses Ennemis.* Alfonse n'éxécuta point les Ordres du Pape. Il étoit assez occupé par les Maures pour ne penser point à s'attirer de nouveaux Ennemis. On dit même qu'il ‡ perdit la Bataille & la Vie près de Badaios, où il fut

* *Gregor. VII, Epist. I, Lib. IX, Epist II, pag.* 277. † *An. Christi* 1080.

‡ *An. de l'Hegire* 479, *de Jésus-Christ* 1086; Herbelot, Bibl. Orient. Tit. *Marabethoun*.

fut défait par Joseph, qui avoit passé d'Afrique en Espagne pour vanger la Perfidie d'Aly, son Général. Les Auteurs Chrétiens lui donnent une Vie beaucoup plus longue; car, ils le font régner jusqu'au commencement du douzieme Siecle. Il survécut à Sanche, son Fils aîné, que les Sarrasins tuërent au Siege de Yvosca; mais, pendant son Regne, il laissa les Juifs jouïr tranquillement de leurs Privileges, sans écouter les Remontrances que Grégoire VII lui avoit faites contre eux.

XI. Pierre I, son petit-Fils, ne fut pas plus sensible aux Exhortations de Nicolas de Valence. La Croisade aiant été publiée en Espagne, comme dans les autres Roiaumes Chrétiens, Pierre résolut de s'engager dans cette Guerre contre les Infideles. Nicolas représenta * à son Roi qu'il étoit inutile d'aller chercher si loin des Ennemis étrangers, puis qu'il en avoit dans son propre Sein. Il lui représenta que les Juifs haïssoient tellement les Chrétiens, qu'ils ne vouloient les saluër que d'une *Salutation moïenne*. Ce Terme est obscur; & en voici le Mystere: lors qu'un Juif voioit venir de loin un Chrétien, il disoit †, *Les Dieux & les Déesses te fassent périr:* lors qu'il étoit proche,

* *An. Christi* 1096.

† *Salomon Ben Virga, pag.* 73.

proche, il lui souhaitoit *une Vie longue avec beaucoup de Prospérité*; mais, lors qu'il n'étoit plus à portée d'être entendu, il reprenoit la Malédiction, & prioit Dieu que la Terre s'ouvrît sous ses Pieds pour l'engloutir, comme Coré, ou qu'il fut noié dans la Mer, comme Pharaö. Il y a un Ridicule dans le Discours de Nicolas, qui fait invoquer *les Dieux & les Déesses par un Juïf.* Il ajoutoit que cette Nation étoit d'un Entêtement affreux; & pour le prouver, il produisoit une Harangue, faite en Hébreu aux Pieds des Murailles de Jérusalem, sous le Nom de Joseph, qui vouloit obliger les Assiégez à n'attendre pas la derniere Extrêmité. Le Roi soutint qu'il ne falloit jamais emploier la Violence, parce qu'on retombe dans son Erreur dès le moment que la Crainte est dissipée. Elevez, *disoit-il*, par Machine une Pierre en l'Air, elle retombe dès que la Machine cesse de jouër. La Violence, qui pousse l'Esprit malgré lui hors de son Centre, ne produit rien de durable. Un Rabbin, qu'il consulta, l'affermit dans son Dessein par la Parabole d'un Pere, qui, faisant un Voiage, avoit donné deux Pierres précieuses à ses deux Enfans: „Ils disputoient, *disoit le Rabbin*, sur la „Valeur de chacune, & sont venus me con-„sulter: je les ai renvoiés au Jugement de

„ leur

„leur Pere, parce que personne ne peut „mieux connoître la juste Valeur, & la „Préférence qu'elui: cependant, ils m'ont „outragé.„ Le Roi témoignant son Chagrin de cette Insulte qu'il croioit véritable, le Rabbin lui dit en riant, Esaü & Jacob sont Freres, & ont chacun une Religion qu'ils estiment fort: renvoions le Jugement à Dieu qui en connoît l'Excellence. Le Roi le crut, & Nicolas se trouva réduit à faire au Prince l'Eloge de cette Nation & de son Savoir. Cependant, les Croisés ne laissérent pas de tuer les Juifs en divers Lieux d'Espagne.

XII. Il y eut un grand Nombre de Docteurs en ce Païs-là pendant l'onzieme Siecle. Samuel Chophni, né à Cordoue, publia un Commentaire sur le Pentateuque, dont le Manuscrit est dans la Bibliotheque du Vatican. Ceux qui l'ont feuilletté l'estiment comme un bel Ouvrage; cependant, ils avouent qu'il y un grand Nombre d'Allégories. Il eut quelque Dispute avec un Théologien de sa Nation, & mourut dans le Combat l'An 1034.

XIII. On vit paroître alors les cinq Isaacs. On a parlé long-tems des *trois Henris*, trois Evêques accusez de Jansénisme, dont le Catéchisme fit beaucoup de Bruit en France pendant le dernier Siecle. Mais, on

on voioit alors en Espagne cinq Docteurs de même Nom, qui étoient tous célébres par leurs Ouvrages. L'un d'eux s'appelloit Isaac Alphesi, parce qu'il avoit passé de l'Afrique & du Roiaume de Fez en Espagne; & je ne doute pas qu'il n'y fut venu avec les Morabethons, qui avoient fait depuis quelques Années leur Irruption, & qui régnoient alors sur les Arabes. Il passa pour un des plus savans Hommes de son Siecle, & devint le Prince de *l'Exil* en Espagne. Son Epitaphe est écrite en Vers, composez de Spondées; ce qui marque qu'on suivoit en ce tems-là la quantité à la maniere des Grecs & des Latins, qui étoit des plus magnifiques: *Gravez*, disoit-on*, *sur cette Pierre que la Lumiere du Monde est éteinte: dites que dans ce Tombeau repose la Source de la Sagesse: venez, Filles de Sion, & pleurez; le Monde est enséveli, & tombe dans l'Aveuglement; pleurez & gemissez; car, l'Arche & les Tables de la Loi sont brisées avec ce Docteur.* Le second des Isaacs étoit Fils de Baruch.

Il faisoit remonter sa Généalogie jusqu'à l'ancien Baruch, Sécrétaire de Jérémie, & prétendoit que sa Famille, qui avoit passé en Espagne dès le tems de Tite, s'y étoit maintenue jusques-là. Il avoit étudié

* *Apud Ganz, Tsemach David. pag.* 134.

dié les Mathématiques, & s'étoit tellement distingué dans cette Etude que le Roi de Grénade, appellé le *Mathématicien*, parce qu'il aimoit passionnement cette Science, l'appella à sa Cour, afin de recevoir de lui quelques Leçons. Il y fut admis avec tant d'Applaudissement, & vécut avec tant d'Agrément chez les Sarrasins, Africains qu'il oublia sa Patrie, & demeura là jusqu'à sa Mort arrivée l'An 1004. Il étoit violemment brouillé avec le prémier des Isaacs, qu'on surnommoit Alphesi. On ne put les reconcilier pendant la Vie; mais, à l'heure de la Mort l'un donna un Exemple de Repentance, & l'autre de Charité. Isaac, Fils de Baruch, mourut le prémier; & se sentant malade, il ordonna à son Fils d'aller demander Pardon à son Ennemi, & de se jetter entre ses Bras, comme entre ceux d'un Patron & d'un Ami fidele: le Fils obéït; Alphesi le reçut chez lui, le traita comme son Enfant, & continua jusqu'à sa Mort à lui enseigner les Mysteres de la Loi. Ces Retours sont édifians: ils consolent ceux qu'on a scandalisez; mais, ils ne reparent jamais le Mal, & les fâcheuses Impressions qu'une Division éclatante a faites.

XIV. Il se forma une autre Division plus générale. Il semble que ce soit le Sort des

des Académies florissantes que d'engendrer & de nourrir les Disputes. On ne voit jamais plus de Combats & de Controverses, que quand il y a un grand Nombre de Savans. On rejette souvent le Scandale de ces Disputes sur des Religions qui en sont innocentes. Il n'y en a pas une seule qui ne voulut que ses Docteurs unis ensemble ne pensassent qu'à combattre l'Ennemi ; mais, c'est le Cours ordinaire de l'Esprit humain. L'Ignorant qui suit la Route commune, & ne fait point de Découverte nouvelle, ne cause aucun Mouvement ; mais, les Esprits hardis en pénétrant les Mysteres, & en tâchant de découvrir des Véritez cachées, s'ouvrent une Route inconnue ; & ils émeuvent par là le Chagrin, la Jalousie, & la Résistance des autres. Les Rabbins savans, se multipliant en Espagne pendant l'onzieme Siecle, firent naître plusieurs Controverses. Celle, dont nous parlons, regardoit l'Etude des Sciences, que les Thalmudistes avoient voulu dérober à leurs Ecoliers, afin de les obliger à suivre aveuglement leurs Principes. Ils soutenoient que l'Etude des Langues & des Sciences humaines avoit été condamnée dès le tems de l'Empereur Tite, de peur que le Peuple, dispersé chez les Nations, ne se laissât entraîner à leur Idolatrie, après avoir

été

été charmé par la Politesse de leurs Ecrits. La Postille, attachée au Texte de la Misnah, renferme une Malédiction prononcée contre celui qui nourrit un Pourceau, ou qui *aprend le Grec à son Fils*; comme si c'étoit une chose également impure que de nourrir un Animal souillé, ou de donner une Education aux Hommes.

XV. Ces Loix ne furent pas toujours religieusement observées. Il étoit impossible que les Juifs, habitans en Egypte, ne parlassent Grec; que ceux de Rome ne sussent le Latin; & que les Espagnols, mêlez avec les Sarrasins, ne se servissent continuellement de l'Arabe. Le R. Salomon, qui enseignoit à Barcelonne dans l'onzieme Siecle, eut assez d'Autorité pour modifier ces Décrets rigoureux des Peres; mais, il n'ôsa les abolir. Il prononça un Anathême, & une Sentence d'Excommunication contre tous ceux qui commenceroient à étudier le Grec avant l'Age de vint Ans. La Borne étant une fois levée, R. Mar s'éleva au dessus de l'Anathême, que Salomon avoit lancé contre les jeunes Etudians, & les remit dans une entiere Liberté. On s'apliqua donc aux Langues & aux Mathématiques, & aux autres Sciences; & cela produisit un Nombre considérable de grands Hommes.

XVI. La France ne fut pas si féconde en Rabbins illustres que l'Espagne. On pourroit même se plaindre de sa Stérilité pendant les Siecles que nous éxaminons ; car, on n'y trouve tout au plus que cinq ou six Docteurs qui se distinguérent. Le plus illustre fut R. Gerson (*a*). Quelques-uns le font naître en Allemagne, à Maience. Cependant, il étoit François, ou, du moins, il y publia son Livre des *Constitutions*. On eut apparemment moins de Respect pour lui pendant sa Vie qu'après sa Mort ; car, on balança long-tems à recevoir ce Recueil de Loix, qui ne commencérent à avoir cours qu'au milieu du treizieme Siecle *. On l'a appellé depuis *la Lumiere de la Captivité Françoise*. Ceux qui le font vivre au commencement du neuvieme Siecle, se sont trompez sensiblement ; car, si on ne convient pas de l'Année de sa Mort, arrivée selon les uns, l'An 1028 ; & selon les autres, quarante-deux Ans plus tard : du moins, est-il incontestable qu'il vivoit pendant l'onzieme Siecle.

XVII. Un de ses principaux Disciples fut Jacob, Fils de Jékar, grand Musicien, & qui avoit aussi fort approfondi les Cas de Conscience. Les Docteurs †, qui l'ont suivi,

(*a*) *Ou* Gerscium. * *An. Christi* 1204.
† *V. Ganz.*

fuivi, citent toujours ses Décisions avec Approbation; & elles sont reçues comme des Loix qu'on ne peut violer sans Crime. On le fait mourir la même Année que son Maître. Salomon, qui avoit étudié sous ces deux grands Maîtres, parut aussi avec quelque Eclat. Les Chronologistes ne s'accordent pourtant pas sur ce Chapitre; car, les uns le font étudier l'An 1140, au milieu du douzieme Siecle, & les autres le font mourir trente-cinq Ans auparavant.

XVIII. Il eut un autre Disciple fameux que les Jurisconsultes appellent Albarcellonita. C'étoit Judas, Docteur de Barcelone, qui composa un Traité sur les *Droits des Femmes.* Il en publia un autre sur *les Tems.* Il y rapportoit historiquement les différentes Manieres, dont les Juifs avoient compté les tems. Leur prémiere Epoque fut celle de la Sortie d'Egypte. Ils * en commencérent une autre à la Création d'un Roi, parce qu'alors le Gouvernement changea de Forme. Il y en eut une troisieme à l'Entrée d'Aléxandre le Grand à Jérusalem, laquelle fut suivie jusqu'au dixieme Siecle de l'Eglise Chrétienne; car, Scherira, qui vivoit alors, obligea sa Nation à calculer les Années depuis la Création du Monde. Il publia aussi des Sermons.

* *Plantavit. apud Bart. Bibl. Rabb. Tom. III, p.* 41.

XIX. Moïse *Hadarſcian*, c'eſt-à-dire, le *Prédicateur*, étoit auſſi un des Diſciples de Gerſon. On commençoit alors à faire des Sermons dans les Synagogues ; ce qui avoit été fort négligé juſques-là ; & peut-être que Gerſon avoit introduit cet Uſage, puiſqu'on voit deux de ſes Diſciples qui ſe firent connoître par les Prédications. Moïſe, ſorti de Narbonne, étoit ſans doute le plus éloquent, puis qu'on lui donnoit par excellence le Titre de Prédicateur. On a multiplié ce Docteur en trois ; car, outre celui dont nous parlons, on en a imaginé * deux autres, auſquels on donne le même Nom, & auſquels on attribue le même Ouvrage ſous le même Titre de *Bereſchit Rabbà*. La Difficulté naît de ce que Galatin a cité pluſieurs Endroits de cet Ouvrage, comme favorables aux Chrétiens, qui ne s'y trouvent plus aujourd'hui. Mais, il n'eſt point néceſſaire de multiplier les Auteurs d'un même Livre. Il ſuffit de remarquer que Galatin, qui a cité ces Paſſages du *Bereſchit Rabbà*, étoit un Plagiaire qui a copié un Auteur plus ancien, nommé Raimond, & il ne feroit pas étonnant que les Juifs, qui ſe trouvoient embaraſſés des Objections qu'on tiroit de ce Livre, les aient effacez, ſans que Galatin, qui ne conſultoit

* *Bartol. ibid. Tom. IV, pag.* 69.

sultoit pas les Originaux, s'en soit apperçu. Celui-ci vivoit au milieu de l'onzieme Siecle, & mourut l'An 1070, avec la Gloire de laisser pour Disciple le fameux Salomon le Lunatique.

XX. Ils fleurissoient en Hongrie; car, Ladislas le Saint, qui y régnoit, aiant assemblé un Synode l'An 1092, dans lequel il fit des Réglemens pour tous les Etats de la Nation, ordonna que si les Juifs *s'associoient* * une Femme Chrétienne, ou *achetoient un Esclave*, on devoit leur rendre la Liberté, l'enlever, ôter le Prix au Vendeur, *& le confisquer au Profit de l'Evêque* †. Coloman ‡, Fils de Ladislas, étoit un Prince souverainement mal-fait, boiteux, bossu, louche. Son Pere l'avoit fait Evêque de Waradin, selon la Coutume de donner à Dieu les Personnes qui ne sont pas assez bien faites pour le Monde: cependant, après la Mort de son Pere, il voulut monter sur le Trône, & obtint d'Urbain II une Dispense. Il fit la Guerre aux Vénitiens, qui vouloient s'emparer de la Dalmatie. Il

* Sibi associaverint.

† *Ladislai Regis Decret. Lib. I, Cap. X, pag.* 16, *apud Werbócz, Corpus Juris Hungarici.*

‡ *Colomanni Regis Decret. Lib. I, ad An.* 1100, *Cap. LXXIV, LXXV, apud Werbocz, Corpus Juris Hungar. pag.* 65.

régna durement sur ses Sujets; mais, il ne laissa pas de faire de bonnes Loix qu'on a depuis observées, & qui sont entrées dans le *Corps du Droit* de la Nation. Entre ces Loix, il y en avoit deux pour les Juifs de son Roiaume. Dans l'une, il leur défendoit d'avoir des Esclaves Chrétiens, sous peine de les perdre s'ils ne s'en étoient pas défaits après quelque tems. Dans l'autre, il leur permettoit d'acheter des Terres, & de les faire valoir, à condition qu'ils se servissent d'Esclaves Païens pour les labourer, & qu'ils n'établissent leur Domicile que dans les Lieux où il y auroit un Evêché.

CHAPITRE VI.

Critique du faux Joseph. Guerre & Massacres des Juifs en Angleterre.

I. *Joseph l'Historien étoit François, & vivoit dans l'onzieme Siecle.* II. *Portrait avantageux qu'il fait de lui-même.* III. *Louanges que les Docteurs lui donnent.* IV. *Partage de Sentimens entre les Chrétiens.* V. *Fables sur l'Erection du Césaréat & de l'Empire à Rome.* VI. *Tems auquel Joseph croit avoir vêcu.* VII. *Sa Famille; ses Freres.* VIII. *Ses Ouvrages.* IX. *Tems auquel on a connu son Ouvrage.*

X.

X. Les Actes d'Aléxandre, copiées sur un Livre ancien. Extrait de ces deux Livres. X I. Naissance d'Aléxandre le Grand. Nectanebor étoit son Pere. X I I. Ses prémiers Essais à l'Armée. Mort de son Pere. X I I I. Ses Conquêtes en Afrique & en Asie. X I V. Prodiges qu'il découvre. Oiseaux qui parlent Grec. Hommes sans Tête. X V. Si Joseph a copié les Gestes d'Aléxandre. X V I. Fautes sur la Famille des Hérodes. X V I I. Faussetez sur l'Histoire Romaine. X V I I I. Sur la Judée. X I X. Bévuës sur son Age. X X. Examen de cet Auteur. X X I. Sa Patrie. Il étoit Breton. X X I I. La Brétagne, quand elle a pris ce Nom. X X I I I. Preuves de Supposition. X X I V. Couronnement de Vespasien, faux. X X V. C'est celui d'Othon Prémier ou Second. X X V I. Tems auquel Joseph a vêcu. X X V I I. Motif de son Ouvrage.

I. JOseph l'Historien, Fils de Gorion, est un des Docteurs que la France enfanta à la Synagogue dans l'onzieme Siecle. C'est le dégrader que de le faire naître en France, & lui ôter une Antiquité vénérable que de le placer si tard, puis qu'il prétend avoir vêcu au tems du Siege de Jérusalem. Mais, avant que de rendre raison

de nôtre Conjecture, voions son Caractere & ses Ouvrages.

II. Afin de prévenir sa Nation, il se représente „ comme un Prince, un Roi, „ un Sacrificateur. Dieu avoit réüni le Sa-„ cerdoce & l'Empire en sa Personne pour „ faire la Guerre. „ *Je suis*, disoit-il *, *ce Prêtre qui a reçu l'Onction pour la Guerre ; ce Joseph plein de l'Esprit de Sagesse, & d'Intelligence ; de l'Esprit de Conseil & de Force ; de l'Esprit de Science & de Crainte de Dieu ; celui qui a donné sa Vie pour le Peuple de Dieu, pour son Sanctuaire, & pour sa Nation.*

Un de ses Soldats lui cria un Jour : *Tu és l'Homme de Dieu ; benit soit Jéhovah, le Dieu d'Israël, qui a créé l'Ame que tu portes, & qui t'a rempli de Sagesse :* & lors qu'il fut pris, on s'entre-demandoit en pleurant dans l'Armée ennemie, *Est-ce là cet Homme si redoutable chez les Juifs & aux Romains ? Comment a été pris celui qui seul jettoit la Terreur dans nôtre Armée, & qui a rempli l'Univers du Bruit de sa Valeur ?*

Tite lui rendit la même Justice que l'Armée. Il le loüa fort, & après la Prise de Jérusalem, il l'éleva au dessus de tous les Lévites & les Sacrificateurs de sa Nation.

III.

* *Josippon, sive Josephi, Ben Gorionis, Historia Judaïca Libri sex, pag.* 309, 346.

III. Il n'eſt pas étonnant qu'un Homme ſe couronne de ſes propres Mains ; mais, le Public loüe rarement ceux qui ſe ſont loüez eux-mêmes. Cependant, Joſeph a eu le Bonheur, ou l'Art d'impoſer à ſa Nation. R. Tham *, qui publia ſon Hiſtoire des Juifs †, aſſure que *toutes les Paroles de Joſeph Gorionides ſont Juſtice & Vérité. Il n'y a pas une ſeule Fauſſeté dans ſes Ecrits. Il aproche plus près des anciens Prophêtes qu'aucun qui ait paru. La Main de l'Eternel a repoſé ſur lui pendant qu'il compoſoit ſon Ouvrage, & peu s'en faut que ſes Paroles ne ſoient les Paroles d'un Homme de Dieu.* Les Rabbins, qui le citent, en parlent avec Eloge ; & quoi qu'on reconnoiſſe qu'il a fait une Faute en ſe donnant ‡ plus de deux cens Ans, lors qu'il écrivit l'Hiſtoire du Siege de Jéruſalem, on ne laiſſe pas de relever ſa Naiſſance, les belles Actions qu'il fit en qualité de Général de ſa Nation contre les Romains ; *ſa Sageſſe, ſa Prudence ; la Droiture de ſon Eſprit & de ſon Cœur, & ſa Fidélité dans l'Hiſtoire.* S'il contredit quelquefois les Thalmudiſtes, on charge les Docteurs du Soin de les concilier plutot que de rejetter un Ouvrage ſi utile.

* *Tham, Præfat. Ed. Conſtant. præfixa, pag. 4.*

† *A Conſtantinople, l'An* 1540.

‡ *Ganz Tſemach David. An.* 4757, *pag.* 85 & 95.

IV. Quelques Chrétiens se sont laissés éblouïr par ces Eloges, & ont mutilé l'Ouvrage, de peur qu'on n'en découvrît les Défauts. Eclaircissons un Fait sur lequel on se partage jusques dans le Christianisme; & pour le faire avec plus de Précision, donnons l'Idée de cet Ouvrage peu connu jusqu'à présent, parce que l'Original l'Hébreu étoit rare, & que la Version, que Munsterus en donna, étoit tronquée de plus de la Moitié, ou plutôt n'étoit qu'un Abrégé fort défectueux *.

V. Joseph Gorionides dit † qu'il vivoit, lors que Jules César s'empara de l'Empire pour la troisieme fois. „ Aléxandre le „ Grand avoit étendu ses Conquêtes sur „ l'Italie, & pris Rome. Impérius, Fils de „ Ptolomée Philadelphe, Roi d'Egypte, s'en „ empara long-tems après, & y établit le „ *Césaréat*, ou son Empire, & ce Gouver„ nement subsista jusqu'à ce qu'Antonin, „ ou Antoine, amoureux de Cléopatre, „ viola les Droits du Peuple qui se souleva. „ Après avoir chassé Antoine, on se lia par „ Serment, comme on avoit fait du tems „ de *Tarquin*, *le prémier des Césars*, de ne „ souffrir jamais de *César*. Cependant, Ju„ les

* *V. Gaignier, Praef. in Josippon.*

† *Josippon, Lib. VI, Cap. XLIII, pag.* 189, 190, 191.

„ les aiant obtenu du Sénat le Commande-
„ ment des Armées d'Occident, comme
„ Pompée avoit celui des Troupes de l'O-
„ rient, ce jeune Héros à l'âge de dix-neuf
„ Ans battit *les François & les Bretons*, &
„ en quatre Ans soumit tous les Rois d'Oc-
„ cident. Il revint à Rome fier de ses Vic-
„ toires, & avertit le Sénat qu'il vouloit
„ devenir *César*. Le Sénat s'y opposa par
„ une longue Harangue que Joseph a rap-
„ portée: mais, César emploia la Violen-
„ ce, menaça les Sénateurs de les massa-
„ crer tous: il battit Pompée, & régna. „

VI. Joseph * étoit déjà fort âgé, lorsque cette Révolution arriva dans la République; car, il étoit né 134 *Ans depuis que le Césaréat, que les Grecs appellent Impériosia* (a), avoit été institué chez les Romains; & il avoit cinquante & un An lors que Jules César vint au Monde. *J'ai vu*, dit-il †, *ce Jules, qui est le prémier Roi, que les Latins appellent Impérius, ou le prémier César; celui qui rétablit le Césaréat une troisieme fois chez les Romains* (b). Il étoit aussi

 Con-

* *Ibid.* 189, & *Lib. III, Cap. XV, pag.* 97.

(a) אמפראוסיא, Imperiosia.

† *Ibid. Lib. III, Cap. XV, pag.* 100.

(b) La prémiere fois par Tarquin; la seconde par Ptolomée, Roi d'Egypte, qu'il appelle aussi *Impérius*, & la troisieme par Jules César.

Contemporain de Jésus, Fils de Syrach, *Prince chez les Juifs*. Un Homme doit savoir le tems auquel il a vécu. Celui-ci le marque distinctement: il avoit cinquante un An lors que Jules César, le prémier des Empereurs, fut arraché du Sein de sa Mere.

VII. Cependant, son Pere, qui s'appelloit Gorion, étoit aussi fort vieux; car, il survécut à la Ruïne de Jérusalem, & en sortit, lors que Tite l'eut prise. Il ne faut donc pas confondre ce Sacrificateur, Pere de l'Historien, avec un autre Gorion, que les Zélez tuërent dès le commencement du Siege de Jérusalem. Joseph, qui avoit prévu qu'on pourroit commettre cette Faute, a ajouté deux Lettres au Nom de ce Martyr; car, il l'appelle *Gorinion*. Sa Mere, *la plus sage de toutes les Femmes*, avoit eu vint Garçons, dont les Romains & les Assassins en tuërent dix-huit. Bonias, qui étoit le dix-neuvieme, fut laissé par Tite à Jérusalem, où *Dieu fit de grandes choses par son Moien*. Les Thalmudistes lui attribuent des Miracles; mais, ils changent son Nom, & l'appellent *Nicodeme*, *Fils de Gorion*. Joseph étoit Sacrificateur; mais, il ne laissa pas de se consacrer à la Guerre. Cependant, il s'appliqua à l'Etude, & composa un grand Nombre d'Ouvrages dès le tems de Jules César. Il publia, à la Priere du

Sénat,

Sénat, un *grand Livre* qu'il intitula *Joseph* *. C'étoit une *Chronique*, ou *Histoire Romaine*, dans laquelle on voioit particuliérement ce qui s'étoit passé pendant que les Consuls avoient gouverné la République. Non content d'avoir rapporté les Evénemens passez, il étendoit ses Soins sur l'Avenir, & prédisoit à cette grande Ville ce qui devoit lui arriver jusqu'à sa Ruïne totale. Il ne prétendoit pas être Prophête; mais, il rapportoit ce qu'il avoit appris des *Sages*, qui avoient vécu auprès des Prophêtes & des *Voiens, qui sont véritables & fideles dans leurs Conjectures*.

VIII. Cet Ouvrage † fut suivi de la *Sapience*, où il ne parloit que des Sages, & des Docteurs qui l'avoient précédé.

Il fit ‡ l'*Apologie* de sa Nation, & de sa Famille contre les Païens, comme le Joseph Grec a fait dans ses Livres contre Apion.

Enfin, il publia *l'Histoire*, dont nous parlons, qui est d'autant plus considérable qu'on peut la regarder comme une Chronique ⸸ de ce qui s'est fait pendant la Durée du second

 Temple.

* *Id. Cap. XXXVI, pag.* 171; *& Tham, Præf.*
† *Pag.* 237. ‡ *Pag.* 243.
⸸ *Tham, Præfat.* Il appelle le prémier & le dernier de ses Ouvrages, דברו הימים, *Divre Haiammim*, les Commentaires des Jours.

Temple. L'Auteur étoit persuadé qu'on le regarderoit à l'avenir comme *le Prince des Historiens*, & qu'on le feroit marcher immédiatement après les Ecrivains Sacrez. Il s'élevoit au dessus de Tite Live, qui a confondu les tems, en parlant d'Eupator, avant Antiochus son Pere, & qui avance diverses choses qu'il ne pouvoit prouver. Il avoit en main les Témoignages d'un grand Nombre d'Auteurs qu'il avoit lus. Outre „Tite Live, Trogue Pompée, Strabon, „Porophius (*a*); c'est-à-dire, Orose, ou „Porphyre, il avoit vu le Livre de *Cainan*, „Fils d'Enos; ceux *des Medes*, *des Macé-* „*doniens*, & *des Perses*; les Lettres qu'A- „léxandre le Grand écrivit à Aristote pen- „dant son Voiage aux Indes; les Livres „des *Grecs*; celui des *Alliances des Romains*; „un Ouvrage de *Kirker*, ou *Cicéron*, qui „avoit été le Témoin oculaire de ce que „Pompée fit souffrir aux Sacrificateurs à la „Prise de Jérusalem. Il avoit entre les „Mains le *Calendrier* que Jules César avoit „*composé pour les Grecs* & *les Nazaréens*; „la *Chronique* des Césars Romains; le *Re-* „*cueil des Droits Romains*, que Vespasien „baisa le Jour de son Couronnement en „Présence de Gorionides.„ On pouvoit tirer

(*a*) פורופיוס, Porophius. *Josippon*, *pag.* 27, 57, 75, 76, 92, 94, 100, 104, 106, 182.

tirer de grandes Lumieres de tous ces Ouvrages, dont la plupart sont péris.

IX. Quelque importante & quelque excellente que cette Histoire dut être, puisqu'elle étoit composée sur de si bons Mémoires, elle a été long-tems inconnue. L'Auteur des Midraschim, ou Commentaires sur les *Chroniques*, est le prémier qui semble l'avoir cité : mais, cet Auteur, qu'on appelle Mattanot, *Fils* de Nissim, & qui écrivoit à Tolede, n'est pas fort ancien. Saadias, un des *Excellens* * du dixieme Siecle, paroît aussi l'avoir connu : mais, ces deux Témoignages sont fort obscurs & douteux. Ce fut dans le douzieme Siecle que Jarchi †, Aben Esra ‡, & quelques ⸸ autres produisirent Joseph, & cet Ouvrage, qui étoit demeuré fort inconnu l'espace de mille Ans. Nous en découvrirons aisément les Raisons dans la suite.

X.

* *Saadias Gaon, Comment. in Danielem. An. Christi* 936.

† *An. Christi* 1140. ‡ *An. Christi* 1156.

⸸ *Abraham Ben Dior in Cabbala. An. Christi* 1161. Conath le fit imprimer à Constantinople en 1490; & c'est cette Edition que Munster avoit eue. Tham le fit en suite. On vient de le publier entier. יוסיפון *Josippon ex Hebræo Latinè vertit, Præfatione & Notis illustravit Johannes Gaignier.*

X. Un des Endroits les plus remarquables de cet Ouvrage roule sur la Naissance & les Conquêtes d'Aléxandre le Grand. Joseph Gorionides prétend les avoir tirées de la Généalogie de ce Prince, écrite par les Mages d'Egypte l'Année qui suivit immédiatement sa Mort.

Il y a effectivement un Ouvrage qui porte pour Titre, *les Actions d'Aléxandre* *. Mais, cet Ouvrage que Joseph Gorionides paroît avoir copié, puis que les deux Auteurs s'accordent sur la plupart des Faits, est Latin, & ne peut avoir été composé par les Mages d'Egypte immédiatement après la Mort d'Aléxandre. D'ailleurs, ce Livre a demeuré enséveli dans les Bibliotheque d'Angleterre, d'où Mr. Gaignier (*a*) l'a

* *Voi la Lettre* 446 & 460 *de Casaubon*, *de la derniere Edition in folio*, *pag*. 246. Il dit qu'il avoit vu dans la Bibliotheque du Roi la fausse *Histoire d'Aléxandre*, par Callisthene, que Joseph Gorionides avoit copié.

(*a*) Depuis ce tems-là, Mr. Breithaupt, Conseiller de l'Empereur & de l'Electeur de Saxe, a publié une *Histoire de Joseph Gorionides*, avec sa Traduction Latine sur l'Edition de Venise. Il y a ajouté une Préface & des Notes, pour prouver que cet Ouvrage est véritablement de Flavius Joseph, qui avoit écrit en Hébreu son Histoire avant que de la traduire en Grec. Il s'appuie prin-

l'a tiré, afin qu'on le conférât avec sa Traduction de Joseph : un Ouvrage inconnu ; & si long-tems négligé, ne doit pas avoir une très grande Autorité chez les Savans. Quoi qu'il en soit, voions ce qu'on apprend de ce Prince, dont les *Actions* sont si fameuses. On pourra juger par là du Caractere de ces deux Ecrivains.

XI. Aléxandre n'étoit pas Fils de Philippe ; mais, de Nectanebor, Roi d'Egypte.

principalement sur le Témoignage de Ménassé, qui soutient que toute la Nation attribue cet Ouvrage sans contradiction à l'ancien Joseph, & ce Témoignage lui paroit d'une grande Autorité ; comme s'il n'étoit pas également moderne, parce qu'il vient d'un Juif, & que les Docteurs de cette Nation n'eussent pas plus d'Intérêt & de Préjugés sur cela que les Chrétiens. Cependant, Breithaupt trouve le Récit des *Actions d'Aléxandre* si ridicule, qu'il vouloit le retrancher & le mettre à la fin ; mais, on lui fit voir la Conséquence de cette Transposition, qui rendoit son Ouvrage suspect. Il prétend que c'est un Imposteur qui a falsifié le véritable Joseph qu'il publie, & il rejette sur lui toutes les Fautes qui le demasquent, sans en donner aucune Preuve. Mr. le Clerc à inséré dans le XXV Tome de sa *Bibliotheque Choisie*, *pag.* 40, *An.* 1712, le Mémoire Latin de Mr. Gaignier, qui réfute Breithaupt, qui en effet prouve qu'il n'y a point d'Imposture qu'on ne puisse soutenir, ni de Supposition qu'on puisse prouver, si celle-là peut être défendue avec Succès.

te. Ce Prince voiant qu'Artaxerxe alloit lui déclarer la Guerre, aima mieux consulter les Démons que de lever des Troupes. Il apprit par la Magie, dans laquelle il étoit fort expérimenté, qu'il seroit défait. Afin de prévenir ce Malheur, il quitta Peluse, & se rendit sécretement à Antioche, où il changea d'Habit, & prit ceux d'un grand Seigneur de Babylone. Après s'être déguisé, il passa à *Macédoine*, Ville capitale du Roiaume de même Nom. Il y devint amoureux d'Olympias, qui se consola avec lui de l'Absence de Philippe, lequel étoit à la Tête de son Armée. Il se glissa dans son Lit sous la Figure d'un Serpent, après lui avoir persuadé qu'un Dieu viendroit lui demander cette Faveur. De peur que sa Grossesse ne fut suspecte à Philippe, Nectanebor, par le moien de certaines Herbes, envoia un Songe à ce Prince, qui lui apprenoit la Conception & les Victoires de l'Enfant qui devoit naître d'Olympias. Il fit un second Miracle; car, un Serpent empêcha les Habitans de la Ville, qu'il assiégeoit, de se défendre: ainsi, Philippe la prit sans perdre ses Soldats. La Terre trembla, & il se fit divers autres Prodiges à la Naissance de l'Enfant, afin de nourrir la Terreur dans l'Ame de Philippe, qui ne pouvoit se guérir de ses Soupçons

çons

çons jaloux, & qui fut doublement irrité, lors qu'il s'apperçut que l'Enfant ne ressembloit ni au Pere, ni à la Mere. On ne laissa pas de donner Nectanebor pour Précepteur au petit Aléxandre; lequel voulut devenir Magicien comme son Maître. Il fallut pour cela quitter la Ville, & contempler les Astres dans un Lieu solitaire. On ne sait ce qui fâcha Aléxandre; mais, il jetta son Maître dans un Fossé en insultant à son Savoir. Nectanebor soutint qu'il avoit sçu qu'il devoit *mourir de la Main de son Fils*, & découvrit à Aléxandre qu'il étoit son Pere. La Tendresse filiale se réveilla trop tard, & n'aboutit qu'à charger le Cadavre de Nectanebor sur ses Epaules, & * le reporter à Olympias qui le fit enterrer.

XII. Aléxandre étoit vigoureux; ses Cheveux étoient comme la Criniere d'un Lion; de ses yeux l'un étoit noir, & l'autre bleu; ses Dents étoient très aigues; sa Voix forte comme le Tonnerre, & sa Force semblable à celle des Lions. Après avoir domté le Bucephale, il demanda à son Pere le Commandement d'une Armée, avec laquelle il alla battre Nicolas, Roi d'une Province du Péloponese, que Joseph appelle Andrias. Il tua le Roi dans un Combat, entra dans sa Capitale, & revint en Macé-

* *Cap. VII, pag.* 54.

Macédoine, où il trouva son Pere, qui vouloit répudier Olympias pour en prendre une autre; mais, il s'y opposa. *L'Armenie & le Chorazan, deux Provinces voisines de la Macédoine*, s'étant révoltées, Philippe détacha son Fils pour les faire rentrer dans l'Obéïssance. Il y réüssit; mais, à même tems Cabronias, *Roi de Bretagne*, parut à la tête d'une nombreuse Armée, pour prendre la Ville de Macédoine, & enléver Nebiaras, Mere d'Aléxandre, dont il étoit amoureux depuis long-tems. Philippe voulut repousser cet Ennemi; mais, Osanias, Roi d'Aganie, aiant présenté la Bataille, Philippe sonna la Retraite; on le poursuivit jusqu'auprès de Macedoine, où il fut défait, perdit sa Capitale, & fut blessé à la Tête. Aléxandre * courut à son Secours, & tua Osanias, après avoir battu son Armée victorieuse. Il passa en suite dans le Champ, où son Pere étoit resté depuis sa Blessure, & lui apprit qu'il étoit vangé. Philippe mourut plein de Consolation, après avoir apris la Victoire de son Fils, qui le vangeoit de ses Ennemis.

XIII. Après la Mort, de Philippe, Aléxandre, qui se vit Roi de toute la Grece, forma de plus grands Desseins. Pour cet Effet, il assembla son Conseil, exhorta ses

* *Cap. VIII, pag.* 58, 59.

ses Sujets à ne se confier point aux Forces de l'Homme; mais, de *se reposer uniquement sur Dieu benit* (*a*), *lequel renverseroit ses Ennemis.* Le Conseil s'opposa au Dessein d'aller combattre les Barbares; mais, Aléxandre n'eut aucun égard à leurs Remontrances. Il passa en Sicile, & de là en Italie. Il fut reçu à Rome avec de grandes Acclamations *comme un Seigneur & Maître.* Après s'être fait reconnoître pour *Empereur*, il passa en Afrique, dont il fit Conquête en peu de tems. La Lybie & la Barbarie se soumirent à lui. Il alla de là dans *la Medie*, traversa l'Euphrate, & subjuga la Bactriane. Darius voulut l'arrêter par des Lettres menaçantes; mais, Aléxandre donna Bataille, *dans laquelle il perdit cent neuf mille Fantassins*; *mais*, *il tua cent vint mille Hommes dans l'Armée ennemie*, & *prit quatre mille Princes.* Il s'avança ensuite jusqu'au Fleuve Astargan, dont la Glace étoit si forte, que les Chariots y passoient. Là, Aléxandre se déguisa, & alla à la Cour de Darius comme Ambassadeur d'Aléxandre. Darius le fit mettre à Table; mais, comme on s'apperçut qu'il cachoit tous

(*a*) L'Auteur des *Actions d'Alexandre* ne parle point de cette Confiance au seul Dieu. C'est Gorionides qui prête cette Harangue à Aléxandre, pag. 60.

tous les Vaſes d'Or, dans leſquels on lui préſentoit à boire, on voulut l'arrêter. Il répondit fiérement que ſon Maître faiſoit Préſent à tous ceux qui mangeoient dans ſa Maiſon des Vaſes, dont ils ſe ſervoient. Son Deſſein étoit de s'enfuïr, & de gagner par ce Préſent le Portier qui voudroit l'arrêter. Cela lui réüſſit. On s'apperçut trop tard * *que c'étoit Aléxandre*. Il repaſſa le Fleuve ſur la Glace, laquelle ſe fondit immédiatement après, tellement que les Chevaux qu'on avoit envoiés à ſa ſuite ne purent le prendre. La Bataille ſe donna bientot après. Darius la perdit. Une Partie de ſon Armée, voulant paſſer la Riviere qui étoit gêlée, ſe noia, parce que la Glace fondit d'une maniere imprévue. Les Officiers tuérent leur Roi qui expira dans le Sein d'Aléxandre.

XIV. Aléxandre, après avoir domté † *toute la Terre*, paſſa dans des Deſerts au delà de la Medie, où il trouva des Hommes que les Grecs appellent פיתיקיש, *Pithœcos*, ou *Singes*. Il découvrit plus loin dans une Forêt des Geans d'une Figure extraordinaire. C'étoient des Anes ſauvages, dont l'Auteur fait des Hommes, & qu'il appelle *Peraim* (*a*). On mit le Feu à

* *Cap. IX, pag.* 64, 65, 66.
† *Cap. X, pag.* 69. (*a*) פראים.

à la Forêt, & les Anes s'enfuirent. En allant plus loin, ils apperçurent des Arbres qui commencent à sortir de la Terre au Lever du Soleil, & qui poussent jusqu'à six Heures; mais, ils rentrent en suite dans la Terre. Les Perses s'en servent au lieu de Parfums, pour honorer leurs Dieux quand ils les consultent. Aléxandre ordonna à ses Soldats d'en couper quelques-uns; mais, ceux qui y furent commandez étoient battus cruellement, sans qu'on put découvrir la Main qui les frapoit. Il y avoit *là des Coqs qui vomissoient le Feu contre ceux qui approchoient pour les prendre. Il y avoit des Oiseaux qui parlent Grec, & des Hommes sans Tête.* Il entra dans l'Acarmanie (*a*), dont il trouva les Peuples d'autant plus sages qu'ils lui demandérent pour toute Grace *la Vie éternelle.* „ Je ne puis vous la don„ner, *répondit Aléxandre*, & je serois heu„reux si je pouvois me la procurer. Eh „bien! *répliquérent ces Barbares*, vous vou„lèz piller, bruler, désoler l'Univers, & „en suite vous mourrez sans connoître „l'Héritier qui le possédera. Quelle Folie! „Nous ne sommes, *disoit* * *Aléxandre*, que „Ministres de Dieu; Exécuteurs de ses Dé„crets; & comme la Feuille de l'Arbre ne „remue

(*a*) אכרמיים, Acarmaiim, pag. 74.
* *Cap. XI, pag. 75.*

„remue point, si le Vent ne souffle, nous „ne pouvons agir sans Dieu. „ Enfin, Aléxandre alla jusqu'aux Indes, où il vit des Arbres qui parloient. Il se déguisa en Marchand, & se rendit sous cet Habit à la Cour de Porus, où il apprit que les Eléphans ne pouvoient être vaincus que par le Feu. Il fit aussitot faire des Statues d'Airain qui étoient creuses. On les embrasa, & en suite on les poussa par Machines vers les Eléphans, qui les prirent pour les Hommes, & se *brulérent la Gueule & les Dents en voulant les déchirer.* Il y a je ne sai combien d'autres Prodiges, dont Aléxandre rend un Compte éxact à son Précepteur Aristote dans les Lettres qu'il lui écrivoit, dont Joseph * prétend donner ici la Copie. Il alla de là dans le Païs des *Femmes*, ou des Amazones. *Il vouloit monter aux Nues, & descendre dans les Abîmes de la Mer*; mais, étant revenu à Babylone, Antipater l'empoisonna.

XV. Joseph paroît avoir copié un Auteur Latin †, dont on a déterré le Manuscrit; mais, on ne peut s'assurer que l'Historien Latin soit plus ancien que le Joseph Hé-

* *Cap. XIII, pag.* 92.

† *Ex MS. Bodleiano N. E. D.* 2. 8. Incipit Liber de Gestis Alexandri. *Mr. Gaignier a fait imprimer ce Manuscrit à côté de Joseph Gorionides, pag.* 40.

Hébreu. Ils se vantent l'un & l'autre d'avoir tiré leur Histoire des Mages d'Egypte. Cependant, ils sont les seuls qui aient connu ces *Actions d'Aléxandre* écrites par les Mages. L'Auteur Latin écrivoit dans le Siecle de la basse Latinité; & sans décider, lequel est le Copiste de l'autre, il est incontestable qu'ils ont vêcu depuis que les Saxons eurent chassé d'Angleterre les *Bretons*, puis qu'ils font passer Aléxandre dans la *Brétagne*. Quoi que l'Auteur Latin soit un peu moins farci de Contes fabuleux & ridicules, il ne laissa pas de faire parler les Arbres. „ L'Arbre du Soleil „ commençoit son Discours en Langage „ Indien, & le finissoit en Grec. „ Celui de la Lune faisoit le contraire; car, il parloit Grec au commencement, & fermoit sa Harangue par des Termes Indiens. Les Juifs font l'Apologie de leur Joseph, en disant que les Contes ne se trouvent pas dans l'Edition d'Allemagne. Il ne faut pas s'en étonner, puis que Munster l'avoit mutilée. Il suffit qu'on lise ces Fables dans l'Original imprimé à Constantinople, qu'on vient * de traduire beaucoup plus fidélement que Munster n'avoit fait.

XVI. Cet Auteur est plus éxact, lors qu'il copie le véritable Joseph † dans les

* *Gaignier.* † *Lib. VI, pag.* 189.

Guerres de l'Eternel. C'eſt ainſi qu'il appelle ſon *dernier Livre*, qui contient l'Hiſtoire du Soulévement contre les Romains, & la Déſolation de Jéruſalem. Cependant, il ne laiſſe pas de s'égarer ſouvent.

Prémiérement, il n'a pas connu l'Hiſtoire des Hérodes, ni leur Succeſſion. En effet, il aſſure que le Grand Hérode ne donna la ſouveraine Sacrificature à Ariſtobule ſon beau-Frere, que parce que Marc Antoine lui demandoit ce jeune Garçon, dont la Beauté l'avoit charmé. Il le menaçoit même d'une Guerre * cruelle, s'il ne conſentoit pas à l'Aſſouviſſement d'une Paſſion ſi criminelle. Hérode, afin de prévenir le Crime & les Suites de ſon Refus, dépoſa Ananetus de ſa Charge, & y plaça Ariſtobule. Il écrivit en ſuite à Marc Antoine *qu'un Souverain Sacrificateur ne pouvoit quitter la Province ſans cauſer une Sédition dans le Peuple, & que déjà le Sénat s'étoit oppoſé à ſa Demande*; ce qui contenta Marc Antoine. On ne ſait où le Joſeph Hébreu a puiſé ce Roman; car, ce ne fut point l'Amour de la Vertu, mais, la Crainte du Peuple qui obligea Hérode à conférer à Ariſtobule la prémiere Charge de l'Egliſe. Cet Hiſtorien introduit les Députez de

* *V. les Lettres d'Antoine, Liv. VI, Chap. LI, pag.* 217.

de la Judée plaidant contre Archélaüs devant Auguste, & soutenant qu'il *ne devoit pas régner sur eux, parce que le Peuple ne l'avoit pas élu*, comme si la Judée, soumise aux Romains, avoit été un Roiaume électif, & que l'Election en eut appartenu au Peuple. Ils ajoutoient * *qu'il avoit perdu l'Esprit, que c'étoit un Sot, un Fou, & qu'on le remarquoit aisément dans ses yeux.* Il ne laissa pas de régner neuf Ans *tranquillement*; mais, on le † *mit en Prison; on le conduisit à Rome chargé de Chaînes d'Acier, & il mourut là.* Cependant, Archélaüs ne mourut point à Rome. Il ajoute que son Frere Antipater, surnommé Hérode, prit sa Place; qu'il *régna dix Ans en Paix; mais, en suite, il partit, & conquit l'Espagne* (a), *à cause que le Roi de ce Païs-là avoit enlevé la Femme de son Frere.* Cette Conquête est imaginaire, & le Sujet en paroît d'autant plus faux qu'il est ridicule de faire *partir* Hérode de la Judée, pour aller venger en Espagne l'Enlévement d'une belle-Sœur, puis qu'il avoit enlevé *la Femme de son Frere Philippe*. On lui donne pour Successeur en Judée ‡ *son Fils*

 Agrip-

* *Josipp. Lib. VI, Cap. LXI, pag.* 270.
† *Cap. LXV, pag.* 288.
(a) ספרד, Sepharad, *c'est l'*Espagne. *Ibid.*
‡ *Ibid.*

Agrippa, & vint trois Ans après Agrippa II, sous lequel arriva la Guerre & la Désolation de Jérusalem. Celui-ci servit quelque tems dans l'Armée de Vespasien; mais, l'Empereur partant pour Rome, obligea Agrippa de le suivre avec son Fils Monbas, sous prétexte qu'il favoriseroit la Révolte de la Nation. Vespasien fut à peine couronné, qu'il fit tuër Agrippa avec son Fils. Nôtre Historien, qui étoit présent à cette Exécution, s'en plaignit à Vespasien comme d'une Injustice; mais, l'Empereur lui répondit, „que lors que l'Armée délibe- „roit si elle le mettroit sur le Trône, Agrip- „pa étoit allé chez tous les Colonels le dé- „crier comme une Personne indigne de „commander; &, ses Calomnies avoient „fait tant d'Impression sur ces Officiers, „qu'ils étoient allez trouver le *Patron*, au- „près duquel ils l'avoient accusé de divers „Crimes qu'il n'avoit jamais commis.„ Il semble qu'on ne doit pas s'inscrire en faux contre un Témoin * qui rapporte la Conversation qu'il a eue avec Vespasien. Cependant, on sait qu'Agrippa I n'étoit point Fils d'Hérode Antipater, & Agrippa II ne fut jamais marié, & Monbas est un Fils chimérique. D'ailleurs, on fait entrer mal à-propos dans cet Evénement le St. Pere,

פתרון,

* *Lib. VI, Cap. LXXVII, pag.* 343.

פתרון, *Patron*, puis que le Pape n'avoit aucune part à l'Elévation des Empereurs. Enfin, Agrippa, toujours fidele aux Romains, & à Vespasien aussi bien qu'à Tite, ne s'opposa point à leur Elévation. Il vécut tranquillement sous leur Empire, au lieu de mourir par leur Violence; & les Médailles que nous avons produites, prouvent démonstrativement qu'il prolongea ses Jours jusques sous Domitien.

XVII. L'Ignorance dans l'Histoire des Empereurs Romains est beaucoup plus sensible. En effet, il donne à César *le Droit de Césaréat*, *& l'Impériosia*, ou l'Autorité souveraine qu'Impérius, Fils de Ptolomée, Roi d'Egypte, avoit possédée à Rome: il le fait *tuër dans le Temple de Jupiter* (a), *où il faisoit tranquillement sa Priere*. Cependant, il n'y a rien de plus connu que le Meurtre de César dans le Sénat. Il fait Marc Antoine *Empereur* & Collegue d'Auguste. Néron ne fut pas assassiné; mais, * *le Feu de l'Eternel tomba sur lui*, *lors qu'il étoit à la Chasse avec quelques Personnes de sa Cour*, *& le tua*. Vitellius *étoit un Sot*, *mauvais*, *cruel*, *adonné à l'Yvrognerie*. Les Romains se plaignirent de ce qu'on leur avoit

 donné

(a) גובים, Jovis, *Lib. VI*, *Cap. XLVI*, *pag.* 200.

* *Lib. VI*, *Cap. LXXV*, *pag.* 333.

donné ce Belial pour Maître. Vespasien * envoia deux de ses Généraux pour le chasser. Le Combat se donna *au milieu de Rome, & Vitellius y fut tué avec quatre-vint mille Romains braves & choisis.* On voit là plusieurs Faussetez ; car, Ptolomée n'avoit point établi l'Impériosia à Rome. M. Antoine fut l'un des Triumvirs ; mais, on ne le compte jamais entre les Empereurs. Néron ne fut point assez heureux pour trouver une Mort imprévue & facile. Il se plaignoit de ce qu'*il n'avoit ni Ami, ni Ennemi qui le tuât.* Il est vrai qu'un Tremblement de Terre & la Foudre, qui grondoit, l'épouvantérent dans sa Fuite ; mais, il n'en fut pas frappé, & ce fut lui-même qui se donna le Coup de la Mort. Vitellius † ne périt point dans un Combat avec quatre-vint mille Hommes d'Elite. Cette Tragédie n'a point de Fondement dans l'Histoire ; & il est sur tout mal à-propos de le faire appeller *Bélial* par les Romains ; qui ne se servoient point de ce Terme consacré par les Orientaux à honorer les Dieux.

XVIII. Cet Historien rapporte encore un grand Nombre de choses sur le Compte de sa Nation, & de lui-même qui choquent jusqu'à

* *Cap. LXXVII, pag.* 340.

† *Sueton. Lib. VII. in Vitellio, pag.* 168. *Josippon, pag.* 333.

juſqu'à la Vraiſemblance. Que de Conjectures & de Bevues ſur le Nom de Jéruſalem! „Elle s'appelloit autrefois, *dit-il*, „Tſedek, Juſtice, & ce fut de là qu'un „de ſes Rois, nommé Jéhuram, prit le „Titre de Melchiſédec. Abraham changea „ce Nom, & appella *le Lieu du Sanctuaire* Jéruſalem, ou *Dieu le verra*. Il *verra* „*Salem* (*a*), c'eſt-à-dire, *un Lieu parfait*. „On l'appelle encore Jéruſalem, parce que „les Errans, (*b*) שלי, y trouvent la Doc„trine que les Saints Anges leur appren„nent. On lui a donné ce Nom à cauſe „des Péchés *d'Erreur* qu'elle commit; car, „il vaut mieux qu'elle ſoit punie pour des „Péchés *d'Erreur*, que pour ceux que *l'Or*„*gueil* fait commettre. Enfin, ceux qui ai„ment la Loi, doivent jouïr de la Tran„quillité, & les *Tranquilles du Siecle* (*c*) „ont là leur Domicile.„ C'eſt là l'Origine de ſon Nom.

Il produit les Plaintes qu'Auguſte faiſoit aux Juifs, de ce que la Macédoine avoit *caché Brutus*, & *enveloppé ſon Iniquité*, *comme l'Adultere cache ſon Amant ſous le Voile*; & on y trouve auſſi les Lettres des Réfu-

 giés

(*a*) ירא שלם, videbit Salem, ſeu perfectum.
(*b*) ירושלם. *En diviſant ce Mot, on fait* שלי, Errans, qui invenit in te הוראה, Doctrinam.
(*c*) ישליו שולי עולם, tranquilli Mundi.

giés d'Asie qui assurent qu'Auguste, & Antoine son Collegue avoient donné Ordre jusques dans * la *Brétagne*, *qui est sur les Bords de l'Océan*, & *au delà de la Mer des Indes*, de mettre en Liberté tous les Esclaves Juifs de l'un & de l'autre Sexe, & de tirer leur Rachat des Trésors de l'Empereur. Ce prétendu Joseph † a outré ce qu'il avoit entendu dire des Affranchis de sa Nation, dont nous avons suffisamment parlé.

Il soutient qu'on l'appella Josippon par Honneur, parce qu'on l'avoit *oint d'une Onction militaire* pour commander dans la Galilée. Il se vante qu'un Soldat s'approcha de la Muraille pour le tuër par une Fléche empoisonnée; mais, que ce Soldat fut épouvanté par sa Voix. On jetta sur lui un Seau d'Huile bouillante qui lui enleva la Peau. Cependant, il couroit sans Peau, *criant & pleurant au milieu de l'Armée Romaine*, jusqu'à ce qu'enfin *mourut*. C'est un Spectacle nouveau que celui d'un Homme sans Peau, & qui ne laisse pas de courir comme un Perdu.

XIX. Enfin, il semble que cet Historien ne se soit pas connu lui-même. En effet, il dit qu'il étoit né l'An 134, depuis que le *Césaréat*, que les Grecs appellent

* *Lib. VI, Cap. XLVII, pag.* 204.
† *Cap. LXVII, pag.* 293.

lent *Impériosa*, fut établi à Rome, & qu'il avoit cinquante-un An, lors que Jules César vint au Monde l'An 188 du Césaréat. Il calcule mal; car, il devoit avoir cinquante-quatre Ans. Mais, il ne faut pas relever une Méprise de trois Ans dans un Calcul aussi bizarre que celui que nous allons faire. Jules César devint Empereur à vint-trois Ans, & Joseph * en avoit alors soixante & quatorze. César régna quatre Ans, & quelques Mois. Il fut donc tué dans *le Temple de Jupiter*, lors qu'il n'avoit pas encore accompli la vint-huitieme Année de sa Vie. Auguste régna cinquante-six Ans: ainsi, Joseph avoit à la Mort d'Auguste cent trente-quatre Ans & cinq Mois. Le voilà déjà dans un Age fort avancé. Cependant, il survêcut à la Ruïne de sa Patrie, qui n'arriva que cinquante-cinq ou six Ans après. Il est vrai qu'il passe sur tous les Successeurs d'Auguste jusqu'à Néron, comme s'il n'y avoit point d'Abîme à remplir. Mais, au moins, il fait régner Hérode Antipater onze Ans, Agrippa I vint-trois Ans, & Agrippe II vint Ans; & ce dernier mourut avant la Prise de Jérusalem. Il avoit donc plus de cent quatre-vint-six Ans, lors qu'il faisoit la Guerre, & soutenoit courageusement des Sieges en

H 5 Galilée.

* *Lib. VI, Cap. LXXXII, pag.* 363.

Galilée. Il fut mené prisonnier à Rome, où il vêcut plusieurs Années.

Son * Pere avoit cent & trois Ans au Siege de Jérusalem, & sa Mere quatre-vint-cinq. *Mon Pere*, disoit-il aux Assiégés de Jérusalem, *& ma Mere sont au milieu de vous : l'un est un Fils de cent trois Ans, & ma Mere en a quatre-vint-cinq.* Voilà donc un Fils qui a commencé de vivre cent Ans avant sa Mere. Il y a plus ; car, aiant oublié son Age aussi bien que celui de son Pere, il ne se donnoit alors que soixante Ans, quoi qu'il fut né cinquante-quatre Ans avant Jules César.

XX. Un Historien de ce Caractere ne mérite peut-être pas qu'on s'arrête si longtems à le faire connoître. Cependant, puis qu'on le place immédiatement après les Prophêtes, il est à-propos de démêler ces trois choses. 1, De quel Païs il étoit. 2, Le tems auquel il a vêcu ; &, 3, le Motif de son Imposture.

XXI. Scaliger † a cru que Joseph Gorionides étoit originaire de Tours, parce qu'il parle souvent de la Loire, d'Amboise, & de Chinon, Villes de la Touraine, qui n'ont porté ces Noms qu'après le sixieme

* *Cap. LXXXV, pag.* 383.

† *Joseph Scaliger in Elencho Tribæreseân, Serar. Cap. IV.*

fixieme Siecle (*a*). Il eſt certain que cet Auteur étoit François; c'eſt pourquoi, au lieu que le véritable Joſeph fait marcher les Galates dans la Pompe funebre d'Hérode I, celui-ci y met ſes Compatriotes les *Francs*; mais, il parle ſi ſouvent de la Brétagne que je ſuis perſuadé qu'il étoit de ce Païs-là. En effet, il fait remonter l'Origine des Bretons juſqu'à Japhet; *car*, * *les Enfans de Riphat ſont les Bretons qui habitent la Brétagne auprès de la Lere, dont les Eaux auſſi bien que celles de la Seine ſe jettent dans l'Océan, qui eſt la grande Mer.* L'Affectation de donner une Antiquité ſi vénérable aux Habitans d'une Province particuliere de France préférablement aux autres, fait ſoupçonner que c'étoit là le Lieu de ſa Naiſſance. En décrivant l'Etendue de l'Empire Romain, il parle toujours *de la Brétagne*, comme ſi elle avoit tenu un Rang conſidérable dans cette vaſte Monarchie, dont elle n'étoit qu'un très petit Morceau. Il fait marcher *vint mille Bretons* au Siege de Jéruſalem ſous les Ordres de Tite. Il pouvoit connoître la Loire, Amboiſe, & Chinon, auſſi bien que la *Normandie*, qui étoient dans ſon Voiſinage. Il pouvoit même connoître les Anglois, qu'il fait deſ-

(*a*) Ambaſſa, Kainan.
* *Joſippon, Lib. I, Cap. I, pag.* 1.

cendre de Thiras, & dont il loue le Païs, le Courage, la Force aussi bien que celle des Ecossois. Il n'est point étonnant qu'il fut *Breton*, puis que les Juifs ont été puissans dans cette Province: que quelque tems après elle s'en trouva horriblement *chargée; car, ils consumoient Nobles, Marchands, & tout le menu Peuple par les Usures qui leur étoient permises; ce qui obligea les Etats de s'assembler, & de prier le Duc Jean de les chasser.*

XXII. On dit *, à la vérité, que cette Province a tiré son Nom d'un Roi des Gaules, nommé *Britannus*, Contemporain d'Abimelec & d'Hercule, lequel reçut ce Héros chez lui, lors qu'il passoit en Espagne pour y combatre Gerion, & lui donna sa Fille Celte, d'où sont venus les Celtes: mais, c'est nous remener au tems des Fables, & nous donner des Romans pour des Véritez, que de parler ainsi. La Brétagne ne prit son Nom qu'après la Conquête que les Saxons firent de la Grande Brétagne. Cette Ile changea alors de Nom, & ses Habitans prirent celui d'Anglois, que le faux Joseph *fait descendre ridiculement de Thiras* (*a*), *Fils de Japhet.* Ceux qui purent passer la Mer donnérent au Lieu de leur

* *Argentré, Hist. de Brétagne, Liv. I, pag.* 7.
(*a*) Thiras ii sunt אנגלים, *Anglesi*, pag. 2.

leur Refuge le Nom de leur Patrie ; & ce fut l'An 690, qu'ils appellérent cette Province *la Brétagne*. Ainsi, le faux Joseph n'a pu vivre avant la fin du septieme Siecle. On produit encore une Ordonnance d'Alain le Long, faite l'Année précédente, dans laquelle il prend le Titre de Roi des Bretons, & se plaint que la Justice étoit mal exercée dans son *Roiaume de Brétagne*. Mais, quelque Antiquité qu'on puisse donner à cette Chartre, elle porta tant de Marques de Supposition qu'il est impossible de l'attribuer à Alain le Long ; & la Signature de neuf Evêques de cette Province est une Preuve suffisante de sa Fausseté.

XXIII. D'ailleurs, le faux Joseph * parle des Bourguignons, des Bulgares, & des Habitans de Cracovie, qui forment de nouvelles Preuves de la Supposition de son Ouvrage. Il y fait entrer le Roiaume de Chozar, dont les Peuples descendoient de Thogarma. Cependant, nous avons vu que ce Roiaume est chimérique. Enfin, il parle du Couronnement des Empereurs d'Allemagne, qu'il décrit comme si cette Cérémonie avoit été observée pour Vespasien.

XXIV. „ Ce Prince, *dit-il* †, étant „ arrivé à Rome assembla tous les Séna„ teurs, afin qu'ils l'élussent Empereur sui-

 „ vant

* *Ibid. pag.* 1. † *Lib. VI, Cap. LXXVII.*

„ vant la Coutume. Joseph, que Vespa-
„ sien avoit fait mettre en Prison, obtint
„ de ses Gardes la Liberté de voir la Pompe,
„ & il en remarqua toutes les Circonstan-
„ ces suivantes.

„ Les Sénateurs allérent prendre Vespa-
„ sien dans *le Temple de Dieu*, & le con-
„ duisirent au Son des Tambours & des
„ Trompettes vers le *Palais Roial*, qui est
„ dans un Fauxbourg du *côté de la Mer*, *&*
„ *ce petit Fauxbourg peut contenir dans son*
„ *Parvis cent mille Cavaliers. Sept Rois*,
„ *choisis par le Senat Romain*, portans la Cou-
„ ronne qu'ils ont reçue de l'Empereur,
„ parurent devant lui. Deux de ces Princes
„ lui presentérent un Cheval blanc. Deux
„ autres tinrent une Echelle d'Or pur, dont
„ il se servit pour monter à Cheval. Deux
„ autres étoient aux côtez de l'Empereur,
„ & le septieme marcha à pied devant lui,
„ portant son Epée. Ce dernier Roi, aiant
„ fait faire Silence, ordonna de reconnoître
„ Vespasien pour César, parce que c'étoit
„ *le grand Dieu Jéhovah*, *qui l'avoit établi*.
„ On pria Dieu de maintenir *le Droit du*
„ *Césaréat*, de fortifier *le César présent*, &
„ le Peuple répondit, *Amen*. L'Empereur
„ parla en suite. Le Peuple aiant répondu
„ une seconde fois, *Amen*, deux Cavaliers
„ jettérent à pleines mains des *Fleurs d'Or*,
„ c'est-

„ c'est-à-dire, des *Florins*. On choisit deux „ Personnes, dont l'une tenoit le prémier „ Rang après l'Empereur, & le second „ étoit *Généralissime* des Troupes. En arri- „ vant au Fauxbourg, où est le Palais, „ l'Empereur mit Pied à Terre, en s'ap- „ puiant sur les Epaules des sept Princes. „ On le plaça sur un Tertre. On lui pré- „ senta le Livre des *Privileges des Romains*. „ Il en baisa toutes les Pages; il posa le „ Livre sur sa Tête, & jura d'observer ces „ Privileges sans en violer aucun. On lui „ ferma aussi l'Entrée du Fauxbourg jus- „ qu'à ce qu'il eut juré l'Observation des „ Privileges, qui lui étoient particuliers. „ En suite, on lui ouvrit les Portes. Tous „ les Rois présens le précédoient, ou le „ suivoient à Pied, jusqu'à ce qu'il fut assis „ sur un Trône dressé dans le Palais. Là „ les Rois vont lui baiser les Pieds. Les „ sept principaux Officiers de l'Empire pa- „ roissent en suite. Chacun d'eux a vint- „ quatre Lieutenans; chacun de ces Lieu- „ tenans a cent vint Sous-Lieutenans, & „ chacun de ces cent vint Sous-Lieutenans „ a sous lui quatre cens Officiers subalter- „ nes. Au dessus de tous ces Officiers est „ le *Pere*, que les Grecs appellent *Patron*, „ lequel présente à l'Empereur un Sceptre „ de Bois doré, & pose sur sa Tête un Sac

„ plein

„ plein de Poudre. Il met à ſon Doigt un „ Anneau fait de l'Os d'un Mort, & dans „ la gauche un Globe doré. Il le couron- „ ne ; l'établit Roi : l'Empereur baiſe la „ Main du *Patron*, & reçoit de lui le Dia- „ dême ajouté à la Couronne, comme „ une Marque de l'Empire. Le *Patron* crie, „ *Vive le Roi*, *nôtre Seigneur*, *nôtre Céſar* : „ le Peuple répond, *Amen*. Le Patron baiſe „ la Bouche de l'Empereur ; s'aſſied à ſa „ Droite ; lui donne à ſouper avec les ſept „ Princes, & les ſept Officiers qui ont fait „ l'Empereur. „

XXV. Ces Cérémonies ne furent point obſervées au Couronnement de Veſpaſien. L'Auteur n'a pas auſſi Deſſein de décrire le Couronnement de Charlemagne, comme on le croit ordinairement ; car, l'Empire ne fut pas électif pendant que ſa Poſtérité le poſſéda. D'ailleurs, il n'avoit pas en ce tems-là la Forme que lui donne Joſeph, qui parle de *ſept Rois* qui ſervoient l'Empereur, & qui étoient ſes principaux Officiers, leſquels s'emparérent du Droit des Eléctions. 2, Les Normands, que Joſeph a connus, ne commencérent à courir les Côtes & les Provinces de France que ſous Charles le Chauve ; & ce ne fut qu'au dixieme Siecle que cette Province prit le Nom de ceux qui l'avoient conquiſe. 3, Les

Crava-

Cravates, ou la Croatie, n'étoit point connue du tems de Vespasien, ou de Charlemagne; & Cédrenus, qui a écrit dans l'onzieme Siecle, est le prémier qui en ait parlé. 4, Enfin, les *Florins d'Or* n'étoient point en Usage sous Charlemagne. Villani assure qu'ils ne furent battus à Florence que dans le treizieme Siecle; mais, comme on en a déterré quelques-uns de l'An 1067, il faut nécessairement les croire un peu plus anciens. Tous ces Caracteres nous font croire que le Joseph Hébreu n'a vécu qu'à la fin du dixieme, ou plutot dans l'onzieme Siecle, & que le Couronnement de l'Empereur, dont il nous a laissé la Déscription, est celui d'Othon I, ou de son Fils Othon II. Le prémier de ces Princes fut couronné à Rome à la fin du dixieme Siecle avec beaucoup de Pompe. Les * Princes & les principaux Officiers de l'Empire, qui l'avoient suivi, parurent à son Couronnement. Comme c'étoit la Noblesse & les Députez du Peuple & des Villes qui élisoient alors les Empereurs, on a eu quelque raison de faire des Subordinations *de sept Princes, de Préfets, de Lieutenans, & d'autres Personnes.* Othon, en recevant le Diadême Impérial, jura de conserver à l'Eglise de Rome ses Privileges, & de lui restituer

* *An. Christi* 962.

restituer même ce qu'on lui avoit ravi. Ce fut le *Pape* qui fit la Cérémonie du Couronnement; & ce Consentement du *Patron* a paru si nécessaire, que Baronius & quelques autres Historiens commencent à compter de là les Années de l'Empire d'Othon, quoi qu'il le possédât long-tems auparavant. Othon II fut couronné quelque tems après avec les mêmes Cérémonies. Tout cela s'accorde avec le Récit de Joseph, qui se trahit lui-même, en faisant parler les Romains Païens, comme des Juifs & des Chrétiens En effet, ils demandérent la Benédiction *du Dieu Souverain*, & Joseph fait répondre *Amen* au Peuple idolâtre.

XXVI. Enfin, nous avons déjà remarqué que Salomon Jarchi est le prémier qui a cité ce Joseph Hébreu. Ce Rabbin écrivoit l'An 1140. Aben Esra & Abraham Ben Dior, qui donnérent cours à son Ouvrage, vivoient dans le même Siecle. Ce seroit un Prodige que ce Livre eut demeuré trois ou quatre cens Ans inconnu à une Nation pour qui il avoit été fait. Mais, s'il ne fut achevé que vers la fin du dixieme Siecle, ou plutot au commencement de l'onzieme, il n'est pas étonnant qu'on n'ait commencé à le connoître que cent Ans après.

XXVII. Le Motif de cet Imposteur se découvre aisément; car, aiant trouvé une Histoire

Histoire de sa Nation bien écrite, & peu connue de ceux pour qui on l'avoit composée, il résolut d'en publier une semblable en Hébreu sous son Nom. On auroit ajouté peu de Foi à un Ecrivain moderne qui étoit éloigné des Evénemens qu'il rapportoit. Il prit donc le Nom de Joseph, & se dit Auteur d'un Livre qu'il ne faisoit presque que traduire. Cependant, afin qu'on ne le confondît pas avec l'Historien Grec, dont il prenoit le Nom, il se fit *Fils* d'un autre Pere, & prit le Nom de Gorionides, dont la *Famille* étoit illustre. Il pilla dans le véritable Joseph jusqu'au Nom de la Famille, dans laquelle il vouloit s'enter. L'Artifice lui a réüssi; car, comme son Ouvrage étoit écrit en Hébreu, il a enséveli l'autre Joseph, qu'on a négligé dans sa Nation, & regardé comme un Etranger, parce qu'il avoit écrit en Grec, pendant qu'on éleve l'Imposteur jusqu'aux Nues, & que les Chrétiens même s'y laissent tromper. Nous avons cru qu'il falloit donner une Idée plus éxacte de l'Auteur & de son Ouvrage, parce qu'on le cite souvent. Revenons au Corps de la Nation.



CHA-

CHAPITRE VII.

Progrès des Juifs en Allemagne. Massacres à l'occasion des Croisades.

I. *Progrès des Juifs en Allemagne & en Boheme.* II. *Prodiges sur la Proximité de la Fin du Monde les étonnent.* III. *Retour du Pape Benoit de l'autre Monde. Prestiges de ce tems-là.* IV. *Goteschal se met à la tête de quinze mille Brigands, & fait la Guerre aux Juifs.* V. *L'Empereur Henri les protege.* VI. *Les Croisez les massacrent à Worms, à Spire, à Maience.* VII. *Rodolphe, Prédicateur de la seconde Croisade, souleve les Peuples.* VIII. *Saint Bernard le condamne.* IX. *Tems auquel cette Persécution arriva.* X. *Comment elle devint générale.*

I. LEs Juifs s'étoient fort multipliez en Allemagne: ils avoient même bâti des Synagogues dans la plupart des Villes considérables, particuliérement à Treves, à Cologne, à Maience. Ce Peuple avoit pénétré jusques dans la Franconie. Ils avoient passé de là dans la Boheme, où ils rendirent pendant le dixieme Siecle des Services si considérables aux Chrêtiens, contre les

les Irruptions des Barbares, qu'on leur accorda la Liberté d'avoir une Synagogue. Ils étoient entrez dans la Hongrie.

II. On prétend qu'ils furent épouvantez par un grand Nombre de Prodiges qui arrivérent au commencement de l'onzieme Siecle; & que, craignant que la Fin du Monde n'arrivât bientot, ils perdirent l'Espérance de voir arriver le Messie, & se firent Chrétiens. Il est vrai qu'on étoit alors fort entêté de Prodiges, & que le Peuple & les Historiens mêmes en débitent un grand Nombre. Les Morts revenoient toutes les Nuits, & ce Voiage de l'autre Monde au nôtre n'étoit pas aussi rare, ni aussi difficile qu'on le dit.

III. Le Pape Benoît XII revint de là monté sur un Cheval noir, & avertit un Evêque qu'il souffroit cruellement, parce que toutes les Aumônes qu'il avoit faites n'étoient que le Fruit de ses Concussions, & que pour les reparer il falloit obliger son Frere à distribuer l'Argent d'une Caisse qu'il avoit en réservé. Les Religieuses se mêloient de faire des Calçons que personne ne portoit sans bruler d'Amour pour elles; & l'Evêque de Treves trouva une Abbaie de son Diocese, où toutes les Religieuses s'emploioient à faire de ces Calçons. Tel étoit le Génie du Siecle. On croioit les choses

choses les moins croiables ; on débitoit mille Prodiges, arrivez au Ciel & sur la Terre, qui ménaçoient le Monde d'une entiere Ruïne. Si les Juifs en furent effraiés & convertis, comme on le dit, c'est ce que je ne sai pas. Voici ce qui est plus certain.

IV. Un * Prêtre, nommé Gotescal, qui vivoit dans l'onzieme Siecle, se mit à la tête de quinze mille Brigands qu'il avoit assemblez en Allemagne, & déclara la Guerre aux Juifs. Un Prétexte si pieux lui attira la Vénération des Peuples & la Protection des Rois. Il parcourut en peu de tems la Franconie; il passa de là en Hongrie, où il eut d'abord une entiere Liberté d'éxercer ses Cruautez; mais, lors qu'on s'apperçut que sous prétexte de Religion cette Armée pilloit & violoit les Femmes des Chrétiens, on les surprit pendant la Débauche, & Gotescal y fut tué avec la meilleure Partie de ses Troupes. Une Fin si triste n'empêcha point le Comte de Liningue de faire la même Tentative. Il ravagea une Partie de l'Allemagne, en se déclarant le Persécuteur des Juifs : mais, aiant voulu passer en Hongrie, il trouva le Passage fermé : résolu de le forcer, il attaqua

* *Mutius, Chronicon. German. Lib. XV, & Lib. XVI, pag. 123 & 126. Pistor. Histor. Germ. Tom. III, An. Christi 1089.*

qua vigoureusement ceux qui le gardoient, & enflé d'un heureux Succès, il partageoit déjà le Roiaume avec ses Conjurez, lors que les Hongrois les attaquant d'une Maniere imprévue, pendant leur Délibération les mirent en Déroute.

V. L'Empereur Henri, qui étoit alors à Ratisbonne, se déclara en faveur des Juifs, les rétablit dans les Lieux dont ils avoient été chassez, & fit rendre gorge à ceux qui les avoient pillez. Mais, ce fut là une nouvelle Source d'Iniquitez; car, on accusa les Innocens de s'être enrichis du Butin, afin d'avoir le Plaisir de les dépouiller. L'Historien des Juifs se trompe en attribuant cet Acte de Clemence à Henri V; car, ils en sont redevables à son Pere, qui eut alors de si grands Différens avec Grégoire VII pour les Investitures.

VI. Les Croisades * allumérent un nouveau Zéle contre les Juifs. Ils se plaignent que ces Dévots croisez passant à Cologne, à Maience, à Worms, à Spire, y firent un Massacre depuis le Mois d'Avril jusqu'à celui de Juillet; qu'on y égorgea, ou noia cinq mille Personnes, & que le Nombre de ceux qui furent contraints d'abjurer la Religion de leurs Peres, ne se peut compter.

* *An. Mundi* 4856; *Christi* 1096. *Schialschelet Hakkabbalà*, *pag.* 110.

compter. Ils n'exagerent pas: au contraire, les * Historiens grossissent le Nombre, & y ajoutent des Circonstances affreuses. Ils assurent qu'on en brula quatorze cens à Maience; & comme apparemment il y eut de la Résistance & du Desordre, la Moitié de la Ville fut réduite en Cendres. Ceux de Worms s'étoient d'abord retirez chez l'Evêque; mais, il ne voulut les recevoir qu'à condition qu'ils se feroient Chrétiens. Le Peuple ne leur permit pas de déliberer longtems. Les uns embrassérent le Christianisme, qu'ils abjurérent dès que l'Orage fut passé. Les autres se tuérent eux-mêmes. Il arriva quelque chose de semblable à Treves †. Les Femmes, voiant les Croisez approcher, prirent des Couteaux qu'elles enfoncérent dans le Ventre de leurs Enfans, disant, *qu'il valoit mieux les faire passer dans le Sein d'Abraham que les abandonner aux Chrétiens.* Les autres se chargeant de Pierres, se jettérent dans la Riviere pour y être étouffées. Quelques-uns s'enfuirent au Château de l'Evêque. Egilbert, qui y étoit alors,

* *Additiones ad Lambert. Schafnaburgensem, Hist. German. Pist. Tom. XI, pag.* 253. *An. Christi* 1396. *Bertholdi Constantiensis Appendix ad Herm. apud Vurstis. Tom. I, pag.* 375.

† *Historia Treverensis apud Dachery, Spic. Tom. XII, pag.* 236.

alors, leur fit un Sermon, par lequels ils furent convertis; mais, l'Année suivante ils reprirent tous, à l'exception d'un seul, le Judaïsme qu'ils avoient abandonné. L'Evêque de Spire fut plus humain; car, non seulement il retira chez lui les Fugitifs, mais, il fit pendre quelques-uns de ceux qui les avoient persécutez. Le Mal alla si loin, que les Annalistes * de Baviere comptoient douze mille Morts dans leur Païs, & les autres assurent que le Nombre de ceux qui périrent en Allemagne, étoit infini.

VII. Ce n'étoit là que la prémiere Croisade. Il s'en fit une autre, cinquante Ans après †. Rodolphe ‡, qui fut chargé de la prêcher sur les Bords du Rhin, le fit avec beaucoup de Succès. Comme c'étoit un des Articles de sa Religion & de ses Prédications, qu'il falloit auparavant se défaire des Ennemis du Christianisme, & égorger ceux qui étoient proches, avant que d'en aller chercher dans les Terres éloignées, on profita de ses Exhortations; mais, le Mal ne fut pas si grand, parce qu'une Partie prit de bonne Heure la Fuite, & se retira à Nuremberg, & dans les autres Villes

* *Aventinus, Annal. Boior. Lib. V, pag.* 361.

† *An. Christi* 1144.

‡ *Otto, de Gestis Friderici Primi, Lib. I, Cap. XXXVII, apud Vurstis. Tom. I, pag.* 428.

les qui dépendoient de l'Empereur, sous la Protection duquel ils trouvoient plus de Sureté.

VIII. Il faut rendre justice à Saint Bernard *, qui d'ailleurs étoit assez grand Persécuteur, & reconnoître que la Doctrine de Rodolphe ne lui plut pas. Il écrivit † à l'Archevêque de Maience que cet Hermite avoit enflammé par ses Prédications, afin de lui prouver qu'il ne falloit penser que la Persécution qu'on faisoit aux Juifs étoit inhumaine, & que l'Hermite parloit sans en avoir aucune Vocation, ni des Hommes, ni de Dieu; c'est pourquoi il vouloit qu'on le renvoiât dans son Desert.

IX. On ne s'accorde pas sur le tems auquel la premiere de ces Croisades, qui fit périr un si grand Nombre de Circoncis, arriva. Nos Auteurs la mettent à la derniere Année de l'onzieme Siecle, & les Juifs la placent l'An 1096, ou selon leur Calcul, l'An 856. Ils y trouvent même un grand Mystere; car ils soutiennent ‡ que le Mot, *Ils ont consommé, ou perdu*, emporte un Nombre de cinquante-six; & qu'en le multipliant par Dixaines, il y a huit cens cinquante-six, tellement que Dieu avoit marqué

* *D. Bernard. Epist.* 133, *Tom. I, pag.* 133.

† *An. Christi* 1146.

‡ כלו. *Ganz Tsemach David, pag.* 133.

que cette Année pour la Perte de son Peuple en Espagne. Les Arabes disent aussi que leurs Astrologues avoient prédit un grand Déluge pour l'Année quatre cens quatre-vint-douze de l'Hégire. Ce Déluge n'arriva pas; mais, les Chrétiens inondérent la Judée sous le Calife Mostadhaher, qui n'en avoit que le Nom, parce que les Sultans Selgiudes le gouvernoient, & cette Année de l'Hégire est la 1098 de l'Eglise Chrétienne. Mais, il est aisé de concilier tous ces Historiens, quoi que différens dans leur Calcul. Les Juifs ont raison; car, ce fut après le Concile tenu à Clermont au Mois de Novembre 1095, que les Croisés se liguérent. Ils assemblérent leurs Troupes l'Année suivante, & firent un Massacre général des Juifs dans tous les Lieux où se formoient ces Assemblées. Les Arabes ne se trompent pas aussi; car, quoi que Tancrede & Godefroy de Bouillon eussent formé le Siege de Nicée dès l'An 1097, ce ne fut que l'Année suivante qu'on désola la Judée, & Jérusalem ne fut prise qu'en 1099, comme le disent nos Historiens.

X. Cette Persécution que les Croisades excitérent, fut générale. On la sentit non seulement en Allemagne, mais en Angleterre, en France, en Espagne, en Italie. On crioit hautement: *Venez, massacrons-les,*

de maniere qu'on ne se souvienne plus du Nom d'Israël. Les Chrétiens en tuërent un grand Nombre. Mais, il y en eut encore d'avantage, qui, poussez au Desespoir par la Violence qu'on leur faisoit, se tuërent eux-mêmes ; & ce fut par ces Exécutions que l'onzieme Siecle finit. C'est aussi par là que R. Ganz finit le Récit des Persécutions que sa Nation a essuiées, *parce que l'Odeur de toutes ces Souffrances est trop mauvaise.*

CHAPITRE VIII.

Idée générale de la Nation en Orient, & en Occident, pendant le douzieme Siecle, tirée du Voiage de Benjamin de Tudele, dans toutes les Synagogues.

au douzieme Siecle, & leur Pouvoir. XI. *Il n'avoit pas le Droit de Vie & de Mort à Bagded.* XII. *Grand Nombre de Juifs auprès de l'ancienne Babylone.* XIII. *Le Tombeau d'Ezéchiël, & la Dévotion qu'on a pour ce Monument.* XIV. *Tombeau de Jéchonias à Coufa.* XV. *Etat des Juifs en Egypte.* XVI. *S'il y avoit alors une Révolte.* XVII. *Cette Matiere, expliquée.* XVIII. *Benjamin réfuté.* XIX. *Décadence affreuse des Juifs en ce Païs-là.* XX. *Déscription de la Judée. Petit nombre des Juifs à Jérusalem.* XXI. *Leur Superstition pour cette Ville.* XXII. *Situation véritable de Scunem. Sa Déscription.* XXIII. *Etat des Juifs à Ascalon.* XXIV. *Dans la Haute Galilée, & Décadence de Tibérias.* XXV. *La Déscription qu'en fait Aben Esra, examinée.* XXVI. *Le Mont Parnasse labouré par les Juifs* XXVII. *De la Ville de Thabes.* XXVIII. *Si Benjamin a pu passer par la Valachie. Pourquoi il en parle.* XXIX. *Jéchiël, Surintendant des Finances du Pape.* XXX. *Prince de la Nation à Capouë.* XXXI. *Origine fabuleuse de quelques Villes d'Italie. Juifs qui y demeuroient.* XXXII. *Juifs Allemands, fort charitables. La Boheme, nouvelle Canaan.* XXXIII. *Déscription de*

de quelques Villes de France, & des Juifs qui y étoient. XXXIV. *Réflexion générale sur ce Voiage.*

I. Benjamin de Tudele, originaire du Roiaume de Navarre, dans lequel cette Ville est située, vivoit au douzième Siecle. Il voiagea dans tous les Lieux où il crût qu'il y avoit des Synagogues, afin de s'instruire de l'Etat de sa Nation. Comme il en étoit fort entêté, il n'oublie rien de ce qui peut en relever la Gloire & l'Eclat. Il s'écarte quelquefois des Géographes & des Historiens connus. Il a même imaginé des Païs nouveaux; mais, il ne laisse pas d'être très propre à donner une Idée générale de l'Etat des Juifs, tant en Orient qu'en Occident, pendant le douzieme Siecle. Nous ne suivrons pas la Route qu'il a tenue, afin de ne changer pas nôtre Méthode; mais nous commencerons par les Bords de l'Euphrate & par l'Orient, avant que d'examiner ce qu'il dit de l'Occident d'où il étoit parti.

II. Sur les Bords de l'Euphrate étoit la Ville de Pethora, fameuse par le Séjour de Balaam. En effet, l'Ecriture dit qu'il avoit son Domicile sur l'Euphrate, & qu'on l'envoia querir de si loin pour maudire le Peuple de Dieu. Benjamin assure voir dans

cette

cette Ville une Tour que Balaam y avoit bâtie ; & qui répondoit à toutes les Heures du Jour, parce qu'il s'imaginoit que Balaam étoit un Magicien, Astrologue à la Maniere des anciens Chaldéens *, au lieu que l'Ecriture le peint comme un Homme qui connoissoit la Divinité, & qui en recevoit les Inspirations. D'ailleurs, le bon Sens devoit lui dicter qu'une Tour magique, bâtie depuis un grand Nombre de Siecles, ne pouvoit avoir subsisté jusqu'au sien.

III. Il passa en Mésopotamie, où il vit une Synagogue qu'Esdras avoit bâtie, en quittant Babylone pour retourner à Jérusalem ; ce qui est ridicule ; car, pourquoi ce saint Homme qui ne pensoit qu'à ramener le Peuple dans sa Patrie, auroit-il tâché à l'affermir dans la Chaldée, en lui bâtissant un nouveau Temple, lors qu'il étoit sur son Retour, & qu'il ne pensoit qu'à amasser de l'Argent pour le Rétablissement de Jérusalem & de son Temple ? Benjamin trouva le Lieu où demeuroit Abraham abandonné, & il n'y avoit là que quelques Musulmans qui venoient quelquefois y faire leurs Prieres. Il alla de là dans une Ile que fait le Tigre, où se voit une belle Ville bâtie par Omar, Fils d'Abdallec, l'un des premiers & des plus heureux Califes,

 puis

* Benjam. Itiner. pag. 59.

puis que sous son Regne, qui ne dura que dix Ans & demi, les Musulmans prirent trente-six mille Villes, ou Châteaux, & bâtirent quatorze cens Mosquées. Benjamin dit que la Ville étoit située aux Pieds du Mont Ararat, à quatre Milles du Lieu où l'Arche s'étoit arrêtée, & dont Omar prit les Débris pour faire une Mosquée. Là étoit une autre Synagogue d'Esdras, & quatre mille Juifs y habitoient dans l'Ile du Tigre. Il ne faut pas contester qu'il n'y eut là une Ville, une Synagogue voisine, & quatre mille Juifs. Il faut seulement remarquer que la Ville qu'Omar fit, n'étoit point située aux Pieds de l'Ararat, mais à l'Embouchure du Tigre, pour empêcher les Persans d'aller aux Indes par le Golfe Persique; & cette Ville s'appelloit Bassorah. D'ailleurs, quand on supposeroit que l'Arche subsistoit encore dans le douzieme Siecle de l'Eglise, ses Planches pourries auroient-elles été propres à faire une Mosquée? Contenons-nous donc de croire qu'il y avoit là des Juifs & une Synagogue, parce qu'ils y jouïssoient d'une entiere Liberté de Conscience.

IV. Il en trouva sept mille à Almozal, qui répond à l'ancienne Ninive, l'une aiant été bâtie des Ruïnes de l'autre sur l'autre Bord du Tigre, & n'en étant separée que

par

par un Pont. Là étoit Zachée, descendu de la Maison de David, là on voioit aussi un fameux Astronome, nommé Beren Alpherec, *qui servoit de Chapelain au Roi Zin-Aldin*. On ne devine pas aisément comment un Juif pouvoit officier chez un Musulman; car, Zin-Aldin étoit de cette Religion, & Frere de Noraldin (*a*), Roi de Syrie, que les Musulmans vénerent non seulement pour un de leurs plus illustres Conquérans; mais, comme un de leurs plus grands Saints, parce qu'il avoit un Zêle ardent pour sa Religion; & ce fut lui qui le prémier établit une Chambre de Justice contre les Violences des grands Seigneurs. Mais, peut-être que cet Astronome Juif ne pesoit pas scrupuleusement la Différence des Religions, & qu'il faisoit la sienne de celle du Prince qu'il servoit.

V. Benjamin *, avant que d'arriver à Bagded, passa par Rohobod, qui étoit alors une grande Ville bien fortifiée, où il trouva deux mille Personnes de sa Nation. Carchemis, fameuse par la Défaite de Pharaö Nechò, & située sur Bords de l'Euphrate, en contenoit cinq cens. Pundebita n'étoit éloignée de là que de deux Journées. Mais, cette Ville si connue avoit

I 5 changé

(*a*) Il avoit succédé à son Pere l'An 1149.
* *Benjam. pag.* 62.

changé de Nom. On l'appelloit alors Aliobari, ou Elnebar. On y découvroit quelques restes de la Grandeur de la Nation; car, là étoit le Tombeau de Bostenay, ce Chef de la Captivité, qui avoit épousé une Fille du Roi de Perse. On y remarquoit aussi ceux de deux Docteurs illustres, avec les Synagogues qu'ils avoient bâties avant leur Mort. Mais, ce n'étoit plus cette Académie florissante, peuplée d'un grand Nombre d'Ecoliers, dont les Chefs avoient fait tant de Bruit dans les Siecles passez. Il y avoit seulement deux mille Juifs, dont quelques-uns s'attachoient à l'Etude de la Loi. Il y avoit encore quelques Ecôles, mais desertes.

La même chose étoit arrivée à celle de Sora, dont l'Auteur * se contente de rappeller la Mémoire, & de faire souvenir que plusieurs Chefs de la Captivité, descendus de la Maison de David, y avoient fait leur Séjour. Enfin, il ne rend la Ville & l'Académie de Nahardéa célébre, que par une Superstition que ses Habitans avoient eue d'y bâtir une Synagogue de la Terre & des Pierres qu'ils avoient apportées là de Jerusalem. Mais, les Académies étoient entiérement détruites.

Nunc Seges est ubi Troia fuit.

Les

* Benjam. pag. 81, Suria.

Les grands Hommes manquoient en ce Païs-là, & la Loi paroissoit s'être réfugiée en Occident. S'il y eut dans la suite encore quelques Docteurs, leur Nom n'est presque pas connu, ni leur Autorité respectée. Les Sciences ont un Domicile fugitif comme les Hommes. Non seulement, elles se retirent avec eux quand on les chasse, mais elles disparoissent en certains Lieux & en certains Tems, sans que la Nation qui les possédoit, change de Domicile. On tombe dans l'Ignorance & dans la Barbarie.

Sed revocare Gradum superasque evadere ad Auras;
Hoc Opus, hic Labor est *.

Les Auteurs du Thalmud, ni ces Docteurs *excellens*, ne se trouvoient plus du tems de Benjamin à Sora, ni à Pundebita, ni même dans les autres Lieux, quoi qu'il y eût encore beaucoup de Juifs. En effet, il en trouva dix mille à Obkera, dont il attribue la Fondation à Jéchonias. Bien qu'un Roi captif ne fut pas en état de bâtir une Ville, il passa de là à Bagded, la Capitale des Souverains.

VI. Les Persans donnent une grande Antiquité à cette Ville capitale de l'Iracque Babylonienne, qui étoit autrefois la Chal-

* Virgilius, Æneidos Lib. VI.

dée. Ils prétendent qu'elle avoit été bâtie par les Rois des Perses de la prémiere Dynastie, quoi qu'il soit incontestable que ce fut Almansor qui en jetta les Fondemens. Elle fut depuis le Domicile des Califes qui lui succédérent. Benjamin fait une Déscription magnifique de leur Palais & de la Ville. Le Calife, qui régnoit alors, étoit revêtu d'une Autorité souveraine, & même despotique. Il tenoit ses Freres enchainez & enfermez chacun dans leur Palais, parce qu'ils avoient conjuré contre lui. Ses Sujets ne le voioient presque jamais, quoi qu'il fut très civil aux autres. Les Pélérins, qui passoient par là, demandoient avec Instance un de ses Regards; mais, au lieu de se montrer, il faisoit étendre un Pan de sa Robe sur la Fenêtre, afin que tout le Monde la vit, & un Seigneur de sa Cour sortoit en criant à ces Pélérins: *Allez en Paix; car, nôtre Seigneur, la Lumiere des Ismaëlites, vous est favorable*; ce qui les combloit de Joie.

VII. Il étoit Maître de l'Ecclésiastique, comme de l'Autorité civile. Le Peuple le croioit presque égal à Mahomet; *& il tenoit le même Rang chez les Musulmans que le Pape a chez les Chrétiens.* Dans le Jeune du Ramadan il sortoit de son Palais vêtu d'Habits superbes, aiant au milieu de tous

ces

ces Ornemens un Morceau de Drap noir sur sa Tête, pour apprendre que toute sa Gloire n'est que Vanité, & que la Joie se change promptement en Tristesse. Il marchoit suivi de tous les grands Seigneurs de sa Cour, & d'une Multitude infinie de Peuple qui vient ce Jour-là de fort loin pour avoir le Plaisir de le voir. Lors qu'il arrivoit à un Oratoire proche d'une Porte de la Ville, & qu'il avoit reçu les Acclamations du Peuple, il *baisoit sa Robe* pour rendre la Bénédiction; & montant sur un Jubé de la Chapelle, il leur prêchoit la Loi Mahométane; égorgeoit un Chameau, dont il distribuoit des Morceaux à ses principaux Officiers, qui regardoient cela comme une Faveur singuliere. Benjamin * appelle cela la Pâque des Musulmans. Mais, il ne faut pas prendre ce Terme à la Rigueur; car, les Musulmans ne célébrent point la Fête des *Juifs*: & il ne faut pas s'étonner de ce que le Calife égorgeoit un Chameau; car, le Chef de sa Secte mangeoit de la Chair de cet Animal. Après la Cérémonie le Calife s'en retournoit seul à son Palais par le Rivage du Tigre, qui étoit couvert de milles Barques, & le Chemin qu'il avoit foulé étoit tellement consacré, que personne n'ô-

 soit

* *Benjam. Itin. pag.* 68. *L'Empereur, Not. in Benjam. pag.* 187.

fois marcher dans le Lieu où il avoit posé la Plante de son Pied.

VIII. Le Calife, revêtu d'un Pouvoir politique & sacré, ne laissoit pas de gagner sa Vie au Travail. Les Auteurs Arabes, parlant de l'Austérité de ces Princes, en disent des choses qui feroient Honte à des Moines Chrétiens, & qui font voir qu'on est bien éloigné dans le Christianisme de ce qu'on appelle *Pénitence & Mortification*. Celui, dont parle Benjamin, travailloit dans un Palais enrichi de Colonnes d'Argent, d'Or & de Pierreries, & faisoit là des Couvertures, qu'on vendoit au Marché, marquées de son Cachet. Il nourrissoit sa Maison de l'Argent qui revenoit de ce Trafic. Il s'est pourtant trompé au Nom de celui qui régnoit de son tems, puis qu'il l'appelle Achmed; ou plutot, il faut dire qu'il y a une Faute de Copiste *; car il ne pouvoit ignorer le Nom de celui qui régnoit à Bagded, lors qu'il y passa. Cependant, ce n'étoit ni Achmed, ni Caphits, ni Mucthephi, comme on le dit, qui tenoit alors le Califat; Mucthephi, qui est apparemment le même que Metraki, étoit mort dès l'An 1179. Mostanged, son Fils, régna ... jusqu'en

* *Abr. Zachutus in Juchasin*, *f.* 149. *Const. l'Empereur*, *Not. pag.* 185. *Herbelot*, *Bibl. Orient. Titre des Abassides.*

jusqu'en 1170; c'étoit aparemment l'Année où notre Voiageur arriva à Bagded. Deux choses appuient cette Conjecture. 1. L'une que Mostanged étoit effectivement honnête-Homme, qui aimoit la Justice, & qui ne se laissoit gagner ni par Or, ni par Argent, pour faire Grace aux Criminels; & sur tout, aux Calomniateurs, parce qu'il auroit voulu *purger son Roiaume de cette Peste*; ce qui s'accorde avec les Louanges que Benjamin donne à la Probité du Calife qui régnoit. 2. D'ailleurs, le Frere & la Mere de ce Prince avoient conspiré contre lui, & gagné quelques Femmes pour le faire assassiner; mais, la Conjuration aiant été découverte, il fit jetter dans le Tigre les Femmes chargées du Meurtre, & enferma le Prince & la Princesse. Benjamin rapporte * la même chose, excepté qu'il lui donne plusieurs Freres conjurez contre lui, au lieu qu'il n'en avoit qu'un seul.

IX. C'étoit sous la Protection de Mostanged, qui régna douze Ans, que les Juifs vivoient alors tranquillement à Bagded. Il les aimoit; il en avoit plusieurs à son Service; il entendoit parfaitement leur Langue, & l'écrivoit; il avoit même quelque Connoissance de leur Loi. Il n'y avoit là que

* *Benjam. Itiner. pag.* 72, *&c.*

que mille Habitans de cette Nation; & l'Erreur d'Isaac, Fils d'Arama, qui lui fait dire qu'il y avoit plusieurs Milliers de Juifs, seroit grossiere, si on n'étoit accoutumé à voir ces Messieurs enfler tout ce qui sert à la Synagogue. Il y avoit peu d'Habitans; cependant, on y voioit vint-huit Synagogues & dix Tribunaux, ou Conseils, à la Tête desquels étoient dix Personnes illustres, qui ne travailloient qu'aux Affaires de la Nation, & on les appelloit les *Dix Oiseaux*. Au dessus de ces dix Personnes étoit le Chef de la Captivité. Celui qui tenoit alors ce Rang, étoit descendu de David, & s'appelloit *Daniel*. Les Juifs lui donnoient le Titre de *Seigneur*, & les Mahométans celui de *Seigneur*, *Fils de David*. Son Autorité s'étendoit sur tous les Juifs qui étoient renfermez sous la Domination du Calife, *Prince des Fideles*, & depuis la Syrie *jusqu'aux Portes de Fer & jusqu'aux Indes*. L'Auteur nous représente ce Chef de la Captivité comme une espece de Souverain; car, les Mahométans étoient obligés de le respecter comme les Juifs, & celui qui le trouvant sur sa Route, refusoit de se lever & de le saluër, recevoit cent Coups de Fouët. Cent Gardes marchoient devant lui, lors qu'il rendoit Visite au Calife, criant: *Préparez les Voies au Seigneur*, *Fils*

de David. La Nation étoit obligée de lui demander des Lieux les plus éloignés leurs Prédicateurs & leurs Docteurs, qui recevoient de lui l'Imposition des Mains. Afin de soutenir son Rang, les Marchands de sa Nation levoient un Impot dans les Foires, & lui faisoient une espece de Tribut. On lui envoioit aussi quelque Rafraichissement des Provinces éloignées. Daniël avoit outre cela son Patrimoine, & des Terres qu'on lui avoit données. Il tenoit Table; il avoit des Hôpitaux, où il faisoit nourrir les Pauvres. Mais, il falloit acheter cette Grandeur & cette Liberté par un Tribut qu'on paioit au Calife, & par de riches Présens aux principaux Officiers de sa Cour. Je ne sai même si la Dignité de Chef de la Captivité étoit aussi considérable en ce tems-là que Benjamin le dit *. Il l'a peut-être représenté dans son ancien Eclat; mais, comme sa Nation avoit été terrassée par la Persécution du Siecle précédent, qui avoit ruïné les Académies, & dispersé les principaux Habitans qui passérent de la Perse en Occident, il n'y a pas d'Apparence que le Chef tint alors un Rang si éclatant.

X. Cette Remarque est importante, non seulement parce qu'elle fait voir qu'il y avoit encore un Chef de la Captivité dans le

* *Benjam. pag.* 74.

le douzieme Siecle, quoi qu'ils eussent été abolis cent Ans auparavant, mais, de plus, on * apprend que ce Chef de la Captivité n'avoit qu'un Pouvoir qu'il empruntoit des Califes, & qu'il ne l'exerçoit qu'après avoir reçu l'Imposition des Mains de ce *Prince* infidele, comme les Papes ne pouvoient entrer en Possession de leur Dignité, qu'après avoir demandé le Consentement & l'Approbation des Princes Ariens, de qui ils tenoient leur Chaire & leur Siege.

Les Rabbins ne veulent pas que leur Chef ait été soumis aux Princes de l'Orient. Ils soutiennent qu'on leur dispute mal à-propos le Droit de Vie & de Mort, dont ils ont toujours joüi en ce Païs-là. Ils disent † qu'on trouve dans le Thalmud les Loix qui servoient de Regle aux Juges de Babylone. Ils comptent entre leurs Rabbins quantité de Témoins qui confirment la chose. On cite Strabon, lequel assure que les Juifs d'Egypte occupoient un grand Quartier d'Alexandrie, où ils jugeoient les Différens de la Nation, annulloient ou faisoient valoir les Contrats, & exerçoient la même Autorité que dans une République entiérement libre ? Pourquoi la même chose ne se seroit-elle pas faite à Babylone?

En

* *Benjam. pag.* 72.
† *Joseph. Ant. Lib. XIV, Cap. XII, p.* 478.

En effet, Origene *, a dit il y a longtems, que les Rois d'Assyrie, contens d'avoir soumis un si grand Peuple, leur laissoient la Liberté d'infliger la Mort à ceux qui la méritoient. Il le prouvoit par l'Exemple de l'Empire Romain, où après la Ruine du second Temple, ils ne laissoient pas de juger selon leur Loi ; & quoi que les Arrêts de Mort s'exécutassent en sécret, l'Empereur ne laissoit pas d'en être instruit ; & c'est par là qu'il prouvoit la Vérité du Roman de Susanne qu'Africanus lui contestoit. Sulpice Sévere † dit la même chose ; & si les Princes de la Captivité avoient le Pouvoir de lever un Impôt sur toute la Nation Orientale, pourquoi veut-on le dépouiller de celui de punir de Mort les Coupables ? Enfin, les Chrétiens ‡ modernes entrent souvent dans leurs Intérêts, & soutiennent aussi bien qu'Origene que ce Droit leur appartenoit.

XI. Le Privilege qu'on donne aux Juifs, & dont ils se glorifient, seroit singulier, s'ils l'avoient possédé ; car il est inouï qu'une Nation victorieuse donne à ceux qu'elle a vaincus, & qu'elle retient dans son Sein, pour les tenir toujours dans la Sou-

* Origen. Ep. ad African. pag. 144.
† Sulpit. Sever. Hist. Lib. I. Cap. I.
‡ Drus. Not. pag. 279.

Soumission à la Bassesse, le Dégré le plus délicat de l'Autorité souveraine. On laisse souvent un Peuple vivre selon ses Loix pour le civil, sans lui céder un des Raions de la Souveraineté. Le Juif avoit une Raison particuliere de demander cette Liberté pour le civil, parce que sa Religion entroit dans la plupart des Procès & des Questions qui s'agitoient, & cette Religion n'étoit connue que de ceux qui la professoient. Mais, à même tems qu'on laisse au Peuple cette espece de Liberté, on soumet les Rebelles & les Criminels à l'Epée du Magistrat ordinaire, qui seul a le droit de les punir. Les Califes & les Rois de l'Orient ne sont pas moins jaloux de leur Souveraineté que les Princes Chrêtiens, qui en laissant aux Juifs, qu'ils tolerent chez eux, certains Juges pour terminer les Différens des Particuliers, leur ont toujours ôté le Droit de Vie & de Mort. Strabon, qui donne un Magistrat particulier aux Juifs d'Aléxandrie, ne lui accorde que le Droit de casser, ou de faire exécuter les Contrats. Africanus raisonnoit conformement à la Pratique ordinaire des Rois, lors qu'il nioit que les Juifs, Captifs en Babylone, eussent le Droit de punir de Mort ceux qu'on deféroit devant leur Tribunal. Du moins, il ignoroit ce Privilege ; & Origene n'en

parle

parle qu'en tremblant par le Secours d'une Conséquence qui est mal appuiée. Il avoue que si les Juifs d'Egypte, soumis aux Romains, donnoient quelquefois des Arrêts de Mort, cela se faisoit *sécrettement & en Cachete, & qu'ils n'avoient pas là-dessus une entiere Liberté.* Si les Juifs n'avoient qu'une Tolérance qu'ils achetoient, & s'ils ne punissoient les Coupables qu'en sécret, on ne peut pas conclure de là qu'ils eussent le Droit de Vie & de Mort. D'ailleurs, il ne s'ensuit pas que si on achetoit cette Liberté en Egypte, on pût faire la même chose à Babylone; & quand les Tribus de Juda & de Benjamin, qui paioient le Tribut aux Romains, auroient eu le Droit d'ôter la Vie, celles que les Assyriens avoient transportées dans leur Terre, n'en auroient pas joui. Mais, les Romains ne laissérent point Droit de Vie & de Mort aux Juifs. Ils ne l'avoient ni à Rome, ni dans leur propre Païs; c'est pourquoi ils crioient du tems de Jésus-Christ, *Il ne nous est pas permis de faire mourir personne*; & la Tolérance qu'un Gouverneur gagné par Argent, & qui fermoit les yeux sur une Usurpation sécrete, peut avoir eue, ne prouve point qu'on eût un Droit établi dans l'Assyrie, comme le prétend Origene. Enfin, l'Impôt que le Chef de la Captivité levoit sur la Nation,

étoit

étoit plutot une Marque de Soumission que d'Autorité souveraine, puis que c'étoit pour paier le Tribut, dont on étoit redevable au Calife & à ses Ministres, & on n'en emploioit qu'une petite Partie pour soutenir la Dignité de sa Charge, & pour entretenir les Pauvres qui passoient là.

Les Juifs sinceres reconnoissent ces Défauts de Pouvoir; & Benjamin, qui avoit voiagé en ce Païs-là, avoue que sa Nation y étoit tributaire; que les Synagogues ne se maintenoient qu'en vertu d'une Lettre de Cachet; que le Calife donnoit à son Avénement; & que le Prince de la Captivité recevoit du lui son Pouvoir par l'Imposition des Mains.

Maïmonides soutient que c'étoit un des Préceptes fondamentaux de la Loi; *qu'on ne pouvoit exiger la Peine du Sang, ni à Babylone, ni en aucun autre Lieu, excepté dans la Terre d'Israël.* En effet, les Docteurs s'imaginent qu'il auroit violé la Loi, & que les Califes leur auroient fait Violence, s'ils les avoient obligés à exercer ce Droit de Vie & de Mort, puis que c'est une Maxime constante chez eux, qu'on ne peut punir de Mort, ni avoir de Tribunal souverain que dans la Terre Sainte: *La Justice ne s'exerce point hors de la Terre, & il n'y a point de Jugement où il n'y a point de Sacrificateur.*

David

David Kimki déplorant le Malheur de sa Nation, prédit par le Prophète Osée, s'écrie qu'il voioit de son tems l'Accomplissement de l'Oracle & ces Jours d'Exil, où ils n'avoient ni Prince, ni Roi de la Maison de David. Mais, au contraire, ils étoient soumis aux Nations, & vivoient sous leur Obéissance.

Enfin, Abravanel remarque qu'Esaïe parle d'un nouveau Malheur qui devoit leur arriver. C'est *qu'ils n'auroient ni Roiaume, ni Souveraineté, ni Sceptre Judicial*; ce qui suffit pour prouver que depuis la Conquête de la Judée par les Romains, les Juifs, privez de la Juridiction dans leur Païs, n'en avoient pas une plus grande en Orient. Reprenons la Route de Benjamin *.

XII. En quittant la Province de Bagded, il passa par Resen, où il trouva près de cinq mille Juifs qui faisoient leurs Dévotions dans une très grande Synagogue. Il marcha vers l'ancienne Babylone, où étoit le Palais de Nabucodnosor, devenu la Retraite des Chahuans & des Reptiles. Mais, il y avoit à quelques Lieues de là mille Juifs qui y faisoient leurs Prieres à l'Air, ou dans la Chambre que Daniel avoit bâtie pour prier Dieu. On y voioit encore la Fournaise ardente, dans laquelle Nabucod-

* *Benjam. Itin. pag.* 78, 80, &c.

bucodnosor fit jetter les trois Enfans Hébreux. Hila n'est éloignée de là que de cinq Milles, où il y a quatre Synagogues & dix mille Juifs. On découvre un peu plus loin les Fondemens de l'ancienne Tour de Babel, bâtie immédiatement après le Déluge. Enfin, on arrive au Tombeau d'Ezéchiël sur les Bords du Fleuve Chobar. Il y a là soixante Tours, dans chacune desquelles est une Synagogue. Proche de là est un autre Edifice, bâti par Jéchonias, lors qu'Emérodac lui rendit la Liberté. Ce Palais a la vue d'un côté sur l'Euphrate, & de l'autre sur le Chobar. Trente-cinq mille Juifs travaillérent à ce grand Ouvrage pour le Service de leur Prince. On y voioit encore dans la Voute son Portrait, & ceux de tous les Officiers qui l'accompagnérent, à la Queuë desquels est Ezéchiël. Mais, le Tombeau de ce Prophête qu'on a conservé, y attiroit les Peuples de toutes Parts. Les Chefs de la Captivité s'y rendoient tous les Ans avec une nombreuse Suite. C'étoit un Lieu de Dévotion non seulement pour les Juifs, mais pour les Perses, les Medes, & quantité de Musulmans qui alloient y porter leurs Présens & paier leurs Vœux à la Synagogue. Ils le respectent comme une chose sacrée ; c'est pourquoi les Armées victorieuses, ou battues, n'y tou-

touchoient jamais. Une Lampe brûloit Nuit & Jour sur ce Tombeau; & c'étoit le Chef de la Captivité & des Conseils de Bagded, qui fournissoit l'Huile. Là est une riche Bibliotheque; & tous ceux qui meurent sans Enfans, l'augmentent en y envoiant leurs Livres. On y voioit même l'Original des Prédictions d'Ezéchiël que le Prophête écrivit de sa Main.

XIII. L'Histoire de ce Prophête * est si peu connue, qu'il y a de la peine à démêler ce qu'il y a de vrai & de faux dans ce Récit. Il eut ses Visions sur les Bords du Fleuve Chobar; & un Auteur assez ancien assure qu'il y fut tué par le Commandant de sa Nation, irritée de la Censure qu'on lui faisoit; & qu'on l'enterra dans la même Caverne, où les Ancêtres d'Abraham avoient été enterrez. Il ajoute qu'on venoit faire là ses Dévotions, & que le Peuple s'y rendoit en si grand Nombre, que les Chaldéens, craignant quelque Révolte, résolurent de fondre sur eux, & de les massacrer; mais, le Prophête mort fit un Miracle en séparant les Eaux du Chobar, & en fournissant au Peuple, qui l'avoit passé, des Vivres, de peur qu'il ne pérît de Faim. Ce Récit est un peu différent de celui de Benjamin; car, au lieu de la Dévotion

* *Epiphan. de Vitis Prophetar. Tom. XI, p. 241.*

que Jéchonias dut avoir pour le Prophète; on trouve qu'il fut Martyr par sa propre Nation, & par l'Ordre de son Prince. D'ailleurs, ce Bâtiment superbe, élevé par le même Jéchonias sur le Tombeau de ce Prophète, disparoît, & le tout se change en deux Cavernes; & s'il n'y avoit point de Palais, ni de Bibliotheque, lors que cet Auteur, dont on a confondu l'Ouvrage avec celui de Saint Epiphane, écrivit, on ne peut plus l'attribuer à Jéchonias, ni parler de ses Portraits que l'Air & le tems auroient effacez depuis plusieurs Siecles, ni de l'Original des Prophéties d'Ezéchiël. Un Auteur, qui vivoit du tems de Constantin, au lieu d'enterrer Ezéchiël sur les Bords du Chobar, a placé son Tombeau à Bethléem dans le même Lieu que ceux de Jessé, de David, & de Salomon: mais, ce Récit est faux. Il est donc vrai qu'Ezéchiël fut enterré sur les Bords du Chobar, & que les Juifs ont toujours eu beaucoup de Dévotion pour le Tombeau de ce Prophète. Ils l'ont même conservée jusqu'à présent, puis qu'il y a encore aujourd'hui à quinze Lieues de Bagded un Lieu où l'on dit qu'Ezéchiël est enterré, & où les restes de la Nation Juive vont en Pélérinage.

XIV. Coufa avoit été pendant quelque tems la Capitale des Califes; mais, ils en

aban-

abandonnérent le Séjour. Cependant, Benjamin * y étant allé, trouva-là près de sept mille Juifs qui n'avoient qu'une Synagogue. Il crut y voir aussi le Tombeau magnifique de Jéchonias ; mais, il est à craindre qu'il n'ait pris le Sépulchre de quelque Seigneur Musulman pour celui d'un Roi prisonnier, comme il arrive souvent à Rome, qu'on tire les Reliques d'un Païen Idolâtre de son Tombeau ; & qu'on les donne à adorer au Peuple comme celles d'un Saint. Il passa de là à Thema, où demeuroient les Réchabites, ausquels il donne un grand & vaste Païs, dont ils sont les Maîtres. Mais, nous avons réfuté suffisamment cette Vision.

XV. L'Egypte est un des Lieux où les Juifs se sont maintenus plus long-tems. Ils y étoient nombreux au douzième Siecle, & Benjamin † ne manqua pas de leur aller rendre Visite. Il en compte trente mille dans une seule Ville sur la Frontiere d'Ethiopie, qu'il appelle *Chouts*. Il vit deux mille Juifs & deux Synagogues à Misraiim, qui est aujourd'hui le Grand Caire. Il y avoit quelque Division entre ceux qui le remplissoient. Le Sujet étoit léger ; car, les uns, qui étoient venus de Judée partageant chaque Section de la Loi, n'achevoient de la lire

* *Benjam. pag.* 81, 82. † *Ibid. pag.* 114, *&c.*

qu'au bout de trois Ans, & les autres anciens Habitans de l'Egypte la lisoient toute entiere dans un An, comme on faisoit en Espagne & ailleurs. C'étoit là que résidoit le Chef de toutes les Synagogues du Païs; celui qui créoit les Docteurs, & qui soutenoit les Intérêts de la Nation devant le Calife.

Nôtre Voiageur n'auoit garde d'oublier la Terre de Gofcen, où les anciens Israëlites avoient fait un si long Séjour. Il crut y remarquer quelques Traces des anciens Bâtimens qu'ils y avoient laissés. Plusieurs Juifs y avoient leur Retraite. On en voioit deux cens dans un Lieu, cinq cens dans l'autre, & près de trois mille dans la Ville de Gofcen; autant à Aléxandrie, & très peu à Damiette.

XVI. L'Auteur * soutient qu'Aly, Fils d'Abitaleb, régnoit alors en Egypte, dont les Sujets étoient autant de Rebelles, parce qu'ils avoient sécoué le Joug des Abassides. Un Commentateur habile avoit déja remarqué qu'il n'y avoit point alors d'Aly en Egypte; & selon son Calcul, Alphez, ou Faiez, Fils de Hafer, régnoit alors. Il s'appuie sur le Témoignage d'un autre Historien Juif, qui a donné une Liste de tous les Califes d'Egypte, depuis l'An 1116 jusqu'à

* *Benjam. pag.* 115.

qu'à l'An 1177. La Liste que donne l'Auteur Juif est très juste; mais, le Calcul du Commentateur ne l'est pas. Il a oublié que les Années des Arabes & de leur Hégire sont lunaires, & qu'en demeurant d'accord qu'Alphez mourut l'An 556 de l'Hégire, il doit avoir laissé la Place à son Fils dès l'An 1160 de Jésus-Christ: ainsi, il ne pouvoit plus régner, lors que Benjamin passa en Egypte. Adhed étoit ce Calife sous lequel la Maison fut éteinte. Il est donc nécessaire d'expliquer le Fait.

XVII. Les Fathimites, qui prétendoient descendre de Fathima, Fille de Mahomet, & d'Aly, qui l'avoit épousée, firent révolter l'Egypte, l'usurpérent sur la Famille des Abassides qui régnoit à Bagded, & fondérent une nouvelle Dynastie. Ce fut proprement l'An 972 que Moës entra en Egypte, & qu'on cessa absolument de reconnoître l'Empire des Califes de Bagded; mais, quatre de ses Prédécesseurs avoient déjà conquis l'Afrique & la Sardaigne. Il possédérent le Califat jusques à l'An 567 de l'Hégire, c'est-à-dire jusqu'à l'An 1171 de l'Ere Chrétienne. En effet, sous le Regne d'Adhed, Fils d'Alphez, ou de Faiez, les Francs, c'est-à dire, les Croisés, s'étant emparez du Grand Caire, quelques Seigneurs écrivirent au Sultan

tan Norandin, qui étoit alors Maître de la Syrie, de leur envoier du Secours. Il mit à la Tête de quatre-vint mille Chevaux Scirgouch, le plus habile de ses Généraux, lequel chassa les Francs. Etant mort deux Mois après cette Défaite, Saladin, son Neveu, succéda à la Charge de prémier Ministre & de Général des Troupes que son Oncle avoit possédées. Il se servit de cette Autorité pour assembler un Synode de Docteurs Musulmans contre Adhed le Calife d'Egypte. Ces Docteurs déclamérent contre les Vices des Aliades, & jugérent Adhed indigne de régner. On * cessa aussi-tôt de mettre son Nom dans les Prieres publiques; car, c'est la Coutume de prier pour l'Empereur & son Successeur à la Priere du Vendredi, & dans le Khotbath, qui est une espece de Prône, ou de Sermon, que fait l'Iman au Peuple. On rétablit le Service Musulman à la maniere des Abassides. On battit Monnoie au Nom de Mustadi, Calife de Bagded, qui étoit de la Maison des Abassides. Adhed ignora sa Chute, parce qu'il étoit attaqué d'une Maladie, dont il mourut avant qu'on put l'instruire de ce qui se faisoit contre lui. Abulpharage † ajoute à cet Evénement plusieurs Circonstances qui

* *Bibliotheque Orientale*, *pag.* 342.
† *Abulphar. Dynast.* 1*x*, *pag.* 262 & 266.

qui sont différentes, mais, qui ne changent pas ce qu'il y a d'essentiel. Il convient que Faiez mourut l'An 556 de l'Hégire, & Adhed, son Fils, l'An 567, c'est-à-dire, l'An 1171.

XVIII. En suivant tous ces Historiens, on ne peut justifier Benjamin de Tudele; car, s'il arriva en Egypte l'An 1171, ce n'étoit point Aly qui regnoit. Adhed étoit encore Calife; ou bien, il dut être le Témoin de la Révolution, qui se faisoit alors en faveur de la Maison des Abassides & du Calife de Bagded. S'il y entra l'Année suivante, sa Faute est encore plus grossiere; car, il n'y avoit plus de Rebellion. Les Egyptiens étoient déjà rentrez sous l'Obéissance de leurs anciens Maîtres, & la Famille des Aliades, ou Fathimites étoit éteinte en la Personne d'Adhed qui venoit de mourir. Cette Ignorance est d'autant plus sensible, qu'il étoit difficile de ne savoir pas en ce tems-là l'Histoire du fameux Saladin, qui, après avoir conquis l'Egypte, se rendit Maître de la Syrie, gagna la Bataille de Tibérias sur les Chrétiens, & reprit Jérusalem. Elle devient encore plus sensible, parce que ce Voiageur fait régner de son tems en Egypte Aly, Fils d'Abitaleb. Cet Aly étoit le Gendre de Mahomet, & l'Epoux de Fathimah, qui ne régna point en

 Egypte.

Egypte. Ses Descendans ne s'y établirent que l'An 362 de l'Hégire, ou de la Fuite de Mahomet, plusieurs Siecles après sa Mort.

Ce n'est pas la seule Fuite qu'on peut censurer dans cette Déscription de l'Egypte; car, Benjamin * place la Terre de Goscen, & met une Ville de même Nom assez proche d'Aléxandrie. Cependant, l'Ecriture lui donne une autre Situation. Il découvre trente mille Juifs dans une Ville qu'il appelle Kouts, & qui est inconnue. On ne le croira pas non plus quand il assure qu'il avoit vu à Misraïm les Greniers de Joseph, à Aléxandrie l'Académie d'Aristote superbement bâtie; autour de laquelle étoient vint Ecôles, parce qu'on venoit de tous les Coins du Monde pour entendre ce Philosophe. Cependant, les Greniers de Joseph étoient anéantis depuis long-tems, & Aristote n'érigea point d'Académie en Egypte; car, ce fut à Athénes, dans le Lycée, que se fit ce grand Concours d'Ecoliers, qui le rendirent si célébre dans la Grece.

XIX. D'ailleurs, Benjamin ne parle point d'Avi Joseph, fameux Rabbin d'Aléxandrie, qui a composé un Traité des *Intelligences qui meuvent les Cieux, & du Jugement des Astres*. Cependant, il fleurissoit l'An

* *Benjam. pag.* 121.

l'An 1150, & peut-être dans le tems qu'il fit son Voiage. Il ne parle point aussi de Maïmonides qui vivoit en ce tems-là, & que son long Séjour au Caire a fait appeller *Moïse l'Egyptien*. Cependant, il y a eu peu d'Hommes plus célébres. Il eut même beaucoup de Crédit en ce Païs-là, & servit fort à la Gloire de sa Nation, qui étoit alors fort déchue de son ancien Lustre; car, au lieu qu'on comptoit autrefois près de cent mille Juifs dans la seule Ville d'Aléxandrie, il n'y en avoit au douzieme Siecle qu'un très petit Nombre qui étoient dispersés dans les Provinces de l'Egypte.

§. *Suite du Voiage de Benjamin.*

XX. Il est tems de venir dans la Judée. L'Auteur passa à Tyr, où il trouva quatre cens Personnes de sa Nation, dont la plupart étoient Verriers. Ce Métier étoit lucratif, parce qu'alors le Verre de Tyr étoit recherché, & se transportoit fort loin par la Navigation que les Juifs éxerçoient aussi. On ne laissoit pas d'y voir quelques Savans, particuliérement dans le Thalmud; & un Egyptien, nommé R. Ephraïm, tenoit le premier Rang.

Les Samaritains avoient abandonné leur Ville capitale; mais, il y en avoit deux cens à Césarée, & une centaine à Sichem,

 dont

dont ils ont fait le Siege de leur Religion. Ils avoient là des Prêtres qui descendent de la Famille d'Aaron, & qui ne s'allient jamais dans d'autres Familles, afin de conserver plus sûrement la Succession du Sacerdoce. Ils offrent des Sacrifices sur le Garizim dans toutes les Fêtes solemnelles, & soutiennent que leur Autel a été bâti des Pierres que les Tribus placérent dans le Jourdain, lors qu'ils passérent ce Fleuve sous la Conduite de Josué. Ils sont fort superstitieux sur les Lavemens & sur le Choix des Habits. Ils conservent précieusement ceux qu'ils portent à la Synagogue, & ne les mettent jamais dans les autres Jours. L'Auteur prétend qu'on les distingue du reste des Israëlites, parce qu'il manque trois Lettres dans leur Alphabet, & dans les Noms d'Abraham, d'Isaac (a), & de Jacob. Mais Scaliger assure que c'est une Calomnie que l'Alphabet des Samaritains est aussi complet que celui des Juifs, & qu'il les avoit vu écrire le Nom des Patriarches avec tous leurs Caractères. En effet, on ne peut pas deviner pourquoi ils auroient retranché ces trois Lettres; & c'est là un très petit Avantage que les Juifs, qui les haïssent, tâchent d'avoir sur eux.

XXI.

(a) ח ח ע.

XXI. C'est une chose étonnante, que Jérusalem, où Dieu avoit mis son Temple & son Nom, & que les Juifs doivent regarder comme son Domicile, soit presque entiérement abandonnée par cette Nation. Nôtre Auteur n'y trouva pas plus de deux cens Personnes, qui étoient presque tous Teinturiers en Laine, & qui achetoient tous les Ans le Privilege d'être les seuls à y faire ce Métier. Ils étoient enfermez dans un Quartier particulier sous la Tour de David, & n'y faisoient presque point de Figure. L'Etonnement redouble, lors qu'on considere les Restes de Superstition qu'ils ont pour cette Ville Sacrée; car, sur une fausse Imagination qu'il est resté une des Murailles du Lieu Très Saint, ils alloient prier devant cette Muraille, comme si ce Lieu étoit plus saint qu'un autre.

Benjamin, & les Juifs coupables de cette Superstition, ignorent leur propre Histoire, & celle des Romains qui leur ont fait la Guerre; car, ils auroient appris qu'il ne peut être rien resté de l'ancienne Muraille du Temple, puis qu'il fut rasé jusqu'aux Fondemens. L'Auteur s'est trompé, lors qu'il a cru voir le Canal auprès duquel on égorgeoit les Victimes; c'est une autre Superstition ridicule que d'aller écrire là son Nom. Il s'est encore fait illusion, lors

qu'il a été remarquer les Ecuries de Salomon, & qu'il assûre qu'il n'y a point dans tout l'Univers un Bâtiment semblable à ceux-là. Le Tombeau de David, trouvé quinze Ans auparavant ce Voiage sur la Montagne de Sion, est une autre Chimere. On conte que des Ouvriers, qui travailloient sur cette Montagne, s'étant separez habilement de leurs Camarades, découvrirent un Palais soutenu de Colonnes revêtues d'Or & d'Argent. Ils virent un Sceptre & une Couronne d'Or. C'étoit celle de David. A la gauche étoit le Tombeau de Salomon. L'Envie les prit d'y entrer; mais, un Vent impétueux coucha les Ouvriers par terre à la Porte de ce Palais. Le Patriarche de Jérusalem consulta un Pharisien, nommé Abraham, lequel lui découvrit que c'étoient là les Tombeaux des Rois de Judah, comme si le Patriarche ne l'avoit pu deviner aussi bien qu'un Pharisien, qui n'entre dans ce Conte que pour y donner un peu plus de Vraisemblance, parce que c'est de sa Bouche que Benjamin prétend avoir appris ce qu'il rapporte. Le plus grand de tous les Prodiges est que le Patriarche, au lieu de tirer le Trésor de ce Tombeau, ordonna qu'on le murât, parce que les deux Ouvriers qui l'avoient découvert, tombérent malades; ce qui fit croire

que

que Dieu ne vouloit pas qu'on allât remuër les Cendres de ces Rois, ni s'enrichir de leurs Dépouilles. Mais, cela est évidemment faux; car, le Tombeau des Rois de Juda avoit été découvert long-tems auparavant, & on en avoit tiré si souvent des Trésors, qu'il étoit inutile d'y en chercher au douzieme Siecle. Il n'est pas même vraisemblable que les Romains, qui avoient creusé par tout, lors qu'ils prirent Jérusalem, afin de tirer de ces Lieux souterrains ceux qui s'y étoient enfermez, eussent ignoré où étoit le Tombeau des Rois; & que le sachant, le Soldat eût été assez superstitieux pour ne s'enrichir pas des Dépouilles d'un Roi Juif, mort depuis long-tems. Je ne vois pas même qu'on puisse imputer un semblable Scrupule au Patriarche de Jérusalem; c'est pourquoi Benjamin se trouve obligé d'y faire intervenir le Miracle.

XXII. *Si Jérusalem étoit dépeuplée de Juifs, le reste de la Terre Sainte l'étoit encore plus.* Benjamin en trouva deux dans une Ville, vint dans une autre, dont la plupart étoient Teinturiers. Il assure que Schunem étoit une des Villes, où il y en avoit un plus grand Nombre; parce qu'il y en compta jusqu'à trois cens. Mais, il ne paroit pas avoir connu la Situation de cette Ville; car, il la place dans le Voisi-

la Ruïne de la Ville Sainte. L'Académie de Tibérias devint fameuse par les Docteurs qui y enseignoient, & ce fut là qu'on composa le Thalmud de Jérusalem. Quoi qu'elle eût perdu beaucoup de son Eclat dès le quatrieme Siecle, Saint Jérôme ne laissa pas d'en tirer un habile Homme, avec lequel il travailla à la Traduction des Chroniques. Il étoit arrivé encore bien des Changemens depuis ce tems-là jusqu'au douzieme Siecle; car, Benjamin ne trouva presque plus de Juifs dans la Galilée des Gentils. Il ne vit à Tibérias que cinquante Personnes de sa Nation, une Synagogue, & quelques anciens Tombeaux. Enfin, il ne la loue que par la Bonté de ses Eaux & de ses Bains chauds. On dit que le Puits, qui s'étoit ouvert à la Priere de Marie, Sœur de Moïse, dans le Desert, se ferma lors qu'elle mourut, & qu'il fut transporté miraculeusement à Tibérias. Les Eaux de ce Puits s'arrêtent tous les Samedis; mais, dès le moment que le Sabbat finit, elles reprennent leur Cours, & vont se mêler avec les Ruisseaux qui coulent naturellement dans ce Lieu; & ceux qui ont le Bonheur de puiser de l'Eau dans le moment que le Mélange se fait, en tirent des Usages surprenans, puis qu'elles guérissent les Ulceres, & plusieurs Maladies. La Vérité est que

les

les Bains chauds de Tibérias sont fort salutaires. On peut voir ailleurs ce que nous avons dit de la Superstition des Juifs pour ces Eaux au Jour du Sabbat.

XXV. Aben Esra donne une autre Idée de Tibérias que Benjamin de Tudele; car, aiant passé là vint-cinq ou trente Ans après lui, il dit qu'il consulta les *Docteurs qui y étoient*. Il ne pouvoit pas être arrivé en si peu de tems un Changement assez considérable à cette Ville pour y rétablir l'Académie, & y assembler des Docteurs; & il n'est pas apparent que Benjamin, qui fait par tout ailleurs tant d'Honneur à sa Nation, ait voulu diminuër l'Eclat de Tibérias.

On peut reconcilier ces deux Voiageurs, en remarquant qu'il y avoit là une Synagogue. Il y avoit par conséquent quelques Rabbins qui la conduisoient, & c'étoient là peut-être les Docteurs qu'Aben Esra consultoit dans son Voiage. Cette Ville aiant perdu ses Murailles, demeura longtems exposée aux Courses perpétuelles des Arabes, qui l'ont pillée souvent jusqu'à ce que Soliman la fit fermer. Cet Avantage lui rendit quelques Habitans. L'Auteur d'une Lettre, qui a pour Titre, *les Généalogies des Justes de la Terre d'Israël*, & qui est assez moderne, assûre qu'il y avoit de

son

Jabasterisa, autre Ville magnifique, qui contenoit cent Juifs. Il y en avoit autant à Robenica, qui n'en est éloignée que d'une Journée, & la moitié moins *à la Riviere des Chiens*, *Canopotamos*, par laquelle il entra dans la Valachie pour aller de là à Constantinople. On ne comprend pas bien cette Route; car, la Valachie n'est point Limitrophe de la Grece, ni sur la Route de Constantinople. Mais, il n'a peut-être pas rapporté son Voiage comme il l'a fait, & il ne vouloit pas perdre l'Occasion de parler d'un Lieu, dont les Habitans lui paroissoient autant de Juifs, parce qu'ils prenoient des Noms semblables, & qu'ils avoient plus d'Humanité pour cette Nation que pour les autres; car, ces Barbares tuoient impitoiablement les Grecs, & se contentoient de dépouiller les Juifs qui tomboient entre leurs Mains. Cette Difficulté n'est pas unique; car, les Villes de Jabasterisa, de Robenica, sont inconnues. Séleucie n'étoit point aussi dans le Voisinage de Constantinople. S'il y avoit là de son tems une Ville de ce Nom, il a eu tort de la confondre avec celle que Séleucus, Successeur d'Aléxandre, bâtit, & qu'il faut aller chercher bien loin en Asie. Quoi qu'il en soit, les Juifs vivoient tranquillement à Séleucie sous l'Empire de Manuël Comne-

ne,

ne, qui leur permit d'avoir là un Chef de leur Nation, lequel dépendoit immédiatement de lui, & ce fut ce qui attira en cé Lieu-là un grand Nombre de Personnes; mais, ce n'étoient que des Ouvriers & des Artisans qui se réfugioient à l'Ombre de cette Autorité. Enfin, Benjamin arriva à Constantinople. Cette Ville est trop connue pour parler de la Déscription qu'il en donne, & de ces Palais, où l'on n'avoit point besoin de Flambeaux, ni de Bougies, parce que l'Eclat des Pierreries, dont certains Appartemens étoient ornez, suffisoit pour les éclairer. Au lieu de réfuter de semblables Contes, il faut s'attacher uniquement à ce qu'il dit de sa Nation. Il remarque qu'ils étoient là environ deux mille Juifs Ouvriers en Soie, & Marchands. Outre cela il y avoit cinq cens Caraïtes qui vivoient en Paix avec les autres Juifs; mais, qui ne laissoient pas d'en être séparez par une Muraille, pour empêcher la Communication. Ils étoient tous placés dans le Fauxbourg de Galata, ou de Pera, sur les Bords du Détroit. Il y avoit long-tems que Théodose leur avoit assigné ce Domicile. C'est pourquoi ce Fauxbourg fut appellé par nos François la Juërie. Ils avoient conservé jusques-là * le Privilege de ne dépen-

dre

* *An. Christi* 1171.

dre que du Commandant du Fauxbourg; mais, Manuël Comnene leur ôta ce Privilege, & les soumit aux Juges ordinaires. Il est même apparent que ce Prince l'avoit déjà fait lors que Benjamin y passa, puis qu'il représente sa Nation comme fort haïe sous son Empire; quoi que le Médecin du Prince, qui étoit Juif, n'oubliât rien pour les protéger. Non seulement, il ne leur étoit pas permis d'aller à Cheval dans la Ville; mais, les *Grecs* s'attroupoient pour les maltraiter, & les battre lors qu'ils y étoient. Ils enfonçoient leurs Portes; ils salissoient leurs Eaux; ils les couvroient de Fange & de Boue: ce qui lui fait dire qu'ils étoient là dans un Esclavage très honteux & très dur. Ils n'ont pas laissé de s'y maintenir depuis ce tems-là.

XXIX. Benjamin passa en Italie: il remarqua que dès ce tems-là, la Ville de Gennes s'enrichissoit par ses Pirates qui alloient piller la Mer. Ses Bourgeois divisez les uns contre les autres, avoient presque tous des Tours dans leurs Maisons, d'où ils se faisoient la Guerre. On comptoit jusqu'à dix mille de ces Tours à Pise, qui étoient destinées au même Usage. Il y avoit dans ces deux Villes un très petit Nombre de Juifs. Il vint à Rome, qu'il représente comme la Capitale des Edomi-

tes,

tes, & le Pape comme le Chef de toute leur Religion: il en fait un *grand Prince*. Nous ne rapporterons pas tout ce qu'il dit de cette Ville assez connue. Sa Relation est mêlée d'un si grand Nombre de Fables, qu'on a de la peine à les copier. Remarquons seulement, qu'il y avoit alors plusieurs Rabbins savans, qui y faisoit Honneur à leur Nation, & que R. Jéhiël étoit l'Intendant des Finances du Pape.

XXX. Il y en avoit aussi à Capoue: * c'étoit là que résidoit *le Prince de la Nation*. On y voloit des Docteurs *sages & célèbres dans tout l'Univers*. Cependant, il n'y avoit que trois cens Habitans de cette Nation. On s'est étonné qu'il y eut un *Prince* pour ce petit Nombre de Juifs qui étoient à Capoue; car, il ne paroît pas que le reste de l'Italie le reconnut pour son Chef: &, quand il auroit dominé sur toute la Partie de la Nation qui y étoit répandue, son Empire n'auroit pas été fort grand. On doit apprendre par là qu'il ne faut pas se laisser éblouir lors qu'on trouve dans les Ecrits de ces Messieurs les Titres superbes de Prince, de Dominateur, de Trône, & d'Empire. Benjamin se trompe, lors qu'il fait bâtir Capoue par le Roi Capys; car, outre que l'Origine de cette ancienne Ville est incertaine,

* *Benjam. pag.* 14.

certaine, on doit savoir que celle qui porte aujourd'hui ce Nom, fut bâtie par les Lombards, sur les Bords du Vulturne, dans quelque Distance de l'autre.

XXXI. Il donne une Origine beaucoup plus fabuleuse à la Ville de Pouzzols : & il a fait trois ou quatre Fautes en parlant de cette Ville, & de son Voisinage; car, il la confond avec Safrante, comme si ces deux Villes n'en avoient fait qu'une seule auparavant. Il prétend que Pouzzols avoit été bâtie par Hadar-Ezer, qui fuioit devant David. Ce Prince de Tzoba fut batu par le Roi d'Israël : mais, c'est lui faire une Fuite prodigieuse, que de le faire courir de la Syrie, & des Bords de l'Euphrate, jusqu'en Italie, pour y chercher une Retraite, & bâtir une Ville. Enfin, allant de Faute en Faute, il soutient que ce fut Romulus qui creusa le Chemin souterrain qu'on trouve en sortant de Pouzzols, lors que ce Fondateur de l'ancienne Rome eut peur que David & Joab ne le poursuivissent. Romulus pouvoit-il craindre David, qui étoit mort trois cens Ans auparavant; & se faire un Azyle contre l'Armée de Joab, qui non seulement n'étoit plus; mais, qui n'avoit jamais porté ses Armes en Italie? Il arriva à Naples, où il trouva cinq cens Habitans de sa Nation. Il y en avoit cent de

*plus

plus à Salerne. Là le Prêtre Salomon, le Grec Elie, & le R. Abraham de Narbonne tenoient le prémier Rang. Il y en avoit encore à Malfi, à Bénévent, à Afcoli, à Trani, dans le Roiaume de Naples, qui eft le Rendez-vous de ceux qui veulent s'embarquer pour faire le Pélérinage de Jérufalem. Il n'en trouva qu'un feul à Corfou: mais, le Nombre étoit plus grand en Sicile. Il en comptoit deux cens à Meffine, cinq cens à Palerme; &, dans tous ces Lieux ils ne paioient aucun Tribut.

XXXII. Benjamin parcourut auffi l'Allemagne, où les Juifs étoient difperfés dans toutes les grandes Villes. Il les trouva civils, honnêtes, & zêlez pour leur Religion: ils recevoient les Etrangers, & les invitoient à boire avec eux: ils s'excitoient à la Joie dans leurs Repas, parce qu'ils efpéroient que leur Délivrance arriveroit dans un Coup d'Oeil: ils croioient que leur Défiance & les Inquiétudes, qu'ils fe donnoient fur le Délai de cette Délivrance, ne fervoient qu'à la retarder. Enfin, ils s'exhortoient à demeurer fermes dans la Loi, à pleurer la Ruïne de Sion, & à attendre patiemment que la Voix de la *Tourterelle les rappellât*. Ils entendent par cette Expreffion, tirée du Cantique des Cantiques, que Dieu les appellera pour fe ren-

dre à Jérusalem : *mais, ceux qui ne se soucient point du Rétablissement du Peuple, ne verront point la Délivrance, & ne resusciteront point avec Israël.* Il pénétra jusques dans la Boheme, qu'on appelloit la Nouvelle Canaan, parce que les Habitans vendoient leurs Enfans à toutes les Nations voisines.

XXXIII. Enfin, ce Voiageur avoit visité les Synagogues de France, dont il faut aussi donner une Idée en peu de Mots. Il entra dans ce Roiaume par la Route de Barcelonne, qu'il représente comme une petite Ville, où les Marchands Grecs & Egyptiens ne laissoient pas de se rendre pour le Commerce. Le Nombre des Juifs n'y étoit pas considérable, non plus qu'à Gironne. Mais, il y en avoit trois cens à Narbonne, à la tête desquels étoit le R. Calonyme, descendu en Ligne directe de David, riche & puissant, sur tout, en Terres, qui lui avoient été données par les Seigneurs du Païs, en Récompense des Services que lui & ses Ancêtres avoient rendus. Cette Ville étoit regardé comme le Centre de la Nation, & de la Loi.

Montpelier étoit alors pleine de Mahométans, de Grecs, de Chrétiens, & de Juifs; ce qui fait voir que cette Ville avoit en ce tems-là un grand Commerce avec les

Peuples

Peuples les plus éloignés. Dans le Voisinage étoit Lunel, où *la Sainte Assemblée* étudioit la Loi Jour & Nuit. Meschullam qui présidoit à cette Assemblée, avoit cinq Fils, tous habiles, & dont l'un, souverainement profond dans l'Etude du Thalmud, jeunoit souvent. Les Etrangers, qui venoient étudier là, y étoient nourris. Beaucayre avoit aussi ses Professeurs, dont l'un, nommé Abraham, distribuoit de son fonds à six pauvres Ecoliers, tout ce qui leur étoit nécessaire, de peur que la Misere ne troublât l'Attention de l'Esprit. Enfin, il y avoit au douzieme Siecle des Synagogues à Arles, à Marseille, & non seulement dans les Villes; mais, jusques dans les Bourgs. L'Auteur * finit par Paris, où régnoit Louïs. Il y avoit là aussi une Assemblée fort attachée à la Loi, & pleine de Charité; car, elle recevoit tous les Juifs qui y arrivoient comme autant de Freres.

XXXIV. Il n'est pas besoin de s'étendre en Réfléxions sur ce Voiage, qui n'est peut-être déjà que trop long. Remarquons seulement que les Juifs étoient fort déchus en Orient au XII Siecle; qu'ils n'avoient pu se rétablir depuis le Malheur qui leur étoit arrivé plus de cent Ans auparavant:

 car,

* *Pag.* 130.

car, on n'en voioit qu'un petit Nombre ſur les Bords de l'Euphrate, & dans ces anciennes Villes où l'on comptoit quelquefois jusqu'à neuf cens mille. Les Croiſés ne leur avoient pas auſſi permis de ſe rétablir en Judée. Ainſi, ils étoient malheureux dans tous les Lieux où ils avoient paru avec plus d'Eclat, & particuliérement dans la Terre Sainte. Il eſt vrai qu'ils s'étoient à même tems répandus dans tout l'Occident; mais, ils n'étoient pas nombreux dans chaque Ville. Ceux qui demeuroient ſur les Bords du Rhin, ſe chagrinoient dès ce tems-là de ce que le Meſſie ne paroiſſoit point, & Benjamin fait aſſez connoître qu'il ne les avoit pu conſoler ſur cet Article, par tout ce qu'il leur avoit rapporté de l'Etat de la Nation en Orient. Les Chagrins & les Inquiétudes devroient être beaucoup plus violentes depuis ce tems-là. Les Délais ſont aſſez longs pour ôter toute Eſpérance, & pour vaincre l'Incrédulité des plus endurcis. Mais, le tems de leur Vocation n'eſt point encore arrivé, & Dieu veut nous faire voir que ſa Grace ſeule peut vaincre l'Aveuglement de l'Eſprit. Il réſiſte & repouſſe les plus vives Lumieres, jusqu'à ce que Dieu le touche. Les Juifs avoient alors un grand Nombre de Docteurs, qui en étudiant l'Ecriture, & le

Sens

Sens des Oracles, pouvoient découvrir sans peine que le Messie étoit venu long-tems auparavant. Mais, au contraire, cette longue suite de Savans ne servoit qu'à affermir le Peuple dans l'Erreur, comme nous allons le voir.

CHAPITRE IX.

Suite des Relations différentes sur la Dispersion des Juifs. Celle de Pétachias au XII Siecle.

I. *Pétachias: sa Patrie, Ratisbonne. Idée de son Ouvrage.* II. *Sa Conformité avec le Voïage de Benjamin de Tudele.* III. *Caractere particulier de certains Juifs de la Tartarie.* IV. *Nombre de Juifs dans Ninive la nouvelle: leurs Richesses, leurs Rites dans la Synagogue.* V. *Maladie de Pétachias dans cette Ville. Comment il éluda l'Avarice du Gouverneur & la Mort.* VI. *Mandragores trouvées dans le Jardin d'un Chef de Synagogue.* VII. *Magnificence de celui qui enseigne à Bagded. Nombre de ses Disciples, & leur Respect.* VIII. *Division sur les Chefs de la Captivité, différens de celui dont parle Benjamin.* IX. *Six cens mille Juifs en Perse, où ils sont persécutez.* X. *Curiosité du Calife*

lise de voir le Tombeau & le Corps de Baruch. Miracles arrivez à son Occasion. XI. *Ses Répétitions sur le Tombeau d'Ezéchiël.* XII. *Différence entre les Rites des Juifs d'Orient & ceux d'Allemagne.* XIII. *Ce que Pétachias vit en Judée. Tombeau d'Abraham, &c.*

I. PEtachias étoit né à Ratisbonne, & vivoit au XII Siecle; car, les Croisés étoient Maitres de Jérusalem lors qu'il y alla; & cette Ville aiant été conquise par Godefroi de Bouillon, fut reprise par Saladin l'An 1187. Ainsi, il étoit contemporain de Benjamin de Tudele, & partit à peu près dans le même tems que lui pour faire son Voiage, & chercher les Dispersés d'Israël. Ce qu'il y a d'étonnant, est que ces deux Voiageurs rapportent si souvent les mêmes choses qu'il semble que l'un ait copié l'autre. Si c'étoit une Gloire que d'imaginer des Contes fabuleux, il faudroit la laisser à Benjamin, parce que Pétachias ne composa pas lui-même le Récit de son Voiage (*a*). On l'attribue à ses deux

(*a*) Ce Livre est intitulé סבוב הרבר פתחיה, *Peregrinatio Rabbi Petachiæ, Rabbi Isaaci Albi, & Rabbi Nachmanis, Ratisbonâ ortorum Fratris. Circuivit verò Rabbi Petachias universas Regiones ad*

deux Freres Isaac & Nachman, qui couchérent par Ecrit ce qu'ils avoient entendu dire à Pétachias, ou le tirérent de son Journal, en y ajoutant plusieurs Circonstances. Il y eut même un troisieme Auteur qui y mit la Main, dont nous parlerons dans la suite; au lieu que Benjamin de Tudele mourut vers l'An 1173.

II. Comme, malgré la Conformité de ces deux Voiageurs Juifs, on ne laisse pas de trouver dans celui-ci quelques Faits particuliers, nous avons cru que nous ne devions pas dérober ses Remarques au Public; car, lors qu'on a peu Historiens, il faut profiter de tous ceux qu'on a. Pétachias passa dans la Tartarie, dont il décrit les Mœurs. Comme les Habitans de ce Païs-là sont perfides & voleurs, on n'ôse y voiager sans s'assurer d'un Guide; & afin de n'être pas trompé, on lui fait prêter Serment de cette maniere. Le Guide se pique le Doigt avec une Aiguille, & fait succer le Sang à celui qui fait Marche avec lui. Il croit que ce Sang passe dans ses Veines, & que c'est un Gage sur de sa Fidélité, ou

 bien,

ad Fluvium usque Sambation, atque Res omnes novas mirasque à Deo editas, quas intuitus est audivitque, memoriæ causa consignavit Litteris, ut Populo suo Genti Israëliticæ notæ fierent, & in Lucem protraherentur occulta.

bien, on emplit un Vase de Lait. Chacun boit une Portion de cette Liqueur; & c'est là un Serment qu'on ne viole jamais. Ce fut de cette Maniere que Pétachias s'assura de la Fidélité de ceux qui devoient le conduire.

III. Pétachias ne trouva point de véritables Juifs dans la Tartarie: il y remarqua seulement certains *Hérétiques* de la Nation, auxquels il demanda pourquoi ils ne suivoient pas la *Tradition des Peres*? Ils répondirent qu'ils n'en avoient aucune Connoissance, & que leurs Peres ne leur avoient jamais parlé des Sages, ni de leurs Préceptes. Cependant, cette espece de Juifs observoit religieusement le Sabbat. Ils coupoient dès le Vendredi tout le Pain qu'ils vouloient manger le lendemain. Ils demeuroient assis tout le Jour: ils mangeoient dans l'Obscurité, & ne connoissoient point d'autres Prieres que celles qui sont contenues dans les Pseaumes de David.

IV. Pétachias distingue bien les deux Ninives: l'ancienne, dont on ne voit plus aucune Trace; & la nouvelle, batie sur l'autre Bord du Tigre. Il trouva là plus de six mille Juifs qui avoient pour Chefs David & Samuël, deux proches Parens sortis de la Maison de David. Tous les Juifs de ce Païs-là étoient obligés de paier la Ca-

pita-

pitation, dont la moitié étoit portée au Lieutenant du Roi de Babylone, & l'autre appartenoit aux Chefs de la Nation. Ils possédent là des Terres, des Champs, & des Vignes qu'ils cultivent. C'est un Usage de ce Païs-là, aussi bien que de la Perse, de la Medie, & de Damas, de n'avoir point de Chantres en Charge dans les Synagogues; mais, le Prince de la Nation nourrit à sa Table un certain Nombre de Sçavans, & il choisit tantot l'un, tantot l'autre pour chanter. Ce Prince avoit une si grande Autorité qu'il punissoit les Etrangers comme ceux de sa Nation lors qu'ils plaidoient l'un contre l'autre, & que l'Etranger avoit tort; & pour cet Effet, il avoit une Prison pour y enfermer les Criminels.

V. Pendant le Séjour que Pétachias fit à Ninive, il tomba malade, & on le condamna à la Mort. Il l'apprit avec d'autant plus de Douleur, qu'il savoit que l'Usage de sa Nation étoit de confisquer au Gouverneur la Moitié de tous les Biens apartenans aux Etrangers qui mouroient dans la Ville; & comme il avoit d'assez beaux Habits, on ne doutoit point qu'il ne fut riche: c'est pourquoi le Gouverneur le faisoit veiller par son Sécrétaire, afin de se servir de ses Effets. Mais, le Voiageur habile se fit transporter sur une Claie faite

de Roseaux au delà de la Riviere, & il trompa non seulement le Gouverneur ; mais, la Mort même, par le bon Air qu'il y respira.

VI. En descendant le Tigre, on trouve des Synagogues dans toutes les Villes & les Bourgs. Pétachias entra dans le Jardin d'un Chef de Synagogue qui étoit sur le Rivage. Il y trouva toutes sortes de Fruits, sans excepter les Mandragores, *Dudaim*, dont parle l'Ecriture. C'est une Plante dont les Feuilles sont très larges, & qui représente le Visage d'un Homme.

VII. De là, il alla à Bagded; & quoi qu'il n'y compte que mille Juifs Habitans; cependant, il donne au Chef de la Synagogue deux mille Disciples, tous Savans. Ils sont couchés à Terre, pendant qu'il enseigne, monté dans une haute Chaire, & revêtu d'un Tissu d'Or. Chacun a un Exemplaire de l'Ecriture, contenant vint quatre Livres. Les Femmes marchent dans les Rues le Voile sur la Tête, & ne parlent jamais à aucun Homme, non pas même dans la Maison; & afin qu'elles ne soient pas surprises, les Etrangers qui rendent rarement des Visites, sont obligés de frapper long-tems à la Porte.

VIII. Il seroit inutile de répeter ce que ce Voiageur rapporte du Chef de la Captivité

vité après en avoit parlé si souvent. Nous remarquerons seulement que celui qui gouvernoit la Nation du tems de Benjamin, s'appelloit Daniël; mais, après sa Mort, les Juifs qui avoient conservé le Droit d'élire le Chef de la Captivité se divisérent, parce que Daniël n'avoit point laissé de Mâles pour lui succéder. Une Partie élut David, & les autres avoient choisi Samuël, qui étoient l'un & l'autre descendus de David en droite Ligne. La Division duroit encore lors que Pétachias partit de Bagded.

IX. Cet Auteur fait monter à six cens mille les Juifs qui sont établis dans la Perse, quoi qu'il remarque qu'ils y étoient traités souvent avec beaucoup de Rigueur: c'est pourquoi il ne passa que dans une seule de ces Villes. On avoit beaucoup plus de Douceur pour eux à Bagded, où l'on ne paie point d'Impôt au Roi; mais, une Piece d'Or au Chef de la Synagogue.

X. Le Roi, qui aimoit ce Chef, lui témoigna quelque Envie de voir le Corps d'Ezéchiël. Samuël s'y opposa, parce qu'il ne faut pas découvrir les choses saintes aux Prophanes. Mais, le Prince s'étant entêté, Samuël lui dit qu'il falloit essaier par l'Ouverture du Tombeau de Baruch, Fils de Nenia, qui étoit enterré proche de lui, afin qu'après avoir vu le Sécrétaire, on

put voir le Maitre. Les Ismaëlites qui voulurent faire l'Ouverture du Sépulchre, mouroient tous sur le champ. Ils conseillérent au Roi d'ordonner aux Juifs de l'ouvrir, puis qu'ils ne péchoient pas en découvrant les Reliques d'un Saint pour le faire honorer. On jeuna trois Jours avant que d'essaier l'Ouverture. On découvrit bientot la Biere de Baruch, & on vit même un Pan de sa Robe. Le Roi trouva mauvais que deux Saints enrichissent un même Lieu. Il ordonna que Baruch fut transporté ailleurs. Samuël obéït; mais, après avoir transporté le Tombeau qui étoit de Marbre, à un Mille de là, il se fixa tellement qu'on ne put l'enlever. Le Saint déclarant qu'il avoit choisi ce Lieu-là pour sa Sépulture, il fallut déférer à des Ordres qu'il signifioit par la Pésanteur & l'Immobilité de son Cadavre.

XI. Pétachias ne manque pas de rapporter ensuite toutes les Merveilles du Tombeau d'Ezéchiël qu'il seroit inutile de répéter.

XII. Il remarque la Différence des Rites des Juifs de ce Païs-là avec ceux d'Allemagne. Il n'est pas permis à tout le Monde d'entonner: celui que le Chef la Synagogue choisit, a seul le Droit de le faire. Il récite seul les cent Oraisons, & le Peu-

ple

ple répond *Amen*. Un autre s'éleve & prononce à haute Voix l'Oraison qui commence par ce Mot *Benit soit* ברוך. Un autre entonne les Prieres de Louanges & d'Actions de Graces, & le Peuple le suit: on écoute avec un Respect édifiant. Si quelqu'un détonne, le Chef de la Synagogue fait Signe de la Main; & dès le moment on se corrige, & on change de Ton. Personne n'ôse parler. On ôte ses Souliers, & on demeure nuds Pieds pendant tout le Service.

XIII. Pétachias alla de l'Orient en Judée. Il vit là ses Freres; mais, il avoue de bonne-Foi qu'il ne put trouver la Statue de Sel de la Femme de Loth, & qu'elle ne subsiste plus. Il ne remarqua point aussi les douze Pierres que Josué avoit prises dans le Jourdain; mais, il eut le Plaisir de voir la Caverne où Abraham étoit enterré. Il la fit ouvrir, en donnant de l'Argent. Il fut étonné de voir sur la Porte une Image avec des Etoiles qui brilloient sur sa Tête. Comme on l'avoit averti à Acco qu'on avoit enterré là trois Corps qui n'étoient pas ceux des Patriarches, il redoubla la Somme, afin d'être conduit dans le véritable Sépulchre d'Abraham. Il le vit; ce qui lui donne Occasion de réciter plusieurs Fables par lesquelles il finit sa Narration.

doivent y trouver une Connoissance exacte des anciennes Cérémonies, des Evénemens obscurs; en un mot, qu'on doit y lire la Solution de toutes les Difficultez de l'Ecriture. Pourquoi cela? Parce qu'un Homme est Juif, s'ensuit-il qu'il connoisse mieux l'Histoire de sa Nation que les Chrétiens, puis qu'il n'a point d'autres Secours que la Bible, & l'Histoire de Joseph, que le Juif ne lit presque jamais? S'imaginer qu'il y a dans cette Nation certains Livres cachés que nous ne connoissons pas, & que ces Messieurs ont lus, c'est vouloir se tromper; car, ils ne citent aucun Monument qui soit plus ancien que le Christianisme. Vouloir que la Tradition se soit conservée plus fidelement chez eux, c'est se repaître d'une Chimere; car, comment cette Tradition auroit-elle pu passer de Lieu en Lieu, & de Bouche en Bouche pendant un si grand Nombre de Siecles, & de Dispersions fréquentes? Il suffit de lire un Rabbin, pour connoître l'Attachement violent qu'il a pour sa Nation; & comment il déguise les Faits, afin de les accommoder à ses Préjugés. D'un autre côté, les Rabbins nous donnent beaucoup moins qu'ils ne peuvent. Ils ont deux grands Avantages sur nous; car, possédans la Langue Sainte dès leur Naissance, ils pour-

roient

roient fournir des Lumieres pour l'Explication des Termes obſcurs de l'Ecriture ; & comme ils ſont obligés de pratiquer certaines Cérémonies de la Loi, ils pourroient nous donner par là l'Intelligence des anciennes. Ils le font quelquefois : mais, ſouvent, au lieu de chercher le Sens litéral des Ecritures, ils courent après des Sens myſtiques, qui font perdre de Vue le But de l'Ecrivain, & l'Intention du Saint Eſprit. D'ailleurs, ils deſcendent dans un Détail exceſſif des Cérémonies, pour leſquelles ils ont enſéveli l'Eſprit de la Loi.

II. Si on veut faire un Choix de ces Docteurs, ceux du douzieme Siecle doivent être préférez à tous les autres : car, non ſeulement, ils étoient habiles ; mais, ils ont fourni de grands Secours pour l'Intelligence de l'Ancien Teſtament.

On peut mettre dans ce Rang Nathan, Chef de l'Académie de Rome au commencement du douzieme Siecle, lequel (*a*) a expliqué tous les Termes du Thalmud, & qui a tellement épuiſé cette Matiere, que ceux qui ſont venus après lui, ont été obligés de le piller. On reproche même au grand Buxtorfe de ne l'avoir pas cité ſouvent, quoi qu'il fît un fréquent Uſage de ſes Remarques. On diſpute ſur le Nom de ſa Famille, &

(*a*) Son Livre s'intitule *Aaruch*.

& ſur le tems ou il a vécu : mais, il eſt preſque certain qu'il mourut à Rome l'An 1106.

Comme l'Hiſtoire de la Nation eſt preſque attachée à celle de ces Savans, il faut les faire connoître. Nous ne produirons pas ici des Noms ſecs, dont la Connoiſſance eſt aſſez inutile : mais, nous nous arrêterons aux Perſonnes & aux Faits qui méritent d'être connues.

III. Aben Eſra * eſt appellé *Le Sage* par excellence. Génébrard, qui le fait vivre l'An 1240, ſe trompe ſenſiblement. Je ne voi pas même que les Chronologiſtes Hébreux, & Bartolocci qui les a ſuivi, marquent aſſez éxactement le tems de ſa Vie ; car, on le fait naître l'An 1070, ou dix Ans plus tard. Cependant, il mourut l'An 1174, âgé de ſoixante & quinze Ans. Il l'inſinue lui-même : lors que prévoiant ſa Mort, il diſoit que comme Abraham ſortit de Charan, âgé de ſoixante & quinze Ans, il ſortiroit auſſi dans le même tems de *Charon* ou *du Feu de la Colere du Siecle*. Il ne changeoit qu'une Lettre dans le Mot *Charan*, pour faire cette Alluſion (*a*). Il devoit donc être

* *Ganz, Tzemach David, pag.* 132 *&* 138.

(*a*) *Au lieu de lire* Mecharan, *de* Charan, *il liſoit* Mecharon, du Feu de la Colere, *& y ajoutoit le Mot* Hagnolam, la Colere du Siecle.

être né l'An 1099. Il alla voiager, parcè qu'il crut que cela étoit néceſſaire pour faire de grands Progrès dans les Sciences. Il mourut à Rhodes, & fit porter de là ſes Os dans la Terre Sainte.

IV. Ce fut un des plus grands Hommes de ſa Nation, & de ſon Siecle. Comme il étoit bon Aſtronome, il fit de ſi heureuſes Découvertes dans cette Science, que les plus habiles Mathématiciens ne ſe ſont pas fait un Scrupule de les adopter. Il excella dans la Médecine. Mais, ce fut principalement par ſes Explications de l'Ecriture, qu'il ſe fit connoître. Au lieu de ſuivre la Méthode ordinaire de ceux qui l'avoient précédé, il s'attacha à la Grammaire, & au Sens litéral des Ecrits Sacrez, qu'il dévelopa avec tant de Pénétration & de Jugement, que les Chrétiens mêmes le préférent à la plupart de leurs Interprêtes. Il a montré le Chemin aux Critiques qui ſoutiennent aujourd'hui que le Peuple d'Iſraël ne paſſa point au travers de la Mer Rouge; mais, qu'il y fit un Cercle pendant que l'Eau étoit baſſe, afin que Pharaö les ſuivît, & fût ſubmergé. Mais, ce n'eſt pas là une de ſes meilleures Conjectures. Il n'ôſa rejetter abſolument la Cabbale, quoi qu'il en connut le foible, parce qu'il eut peur de ſe faire des Affaires avec les Au-

teurs

teurs de son tems *, qui y étoient fort attachés, & même avec le Peuple, qui regardoit le *Livre de Zohar*, rempli de ces Sortes d'Explications, comme un Ouvrage excellent : il déclara seulement que cette Méthode d'interpréter l'Ecriture n'étoit pas sure, & que si on respectoit la Cabbale des Anciens, on ne devoit pas ajoûter de nouvelles Explications à celles qu'ils avoient produites, ni abandonner l'Ecriture au Caprice de l'Esprit humain.

V. Malgré tous ses Ménagemens; il ne laissa pas d'entrer fort avant dans la Question des *Traditions*, qui s'agitant avec beaucoup de Chaleur sous le Regne d'*Alphonse* (a), surnommé le Batailleur, parce qu'il s'étoit trouvé à cinquante Batailles. Aben Esra appelle *Saddacéens* ceux qui combattoient alors l'Usage des Traditions; mais, on croit que c'étoient les Caraïtes qu'il a confondus avec ces anciens Hérétiques, parce qu'ils avoient le même Sentiment sur cette

* *Skinner, Letters. Usher, Lett.* 105. *An. Christi* 1625.

(a) Il étoit proprement Roi d'Arragon; mais, il avoit épousé Urraca, Fille d'Alphonse. Quelques-uns le comptent pour le VII du Nom, à cause de sa Femme; les autres le rejettent absolument, parce que Urraca avoit eu de Raymond, Duc de Bourgogne, un Fils nommé Alphonse, qui succéda à son grand Pere.

cette Controverse: Aben Esra ne donnoit pas dans tous les Excès des Traditionnaires; mais, il reprochoit aux Caraïtes *de les rejetter, de mépriser l'Autorité, & de donner trop à la Raison, comme faisoient les Chrétiens.* Ces Paroles lui ont attiré une Censure; car, * on prétend qu'il n'a pas entendu le Sentiment des Caraïtes, qui ne rejettoient que les fausses Traditions, & suivoient les véritables; & que ce Rabbin insinuoit que Jésus-Christ n'avoit pas dû innover en Matiere de Religion, & qu'il étoit obligé de suivre la Tradition des Peres qui l'avoient précédé.

On change la Question qui s'agitoit alors. En effet, lors qu'on dit que les Caraïtes rejettoient les Traditions fausses, & recevoient les véritables, on ne touche pas au Nœud de la Difficulté; car, il n'y a personne assez fou pour rejetter ce qu'il croit vrai, & pour croire ce qui est évidemment faux. Mais, on disputoit sur trois choses. 1, Les Caraïtes ne vouloient point qu'on ajoûtât à la Loi écrite de nouveaux Préceptes, qu'on débitoit sous le Titre de la Loi Orale, & de Traditions que Moïse avoit confiées aux Docteurs: comme les Protestans ne veulent point qu'on couse à l'Evangile certains Cultes, & de nouvelles Loix, sous Pré-

* *Simon, Crit. de l'Anc. Testam.*

né à Cologne, qui après avoir eu plusieurs Conférences avec Rupert, embrassa le Christianisme, & enseigna long-tems le Latin dans sa Patrie sous le Nom d'Herman. Un autre Judas Hallevy, bon Poëte, qui composa le Dialogue avec le Roi de Cozar, que quelques-uns font beau-Pere, & les autres, Cousin germain d'Aben Esra. Enfin, Abraham Hallevy (*a*) se mit à la Tête du Parti Rabbaniste & Traditionnaire, & le soutint avec plus de Chaleur & d'Addresse que d'*Habileté*; car, sentant qu'*il* ne pouvoit répondre aux Raisons des Caraïtes, *il* employa le Crédit qu'il avoit auprès d'*Alphonse* VII le Battailleur, & auquel il avoit rendu de grands Services; & demanda pour toute Récompense qu'on imposât Silence à ses Adversaires. Il l'obtint sans peine; & la Controverse finit par cet Ordre du Souverain.

Je ne sai si le Crédit d'Hallevy fut épuisé par la Requête qu'il avoit faite au Roi: mais, un * Historien de sa Nation assure qu'Alphonse irrité contre lui, le menaça de le faire pendre, s'il ne vouloit devenir Chrétien, & qu'aiant persévéré dans sa Religion, il fut pendu. Bartolocci † s'inscrit en

(*a*) Il étoit né l'An 1090, & mourut l'An 1140.
* *Salomon Ben Virga, pag.* 7.
† *Bartolocci, Biblioth. Rabbin. Tom. I, p.* 21.

en faux contre ce Fait. Je ne sai s'il a eu de la Douleur qu'un Héros zêlé pour les Traditions, auquel il avoit donné de grandes Loüanges, fût pendu. Mais, la Raison qu'il allégue contre cet Evénement, est foible; car, il soutient que les Rois d'Espagne n'ont jamais forcé les Juifs à se faire Chrétiens par la Crainte du dernier Suplice, qui n'étoit ordonné que contre les Relaps. Mais, sans éxaminer la chose, Alphonse peut avoir arrêté Hallevy pour quelque Faute particuliere, & refusé ensuite de lui donner la Vie, s'il n'abjuroit sa Religion. Du moins, on ne doit pas nier ce qu'un Historien avance lors qu'on n'a qu'une Preuve si générale.

VII. Maïmonides (a) parut dans le même Siecle. Scaliger soutenoit que c'étoit là le prémier des Docteurs qui eût cessé de badiner chez les Juifs, comme Diodore chez les Grecs. En effet, il avoit trouvé beaucoup de Vuide dans l'Etude de la Gémare. Il regrettoit le tems qu'il y avoit perdu, & s'appliquant à des Etudes plus solides, il

(a) Il s'appelloit Moïse, & étoit Fils de Maïmon; mais, il est plus connu par le Nom de son Pere. On l'appelle Maïmonides. On l'appelle aussi Ramban. C'est une Abbreviation de ces quatre Mots, רבי משה בן מיימון, *Rabbi Mose, Ben Maimon.* Quelques-uns le font naître l'An 1133.

avoit beaucoup médité sur l'Ecriture. Il savoit le Grec: il avoit lu les Philosophes, & particuliérement Aristote, qu'il cite souvent. Il causa de si violentes Emotions dans les Synagogues, que celles de France & d'Espagne s'excommuniérent à cause de lui.

Il étoit né à Cordoue l'An 1131. *Il se vantoit* d'être descendu de la Maison de David, comme font la plupart des Juifs Espagnols. Maïmon, son Pere, & Juge de sa Nation en Espagne, comptoit entre ses Ancêtres une longue suite de Personnes, qui avoient possédé successivement cette Charge. On dit qu'il fut averti en *Songe* de rompre la Résolution qu'il avoit *prise* de garder le Célibat, & de se marier à une Fille de Boucher, qui étoit sa Voisine. Maïmon feignit peut-être un Songe pour cacher une Amourette qui lui faisoit Honte, & fit intervenir le Miracle pour colorer sa Foiblesse. La Mere mourut en mettant Moïse au Monde, & Maïmon se remaria. Je ne sai si la seconde Femme, qui eut plusieurs Enfans, haïssoit le petit Moïse, ou s'il avoit dans sa Jeunesse *un Esprit morne & pesant*, comme on le dit. Mais, son Pere lui reprochoit sa Naissance, *le* battit plusieurs fois, & enfin le chassa de sa Maison. On dit que ne trouvant point d'autre Gîte que le Couvert d'une Synagogue, il

il y passa la Nuit, & à son Réveil il se trouva un Homme d'Esprit, tout différent de ce qu'il étoit auparavant. Il se mit sous la Discipline de Joseph le Lévite, Fils de Megas, sous lequel il fit en peu de tems de grands Progrès. L'Envie de revoir le Lieu de sa Naissance le prit; mais, en retournant à Cordouë, au lieu d'entrer dans la Maison de son Pere, il enseigna publiquement dans la Synagogue avec un grand Etonnement des Assistans: son Pere, qui le reconnut, alla l'embrasser, & le reçut chez lui. Quelques Historiens s'inscrivent en faux contre cet Evénement, parce que Joseph, Fils de Mégas, n'étoit âgé que de dix Ans plus que Moïse. Cette Raison est puérile; car, un Maître de trente Ans peut instruire un Disciple qui n'en à que vint: Mais, il est beaucoup plus apparent que Maïmon instruisit lui-même son Fils, & en suite l'envoia étudier sous Avérroës, qui étoit alors dans une haute Réputation chez les Arabes. Ce Disciple eut un Attachement, & une Fidélité exemplaire pour son Maître. Averroës étoit déchu de sa faveur par une nouvelle Révolution arrivée chez les Maures en Espagne. Abdi Amoumen, Capitaine d'une Troupe de Bandits, qui se disoit descendu en Ligne droite d'Houssain, Fils d'Aly, avoit detrôné les Marabouts

en Afrique, & en suite il étoit entré l'An 1144 en Espagne, & se rendit en peu de tems Maître de ce Roiaume. Il fit chercher Averroës, qui avoit eu beaucoup de Crédit à la Cour des Marabouts, & qui lui étoit suspect. Ce Docteur se réfugia chez lés Juifs, & confia le Sécret de sa Retraite à Maïmonides, qui aima mieux souffrir tout, que d'exposer la Vie de son Maître, en découvrant le Lieu où il étoit caché. Abulpharage dit même que Maïmonides changea de Religion, & qu'il se fit Musulman, jusqu'à ce qu'aiant donné Ordre à ses Affaires, il passa en Egypte pour vivre en Liberté. Ses Amis ont nié la chose; mais, Averroës, qui vouloit que son Ame fut avec celle des Philosophes, parce que *le Mahométisme étoit la Religion des Pourceaux, le Judaïsme celle des Enfans, & le Christianisme impossible à observer*, n'avoit pas inspiré un grand Attachement à son Disciple pour la Loi. D'ailleurs, un Espagnol qui alla persécuter ce Docteur en Egypte, jusqu'à la fin de sa Vie, lui reprocha cette Foiblesse avec tant de Hauteur, que l'Affaire fut portée devant le Sultan, lequel jugea que tout ce *qu'on fait involontairement, & par Violence en Matiere de Religion, doit être compté pour rien*: d'où il concluoit que Maïmonides n'avoit jamais été Musulman. Cepen-

pendant, c'étoit le condamner & décider contre lui, en même tems qu'il sembloit l'absoudre; car, il déclaroit que l'Abjuration étoit véritable, mais, exemte de Crime, puis que la Volonté n'y avoit pas eu de part. Enfin, on a lieu de soupçonner Maïmonides d'avoir abandonné sa Religion par sa Morale relâchée sur cette Matiere; car, non seulement il permet aux Noachides de retomber dans l'Idolatrie si la Nécessité le demande, parce qu'ils n'ont reçu aucun Ordre de sanctifier le Nom de Dieu, mais, il soutient qu'on ne péche point en sacrifiant avec les Idolâtres, & en renonçant à la Religion, pourvu qu'on ne le fasse pas en Présence *de dix Personnes*; car, alors il faut mourir, plutot que de renoncer à la Loi; mais, Maïmonides * croioit que ce Péché cesse, lors qu'on le commet en Sécret. La Maxime est singuliere; car, ce n'est plus la Religion qu'il faut aimer & défendre au Péril de sa Vie. C'est la Présence de dix Israëlites qu'il faut craindre, & qui seule fait le Crime. On a lieu de soupçonner que l'Intérêt avoit dicté à Maïmonides une Maxime si bizarre, & qu'aiant abjuré le Judaïsme en Sécret, il croioit calmer sa Conscience, & se défendre à la

* *Maim. Fundam. Leg. Cap. V, §. II, III, VI, pag.* 54, 58.

faveur de cette Distinction. Cependant, il faut avouër que la plupart des Docteurs ne sont pas *délicats* sur la Matiere, puis que R. *Siméon* * decide „ que si l'Idolâtre vous „ promet la Vie, à condition de commet- „ tre un Acte d'Idolatre, on doit accepter „ la Condition & la Vie, puis que la Loi „ ne dit pas, Vous mourrez pour ces Loix; „ mais, Vous vivrez par elles. „

VIII. Quoi qu'il en soit, Maïmonides quitta l'*Espagne* pour se retirer en Egypte, où il demeura le reste de ses Jours; ce qui l'a fait appeller *Moïse l'Egyptien*. Il y fut long-tems sans Emploi, tellement qu'il fut réduit au Métier de Jouaillier. Cependant, il ne laissoit pas d'étudier, & il acheva alors son Commentaire sur la Misnah, qu'il avoit commencé en Espagne dès l'âge de vint-trois Ans. Alphadel, Fils de Saladin, étant revenu en Egypte, après en avoir été chassé par son Frere, connut le Mérite de Maïmonides, & le choisit pour son Médecin. Il lui donna Pension. Maïmonides assure que cet Emploi l'occupoit absolument; car, il étoit obligé d'aller tous les Jours à la Cour, & d'y demeurer long-tems, s'il y avoit quelque Malade. En revenant chez lui, il trouvoit quantité de Personnes qui venoient le consulter. Cependant, il ne laissa pas

* *Havoda Zara, fol.* 27.

pas de travailler pour son Bienfaiteur; car, il traduisit Avicenna, & on voit encore à Bologne cet Ouvrage, qui fut fait par Ordre d'Alphadel l'An 1194. Il a pour Titre *Abensara, traduit par nôtre Maître Moïse, Fils de Maïmon, dont la Mémoire soit en Bénédiction.* Trois Lettres, ל״א, qu'on lit à la fin de cet Ouvrage, embarrassent les Critiques: l'un * d'eux conjecture qu'elles signifient *à cause de cela qu'on dise Amen.* Mais, pourquoi ne mettre pas nettement *Amen*, au lieu de chercher un si long Détour? Il vaut mieux lire, *Le Jéhovah Adonai, à l'Eternel nôtre Dieu.*

IX. Les Egyptiens furent jaloux de voir Maïmonides si puissant à la Cour. Pour l'en arracher, les Médecins lui demandérent un Essai de son Art: pour cet effet, ils lui présentérent un Verre de Poison, qu'il avala sans en craindre l'Effet, parce qu'il avoit le Contre-Poison; mais, aiant obligé dix Médecins à essaier son Poison, ils moururent tous, parce qu'ils n'avoient point d'Antidote spécifique. On dit aussi que d'autres Médecins mirent un Verre de Poison auprès du Lit du Sultan, pour lui persuader que Maïmonides en vouloit à sa Vie, & qu'on l'obligea de se couper les Veines,

 com-

* *Apud Montfaucon, Diar. Ital. Cap. XXVII, pag.* 402.

comme Néron fit à Sénéque. Mais, il avoit appris qu'il y avoit dans le Corps humain une Veine que les Médecins ne connoissoient pas, & qui n'étant pas coupée, l'Effusion entiere du Sang ne pouvoit se faire: il se sauva par cette Veine inconnue, & ses Disciples l'aiant enlevé, lors qu'on le croioit mort, le cachérent; & ce fut dans cette Retraite qu'il composa une Partie de ses Ouvrages. Cette Circonstance ne s'accorde point avec l'Histoire de sa Vie.

X. En effet, non seulement il protégea sa Nation à la Cour des nouveaux Sultans qui s'établissoient sur la Ruïne des Aliades; mais, il fonda une Académie à Aléxandrie, où un grand Nombre de Disciples vinrent du fonds de l'Egypte, de la Syrie, & de la Judée, pour étudier sous lui. Il en auroit eu beaucoup d'avantage, si une nouvelle Persécution, arrivée en Orient, n'avoit empéché les Etrangers de s'y rendre. Elle fut si violente, qu'une Partie des Juifs fut obligée de se faire Mahométans pour se garentir de la Misere; & Maïmonides, qui ne pouvoit leur inspirer de la Fermeté, se trouva réduit, comme un grand Nombre d'autres à faire le faux Prophête, & à promettre à ses Religionnaires une Délivrance qui n'arriva pas. Il mourut au commencement du treizieme Siecle, & ordonna qu'on

qu'on l'enterrât à Tibérias, où ses Ancêtres avoient leur Sépulchre (*a*). Une grande Troupe d'Egyptiens & de Juifs grossirent la Pompe funebre jusques dans la Terre Sainte: mais, étant attaqués par des Voleurs, on laissa le Cadavre, & on prit la Fuite. Il arriva à ce Cadavre la même chose qu'à Boniface, Evêque de Majence, & à plusieurs autres Saints à Miracles; car, les Voleurs, qui voulurent charger ce Corps mort, afin de le jetter à la Mer, le trouvérent si pesant, qu'ils ne purent le lever de Terre, & trente Hommes y firent inutilement leurs Efforts.

XI. Ce Docteur (*b*) composa un grand Nombre d'Ouvrages: Il commenta la *Misnah*. Il fit une *Main forte* (*c*), & le *Doc-*

(*a*) An de l'Hégire 605, de Jesus-Christ 1208. Les autres le font mourir en 1205, & les autres beaucoup plus tot en 1201. Cependant, il vêcut soixante & dix Ans.

(*b*) Il a composé un petit Abrégé de Logique qu'on attribue mal à-propos à R. Simeon. *Voi Simon, Lettres, Tom. III.*

(*c*) Il appelle ce Livre י״ד החזקה, *Jod Hazzakah*, Manus fortis: mais, Vorstius remarque que ce Mot י״ד fait le Nombre de quatorze, parce qu'il est composé de quatorze Livres. On l'a imprimé à Venise l'An 334 ou 1574. Il y a un autre Livre intitulé, י״ד יוסף, *Jod Joseph*, qui est un Commentateur sur le Pentateuque, imprimé chez Athias.

teur des Questions douteuses. On prétend qu'il écrivit en Médecine aussi bien qu'en Théologie, & en Grec comme en Arabe; mais, que ces Livres, qui portent son Nom, sont très rares, ou perdus. Il écrivit de sa Main le Pentateuque sur un Exemplaire fort correct, qu'on avoit conservé à Jérusalem même avant sa Ruïne. Il ajoute que l'Esprit de Dieu le poussa à passer en France, à Châlons en Bourgogne, où il avoit appris qu'il trouveroit un Exemplaire de la Loi écrit de la Main d'Esdras. Son Espérance ne fut point trompée. Il conféra cet Exemplaire avec celui de Jérusalem, & trouva qu'*ils* s'accordoient parfaitement. Il en fit une Copie qu'il délivra à ses Disciples, pour la transcrire & la répandre. Mais, quoi qu'on attribue ce Récit à Maïmonides, R. Azarias ne laisse pas de le regarder comme suspect, parce que Maïmonides ne parle point de ce Voiage, ni de cette Collation de deux Exemplaires anciens dans un Ouvrage, où il ne pouvoit l'oublier. Dira-t-on que ce Voiage se fit après la Composition des *Halachot* (a) *Siphre Thorah*?

On

(a) הלכה. Ce Mot signifie *Chemin*; mais, les Thalmudistes le prennent dans un Sens métaphorique pour les Constitutions, ou *Décisions du Livre de la Loi*, & le prémier de ces Traitez s'appelle les Fondemens de la Loi. *Vorst. Praef. ad eum Lib.* יסודי התורה.

On l'accuse d'avoir méprisé la Cabbale jusqu'à sa Vieillesse; mais, on dit que trouvant alors à Jérusalem un Homme très habile dans cette Science, il s'étoit appliqué fortement à cette Etude. Rabbi Chaiim assure avoir vu une * Lettre de Maïmonides, qui témoignoit son Chagrin de n'avoir pas percé plutôt dans les Mysteres de la Loi; mais, on croit que les Cabbalistes ont supposé cette Lettre, afin de n'avoir pas été méprisés par un Homme qu'on appelle la Lumiere de l'Orient & de l'Occident. Il avoit quelque Connoissance de ces Matieres, puis qu'il parle du *Mercava*, ou du Chariot, & du *Bereschit*, & qu'il se soumettoit à la Loi des Mystiques de n'expliquer ces Ouvrages † que devant peu de Personnes; mais, s'il avoit étudié ces Matieres, on voit assez qu'il ne les aimoit point, puis qu'il ne les approfondit jamais, & qu'il se contente de tirer une *Goute de la Mer*. Il mourut âgé de soixante & dix Ans, soit en Egypte, ou dans la Haute Galilée, qui fut le Lieu de sa Sépulture. Il fut pleuré des Egyptiens aussi bien que des Juifs, & le tems de sa Mort fut appellé une Année de *Lamentation*. Cependant, il se rendit suspect

 aux

* *Clavering, Præfat. ad Maim.*
† *Maimon. Fundam. Leg. Cap. IV, §. XVIII, pag.* 49, 23.

aux Docteurs de sa Nation par deux Ouvrages, dont nous avons parlé; *la Main*, ou *sa Répetition de la Loi*; à laquelle il avoit travaillé l'espace de douze Ans; & le *Docteur des Questions douteuses*, ou confuses, *Moreh* (a) *Nevochim*, qu'il composa à l'âge de cinquante Ans. Il y avoit beaucoup de Faste dans ce dernier Titre; car, il faisoit Allusion à une Parole de Pharaö, qui voiant les Israëlites qui avoient devant eux la Mer Rouge, à leurs côtez de hautes Montagnes, & qui étoient poursuivis par son Armée, s'écria, Nevochim Hem, *ils sont confus*; & il se persuadoit que comme l'ancien Moïse avoit délivré le Peuple de cette Confusion, lui qui portoit le même Nom, alloit délivrer ce même Peuple de la Confusion & de l'Embarras, que lui causoient divers Endroits de la Loi qu'il n'entendoit pas. Cet Ouvrage étoit bon; car, l'Auteur ne suit point aveuglement les autres Docteurs (b), & s'attachant principalement au Sens litéral de l'Ecriture, il en a souvent trouvé le véritable Sens. Il ne s'est pas tellement élevé au dessus des Préjugés, quoi qu'il s'en fit un Devoir & une espece de Nécessité, qu'il

(a) מורה נבוכים, Doctor Perplexorum, *à Buxtorf. Latinè redditus.*

(b) Solus nugari desiit. *Plinius de Diodoro Siculo.*

qu'il n'ait inséré dans son Ouvrage bien des choses sujettes à la Censure des Critiques éxacts; mais, il est si difficile de se dépouiller entiérement des Idées qu'on a succées avec le Lait, & qui paroissent essentiellement attachées à la Religion qu'on professe, qu'il faut admirer le bon Sens & l'Equité de ceux qui font une Partie du Sacrifice, & leur pardonner ce qui manque pour le rendre parfait.

XII. Ces Ouvrages furent reçus avec beaucoup d'Applaudissement par un grand Nombre des Docteurs. Juda Alcharisi, qui vivoit alors, & qui étoit un grand Poëte, entreprit la Traduction de ses Commentaires sur la Misnah à la Priere des Rabbins de Marseille, qui n'entendoient pas l'Arabe. Il mit aussi en Hébreu le *Docteur des Questions douteuses*; mais, Maïmonides ne fut pas content de cette Version, & la desaprouva. Cependant, on voit par là qu'on couroit fort après ses Ouvrages, qui l'ont fait appeller, depuis *la Gloire de l'Orient, & la Lumiere de l'Occident*. Ceux de Montpelier le censurérent avec beaucoup d'Aigreur & de Violence. Salomon, qui étoit à la Tête de cette Synagogue, remarqua trois choses. 1. Que Maïmonides aiant étudié sous le fameux Averroës, avoit embrassé les Principes de la Philosophie Péripa-

ripatéticienne, & la faisoit souvent entrer dans ses Ouvrages; ce qui ne s'accommodoit point avec la Religion des Cabbalistes, lesquels ne veulent point qu'on les oblige à raisonner juste, ni qu'on donne de Bornes à leur Imagination. 2, Comme il marquoit distinctement le But des Cérémonies de la Loi & de ses Rites, il donnoit un grand Avantage aux Chrétiens, parce qu'il faisoit voir par là que la fin de cette Institution aiant cessé, les Loix devoient être abolies. 3, Enfin, il parloit des Opérations de Dieu d'une maniere qui s'accommode assez avec la Théologie Scholastique. C'est pourquoi les Dominicains ont cru qu'il étoit avantageux de donner cours à cet Ouvrage, au lieu de le condamner & de le bruler. Un savant * Anglois, qui vient de publier deux Traitez de cet Auteur, le compare à Thomas d'Acquin, & Abravanel à Scot. Le dernier, trop subtil, cherchoit des Raisons par tout, & fatigue souvent son Lecteur, au lieu de le convaincre; mais, Maïmonides, plus solide, *plus nerveux*, & *plus ferme*, se contente de produire un petit Nombre de Raisons convaincantes.

Il faut avouër qu'il avoit souvent des Idées fort abstraites, & qu'aiant étudié la Mé-

* *Clavering, Præf. ad Mosis Maimon. Tract. duos.*

Métaphysique, il en faisoit un trop grand Usage. Il soutenoit que toutes les Facultez étoient des Anges, & s'imaginoit qu'il expliquoit par là beaucoup plus nettement les Opérations de la Divinité, & les Expressions de l'Ecriture. N'est-il pas étrange, *disoit-il*, qu'on admette ce que disent quelques Docteurs, qu'un Ange entre dans le Sein de la Femme pour y former un Embryon ; quoi que ces mêmes Docteurs assurent qu'un Ange est un Feu consumant, au lieu de reconnoître plutot que la Faculté générante est un *Ange*? C'est pour cette Raison que Dieu parle souvent dans l'Ecriture, & qu'il dit ; *Faisons l'Homme à nôtre Image*. Parce que quelques Rabbins avoient conclu de ce Passage que Dieu avoit un Corps, quoi qu'infiniment plus parfait que les notres, il soutint que l'Image signifie la Forme essentielle qui constitue une chose dans son Etre. Tout cela est fort subtil, ne leve point la Difficulté, & ne découvre point le véritable Sens des Paroles de Dieu. Il croioit que les Astres sont animez, & que les Sphéres célestes vivent. Il disoit que Dieu ne s'étoit repenti que d'une chose, d'avoir confondu les Bons avec les Méchans dans la Ruïne du prémier Temple. Il étoit persuadé * que les Promesses de la Loi,

* *Skinners*, *Lett.* 102.

Loi, qui subsistera toujours, ne regardent qu'une Félicité temporelle, & qu'elles seront accomplies sous le Regne du Messie. Il soutient que le Roiaume de Juda fut rendu à la Postérité de Jéchonias dans la Personne de Salatiel, quoi que St. Luc * assure positivement que Salatiel n'étoit pas Fils de Jéchonias, mais de Neri.

XIII. Salomon dissimula, jusqu'à ce que ce *Docteur des Questions douteuses* eut paru; mais, lui & les Rabbins de Montpelier perdirent Patience, lors qu'ils virent qu'il s'éxpliquoit encore plus nettement, qu'il n'avoit fait dans *la Main forte*. Ils s'érigérent en Défenseurs du Thalmud, dont Maïmonides s'éloignoit évidemment. Les R. David & Jonà, qui étudioient alors à Montpelier, étroitement unis à leur Maître, s'élevérent contre sa Doctrine. Ils n'oubliérent rien pour en décrier l'Auteur; & pour le rendre suspect, ils brulérent ses Livres, & excommuniérent ceux qui les liroient, & qui s'attacheroient à l'Etude de la Philosophie. Ce fut là une Déclaration de Guerre dans laquelle chacun prit Parti. Les Rabbins de Narbonne furent les prémiers qui entrérent dans le Combat pour Maïmonides. Ils excommuniérent leurs Freres de Montpelier. Ceux-ci, irritez, & craignant d'être

* *Evangile de St. Luc, Chap. III, Vers. 27.*

d'être accablez par une Autorité plus grande que la leur, engagérent les Synagogues de France dans leurs Intérêts, & les obligérent à anathématiser les Synagogues de Languedoc. Les Docteurs Espagnols accoururent au Secours de leurs Compatriottes. Le fameux Kimki, qui étoit à leur Tête, parce que Narbonne, où il étoit né, dépendoit alors de l'Espagne, travailla fortement pour soutenir la Réputation de Maïmonides, & rétablir la Paix. Il y trouva de la Résistance. Les deux *Abrahams*, qui enseignoient alors à Pesquaire, petite Ville de l'ancienne Castille, parurent au Rang des Ennemis de Maïmonides. L'un disoit avec Mépris que c'étoit un *jeune Homme*; l'autre, qu'on appelle Harravad, écrivit si fortement, que son Adversaire fut obligé d'avouër sa Défaite. *Cet Homme est le seul qui m'ait vaincu*, disoit Maïmonides. Mais, à même tems, s'érigeant en Prophête, il l'avertit qu'il n'achèveroit pas son Ouvrage; & en effet, il mourut la même Année. Judas, Médecin & Chef de la Synagogue de Tolede, entra aussi dans l'Intérêt des Rabbins François préférablement à ceux de sa Nation. Le Zêle qu'il avoit pour le Thalmud ne permettoit pas qu'on lui donnât aucune Atteinte. Il écrivit violemment contre Kimki, qui défendoit Maïmonides; mais, celui-

celui-ci cabala si bien dans l'Arragon & en Catalogne, qu'il emporta sur ses Ennemis; & il obligea les Synagogues de ce Païs-là à excommunier celles de France. Les Rabbins de France, étonnez par ce Coup imprévu, pliérent & revoquérent les Excommunications qu'on avoit lancées contre les Synagogues d'Espagne. Tout ce qu'on avoit fait à Montpelier fut cassé. On consentit même d'effacer l'Epitaphe qu'on avoit gravé sur le Tombeau de Maïmonides, parce qu'on y énonçoit que c'étoit *un Excommunié*. Cette Guerre, qui se faisoit entre des Théologiens, dura quarante Ans; & même elle ne fut pas parfaitement éteinte, puis qu'on a vu long-tems après les Docteurs se soulever contre Maïmonides; censurer ses Ouvrages, & réfuter ses Opinions. Mais, le Schisme qu'elles avoient formé, fut aboli l'An 1232.

XIV. Nous avons parlé de Kimki, l'un des zêlez Défenseurs de Maïmonides; mais, ce n'est pas ce qui lui donne plus d'Eclat & de Réputation. Son Pere, Joseph Kimki, étoit Ennemi violent des Chrétiens, & s'est souvent emporté contre eux dans les *Batailles du Seigneur*, dans les *Traitez de la Foi*, & de l'*Alliance* contre les Hérétiques; car, c'est ainsi qu'il appelle les Chrétiens.

On

On dispute s'il étoit Espagnol, ou François, parce que son Fils *Radak*, c'est-à-dire, D. David Kimki est appellé *Provinzal*, *demeurant à Narbonne*, & que cette Ville *est dans le Roiaume de France*. Bartolocci * leve la Difficulté, en disant que Kimki pouvoit faire quelque Séjour à Marseille; mais, qu'il étoit originaire d'Espagne, puis qu'on a toujours vu des Personnes de ce Nom, & de cette Famille à la Tête des Synagogues d'Arragon & de Castille. Il étoit plus aisé de remarquer que ce Docteur, demeurant à Narbonne, ne laissoit pas d'être Espagnol, puis que cette Ville étoit encore sous la Puissance des Rois de Castille, & jointe à l'Espagne. En effet, † Pedro de Lara, Comte de Narbonne, étoit à la suite d'Alfonse VIII, comme un de ses Vassaux; & ce fut lui qui s'opposa hardiment au dessein qu'avoit ce Prince d'imposer quelque Tribut à la Noblesse de son Païs, laquelle fut si sensible à cet Acte de Courage, qu'elle s'engagea par un Acte de donner tous les Ans à déjeuner à Pierre, & à ses Enfans.

XV. David, Fils de Joseph Kimki, fut plus habile que son Pere. Les Juifs faisant Allusion à son Nom, qui signifie *Meunier*, ou

* *Bartol. Biblioth. Rabb. Tom. IX.*

† *Catel, Hist. de Languedoc, Liv. IV, p. 565.*

ou plein de Farine, disent qu'il n'y a point *de Farine sans Meunier*; c'est-à-dire, qu'il n'y a point de véritable Science sans Kimki. Il s'attacha fort à la Grammaire, & quoi qu'il ait emprunté une Partie de ses Remarques grammaticales d'un Arabe, nommé Abud Valid Marum, lequel avoit écrit avant lui sur la même Matiere, il enrichit tellement son Ouvrage, qu'il paroit nouveau. Il n'avoit point hérité de son Pere sa Haine contre les Chrétiens: du moins, il en parle avec plus de Modération que lui. Génébrard avoit pris la peine de réfuter dans un Traité particulier, tout ce qu'il avoit trouvé dans le Commentaire de Kimki sur les Pseaumes, qui pouvoit nuire à la Religion: mais, ces Remarques n'étoient ni importantes, ni nécessaires. On a même traduit ce Commentaire très utile pour l'Intelligence du Prophête Roial; & les Théologiens Chrétiens estiment fort tout ce qui est sorti de sa Plume. C'est pourquoi on a inséré dans les Bibles de Venise & de Bâle la plupart de ses Commentaires. Son Frere Moïse, qui étoit aussi savant, composa * le *Jardin de la Volupté*, où il parloit de l'Etat de l'Ame; mais, il n'a jamais été imprimé, & on en voit seulement le Manuscrit dans la Bibliotheque du Vatican.

XVI.

* *Bartol. Bibl. Rabb. Tom. IV.*

XVI. Il n'y a point eu de Famille plus féconde en Savans que celle de Salomon Jarki (*a*), ou le Lunatique (*b*). Bartolocci * dit que cet Homme illustre étoit né *à Lunir*, *Ville d'Aquitaine*, où, selon Grégoire le Grand †, les Juifs avoient établi un Domicile. Il ajoute que les autres le font naître à Treves, ou à Troies, *Villes de Provence*, *ou de Languedoc*. Il y a là autant de Fautes que de Mots, comme nous l'avons déjà remarqué; car, 1, il n'y a point en Languedoc de Ville qui s'appelle Lunir, & l'Auteur a voulu parler de Lunel, où les Juifs avoient en ce tems-là une Académie, que Salomon Jarki rendit plus fameuse. 2, Les Juifs n'étoient point établis en ce Païs-là du tems de Grégoire le Grand, & ce Pape n'a point écrit à l'Evêque de Lunel, puis qu'elle n'a jamais été Episcopale; mais, à l'Evêque de Lune, Ville d'Italie, qui a été souvent conduite par des Prélats illustres. Vérécundus, qui suivit le Pape Vigile dans son Voiage de Const-

(*a*) Simon, *Lettres*, *Tom. III*, *pag.* 29, dit que son veritable Nom *est Salomon Isaaci*, c'est-à-dire, *Salomon*, Fils *d'Isaac*.

(*b*) Le P. Simon veut qu'on l'appelle *Isaaci*, Fils d'Isaac; mais, il est plus connu sous celui de *Jarki*. On l'appelle aussi *Raschi*.

* *Bartol. Bibl. Rabb. Tom. IV*, *pag.* 378.

† *Gregor. I*, *Ep. Lib. III*, *Ep.* 21.

Constantinople, étoit Evêque de Lune, & Victor, Evêque du même Lieu, assista au Concile de Rome, tenu sous Symmaque. 3. Salomon étoit né à Troies; mais, c'est mal à-propos qu'on place cette Ville, où celles de Treves, dans le Languedoc, & dans la Provence, où elles n'ont jamais été.

XVII. Ce fameux Rabbin étoit de Champagne, & vivoit dans le douzieme Siecle. Il quitta sa Patrie pour voiager jusques dans la Terre Sainte & dans la Perse. Ils s'attacha particuliérement à l'Etude du Thalmud. Sa Méthode d'enseigner étoit particuliere. Il avoit fait un Recueil de plusieurs Difficultez qu'il avoit entendu décider dans ses Voiages. A son Retour en Europe, il entra dans toutes les Académies, & disputa contre les Professeurs sur les Questions qu'ils traitoient, & en suite il jettoit sur le Pavé une Feuille de ses Recueils, où la Controverse étoit décidée sans Nom d'Auteur. On prétend qu'on a recueilli ces Cahiers dispersez en une Infinité de Lieux, & qu'on en a composé la Glose du Thalmud. Son Commentaire sur la Gémare a paru si plein d'Erudition, qu'on l'appelle *le Prince des Commentateurs*. Ses Notes sur l'Ecriture sont chargées des Fables & des Visions Thalmudiques; ce qui les fait estimer des uns, & mépriser par les autres.

autres. Il maria ses trois Filles à trois Savans. R. Meir, le prémier de ses Gendres, eut trois Fils *tous illustres*, dont l'un travailla à la Glose du Thalmud, & au Recueil des Cahiers de son grand-Pere. Salomon * mourut à Treves âgé de soixante & quinze Ans, & son Corps fut porté à Prague, où il a son Tombeau.

XVIII. La France produisit encore alors Jacob d'Orleans, qu'on appelle ordinairement Rath. C'étoit l'Usage particuliérement au douzieme Siecle d'abréger les Noms des Docteurs, & d'en composer un autre, où ils faisoient souvent entrer les Lettres initiales du vrai Nom. L'*R.* étoit toujours à la tête pour marquer la qualité de Rabbin; c'est ainsi que Maïmonides s'appelloit *Ramban*; David Kimki, *Radac*; Salomon Jarki, *Raschi*; son Gendre R. Juda, Fils de Nachan, *Rivan*; son petit-Fils, Samson, *Risbam*.

Tham, un autre de ses petits-Fils, qui avoit travaillé à la Glose du Thalmud, & qui mourut en Champagne, s'appelloit Rath, & on a donné le même Nom à Jacob d'Orleans, parce qu'on le confond souvent avec lui, sans qu'on puisse en deviner la Raison, si ce n'est qu'ils composoient le

* *An. Christi* 1180.

le même Ouvrage. Ce dernier fut tué l'An 1190, & ses Ecrits périrent avec lui.

XIX. Les Juifs eurent donc dans ce Siecle des Hommes qui se distinguérent dans toutes les Sciences. Ils avoient d'excellens Grammairiens, comme Kimki. Ils avoient des Poëtes fameux, comme Juda Alcharisi, Hallevy, Joseph Hadaiian de Cordouë. Ils avoient des Astronomes, Abraham Chiia, Abraham Nasi, & le grand Aben Esra. Ils * avoient des Professeurs célébres, & les François vantent sur tout Isaac le Vieux, *Hazzacen*, lequel avoit soixante Disciples si versés dans la *Gémare*, qu'ils pouvoient disputer sur toutes les Matieres qu'on leur proposoit, & tirer de la Gémare même des Argumens contre elle. Juda de Paris, qui fit beaucoup de Bruit dans le Siecle suivant, étoit un de ses Disciples. Enfin, outre les Théologiens ordinaires, ils avoient des Cabbalistes.

XX. Ils en eurent en Allemagne qui se distinguérent par des Miracles aussi bien que par leur Piété. Le Rabbin Samuël, qui vivoit à Vienne, mérita le Titre de Prophête, à cause d'un grand Nombre d'Oracles qu'il avoit prononcés. Son Fils Juda *le Pieux* eut pour Précepteur Isaac Albo,

* *V. Ganz*, *Tsemach David*, *pag.* 134, 138.

bo, lequel ſortoit auſſi d'une Famille d'illuſtre ; car, ſes Freres Nachman & Pétachias ſe diſtinguérent, l'un par ſon Erudition, & l'autre par ſes Voiages, dont le Récit ſubſiſte encore. Juda le Pieux allant à la Synagogue, voulut ſe retirer devant un Chariot qui paſſoit rapidement; mais, la Rue étant trop étroite, il ſe ſerra contre la Muraille, qui s'enfonça, afin de lui faire Place; & ſans ce Miracle, il auroit été écraſé. Il y a des Juifs qui content la choſe d'une maniere plus miraculeuſe que n'a fait Ghédalia; car, ils aſſurent que Juda le Pieux étoit encore dans le Sein de ſa Mere lors que Dieu fit un Prodige pour ſauver la Vie de la Mere & de l'Enfant. Elle eut beau crier au Charretier qui conduiſoit un Chariot de Foin, de s'arrêter, afin qu'elle put fuir dans un Lieu plus large. Le Brutal continua ſa Route, & auroit écraſé Juda avec ſa Mere, ſi la Muraille ne s'étoit retirée pour lui faire Place. Le docte Wagenſeil croioit que cette Narration étoit plus certaine que la précédente, parce qu'il l'avoit reçue de la Bouche de certains Juifs qui marquoient le Lieu où le Miracle étoit arrivé; au lieu que Ghédalia ne le fait pas, & ſe contente de rapporter la Tradition des Sages. C'étoit à Worms que Dieu fit ce Prodige ; car,

cette Ville étoit remplie de Juifs au XII Siecle. D'ailleurs, on assuroit que le Creux de la Muraille s'y voioit encore.

- - - *Credat Judæus Apella,*
Non ego *.

XXI. La Synagogue enfanta aussi au douzieme Siecle des Filles savantes. L'Amour des longs Pélérinages étoit en ce tems-là une Maladie régnante chez le Juif, comme chez le Chrétien. Pétachias † en fit un dans toutes les Synagogues de sa Nation, & il rapporte qu'il avoit connu Samuël, Chef de la Captivité, en Orient, lequel avoit une Fille très savante dans la Loi & dans le Thalmud. Elle avoit un grand Nombre de Disciples, ausquels elle faisoit des Leçons publiques : mais, de peur que quelqu'un de ses Ecoliers ne prît de l'Amour pour elle, ou ne lui en donnât, elle faisoit ses Leçons à la Fénêtre de la Maison derriere un Treillis, tellement qu'on l'entendoit sans la voir.

XXII. Ils eurent des Généraux d'Armée aussi bien que des Savans; car, Dom Salomon, Fils de Jechaia, florissoit alors en Portugal. Il étoit Philosophe; mais, à même

* *Horatius, Sermon. Lib. I, Satyrâ V.*

† *Itinerar. MS. Petachia apud Wagenseil in Sotah, pag. 220.*

même tems, il s'acquit une si grande Réputation par sa Valeur, que le Roi le fit Mestre de Camp Général *, qui est la prémiere Dignité de la Milice. Il s'acquitá fort heureusement de l'Emploi qu'on lui avoit confié, & commanda l'Armée avec beaucoup de Succès. Les Grands du Roiaume devinrent jaloux de sa Prospérité, & tâchérent de le rendre suspect au Prince; mais, il éluda leurs Calomnies par une Modestie exemplaire. Non content de la pratiquer, † il l'inspira à sa Nation par son Exemple & par ses Loix; car, il l'obligea à n'aller plus dans les Rues à Cheval, parce que cette Pompe choquoit le Peuple. Il défendit l'Usage des Habits de Soie.

XXIII. Enfin, ils eurent ‡ aussi des Deserteurs célébres; car, Asmouil, ou Samuël Ben Jéhoudah, Espagnol d'Origine, & Médecin de Profession, quitta la Synagogue, dans laquelle il étoit né, & se jetta entre les Musulmans. Afin de prouver qu'il avoit embrassé sincérement la Religion de ses Maîtres, il écrivit contre les Juifs l'An 1174. Il les accusa d'avoir altéré la Loi de Moïse. Cette Accusation fut reçue avec Applaudissement des Musulmans qui con-

 tinuent

* *An. Christi* 1190.

† *Schialscelet Hakkabbala*, *pag.* 55.

‡ *Herbelot*, *Bibl. Orient.*

tinuent de la faire aux Juifs, & ils sont si convaincus qu'elle est bien fondée, qu'ils défendent de traduire, ou de citer aucun Endroit de la Loi de Moïse, sur les Exemplaires des Juifs & des Chrétiens. *Ils se plaignent sur tout de ce qu'il n'y a dans ces Exemplaires aucun Endroit, où il soit parlé de la Résurrection des Morts, de la Vie à venir, des Aumônes, & de la Priere.* Ces Accusations peuvent leur avoit été fournies par Samuël, qui les inventa par Haine d'une Nation qu'il avoit quittée. Mais, il est beaucoup plus apparent que les Altérations de la Loi, dont il se plaignoit, regardoient les fausses Interprétations des Thalmudistes.

XXIV. Il faut mettre au Rang de ceux qui abandonnérent le Judaïsme de bonne-Foi, le fameux Pierre (*a*) Alphonse. Il étoit né à Osca, que quelques Historiens appellent mal Osta, & St. Antoine de Florence, *Hostie*. Il fit Profession du Judaïsme jusqu'à l'Age de quarante quatre Ans; mais, alors il se fit batiser; & devint le Médecin d'Alphonse VI, Roi de Castille & de Léon,

(*a*) Il prit ces deux Noms; l'un, parce qu'il fut batisé la Fête de St. Pierre; & l'autre, à cause du Roi Alphonse, qui étoit son Parrain & son Patron. *D'Aguirra Card. Bibl. Hispanica*, Tom. II, Lib. I, Cap. III, pag. 7.

Léon, qui mourut l'An 1108. Ainsi, Alphonse vivoit au commencement du XII Siecle; & ceux qui en font un Moine Dominicain, font vivre ce Docteur trop tard; ou instituent cet Ordre Religieux cent Ans plutot qu'ils ne doivent.

XXV. Ce Docteur converti écrivit contre sa Nation. On a conservé de lui des *Dialogues*, dans lesquels il fait disputer Moïse contre lui. Il demande aux Juifs les Raisons d'une Captivité si longue, & qui a commencé par des Malheurs si grands, arrivez dans un tems où l'Eglise Judaïque se vantoit d'avoir dans son Sein beaucoup de Saints à Miracles, comme Jean, Fils de Zachaï, Hunni, & Ananias, pour lequel une Voix venoit tous les Jours de la Montagne d'Oreb: *C'est pour mon Serviteur Ananias que je continue à gouverner le Monde; cependant, une très petite Portion de ce que le Monde contient lui suffit.* Moïse répondoit à cela que les Juifs persévérans dans les Péchés de leurs Peres, Dieu continuoit à les châtier.

XXVI. Alphonse * tiroit une autre Objection de ce que les Juifs n'observoient que la moindre Partie de la Loi, quoi qu'elle eût été donnée pour eux. Il ne censuroit pas

* *Alph. Dialog. Titul. II & III. Bibl. Pat. Max. Tom. XXI, pag.* 184, *&c.*

pas seulement leur Négligence, mais, il montroit que Dieu se contrediroit lui-même, si, après avoir établi sa Loi, il ôtoit absolument les Moiens de l'observer pendant un si grand Nombre de Siecles comme les Sacrifices, &c.

Enfin, il tiroit de la Cabbale des *Principes* pour leur prouver la Trinité, comme nous l'avons dit ailleurs.

XXVII. Il y eut un autre Juif, nommé Léon, lequel soutint une Conférence dans le même tems contre Odon. Cet Odon avoit été Moine dans l'Abbaïe de St. Martin de Tournai. On le tira de là pour en faire un Evêque de Cambrai. Il ne posséda pas long-tems cet Archévêché, parce qu'il refusa d'en recevoir l'Investiture par les Mains de l'Empereur Henri IV. Pendant qu'il étoit Evêque, il ne laissa pas de juger le Procès de Thierry d'Avênes qui est singulier. Ce Seigneur pilloit & bruloit les Monasteres. Les Saintes du Paradis priérent la Vierge de vanger cet Outrage fait à ses Dévots. La Vierge leur répondit de la laisser en Repos, & de ne la tourmenter plus sur cet Article; que le tems viendroit où elle sauroit bien se vanger, mais qu'elle ne le pouvoit présentement, parce qu'Ada, Femme de Thierry, récitoit tous les Jours soixante fois l'*Ave Maria*, vint fois proster-

prosternée, vint fois à Genoux, & autant de fois debout. Vint Ans après, les Parens de Thierry lui firent un Procès devant l'Evêque Odon, parce qu'il n'avoit point d'Enfans d'Ada *. L'Evêque cassa le Mariage; & peu de tems après, la Vierge se vengea par la Main du Seigneur de Berlaimont qui tua Thierry à la Chasse dans une Forêt. Ainsi, Odon en séparant des Epoux qui avoient vécu très long-tems ensemble, donna lieu à la Vierge de punir le Bruleur de Couvens; ce qu'elle ne pouvoit faire pendant qu'il étoit avec sa Femme.

XXVIII. Odon fit une chose beaucoup plus louable en défendant la Religion Chrétienne contre Léon le Juif. Il falloit que cét Homme se fut fait des Protecteurs à Bois-le-Duc, ou que les Juifs fussent considérables dans cette Ville, puis qu'un Evêque consentit à soutenir une Conférence avec lui en Présence, & en faveur de plusieurs Chrétiens qui soutenoient son Parti, & qui obligérent l'Evêque à pousser la Dispute avec plus de Subtilité qu'il n'auroit voulu faire †.

* *Narratio Restaurat. Abbat. S. Mart. apud Dachery, Spic. Tom. XII, pag. 414.*

† *Odonis, Cameracensis Episcopi, Disputatio contra Judæum; Bibl. Max. Patr. Tom. XXI, pag. 244.*

XXIX. L'Evêque, aiant appris de la Bouche du Juif que le Messie qu'ils attendoient devoit subjuguer tous les Roiaumes du Monde, releva la Gloire de J. Christ, qui nous promet la Remission des Péchés & le Ciel. „Quoi, *repliqua le Juif*, David, & tous ces Saints que vous vénérez, n'ont-ils pas reçu la Remission des Péchés? & s'ils l'ont obtenue, qu'avons-nous besoin d'un nouveau Messie pour jouïr du même Avantage?„ L'Evêque, au lieu de répondre que les Saints avoient fondé leurs Espérances sur le Messie à venir, comme nous les reposons sur le Messie venu, & qu'il avoit satisfait à la Justice de Dieu pour eux comme pour nous, distingua entre la Remission des Péchés & la Possession du Paradis. Il avoua que Dieu avoit pu pardonner les Péchés à David; mais, que la Gloire du Ciel devoit être méritée par le Messie. Il ajoutoit, que comme on ne satisfait point à Dieu par les bonnes Oeuvres qu'on produit, David ni les Saints n'avoient pu avoir part aux mêmes Avantages que possédent ceux pour qui on a satisfait. Le Juif, au lieu d'objecter que David & les Saints de l'Ancien Testament étoient sauvez aussi bien que les Chrétiens, s'engagea à soutenir que la Mort infligée comme une Peine du Péché, étoit une Satis-

tisfaction suffisante, & que Dieu n'avoit pas le droit de transférer la Peine de la Tête du Coupable sur celle de l'Innocent ni de faire, souffrit au delà de ce qu'il avoit éxigé; ce qui fit tourner la Dispute sur la Nature des Peines & de la Satisfaction que Dieu seul peut paier.

XXX. Enfin, ils tombérent sur la Conception du Messie par le Saint Esprit, & la Naissance d'une Vierge, parce qu'il paroissoit au Juif indigne de la Divinité de demeurer dans un Lieu sale comme le Sein d'une Femme. L'Evêque leva ce Scandale, & se servit de toutes les Raisons qui prouvent que Dieu, qui est présent par tout, n'est ni souillé, ni deshonoré par la Nature des Lieux qu'il remplit de sa Présence. Le Juif avoua qu'il ne croioit pas que les Chrétiens eussent de si bonnes Raisons pour justifier leur Religion; mais, il ne se convertit pas. C'est pourquoi il faut mettre Léon au rang des savans Rabins du douziéme Siecle, au lieu de le compter entre les Deserteurs de la Synagogue.

CHAPITRE XI.

Des faux Messies qui parurent en Orient & en Occident pendant le douzieme Siecle.

I. *Faux Messies, nombreux.* II. *Faux Messie en France l'An 1137.* III. *En Perse. Guerre ouverte.* IV. *En Espagne, autorisé par un Docteur.* V. *Précurseur du Messie dans le Roiaume de Fez.* VI. *Artifice d'un Arabe qui promet de resusciter.* VII. *Lépreux guéri se fait le Messie.* VIII. *Persécution en Perse.* IX. *Imposteur invisible en Moravie.* X. *Messie inconnu.* XI. *Eldavid: tems auquel il a vécu.* XII. *Sa Naissance, ses Actions, son Invisibilité.* XIII. *Son beau-Pere le trahit, & le livre. Sa Mort. Persécution contre les Juifs en Perse.* XIV. *Examen d'une Histoire semblable en Allemagne. C'est la même que la précedente.*

I. LEs grands Hommes, qui fleurirent, n'empêchérent point divers Imposteurs de paroître; & si la Nation acquit quelque Gloire par le Savoir & le Mérite de ses Docteurs, elle fut aussi deshonorée par sa Crédulité pour huit ou neuf faux Messies, qui trouvérent tous des Sectaires &

& des Approbateurs. (a) Il est vrai que si on examinoit à la Rigueur la plupart des Hommes que les Chrétiens admiroient dans le douzieme Siecle, & qu'ils ont vénéré depuis comme des Saints, on pourroit leur appliquer ce que Maïmonides dit d'un faux Messie, *que s'ils avoient de la bonne-Foi, ils manquoient de Jugement; & que s'ils craignoient Dieu, ils n'avoient point de Sagesse.* Les * Historiens nous ont conservé la Mémoire d'un Fou qui courut dix Ans les Champs & les Forêts, sans avoir d'autre Toit que le Ciel, d'autre Habit que sa Peau, & d'autre Nourriture que celle des Bêtes. Il comptoit entre ses grandes Tentations, qu'étant enseveli dans la Neige, un Lievre s'aprocha pour se rechauffer à son Haleine. Il fut tenté de prendre ce Lievre, & de le caresser; mais, avec la grace de Dieu, il surmonta la Tentation. Saint Bernard & le Peuple admiroient ce Solitaire, parce qu'il disoit qu'il aimoit Dieu, quoi qu'il fût extravagant. Chaque Peuple a ses Folies, quoi que différentes; & pendant qu'on rit de celles des autres, on ne fait aucune Attention aux siennes. Parlons de celle

N 6 des

(a) Ceci a été retranché dans l'Edition de Paris, Tome III, jusques à la Fin de l'Article.

* *Albert. Trium Fontium Chron. An. Christi* 1135, *pag.* 274.

des Juifs pour les faux Messies pendant le douzieme Siecle.

II. Le prémier parut en France l'An 1137. On ne marque ni le Lieu de sa Manifestation, ni le Succès qu'elle eut. Cependant, on ne peut douter qu'il n'engageât ce Peuple, qui le suivoit, à faire des Assemblées illicites, puis que Louïs le Jeune, qui régnoit alors, fit abbattre leurs Synagogues, & maltraita les *Saints* d'Israël. Maïmonides *, qui vêcut trente Ans après cet Imposteur, assûre que les François, entre les mains desquels il tomba, *le tuérent*. Mais, l'Exécution ne s'arrêta pas là; car, on massacra avec lui *l'Assemblée Sainte*; & un autre † Historien Juif se plaint de ce que *par la Faute de cet Imposteur*, *on avoit abbattu un grand Nombre de Synagogues en France*, où il avoit paru.

III. L'Année ‡ suivante un autre Imposteur parut en Perse. L'Armée qui le suivit, fut si nombreuse qu'il ôsa marcher en Bataille au devant du Roi. Ce Prince ‖ obligea les Juifs, qui étoient dans ses Etats, de

* *Maimon. Ep. de Australi Regione, apud Vorstium, Not. in Tsemach, pag.* 293.
† *Salomon Ben Virga. Schevet Juda, pag.* 169.
‡ *An. Christi* 1138.
‖ *Salomonis, Fil. Virga, Tribus Juda, sive Historia Judaïca Gentis, pag.* 169, *& Lent de Pseudo-Mess. Judaor. pag.* 36.

de sommer leur Messie de mettre bas les Armes. Ils eurent beau solliciter ce faux Messie, & lui demander des Preuves de sa Vocation. Il ne voulut point leur en allégüer d'autres que le Succès de ses Desseins, dont il paroissoit trop sûr pour les abandonner. Il feignit de se laisser émouvoir à la Vue des Enfans que les Meres lui apportérent après avoir jeuné, & qui le regardoient comme la Cause de leur Perte, & de celle de toutes ces petites Créatures. Il proposa au Roi de Perse de paier les Frais de la Guerre, & de lui laisser remener ses Troupes en Sûreté. Les Juifs, qui firent ces Propositions au Prince, furent étonnez quand ils virent qu'il les acceptoit: l'Argent que le Messie demandoit fut paié, & les Troupes congediées. Mais, le Roi, qui n'eut plus rien à craindre, obligea les Juifs desarmez à le rembourser de ce qu'il avoit paié. On dit même que l'Imposteur eut la Tête tranchée.

IV. Maïmonides parle d'un troisiéme Messie, qui avoit paru, dit-il *, *depuis dix Ans*. Il étoit Espagnol, né à Cordoue, & il attira à sa Nation une Persécution dans tout ce Païs-là l'An 1157. La Crédulité des Juifs Espagnols étoit plus excusable que

 celle

* *Maimon. Ep. de Regione Australi, apud Vorstium, p.* 293.

celle des autres, parce qu'il y avoit un de leurs Docteurs célébres qui apuioit les Visions, dont on se nourrit sur la Venue du Messie. Il fit un Livre exprès pour prouver qu'elle étoit prochaine. Il le prouvoit par le Mouvement des Astres. Maïmonides dit que les *Justes & Sages de sa Nation* le regardérent comme un Fou; mais, le Nombre des Sages & des Justes est toujours le plus petit dans une Nation. Il faloit que cet Homme eut de la Réputation, s'il la perdit par l'Evénement. On croit ordinairement ceux qui flattent nos Espérances, lors qu'ils sont habiles.

V. Dix Ans après, un autre annonça la Venue du Messie, & soutint qu'il paroîtroit au bout d'un An. La Prédiction se trouva fausse, & ce fut une *nouvelle Source de Maux & de Persécutions* contre ce Peuple crédule. On pourroit pourtant dire qu'il y avoit alors deux Imposteurs qui agirent de concert, dont l'un se disoit le Précurseur, & l'autre le Messie. Du moins, Salomon *, *Fils de la Verge*, remarque qu'il y eut cette Année dans le même Roiaume de Fez, où le Précurseur avoit prêché, un Homme *qui se disoit le Messie*. Cependant, comme Maïmonides, qui vivoit alors, n'a parlé que d'un seul Imposteur,

il

* *Salomon Schevet Jehuda, pag. 269.*

il vaut mieux le suivre, & dire que le Médecin Espagnol a mal exprimé sa Pensée.

VI. La même Année 1167, un Arabe persuada aux Juifs qu'il étoit envoié par le Messie pour les assembler, & les conduire vers lui. *Venez avec moi*, disoit-il; *allons tous ensemble au devant du Messie; car, il m'a envoié, afin que je vous montrasse le Chemin.* Maïmonides assure *qu'il craignoit Dieu, mais, qu'il n'avoit point de Prudence.* Cet Homme *manquoit plutot de Jugement que de bonne-Foi* *. Il se vantoit de faire des Miracles, & les Faiseurs de Miracles cachent ordinairement la Fraude à l'Ombre de je ne sai quelle Simplicité naturelle, ou affectée; mais, ils n'en sont pas moins fourbes.

Les Juifs, entêtez de cet Homme, consultérent Maïmonides, pour savoir ce qu'ils devoient faire. Il leur prédit les Malheurs que cette Imposture attireroit à la Nation, & leur conseilla de ramener cet Esprit foible; mais, on ne céda pas à ses Conseils. L'Imposteur fut suivi d'une grande Foule de Peuple. Il fut pris au bout d'un An. Le Roi lui demandant le Motif de son Imposture, il soutint hardiment qu'il l'avoit fait par *l'Ordre de Dieu*, & assura que si on lui coupoit la Tête, on le *verroit ressusciter*

aussi-

* *Maim. Ep. ad Judaos in Massilia agentes, apud Vorst. in Ganz. Tsemach, pag. 292.*

aussi-tot. Le Roi étonné de cette Confiance voulut éprouver l'Imposteur. On lui trancha la Tête, & on reconnut que c'étoit un Artifice de ce Fourbe, qui se voiant pris préféra une Mort douce à un Supplice cruel qu'on lui auroit infligé. La Nation porta la Peine de son Iniquité; car, on poursuivit ceux qui l'avoient suivi. On fit paier de grosses Amendes à toute la Nation. Cependant, l'Entêtement étoit si grand qu'on ne pouvoit se guérir, & bien des Gens persévérent dans la Persuasion que cet Homme sortiroit de son Tombeau; & resusciteroit comme il l'avoit promis; ce qui n'arriva pas. Maïmonides *, suivant la Maxime des Juifs, qui croient que la Mort est une Satisfaction qu'on paie à Dieu, prioit que la Mort de cet Imposteur *fut un Sacrifice propitiatoire pour lui, & pour tout Israël*.

VII. Peu de tems après, un Lépreux fut guéri dans une Nuit; car, s'étant couché couvert de Lépre, & relevé fort sain, ce Miracle fait en sa Personne lui fit croire qu'il étoit le Messie. Il le publia aux Juifs qui étoient au delà de l'Euphrate; on le crut, & on s'attroupa autour de lui. Les Sages de la Nation, qui s'aperçurent bien que cette Guérison, toute miraculeuse qu'elle

* *Maimonid. ibid.*

qu'elle étoit, ne suffisoit pas pour indiquer le Messie, le détrompérent, & l'obligérent à renoncer à une Imagination si creuse. Cependant, cette Levée de Boucliers irrita les Peuples. On persécuta tout de nouveau les Juifs; & un de leurs * Historiens assure que dix mille, fatigués des Maux, qu'ils souffroient à l'Occasion de ce prétendu Messie, abandonnérent la Loi; ce qui a rendu sa Mémoire fort odieuse.

VIII. La Persécution se renouvella aussi fortement en Perse à cause d'un septieme Messie, qui avoit séduit quelque Populace l'An 1174, qui le regarda en suite comme un Magicien, ou un Démon.

IX. On vit un huitieme Imposteur en Moravie. Celui-ci, qui s'appelloit David Almusser, se vantoit d'avoir la Vertu de disparoître aux yeux des Hommes, & de se rendre invisible, lors qu'il le trouvoit à-propos. On le suivit en Foule comme un Homme miraculeux, qui avoit sans doute quelque Art pour tromper les Peuples, & se dérober devant eux. On lui offrit la Vie, pourvu qu'il se remît entre les Mains du Souverain, qui vouloit s'assurer de sa Personne, afin d'arrêter le Cours des Mouvemens qu'il avoit excitez; mais on lui manqua

* *Maimonides Ep. de Australi Regione, pag.* 293. *Salomon Ben Virga, pag.* 169.

qua de Parole, & lors qu'il fut arrivé, on l'enferma dans une Prison. Les Historiens disent qu'il s'échapa à la faveur de son Art. On eut beau le poursuivre. Il fut impossible de l'atteindre. On ne le voioit pas dans les Lieux où il étoit. Les yeux du Roi, qui marchoit en Personne, furent ouverts pendant quelques Momens. Il eut le Chagrin de voir celui qu'il avoit trompé sans pouvoir se saisir de sa Personne. On se lassa d'une Poursuite inutile, & on somma la Nation, qui étoit en ce tems-là nombreuse en Moravie, de représenter son Chef. Poussée par la Crainte & par son Intérêt, elle trouva moien d'arrêter cet Homme invisible. Il fut mis en Prison, & alors, soit qu'il eut perdu, ou épuisé son Art, il ne put ni fuir, ni échapper à la Main du Bourreau.

X. Il y eut dans le même Siecle un neuvième Imposteur, dont on ne connoit ni le Païs, ni la Famille, ni le Nom, ni les Actions. Cependant, Maimonides & Salomon de la Verge en ont parlé, & ils assurent qu'il vivoit au tems de Salomon, Fils d'Adrette.

XI. Mais, le plus fameux de tous les Imposteurs du douzieme Siecle fut David Alroi, ou Eldavid. On le place ordinairement à l'An 1199, ou 1200; mais, Benjamin

jamin de Tudele, qui fit son Voiage l'An 1173, aiant parlé de lui comme d'un Homme qui avoit paru dix Ans auparavant, on ne peut douter qu'il ne soit un peu plus ancien.

XII. Cet Imposteur étoit né dans une Ville nommée Amaria, dans laquelle on comptoit jusqu'à mille Familles de Circoncis qui paioient Tribut au Roi de Perse. Il s'attacha d'abord au Prince de la Captivité, & au Chef de la Synagogue de Bagded, qui étoit un Homme célébre, fort versé non seulement dans l'Etude du Thalmud; mais, *dans la Connoissance de la Magie, si ordinaire chez les Chaldéens*. Lors qu'il eut appris quelques Sécrets, il gagna les Juifs, Habitans d'une Montagne nommée Haphtan, & les excita à prendre les Armes; & pour cet Effet, il les trompa par la Vue de quelques faux Miracles. Le Roi de Perse, qui apprit ce Soulévement, & les Conquêtes que faisoit Eldavid, en eut peur, & lui ordonna de se rendre incessamment à la Cour, avec Promesse que s'il pouvoit prouver qu'il étoit le Messie, il se soumettroit à lui, & le reconnoîtroit comme un Roi envoié du Ciel. Eldavid fit une chose à laquelle on ne devoit pas s'attendre; il se présenta, & soutint au Roi qu'il étoit le Messie. On le mit en Prison, & on attendit

dit à le reconnoître qu'il en fut sorti miraculeusement. La chose arriva. Comme le Roi déliberoit sur la Nature du Supplice qu'il devoit lui infliger, on vint dire qu'Eldavid s'étoit échapé. On détacha promptement des Coureurs après lui, qui rapportérent qu'ils avoient entendu sa Voix sans le voir, & sans pouvoir le prendre. Le Roi, qui crût que ses Gardes s'étoient laissez corrompre, marcha à la tête de ses Troupes jusques sur les Bords du Fleuve Gosan. Là il entendit la Voix d'Eldavid, qui crioit, *ô Fous!* Mais, on ne le voioit point. On l'aperçut un moment après, qui avec son Manteau séparoit les Eaux du Fleuve, & le passoit. La Foi du Prince fut ébranlée. Il eût peur que ce ne fut le Messie; mais, ses Officiers le rassurérent, en lui persuadant que ce n'étoient là que des Prestiges. L'Armée passa le Fleuve sans trouver le Coupable.

XIII. Le Roi écrivit aussitot aux principaux Juifs qui étoient dans son Roiaume, afin de les obliger à lui livrer Eldavid, sous peine d'être massacrez sans quartier, s'ils ne le faisoient pas. *Zachée*, Chef de la Captivité, lui écrivit de sauver la Nation en se livrant; mais, il se mocqua de cette Priere, & ne voulut point se sacrifier pour le Peuple. Il continua ses

Desor-

Desordres jusqu'à ce que son beau-Pere, tenté par dix mille Ecus d'Or que Zaid Aladin lui promit, pria son Gendre à souper, l'énivra, & lui coupa la Tête, qui fut envoiée au Roi de Perse. Ce Prince ne tint pas la Parole qu'il avoit donnée. Il demanda qu'on lui livrât tous ceux qui avoient suivi Eldavid; & sur le Refus qu'on fonda sur l'Impossibilité, il fit égorger un grand Nombre de Juifs dans son Roiaume *.

XIV. Je ne sai si on doit confondre ce David avec un autre, Fils de David, dont parle une ancienne Chronique. Ce dernier étoit Persan comme l'autre, & parut † au commencement du treizieme Siecle. Les Juifs le regardoient comme leur Roi, & formérent une grande Armée sous ses Ordres; mais, l'Historien ‡ attribue un Dessein si extravagant à cette Armée, que je doute de la Narration. Ils vouloient, *dit-on*, venir de Perse à Cologne prendre trois Magiciens de la Nation qui devoient être là. Ils avoient déjà couru quelques Provinces voisines de la Perse, lors qu'ils furent obligés de retourner chez eux, sans qu'on sache ce que ces Hommes, qu'on disoit

* *Salomon, Ben Virga, Hist. Judaïc. pag.* 162.

† *An. Christi* 1222.

‡ *Fragm. Histor. incerti Author. An. Christi* 1222, *Apud Vorst. Hist. Germ. Tom. II, pag.* 89.

disoit être d'une prodigieuse Stature, devinrent, ni même ce qu'ils avoient fait. On dit seulement qu'ils se flattoient hautement de l'Espérance d'une prochaine Liberté. C'est pourquoi ils s'étoient fait un Roi. Cette Histoire me paroît *fabuleuse*, ou plutot, elle est tirée des Bruits qui *se* répandirent en Occident, sur les Conquêtes que le faux Messie Eldavid avoit déjà fait dans la Perse. Les Juifs d'Allemagne, qui eurent de la Crédulité pour ses prétendus *Miracles*, *s'imaginérent* peut-être, & firent courir *le Bruit* que ce *Libérateur* viendroit avec une Armée du *Fond de la* Perse en Occident, pour les délivrer du Joug des Chrétiens; &, l'Historien Allemand a adopté cette Tradition. Il y a donc beaucoup d'Apparence que ce dernier Messie doit être confondu avec l'autre qui s'appelloit David.



CHA-

CHAPITRE XII.

Divers Evénemens arrivez aux Juifs pendant le douzieme Siecle en Orient & en Occident.

I. *Conversion d'Herman, déterrée depuis peu.* II. *Saint Bernard, Protecteur des Juifs. Rouleau de la Loi, présenté au Pape par les Juifs. Origine de cette Coutume.* III. *Alexandre III les protege.* IV. *Alfonse le Bon surpris, les persécute.* V. *Amoureux d'une Juive.* VI. *Leur Nombre dans l'Andalousie. Si la Loi doit être écrite.* VII. *Secte des* Parleurs, *expliquée. Faute de Maïmonides sur son Origine.* VIII. *Subtilité des Chrétiens contre les Philosophes.* IX. *Leurs Principes.* X. *Secte des Motazales.* XI. *Ce que les Juifs empruntoient d'eux.* XII. *Philosophes préférez.* XIII. *Persécution dans le Roiaume de Léon. Conjectures sur le Manuscrit de Hillel.* XIV. *Et sur le Retranchement de deux Versets du Livre de Josué.* XV. *Accord singulier des Juifs avec l'Evêque de Beziers.* XVI. *Philippe Auguste les chasse de France.* XVII. *Il les rappelle. Raisons de cette Conduite.* XVIII. *Récit d'Alberic des Trois Fonteines sur l'Exil des Juifs.*

Juifs. XIX. *Comment le Roi les fait bruler dans un Chateau.* XX. *Leur Rapel. Châtimens que Dieu envoie à cause de cela.* XXI. *Réfléxions sur ce Récit.* XXII. *Le P. Daniël rapporte cet Evénement.* XXIII. *Son Récit.* XXIV. *Ce qu'il dit du Meurtre des Enfans n'est pas juste.* XXV. *Les Juifs obtiennent des Cimetieres en Angleterre.* XXVI. *Défense d'assister au Couronnement de Richard. Violences qu'on leur fait.* XXVII. *Massacre en plusieurs Villes. Desespoir de ceux d'York.*

I. UN des prémiers Evénemens que nous devons remarquer dans le douzieme * Siecle, est la Conversion d'un Juif de Cologne, dont on a déterré depuis peu les Raisons & les Motifs. Cet Homme vivoit sous l'Empire de Henri V; &, comme les Docteurs de sa Nation, il étoit fort entêté du Sens allégorique de l'Ecriture. Il suivoit aveuglement la Tradition des Peres, lors qu'il fut ébranlé par un Songe qu'il regarda comme divin: il crut voir l'Empereur, qui, après lui avoir donné un Cheval blanc, & une Ceinture d'Or, le faisoit seoir à sa Table. Ces Honneurs imaginaires firent tant d'Impression sur son Esprit,

* *An. Christi* 1106.

prit, qu'il alla consulter un fameux Docteur de Cologne, nommé Isaac. Ce Rabbin lui dit que le Cheval blanc indiquoit une belle Femme qu'il devoit épouser; que la Ceinture d'Or étoit un Symbole des Richesses qu'il devoit acquerir en peu de tems; & le Repas à la Table de l'Empereur lui promettoit beaucoup de Réputation & d'Honneur dans la Synagogue. Le Juif trouva toute autre chose dans ce Songe mystérieux; car, il y découvrit l'Honneur que Dieu lui faisoit de lui communiquer sa Grace, & de l'appeller à sa Communion. Voici apparemment ce qui le détermina indépendamment de la Vision. Il avoit prêté de l'Argent à l'Evêque de Munster, qui l'obligea d'aller le chercher dans son Evêché. Il trouva là un Homme qui voulut lui prouver la Vérité de la Religion Chrétienne par l'Attouchement d'un Fer chaud, dont il ne recevroit aucun Mal; mais l'Evêque, plus judicieux, ne voulut point exorciser le Fer, ni permettre à son Official une Preuve si douteuse. Mais, Herman entra en Conférence avec Rupert, Abbé de Tuy. Ebranlé par ses Instructions, *il jeuna à la Chrétienne & à la Judaique*, ne mangeant point de Viande, comme les Chrétiens, & poussant son Jeune jusqu'au Soir, comme les Juifs. Cependant, la Gra-

ce tarda long-tems à venir, & lors même qu'elle fut venue, il voulut se retirer sécretement, & enlever son Frere; mais, il s'égara, & ne put jamais trouver les Portes de Maience pour sortir de la Ville, jusqu'à ce qu'il eut fait un Signe de Croix, qui lui en fit voir une très grande, & bien ouverte. Il se fit batiser; mais, dans son Batême le Diable lui dressa de nouvelles Embûches. Herman * voulut sortir du Bain dès la prémiere fois qu'on le plongea, parce qu'il faisoit beaucoup de froid, & parce qu'il ne connoissoit pas encore les trois Immersions pour les trois Personnes divines. Il recommença le même Manége à la seconde Immersion, & crut que c'étoit le Diable qui vouloit empêcher la Consommation de la Cérémonie. Cela prouve plutot qu'il ne connoissoit encore ni la Trinité, ni les Cérémonies du Batême. Cependant, cette Conversion passa pour volontaire, & non seulement Herman persévéra dans la Religion qu'il avoit embrassée; mais, il entra dans l'Ordre des Chanoines Reguliers de Saint Augustin.

II. Saint Bernard, intolérant & Persécuteur des Albigeois, prit dans le même tems le Parti des Juifs, & non seulement il

* *Hermanni Opusculum de sui Conversione, à Carpzovio editum.*

il ne voulut pas qu'on les poursuivît ; mais, il reprima le Zêle violent de quelques Personnes acharnées à leur Perte, & les justifia sur l'Excès des Usures qu'ils éxigeoient des Chrétiens. Il fondoit sa Conduite sur les Paroles d'un Pseaume, où Dieu parlant des Juifs, défend de *les tuer*. Il * alléguoit encore que leur Conversion future rendoit la Tolérance qu'on avoit pour eux absolument nécessaire, & qu'au fond, si on se plaignoit de leurs Usures, il y avoit beaucoup de *Juifs batisez*, & de Chrétiens qui les portoient dans un Excès plus honteux. Cette Lettre de Saint Bernard étoit d'autant plus importante, qu'il l'envoia à plusieurs Nations †, au Peuple & au Clergé de toute la France Orientale. Elle fut lue dans une Assemblée des Princes à Spire, où l'on délibéroit sur les Croisades. On la lut encore dans une autre Assemblée tenue en Baviere. Enfin, il y a des Manuscrits qui portent qu'elle fut écrite aux Anglois ; ce qui fait soupçonner qu'elle fut aussi envoiée aux Evêques de ce Païs-là. Ainsi, l'Abbé de Clairvaux étendoit ses Soins pour les Juifs jusques dans les Lieux les plus éloignez, & par une Bizarrerie d'Esprit, ou plutot, par une Faute de

* *Bern. Ep.* 322, *Tom. I, pag.* 133, *Not. pag.* 41.
† *An. Christi* 1155.

de Jugement qu'on ne peut excuser, quoi qu'elle soit assez ordinaire, il protégeoit quelques Errans à même tems qu'il autorisoit les dernieres Violences contre les autres; comme si les derniers n'avoient pu être convertis par la Douceur, & que le Rappel fut reservé pour les Juifs qui persévérent depuis si long-tems dans leur Endurcissement. On dit que ce fut le même Saint Bernard qui obligea le Pape Innocent II, à pencher en leur faveur; car, comme il servit utilement ce Pontife, qui fut obligé de fuïr en France, on croit qu'il lui inspira ces Sentimens de Douceur & d'Equité, d'autant plus nécessaires qu'il se trouvoit dans un Roiaume étranger, où il avoit lui-même besoin de Tolérance & de Secours. Les Juifs achevérent de le mettre dans leurs Intérêts lors * qu'il fit son Entrée à Paris; car, ils se mêlérent dans la Marche de ceux qui alloient solennellement au devant de lui, & firent porter devant eux le Rouleau de la Loi, qu'ils lui présentérent avec beaucoup de Respect. Le Pape les reçut humainement, en priant Dieu de leur ôter le Voile qui couvre leurs yeux, & qui les empêche de voir les Veritez renfermées dans la Loi. Je ne sai si cette Cérémonie produisit un Effet assez avantageux

aux

* *An. Christi* 1146.

aux Juifs pour obliger ceux de Rome à l'observer, ou si le Pape prit Plaisir à voir les Ennemis du Christianisme lui rendre leurs Respects. Mais, c'est une des Cérémonies de l'Installation des Papes qu'on a conservée long-tems. Les Juifs de Rome sont obligez de l'attendre sur le Chemin de Saint Jean de Latran, & de lui présenter un Exemplaire de la Loi. On lit la Formule de la Réponse qu'il doit leur faire. * *Je vénére la Loi que vous avez reçue de Dieu par Moïse; mais, je condamne l'Explication que vous lui donnez, parce que vous attendez le Messie que l'Eglise Apostolique croit être Jésus-Christ, nôtre Seigneur, qui vit & regne avec son Pere & le Saint Esprit.*

III. Ils eurent quelque tems après besoin de la Protection du Pape Aléxandre III, qui la leur accorda d'autant plus aisément, que le Rabbin Jéhiel étoit Surintendant de sa Maison, & de ses Finances. Le Peuple d'Italie chargeoit en divers Lieux les Juifs de Coups de Bâton, & les empêchoit à Coups de Pierre de célébrer leurs Fêtes. Ils en portérent leurs Plaintes au Pape, lequel leur accorda sa † *Protection*, défendant de leur ôter les Synagogues dont ils

* *Pontif. Rom. pag.* 47.

† *Concil. Lateran. III; Append. Pars* 20, *Cap. I, pag.* 1640.

ils étoient en Possession, & de les troubler par des Insultes dans la Célébration de leurs Sabbats, ou dans l'Exercice de leur Religion. *Mais*, à même tems, il ordonna qu'*ils* ne pourroient plus citer les Ecclésiastiques Chrétiens devant un Tribunal civil, ni posséder les Eglises à Droit de Gage ou de Vente. Il falloit que la Corruption fut extrême, puis qu'on engageoit & qu'on vendoit aux Juifs les Eglises & les Temples des Chrétiens.

Sous une *Protection* si avantageuse les Circoncis fleurirent en Italie jusqu'à la fin du Siécle, & même dans le suivant. * Cozzi, petit Bourg du Milanois, devint célébre par un grand Nombre de Rabbins illustres qui sortirent de son Sein. Monzza, cette Ville où les Rois prenoient la Couronne de Fer, en produisit aussi plusieurs. Ricina Nova, dans la Marche d'Ancone, eut la même Gloire.

IV. Les commencemens d'*Alphonse* VIII en Espagne ne leur furent pas avantageux. † Il étoit encore Enfant, lors que son Pere Sanchez le Desiré fut tué par les Sarrasins. Il monta jeune sur le Trône. D'ailleurs, comme il *étoit bon*, il se laissoit aisément surprendre. *Joseph le Juif* étoit

* *V. Bartol. Biblioth. R.*
† *Salomon, Ben Virga, pag.* 98.

étoit son prémier Ministre * d'Etat. Il devint si puissant qu'il avoit un Carrosse & des Gardes. Les Seigneurs de la Cour étoient souvent ses Officiers. Gonzalez, l'un de ses Commis, aiant fait quelque Faute qui méritoit sa Disgrace, resolut de perdre son Bienfaiteur & son Maître. Il déclara au Roi qu'il avoit le Sécret de lui procurer de grandes Sommes; & pour cet effet, il démanda à ce Prince huit Têtes des Juifs à son Choix, qui lui furent accordées. Il trouva par là le moien de satisfaire à même tems deux Passions: son Avarice, & sa Haine contre la Nation. Il choisit huit Personnes considérables, ausquels il fit couper la Tête, & confisquant leurs Biens à son Profit, il se dédommagea avantageusement de ce qu'il avoit donné au Roi. Le Marché lui plaisoit; c'est pourquoi il offrit une Somme plus considérable, à condition qu'on lui abandonneroit un plus grand Nombre de Têtes. Mais, cette Offre ne fut point acceptée, parce que le Roi aima mieux tirer le Profit sans Effusion de Sang, en obligeant les plus riches de la Synagogue à racheter leur Vie. On ne s'arrêta pas là; car, † on mit en Délibération dans le Conseil si on les chasseroit tous du Roiaume,

* *An. Christi* 1170.
† *Salomon, Ben Virga, pag.* 98.

me, afin de s'emparer de leurs Biens, & de fournir par ce moien aux Frais de la Guerre, sans accabler le Peuple par de nouvelles Charges. Les Avis furent partagez dans le Conseil; ce qui donna aux Juifs le tems de déliberer entre eux, & d'offrir une Somme considérable. Ils prétendent être rédévables de cette Délivrance à leur Piété, & à l'Ardeur de leurs Oraisons. On ne peut douter qu'elles ne fussent véhémentes dans un Péril si éminent; mais, l'Argent fut plus efficace que les Jeunes & les Priéres. Leur Joie fut accomplie lors qu'ils virent que Gonzalez, leur Ennemi, tomba dans la Disgrace du Roi, qui le fit arrêter Prisonnier, malgré les Services qu'il lui avoit rendus, & les Victoires qu'il avoit remportez; car, sa Prison & sa Chute affermirent leur Repos.

V. Alphonse même devint si éperdument amoureux * d'une Juive, dont la Beauté l'avoit touché, qu'il lui sacrifioit sa Gloire, & les Intérêts de son Roiaume. Les Seigneurs de sa Cour, scandalisez de cette Débauche, emploiérent l'Amitié & la Violence pour dissiper le Charme. Ils tuérent la Maîtresse, & firent paroître à l'Amant une espéce de Spectre, qui lui précha la Chasteté

* *Mariana, de Reb. Hisp. Lib. XI, Cap. XVIII, XIX, pag. 481, &c.*

teté & la Pénitence. On dit même que Dieu s'en mêla, & que la Victoire remportée par les Maures sur Alphonse, étoit un Châtiment exemplaire de Dieu, qui vangeoit une Epouse méprisée (*a*).

Quidquid peccant Atridæ, plectuntur Achivi *.

Les Juifs profitérent de cette heureuse Conjoncture: ils devinrent si puissans, que le R. Elisakim qui vivoit alors, & qui composa dans ce tems-là un Rituel contenant toutes les Cérémonies qui étoient observées dans toutes les Synagogues, & qu'on appelle *la Coutume de l'Univers*, comptoit douze mille Personnes de sa Religion dans la seule Ville de Tolède.

VI. Ils étoient aussi fort nombreux dans l'Andalousie; où l'on s'appliquoit fort aux Sciences; mais, l'Etude ne servit qu'à troubler l'Union des Théologiens, qui étoient alors partagez en trois Sectes différentes, que † Maïmonides, qui vivoit alors, a distinguées, & qu'il regardoit comme une Sui-

O 5 te

(*a*) On a retranché tout ceci du Tome III, pag. 165, jusqu'à Paragraphe XV.

* *Voiez Horace, dans la seconde Epitre de son prémier Livre des Epitres.*

† *Maïmonides, More Nevochim, Pars I, Cap. LXXI, pag.* 133, 134, 136.

te malheureuse de la Destruction du Sanhédrim.

En effet, pendant que ce Tribunal subsistoit, *la Loi Orale* n'étoit point écrite, & on évitoit par là la Diversité des Sentimens, les Difficultez, & les Erreurs qui naissent sur le Texte d'un Livre, ou par les diverses Leçons des Copistes. On se contentoit alors de dire à l'Oreille des Personnes sages ce qu'il y avoit de grand & de sublime dans la Religion, & la chose dépendoit entiérement du Sanhédrim. C'est ainsi que raisonnent les Hommes qui veulent être plus sages que Dieu, ou qui préférent leurs Imaginations aux Préceptes de la Loi. Car, Dieu avoit ordonné que sa Loi, qui contenoit tout ce qu'il y avoit d'essentiel dans l'ancienne Religion, fut écrite? Et s'il avoit révélé les Mysteres, pourquoi vouloir les cacher?

D'ailleurs, Maïmonides ne dissimule pas que cette Précaution produisit un grand Malheur; car, les Dogmes de la Religion s'effacent de la Mémoire des Hommes, lors qu'on ne les écrit pas, & il n'en reste plus que de foibles Vestiges qu'on a de la peine à reconnoître. On en trouve, *disoit-il*, quelque chose dans le Thalmud & les Midraschot; mais, cela est environné de tant d'Ecorces, qu'on ne peut les percer; & la

plupart

plupart des Hommes degoûtez par le Travail qu'ils essuient dans cette Recherche, s'imaginent qu'il n'y a point d'Ame ou de Moieu dans le Noiau qu'ils ne peuvent casser. Cela causoit non seulement l'Ignorance, mais, la Diversité des Sentimens, & des Partis qu'on prenoit alors, lors qu'on vouloit raisonner sur la Nature & les Perfections de Dieu, ou sur la Nouveauté du Monde.

VII. En effet, les Caraïtes, & une Partie des Excellens suivoient la Secte des *Parleurs*. Ils avoient, dit Maïmonides, imaginé la Sagesse des Paroles דברים, *Devarim*, d'où on leur avoit donné le Titre de *Meddaberim*, les *Parleurs*. Maïmonides a fait deux Fautes sur l'Origine de cette Secte, 1, Ce ne sont pas les Chrétiens qui ont imaginé cette Sagesse de Paroles pour réfuter les Philosophes. La Gloire en seroit due toute entiere aux Ismaëlites. 2, En effet, Giahed, fameux Docteur chez les Musulmans, qui vivoit à Bagded au milieu du neuvieme Siecle (a), après avoir lu les Philosophes Grecs, & puisé dans cette Source ce qu'il y trouva de meilleur, composa un Livre que les Arabes appellent *Elma Al Kelam*, *la Science des Paroles*; & c'est sans dou-

(a) Il y mourut l'An de l'Hégire 255, de l'Ere Chrétienne 868.

te du Titre de ce Livre Arabe, composé par un des plus éloquens Ecrivains de cette Nation, qu'on a *tiré* le Titre de *Parleurs*, avec lesquels on confond mal à-propos les Chrétiens.

VIII. Maïmonides prétend que les Chrétiens, qui se répandirent dans la Grece, s'apperçurent aisément que leur Religion étoit renversée par les Principes de l'ancienne Philosophie, qu'on admiroit en ce Païs-là; &, que pour remédier à un si grand Mal, ils imaginérent d'autres Principes pour étançonner leur Foi, & pour renverser la Philosophie. „ Les Chrétiens & les Ismaë-„ lites, qui les imitérent, se mettoient, „ *dit-il*, moins en peine d'éxaminer la Na-„ ture & la Vérité que d'appuier leurs Dog-„ mes. Ils imaginoient ce qui s'accordoit „ le mieux avec la Religion, & en suite ils „ décidoient que la chose étoit ainsi; & „ comme ils protestoient qu'ils n'avoient en „ Vue que de chercher la Vérité, ils trom-„ pérent par ces Protestations leurs Des-„ cendans, qui les crurent sur leur bonne „ Foi, sans Examen. „ Les Ismaëlites, qui se piquérent de Savoir, & qui firent traduire les Ecrits des Philosophes & des Chrétiens, prirent des uns & des autres ce qui les accommodoit, sans se mettre en peine si on avoit réfuté ces Principes.

IX. Maïmonides * entre dans le Détail de ces Principes, & il dit que les Parleurs soutenoient que le Monde étoit composé d'Atomes, d'où ils concluoient qu'il y avoit du Vuide. Ainsi, la Philosophie d'Epicure que Gassendi a suivie, avoit un grand Cours chez les Arabes. Ils disoient aussi qu'il n'y a dans l'Univers que la Substance & les Accidens, & que les Formes substantielles sont des Accidens; que comme la Substance ne peut être sans Accidens, les Accidens ne peuvent subsister sans Substance. Il n'est pas étonnant que Maïmonides, qui étoit fort attaché aux Sentimens d'Aristote, rejettât ces Principes; mais, il ne devoit pas en conclure, comme il a fait, que les Chrétiens les avoient imaginez par Intérêt, puisque les Philosophes les avoient soutenus avant eux. Il ne devoit pas aussi assurer que ceux qui suivoient ces Principes, prouvoient très mal l'Unité d'un Dieu, ses Perfections, la Nouveauté du Monde, & la maniere dont il avoit été produit. Car, les Chrétiens raisonnoient plus juste que lui. Mais, il étoit bien aise d'en faire un Crime aux Caraïtes, qui s'éloignant de la Tradition, & des autres Principes reçus chez les Juifs, raisonnoient comme les

 Chré-

* *Cap. CXXIII, pag.* 148.

Chrétiens sur la Nature de Dieu, & sur ses Perfections.

X. Il y avoit un second Partage dans la Nation; car, la plupart des Docteurs suivoient les Principes des *Motazales*, opposez à ceux des *Assariens*.

Les Motazales étoient les *Séparez* chez les Musulmans; c'est pourquoi on a donné souvent ce Nom aux Pharisiens: mais, on leur fait un Outrage; car, au lieu qu'ils se séparoient du reste des Hommes par Dévotion, les Motazales étoient des Schismatiques; Vassel qui est leur Chef, s'étant séparé de son Maître l'An * 723, pour quelque Diversité de Sentimens.

Prémiérement, les Motazales soutenoient qu'on ne devoit point séparer les Attributs de l'Essence divine. Dieu, *disoient-ils*, ne connoît point par une Science distincte de lui; il n'agit point par une Puissance séparée de son Essence: mais, il connoît & agit par son Essence: au lieu que les Assariens donnoient à Dieu une Science, une Puissance, une Vie. Quelques-uns † même prenoient à la Lettre ce qu'on lit dans l'Alcoran, & dans l'Ecriture, que Dieu voit, qu'il entend, qu'il se leve, qu'il s'assied, &

* *De l'Hégire* 125.

† *Abulpharag. Dyn. IX*, *pag.* 105. *Herbelot*, *Bibl. Orient. pag.* 684.

& qu'il a *créé toutes choses par sa Main*, & ils pouvoient s'appuier sur le Témoignage de certains Juifs, qui donnent à Dieu des Larmes & le Rugissement du Lion.

Secondement, les Motazales croioient avec tous les Sectateurs d'Aly, que l'Alcoran avoit été créé, & que par conséquent il n'étoit point éternel. Ils disoient même que les Arabes auroient pu faire un Livre aussi beau, s'ils s'y étoient appliquez. Cette Controverse causa de violens Mouvemens, parce que les Abbassides persécutérent cruellement ceux qui nioient la Production de cet Ouvrage.

En troisieme lieu, ils disputoient comme les Chrétiens sur l'Inamissibilité de la Foi. Les Chagiens soutenoient que la Foi se perd dans les grands Péchés que les Musulmans commettent. Les Assariens croioient au contraire qu'on conservoit toujours la qualité de Fidele au milieu des Chutes les plus tristes; & les Motazales tenoient le milieu, en enseignant que la Foi ne se perd point, & que cependant on ne peut donner le Titre de Fidele à celui qui péche grossiérement. Enfin, ils avoient une Dispute fort échauffée sur la maniere dont Dieu opére, & conduit les Actions des Hommes. Les Motazales sont persuadez que Dieu n'a *qu'une Influence générale sur les Actions*;

Actions ; qu'il laisse à l'Homme une entiére Liberté ; & que c'est par là qu'on mérite d'être recompensé ou puni *. Les Sonnites, qui passent pour Orthodoxes, disoient au contraire que c'est Dieu qui fait le Bien & le Mal. Les uns croient que c'est faire Dieu Auteur du Péché, que de lui attribuer autre chose que la Direction des Evénemens qu'ils appellent *Equité* ; & les autres sont persuadez qu'en bornant Dieu à cette Direction, on lui dérobe son Pouvoir. De là vient qu'Hamadani †, Chef des Motazales, voiant entrer un Professeur Sonnite, lui cria, *Loüange soit donnée à celui qui est éloigné & séparé de tout Mal par sa Sainteté* ; c'est-à-dire, qui ne participe point aux Actions méchantes : & l'autre lui répliqua, *Loüange soit donnée à celui qui ne permet pas qu'aucune chose se passe dans son Roiaume sans son Ordre*. Il relevoit par là la Puissance de Dieu, sans laquelle rien ne se fait dans le Monde.

XI. Il n'est pas apparent que les Juifs s'interessassent à la Création de l'Alcoran : mais, ils adoptoient & suivoient les autres Sentimens des Motazales sur la Nature de Dieu, sur ses Perfections, & ses Attributs, & ils croioient avec ces *Séparez*, que Dieu laisse

* *Abulpharag. pag.* 105.
† *Herbelot*, *Hamadani*.

laisse à l'Homme une pleine Liberté dans toutes ses Actions, & qu'il n'a qu'une Influence générale sur les Evénemens. C'est sans doute ainsi qu'il faut expliquer ce qu'en dit Maïmonides: mais, bien loin de regarder ceux qui prenoient ce Parti comme des Schismatiques, il les traite d'Amis & de Compagnons.

XII. Cependant, il y avoit un troisiéme Parti, qui suivoit les Philosophes anciens dans toutes les choses qui n'étoient pas directement contraires à la Religion; & Maïmonides, qui avoit lu Aristote avec beaucoup de Soin, étoit de ce Nombre.

XIII. Outre la Division ils essuiérent une Persécution à la fin du * XV Siecle dans le Roiaume de Léon. Vorstius s'est trompé, en disant que ce fut dans † le *Roiaume de Lyon en France qu'on vit alors paroître les vint quatre Livres sacrez que Hillel avoit écrits*; car, la Dispersion de ces Livres se fit à cause de la Persécution; & non seulement on ne persécutoit point les Juifs à Lyon: mais, il n'y a point de *Roiaume de Lyon en France*. Les ‡ Savans font grand Cas de ce Manuscrit de la Bible, qui porte le Nom de

* *An. Christi* 1496.

† *Ganz, Tsemach David. An.* 956, *pag.* 139. *Vorst. ibid.*

‡ *V. Leusden, Praef. ad Bibl. Heb.*

de *Hillel.* Quelques Chrétiens font vivre l'Auteur de ce Manuscrit au Retour de la Captivité de Babylone. Les autres le placent 60 Ans avant J. Christ *. Les Juifs ajoutent que cet Exemplaire se conservoit dans le Roiaume de Léon, & que les Persécutez le tirérent de là, & donnérent Occasion à le répandre. Il y manque deux Versets †; & si ce Manuscrit avoit une Antiquité de neuf cens Ans telle qu'on lui donne, on auroit lieu de justifier la Massore qui ne les a point comptez, & d'avouër que ces deux Versets doivent être effacez des Exemplaires Hébreux & Latins des Chrétiens. Cunæus conclut au contraire qu'on a beaucoup d'Obligation aux Juifs, parce qu'étant Maîtres absolus de cet Exemplaire, dans un tems où les Chrétiens ne savoient pas un Mot d'Hébreu, il leur étoit facile de changer tous les Endroits qui leur sont contraires; cependant, ils ne l'ont pas fait.

XIV. Mais, ces Remarques ne sont pas aussi importantes qu'on le croit; car, les deux Versets qu'on veut effacer du Livre de Josué sur l'Autorité de Hillel, nous apprennent seulement qu'on donna pour Villes de Refuge *de la Tribu de Ruben, Bet-ser*

* *Cuneus de Rep. Hebr. Libr. I, Cap. XVIII, pag.* 116.

† *Livre de Josué, Chap. XXII, Vers.* 36, 37.

ser avec ses Fauxbourgs, Jatsah avec ses Fauxbourgs, Kédémoth avec ses Fauxbourgs, Nephahabt avec ses Fauxbourgs : quatre Villes. Le Fait rapporté par Josué est certain, puis qu'on le lit dans les Paralipomenes, d'où Grotius croit qu'on l'a transporté dans le Livre de Josué. Non seulement, les LXX Interprêtes, ou du moins, les Auteurs d'une Version Grecque beaucoup plus ancienne que les Manuscrits de Hillel, ont rapporté ce Partage; mais, ils l'ont éclairci, en remarquant que ces Villes étoient des Lieux *de Refuge, situez en deçà du Jordain du côté de Jéricho.* On a donc lieu de croire que c'est là la plus ancienne Leçon; & cette Conjecture est d'autant mieux fondée, que la Tribu de Ruben devoit avoir ses Villes de Refuge, & les aiant, il n'est point aparent que Josué les ait omises dans le Catalogue qu'il en a fait. Mais, quand ces deux Versets manqueroient, on accuseroit mal à-propos les Juifs de les avoir retranchez par Malice; car, c'est là une de ces Fautes de Copistes qui sont inévitables, lors qu'on fait transcrire un Manuscrit successivement à plusieurs Personnes. En effet, on n'a plus l'Exemplaire de Hillel; mais, les Copies qui *furent tirées l'An* 1140, comme Ganz l'assure. C'est pourquoi on raison de dire qu'elles n'ont qu'une

ne Antiquité de cinq cens Ans. D'un autre côté, on ne peut que louer les Juifs de leur bonne-Foi ; car, la Diversité des Exemplaires auroit pu causer de nouvelles Difficultez, & il est avantageux qu'il n'y ait point de Différence entre leurs Manuscrits & les nôtres. Mais, au fond, quand ils auroient corrompu l'Exemplaire de Hillel en Espagne, auroit-on été obligé de les en croire dans un tems où les Exemplaires de la Bible étoient répandus en tous Lieux & en toutes Langues ? Et le Manuscrit d'Hillel l'auroit-il emporté sur tous les autres ?

XV. Leur Sort fut assez diversifié en France. On les accusa * à Paris d'avoir tué Saint Guillaume, & pour les en punir, on les condamna au Feu. Ils méritoient la Mort, s'ils étoient coupables du Meurtre. Si on n'enferma point l'Innocent dans ce Supplice, ils ne peuvent se plaindre que d'eux-mêmes & de leur Cruauté.

On les traitoit fort durement à Beziers. On commençoit tous les Ans le Dimanche des Rameaux un certain Manége qui plaisoit au Peuple ; c'est pourquoi, il avoit Soin de le renouveller. Ce Peuple s'attroupoit la Nuit, couroit les Rues, cassoit les Fenêtres des Juifs, & lapidoit ceux qui tomboient

* *Rob. de Monte, Append. ad Chron. Sigeb. An. Christi* 1177, *pag.* 661.

boient entre ses Mains. L'Evêque, après avoir vu souvent ce cruel Exercice, par lequel on se préparoit à communier à Pâques, traita avec les Juifs, & les obligea de se racheter de cette Insulte par un Tribut qu'on lui paieroit. Le Traité est singulier; car, l'Evêque * *s'engageoit lui & ses Successeurs de garentir les Juifs d'Insulte, de Guerre, de Lapidation le Jour & la Nuit, pendant le tems qui s'écouloit depuis le Dimanche des Rameaux jusqu'à Pâques*, déclarant qu'il feroit fermer la Porte de son Eglise à tout Homme qui enfonceroit celle des Juifs; & de leur côté, ils s'obligeoient de paier tous les Ans à l'Evêque *deux cens Sols de Melgueil*, qui pouvoient valoir en ce tems-là quatre Marcs d'Argent. Ils paioient, de plus, quatre Marcs d'Argent à l'Eglise de Saint Nazare pour acheter des Ornemens. Ce Traité fut conclu à Beziers l'An 1160; ce qui leur procura quelque Repos, jusqu'à ce qu'ils furent chassez sous Philippe Auguste.

XVI. Ce Prince †, prenant au commencement de son Regne des Airs de Dévotion, bannit tous les Juifs de son Roiaume,

* *Catel, Mémoires du Languedoc, Liv. III, pag.* 523.

† *Ste. Marthe, Histor. de la Maison de France, Livr. VI, pag.* 344.

me, confiſqua leurs Biens, & leur permit ſeulement de vendre leurs Meubles, & d'en emporter l'Argent. C'étoit les réduire à la derniére Miſére, puis que le Peuple, qui profita de la Circonſtance, réfuſa d'acheter, ou de paier. Les Hiſtoriens * même ſe plaignent qu'on arracha la Bourſe aux Fugitifs, & que la Miſere fut ſi grande que beaucoup de Gens eurent peine à ſoutenir. Quelques-uns y perdirent la Vie, comme Jacob d'Orleans, qui fut aſſommé dans la Ville qui lui avoit donné la Naiſſance & le Nom.

Rigord †, qui a écrit la Vie de Philippe Auguſte, aſſure qu'il vengea par cet Exil la Mort d'un jeune Homme, nommé Richard, que les Juifs avoient crucifié à Paris, & qu'il fut convaincu par cet Exemple, de ce qu'il avoit oüi dire ſouvent aux jeunes Princes qu'on avoit élevez avec lui, que les Juifs faiſoient tous les Ans un ſemblable Meurtre. Cette Accuſation revient ſouvent; & chez toutes les Nations on impute le même Crime aux Juif, ſans qu'on puiſſe en deviner l'Origine. Les Hiſtoriens varient ici. Du Mont, qui a continué la Chronique

* *Al.* 1179; *al.* 1182; *An.* 1186. *Ganz, Tſemach David, pag.* 139.

† *Rigord de Geſtis Phil. Aug. Hiſtor. Franc. Tom. IV, pag.* 61.

que de Sigebert, & qui vivoit dans le tems de ce Meurtre dans l'Abbaïe du Bec, d'où on le tira pour lui donner une Abbaïe, soûtient que ce ne fut point à Paris; mais à Pontoise que Richard fut tué *. Cependant, je ne crois pas qu'il y eut alors à Pontoise assez de Juifs pour faire une Synagogue, & pour hazarder un semblable Meurtre. L'Auteur du *Faisceau des tems* a placé cet Evénement l'An 1166, dans lequel Philippe Auguste n'étoit pas encore Roi:

Mille decem decies, sex decies quoque seni.

Richard fut regardé comme un Martyr. On l'enterra dans le Cimetiere *des Petits Champs*, dont le Nom subsiste encore. On le mit en suite dans l'Eglise des *Innocens*, d'où les Anglois enlevérent son Corps sous le Regne de Charles V, & ne laissérent que sa Tête dans cette Eglise, *où elle faisoit des Miracles*. On se fonda sur ce Prétexte pour faire une Irruption sur les Juifs. On les arrêta dans toutes leurs Synagogues; on les pilla; on leur prit ce qu'ils avoient de plus prétieux, & en suite on les fit sortir du Roiaume. Nauclerus †, qui rapporte aussi

* *Robertus de Monte Append. ad Chr. Sigeb. An.* 1180. *Pistor. Hist. Germ. Tom. XI, Fasciculus Temp. Ibid. Tom. III, pag.* 78.

† *Naucl. Chron. Gener,* 40, *Tom. II, pag.* 862; *An. Christi* 1182.

aussi que les Juifs s'assembloient sécretement le *Jeudi Saint*, & qu'en Haine de la Religion Chrétienne, ils immoloient tous les Ans un Enfant, donne une autre cause plus apparente de leur Bannissement ; car, on représenta au Roi que les Juifs étoient si riches & si puissans qu'ils possédoient la *Moitié* de Paris, & qu'ils obligeoient les Esclaves Chrétiens à judaïser. Ceux qui cédérent au tems, & embrassérent le Christianisme, demeurérent paisibles Possesseurs de leurs Biens ; mais, les autres sortirent du Roiaume, & leurs Synagogues furent changées en Eglises.

XVII. Philippe ne fut pas toujours Ennemi de cette Nation. Soit qu'il n'eut donné l'Arrêt de Bannissement qu'à la Sollicitation du Cardinal de Champagne, Frere de la Reine Mere, & prémier Ministre d'Etat, qui vouloit purger *le Roiaume d'une Peste si préjudiciable à l'Etat* ; soit qu'il eut Dessein de se vanger du Pape Innocent *III*, qui vouloit l'obliger à reprendre la Princesse Isembruge, & qui faisoit éxécuter dans le Roiaume l'Interdit * avec tant de Rigueur, que les Morts demeurérent huit Mois sans Sépulture, & les Vivans sans service religieux ; soit enfin, qu'il reconnut que l'Etat perdoit trop, en se depouillant d'un gros

* *Spond. An. Christi* 1198, *num.* 9, *pag.* 3.

gros Nombre de Marchands riches, & d'Ouvriers habiles, il les rappella de leur Exil. Les Zêlez blâmérent ce Rappel des Ennemis du Christianisme : le Peuple en murmura, & on ne l'a pardonné à ce Prince, que parce qu'on s'est imaginé qu'il avoit un quatrieme Motif pour le faire. C'étoit d'en tirer de l'Argent pour la Croisade, comme s'il étoit permis de faire du Mal dans la Vue d'un Bien chimérique. Quoi qu'il en soit, les Juifs éxilez * revinrent; mais, ce ne fut pas pour long-tems.

XVIII. Albéric des Trois Fonteines † parle fort différemment de l'Expulsion des Juifs, & de leur Rappel, sous le Regne de Philippe Auguste.

Cet Historien rapporte que le Roi aiant entendu dire souvent à la Cour que les Juifs tuoient tous les Ans un Enfant, & qu'ils *communioient avec son Cœur*, fut rempli d'Indignation contre eux, & résolut l'An 1179 de les chasser de son Roiaume. *Dans ce tems-là*, les Juifs massacrérent Richard, qui faisoit encore de son tems des Miracles en faveur de ceux qui l'invoquoient dans l'Eglise Saint Innocent, où il fut enterré.

Trois Ans après †, Philippe Auguste, qui haïssoit les Juifs, *parce qu'il apprenoit*

* *Alberici Trium Fontium Chronicon*, pag. 361, 363, 398, 415. † *L'An de Christ* 1182.

qu'ils vomissoient souvent des Blasphêmes contre J. Christ, déchargea leurs Débiteurs de toutes les Sommes qu'ils avoient prêtées en faisant paier la cinquieme Partie au Trésor Roial ; & la même Année, il les chassa de ses Etats en retenant tous leurs *Fonds*, & leur laissant seulement quelque tems pour vendre leurs Meubles, & faire des Préparatifs du Voiage.

XIX. L'An 1193, les Juifs se retrouvérent auprès de Paris nombreux, puissans, & toujours incorrigibles sur le Meurtre des Enfans, car, ils s'assemblérent avec la Permission de la Comtesse de Champagne, *Mere* du Roi, dans un Chateau sur les Bords de la Seine, où ils crucifiérent un jeune Garçon, après l'avoir fouetté & couronné d'Epines ; ce qui obligea le Roi d'y aller en personne, & de faire bruler quatre-vint Juifs.

XX. Enfin, Albéric des Trois Fonteines remarque que tout le Conseil, *& les* Seigneurs de la Nation s'opposérent au Rappel ; & que Philippe Auguste l'aiant fait contre leur Avis, Dieu l'en punit par deux grands Malheurs ; car, allant à *Gisors* avec une petite Troupe de Soldats *choisis*, il trouva Richard, Roi d'Angleterre, qui l'attaqua avec un Nombre considérable de Cottereaux où Brabançons. Le Roi perça au travers

travers des Ennemis, & entra à Gisors; mais, il échappa avec beaucoup de peine, après avoir perdu une Partie de ses Gens *. Le Roi voulant se vanger de l'Affront qu'il avoit reçu, entra en Normandie à la Tête d'une Armée nombreuse; mais, il la congédia malgré son Conseil, après avoir pillé quelques Villages; ce qui enfla tellement le Courage du Roi d'Angleterre qu'il s'avança jusqu'aux Portes de Paris, & distribua les Bourgs voisins à ses Soldats.

XXI. Voilà les Chatimens que Dieu deploia sur Philippe Auguste, pour avoir fait revenir les Juifs dans ses Etats, après les en avoir chassés. L'Avarice fut peut-être également le Motif de l'Exil & du Rappel. Il est vrai que le Roi ajoutoit un autre Péché à celui-là; car, il pilla plusieurs Eglises; & c'est là le *Péché irrémissible*. Quoi qu'il en soit, Albéric des Trois Fonteines attribue aux Juifs des Meurtres réiterez d'Enfans, même après l'Arrêt de leur Bannissement.

XXII. Le Pere Daniel, qui tiendra desormais une prémiere Place entre les Historiens de France, quoi qu'il ait écrit le dernier, rassemble toutes les Raisons qu'on eut de chasser les Juifs, & il attribue leur Rappel aux Besoins pressans que Phi-

 lippe

* *An. Christi* 1198.

lippe eut d'Argent pour fournir aux Dépenses des Guerres continuelles qui occupérent le Regne de Prince. Voici comme il rapporte le Fait.

XXIII. * *Il consacra la premiere année de son Regne, non seulement par cette guerre, qu'il fit en faveur des Eglises opprimées, mais encore, par de sévéres Edits contre les blasphémateurs. Il en fit un contre les Juifs dont le Royaume estoit plein, & par lequel ils furent tous obligez de sortir des Terres du Domaine Royal. L'intérest de l'Etat & celuy du Prince se trouvérent ici joints avec l'avantage de la Religion. Les Juifs s'estoient repandus dans la pluspart des plus grandes Villes. Ils y avoient des Synagogues en plusieurs endroits, ils faisoient presque tout le commerce, & la plus grande partie de l'argent du Royaume estoit entre leurs mains. Ils avoient ruiné une infinité de Bourgeois, de Gentilshommes, de gens de la Campagne, par leurs usures, & s'estoient mis en possession de leurs biens, sur tout à Paris, dont ils possédoient près de la moitié des Maisons. Il y avoit un autre desordre, que plusieurs Conciles, & en particulier des Conciles de France, avoient toûjours tâché d'abolir, & qui estoit devenu très-commun; c'est que les Juifs avoient pour escla-*

* Daniël, Hist. de France, Philippe Auguste, Tom. I, pag. 1269, 1270, 1271.

esclaves un grand nombre de pauvres Chrétiens, dont plusieurs se pervertissoient. De plus, ils recevoient en gage, pour l'argent qu'ils prestoient à usure, des Crucifix d'or & d'argent, d'autres meubles d'Eglises, & mesme des Calices, qu'ils profanoient, jusqu'à s'en servir exprès pour cela dans leurs repas. Ils avoient une manie, qui dans la suite devint plus rare, par les punitions exemplaires qu'on en fit : c'estoit d'enlever vers le tems de Pasques, des enfans Chrétiens, & d'en faire le jour de leur Céne, en les massacrant, un sacrifice impie, en haine de Jesus-Christ, qu'ils regardent comme le destructeur de leur Loy. Ces Histoires tragiques, dont on avoit quelquefois entretenu Philippe durant son enfance, luy avoient inspiré une telle haine contre cette Nation, qu'il luy tardoit d'estre en état de la leur faire sentir.

Il le fit dès qu'il fut sur le Trône, & l'on choisit pour arrester tous les Juifs de Paris, le quatorziéme de Février, qui estoit un de leurs jours de Sabat. On investit leurs Synagogues, & on leur porta un ordre de la part du Roy, de remettre entre les mains de ses Officiers, tout leur or, & leur argent monnoyé & non monnoyé. Il fallut obéir, & se dessaisir de tout ce qu'ils ne purent pas tenir caché; & ils furent ainsi dépoüillez tout d'un coup, de tout ce qu'ils avoient amassé en plu-

sieurs années, par une infinité de crimes & d'injustices.

On les empescha par là d'envoyer hors du Royaume tant de richesses, comme ils n'auroient pas manqué de faire, si l'on s'y estoit pris autrement. Quelque temps après, on publia un Edit, qui déchargeoit tous leurs débiteurs de leur payer leurs dettes, & puis un autre, par lequel il estoit ordonné à tous ceux de cette Religion de sortir de Paris. Ils tentérent toutes sortes de voyes, pour en empescher l'exécution, par les offres immenses qu'ils firent au Roy, & par les présens dont ils taschérent de corrompre les Evêques, les Seigneurs de la Cour, & les Ministres. Mais le Roy tint ferme, & excepté quelques-uns, qui se firent baptiser, tous furent obligez de quitter la Ville, avant la fin de Juillet de l'an 1182. qu'on leur avoit donné pour terme, afin qu'ils eussent le temps de vendre leurs biens meubles: car pour les immeubles, ils furent confisquez, la cinquiéme partie au profit du Roy, & le reste au profit de ceux, de qui les Juifs les avoient achetez à trop bas prix.

Ce qui fut exécuté à Paris à cet égard, le fut à Orleans, à Etampes, & dans la plus-part des lieux du Domaine Royal, & en tous ces lieux les Synagogues des Juifs furent changées en Eglises ou en Chapelles.

Phi-

Philippe fit faire aussi une exacte recherche des Hérétiques, qui se multiplioient beaucoup depuis quelque tems en France. Plusieurs furent condamnez au feu. Il en purgea les Villes de son Domaine, & si tous ses Vassaux l'avoient imité, on n'auroit pas vû ces Hérétiques, sous le nom d'Albigeois, soutenir quelques années après, leurs faux dogmes les armes à la main, contre des Armées entiéres des Princes Catholiques, & mettre en combustion tant de Provinces delà la Loire.

XXIV. Cet Historien ajoute Foi aux Contes qu'on débitoit sur le Meurtre des Enfans. Il y ajoute même une Circonstance singuliere; c'est que les Juifs enlevoient les Enfans *pour en faire le Jour de leur Cêne, en les massacrant un Sacrifice impie en Haine de Jésus-Christ.* En effet, la Fête de Pâque ne porte point chez les Juifs le Nom de *Cêne*, quoi que ce soit en soupant qu'ils mangent l'Agneau de Pâque, & ils avouent qu'ils n'ont pas de Sacrifices, & qu'ils ne peuvent pas en présenter, de quelque Nature qu'ils puissent être, depuis la Destruction du Temple & de ses Autels. Je ne prétends pas être l'Apologiste des Juifs; mais, j'avoue que je regarde comme le prémier Caractere d'un Historien celui de rendre Justice aux Errans comme aux Orthodoxes, & de condamner les Violences &

les Vexations qu'on exerce contre eux, parce qu'elles sont contraires à la Loi naturelle, & que la véritable Religion ne les autorise pas.

XXV. Ils avoient été chassez d'Angleterre dès le commencement de l'onzieme Siecle * ; & c'est là un des grands Exils, dont ils se plaignent, parce qu'ils y souffrirent beaucoup. Cependant, ils † n'avoient pas laissé de se rétablir dans ce Roiaume ; & ils y étoient si nombreux sous le Regne de Henri II, qu'ils lui présentérent Requête pour avoir de nouveaux Cimetieres. Ils n'en avoient qu'un seul qui étoit à Londres. Il falloit porter là les Cadavres puans des Provinces éloignées, ou les laisser sans Sépulture. Henri convaincu de la Justice de leur Demande, la leur ‡ accorda, & fit assigner des Lieux pour enterrer les Morts dans toutes les Villes, où ils étoient établis.

XXVI. Mais, ils souffrirent ∤ beaucoup sous Richard, parce que la Cour & les Peuples étoient entêtez, que les Juifs étant presque tous Sorciers, pourroient faire quelque Maléfice au Roi, s'ils assistoient à son Entrée & à son Couronnement. On fit

* *An. Christi* 1020.
† *Polyd. Virgil. Lib. XIII. pag.* 236.
‡ *An. Christi* 1179. ∤ *An. Christi* 1188.

* fit de séveres Défenses à tous ceux de la Nation d'y paroître. Quelques-uns, qui venoient de loin à grands Frais pour voir cette Pompe, ne voulurent perdre ni leur Peine, ni leur Argent. Ils se flattérent qu'on ne les connoîtroit pas, puis qu'ils étoient étrangers dans la Ville. Ils se trompérent. Les Officiers en aïant découvert quelques-uns à Westmunster, les chargérent de Coups de Bâton. On les tira de l'Eglise à demi morts; mais, le Bruit de cette Exécution s'étant répandu dans la Ville, le Peuple s'émut, enfonça les Maisons, & tua les Juifs qui s'y rencontrérent. Heureux ceux qui trouvérent des Amis fideles pour se réfugier chez eux! L'Emotion passa de Londres à la Campagne, & de la Capitale dans les Provinces, où un grand Nombre furent tuez. Le lendemain du Couronnement l'Ordre fut donné pour arrêter cette Violence: mais, soit qu'il fut mal éxécuté, ou bien, qu'il fut impossible d'arrêter si promptement la Fureur du Peuple, la Persécution dura presque toute l'Année, qui étoit celle du Jubilé. Trivet † place cet Evénement l'An 1190, & Génébrard l'a fait aussi.

* *Matth. Paris.* pag. 108.
† *Triveti Chronic. Spicileg. Dacherii*, Tom. VIII, pag. 498.

XXVII. On essuia un Malheur encore plus grand, lorsque Richard se croisa. Les Juifs croioient avoir acheté la faveur de ce Prince par de grandes Sommes, qu'ils avoient portées au Trésor pour soutenir sa Dépense; mais, le Peuple résolut d'en faire une Exécution générale. Cela fut éxécuté à Norwich, où l'on commença. Il en périt plusieurs à Stanford, & à St. Egmond. Le Mal fut plus terrible à York, où quinze cens s'étoient emparez de la Ville pour s'y défendre; mais, aiant été assiégés, ils offrirent de capituler, & de racheter leur Vie par de l'Argent. L'Offre aiant été refusée, l'un d'eux au Desespoir cria, qu'il valoit mieux * *mourir courageusement pour la Loi, que de tomber entre les Mains des Chrétiens*. Chacun prit aussi-tot son Couteau pour égorger sa Femme & ses Enfans. Les Hommes se retirérent en suite dans le Palais du Roi, auquel ils mirent le Feu, & se firent consumer avec le Palais & les Meubles. Le Peuple satisfait entra dans les Maisons abandonnées, s'enrichit du Pillage, & acquitta toutes ses Dettes, en brulant les Cedules qu'on avoit faites aux Banquiers. Le Roi vit avec Douleur ce Carnage qu'on ne pouvoit arrêter: ainsi finit le douzieme Siecle.

CHA-

* *Matth. Paris. p.* 111; *Polyd. Virg. Lib.* 14, *p.* 248.

CHAPITRE XIII.

Raisons qui ont obligé les Chrétiens à faire des Loix dures & infamantes contre les Juifs.

I. *Dessein de ce Chapitre.* II. *Juifs de* Zèle & d'Affection, *distinguez des autres.* III. *L'Eglise doit persécuter.* IV. *On appelle Douceur ce qui est Violence. Usage ordinaire des Termes, changé.* V. *Nécessité de représenter les Juifs tels qu'ils sont. Les Errans ne sont ni Meurtriers, ni Empoisonneurs.* VI. *Idée juste des Peines. L'Exil n'est point une Douceur.* VII. *Réfutation de Thomassin sur l'Exemple d'Avitus.* VIII. *Le Batême n'est point une* Grace *pour le Juif incrédule.* IX. *L'Inquisition n'est point un Renouvellement de l'ancienne Pénitence.* X. *Accusations différentes contre les Juifs, font publier les Loix.* XI. *Leur Haine contre les Chrétiens.* XII. *Justin Martyr les en accusoit déjà.* XIII. *Leur Apologie.* XIV. *Oraison ancienne des Juifs contre les Romains.* XV. *Equivoque sur le Nom de Zeidan. Cause du Trouble.* XVI. *S'ils ne font point de Prosélytes.* XVII. *S'ils crucifient les Chrétiens.* XVIII. *Objec-*

tion du Roi Alphonse. XIX. *Péril auquel ils s'exposoient.* XX. *Tems auquel cette Accusation est née.* XXI. *Cruautez qui suivent ces Accusations.* XXII. *Pierre de Blois disculpe les Juifs.* XXIII. *Miracles, faits par les Enfans crucifiez, suspect.* XXIV. *Apologie de Manassé sur les Meurtres.* XXV. *Hosties percées.* XXVI. *Discussion de ces Faits.* XXVII. *Inutilité de cette Cruauté.* XXVIII. *Miracles fabuleux & ridicules.* XXIX. *Rapportez faussement.* XXX. *Rejettez par les Historiens éxacts.* XXXI. *Fausseté, prouvée par Manassé.* XXXII. *Condamnation d'un Juif au Feu pour un Crime supposé.* XXXIII. *Images dont le Sang coule.* XXXIV. *Tempête excitée à Rome par une de ces Images.* XXXV. *Révoltes des Juifs.* XXXVI. *Trahisons dont on les accuse.*

I. PUis * que nous sommes entrez dans les Siecles, où les Juifs furent exposez à de cruelles Persécutions ; soit par la Fureur des Peuples qui les chargeoient de divers Crimes, afin d'avoir un Prétexte de les tourmenter ; soit par l'Autorité des Princes, qui s'imaginérent qu'on devoit faire

re

* *Ce Chapitre est retranché dans l'Edition de Paris.*

re périr cette Nation, dont les Ancêtres avoient crucifié le Messie ; & qu'outre la Violence, on emploia une Foule d'Edits & de Déclarations pour anéantir leurs Privileges, ou pour les rendre odieux & infames, nous avons cru qu'il falloit rassembler ces Edits, afin que le Lecteur put voir d'un Coup d'Oeil, les différens Moiens qu'on a emploiez dans tous les tems pour deshonorer une Nation qu'on vouloit perdre. Ces Edits, semez dans le Corps de l'Histoire, y seroient demeurez ensévelis. On les y auroit cherchés avec Peine; &, comme j'ai tâché de digérer toutes les Matieres de ce Recueil, afin que le Lecteur, qui en aura besoin, puisse les retrouver facilement, j'ai cru devoir former un seul Chapitre des Decrets des Conciles, & des Déclarations que les Princes ont publiées dans tous les Siecles contre les Juifs; & afin de le rendre moins ennuieux, nous les rangerons tous sous certains Chefs, parce qu'on a statué diverses fois sur la même chose, quoi que d'une Maniere différente. Mais, afin qu'on puisse juger de la Justice, ou de l'Iniquité de ces Arrêts, nous examinerons en peu de Mots si on a eu raison de persécuter les Juifs. Ils disent * que Dieu les a dispersés, parce qu'il vouloit avoir *des Témoins*

 moins

* *Cardoso las Excelencias.*

moins de son Unité dans toutes les Nations idolâtres. Les Chrétiens soutiennent qu'ils ont mérité l'Exil, & les autres Peines par leur Cruauté, en crucifiant Jésus-Christ, & par leur Entêtement contre lui. Mais, les autres plus équitables souhaiteroient qu'on les traitât avec plus d'Humanité. Examinons cette Diversité de Sentimens.

II. Quelques-uns * croient qu'on peut rendre aux Juifs ce qu'ils ont prêté aux Nations idolâtres. Ils avoient une Haine publique contre les Païens, qui n'a jamais été réprimée que par la Néçessité, ou par une demie Conversion, comme celle des Prosélytes de la Porte. Ils toléroient les derniers; mais, comme ils haïssoient les autres, & les massacroient quand ils pouvoient, on doit aussi tolérer les Circoncis, qui ont quelque Penchant pour la Religion Chrétienne, ou qui ne sont engagez dans la Synagogue que par le Malheur de leur Naissance. Mais, on ne peut avoir le même Menagement pour *les Juifs de Zêle & d'Affection*, qui haïssent les Chrétiens, blasphément contre le Messie, parce que ces Gens-là † *parlent le Langage d'Asdod*; & que ‡ *ceux qui se disent Juifs, sont une Synagogue de Satan.*

III.

* *Weemse, Treatise of the Four degenerate Sonnes. The Jew. Sect. VI, pag.* 338, 339.

† *Néhem.* 13: 25. ‡ *Apocal.* II: 9.

III. Les autres sont persuadez que l'Eglise seule doit régner; que la Vérité a des Droits, que le Mensonge ne peut jamais acquérir. C'est une Reine qui ne peut souffrir de Rivale: elle doit la combattre, & l'opprimer par tout où elle a le Front de lever la Tête. Les Edits & les Privileges, que la Nécessité arrache de la Bouche & de la Main des Princes, ne préscrivent point contre ses Droits, & ne doivent faire aucun Obstacle à ses Poursuites. Les Errans empoisonnent & tuent l'Ame. Ils méritent donc le Supplice des Meurtriers & des Empoisonneurs; & on la leur inflige avec d'autant plus de raison, qu'ils causent une Mort éternelle, & que l'Ame est plus excellente que le Corps.

IV. Un troisieme Parti tâche d'adoucir, ou d'enveloper ce qu'il y a d'odieux dans cette Idée. Il change l'Usage ordinaire des Termes, & colore la Violence, sous le Titre de Charité, pour les Errans. On l'appelle une *Sainte Sévérité*. On dit que l'Eglise a toujours emploié la Douceur; mais, on dit aussi que la Privation de toute Liberté de Conscience, le Ravissement des Enfans, l'Exil, & la Perte des Biens, *sont des * Persuasions plutot que des Violences*,

* *Thomassin, Traité Historique des Edits, II Partie, Chap. V, pag. 53.*

ces, ou des Contraintes. Tout ce qu'on fait pour les éviter, ne laisse pas d'être volontaire & libre. Les Peres, comme nous l'avons dit ailleurs; les Maris, les Maîtres usent de ces doux Châtimens envers leurs leurs Enfans, leurs Femmes, leurs Serviteurs, pour les ranger à leur Devoir. Dieu en use envers les Pécheurs pour en faire des Justes, & envers les Justes pour en faire des Hommes parfaits. En tout cela, il n'y a point ni Contrainte, ni Violence; ce ne sont que des Persuasions un peu fortes; la Liberté n'y est point violentée, mais, elle y est guérie. La Volonté n'y est pas moins libre; mais, elle y devient plus saine. On ne fait ni Injure, ni Violence, soit à l'Esprit, soit au Corps, quand on le guérit, & quand on en arrache dès Maladies, & qu'on en guérit les Plaies mortelles, même avec Douleur & avec Violence.

Un Concile de Paris, tenu au septième Siecle, contraignoit les Juifs de recevoir le Batême, sous prétexte qu'ils avoient violé un de ses Décrets. Mais, on assure que * *ce Canon ne parle pour toute Peine que de Grace, & de la plus grande des Graces pour un Juif; en lui accordant celle du Batême avec toute sa Famille. La Grace est d'autant plus grande qu'avec le Batême on recevoit d'ordinaire*

* *Ibid. I. Partie, Cap. XLIX, pag. 633, 634.*

dinaire conjointement les Sacremens de Confirmation & de l'Eucharistie.

On benit Dieu de ce que l'Inquisition, qui n'est qu'un Renouvellement de l'ancienne Discipline pénitentielle, étoit établie non seulement en Italie, & en Espagne, mais, en Allemagne, & en France.

Enfin, l'Eglise qui ne veut pas répandre de Sang, car, *Ecclesia nescit Sanguinem*, & qui livre au Bras séculier ceux qu'elle a condamnez, sans permettre de revoir le Jugement qu'elle a donné, ne laisse pas d'être une Mere douce & charitable, qui n'a point de part au Meurtre de ses Enfans.

V. Je voudrois que l'Eglise, qui se vante d'avoir *la Vérité* en Partage, & d'en soutenir les Droits, ne se jouât pas de l'Ambiguïté des Termes, & agît avec plus de Vérité.

Prémiérement, il seroit à souhaiter que, sans écouter une Passion humaine, une Chaleur de Parti qu'on appelle Zéle de Dieu, on représentât toujours les Ennemis d'une Religion tels qu'ils sont, au lieu de les rendre odieux par des Termes métaphoriques, dont on tire en suite des Conséquences cruelles & barbares. Les plus grands Hommes ont été sujets à ce Défaut; mais, au lieu de les imiter, & de se servir d'un grand Nom pour colorer l'Injustice,

tice, leur Exemple doit nous rendre plus équitables. C'est ainsi que Saint Chrysostome aiant appris qu'une Femme avoit été fortement sollicitée par un Chrétien d'aller à la Synagogue pour y prêter un Serment, parce qu'il s'imaginoit qu'il seroit plus solennel si on le faisoit dans ce Lieu, ce Pere s'échauffa violemment. Il raisonna juste d'abord, en disant à cette Femme que c'étoit une Illusion de croire que les Sermens fussent bons, ou meilleurs dans un certain Lieu; mais à même tems, il outra son Christianisme, en soutenant que l'Evangile ne permet point qu'on éxige le Serment de personne. Il poussa plus loin sa Haine contre la Synagogue, en disant * *que c'étoient les Maisons de Debauches, autant de Retraites de Bêtes farouches, & le Domicile des Démons*. Comme si ce n'étoit point assez à un grand Evêque que de salir ainsi son Papier, il ajoute, qu'on n'adoroit point Dieu dans ces Lieux-là, *parce qu'on n'y adoroit point son Fils, & que celui qui connoît le Pere, connoît le Fils, & que le Culte qu'on y rend se termine au Démon, puisque Dieu l'a abandonné.* Peut-on raisonner plus pitoiablement que Saint Chrysostome faisoit à cet Egard?

Que

* *Chrysost. adv. Jud. Hom. I, pag.* 391; *Hom. III, pag.* 439.

Que veulent dire ceux qui accusent les Errans de tuër l'Ame, & de l'empoisonner? C'est là une Métaphore & une Comparaison que le Prédicateur peut emploier. Mais, les Théologiens ont-ils Raison de tirer de là une Conséquence pour l'Identité du Supplice des Empoisonneurs & des Errans; & comment bâtir un Dogme, qui va à la Destruction d'une Partie du Genre humain, sur une Conséquence de cette Nature? Le Meurtrier & l'Empoisonneur tuent le Corps à l'insu, & malgré celui qui meurt, il prend le Poison, parce qu'il ne le sait pas, ou il reçoit le Coup mortel qu'il ne peut détourner. Mais, les Errans ont une Lumiere pour distinguer l'Erreur de la Vérité; & c'est volontairement qu'ils l'adoptent. Les Peines doivent être de la même Nature que les Crimes. L'Hérétique, qui empoisonne l'Ame, doit être châtié d'une Peine spirituelle, comme la Privation des Sacremens, & des Avantages spirituels qu'on goute dans l'Eglise; & le Meurtrier, qui tue le Corps, doit porter une Peine corporelle. Il ne faut donc pas confondre ces Idées, ni se jouër de l'Ambiguité des Mots, pour établir, ou pour autoriser les Violences contre les Errans.

VI. On se fait une Illusion plus sensible, en prenant les Peines pour des *Persua-*

suasions, qui n'ôtent point à l'Ame sa Liberté. Ces *Sévéritez* douces, qui réduisent un Homme à se bannir de sa Patrie, à chercher une Retraite dans les Forêts & les Cavernes, ou chez les Etrangers souvent impitoiables, où la Misere & la Douleur le rongent, sont des choses contradictoires. Si l'Eglise veut punir les Errans, & qu'elle se croie en Droit de le faire, qu'elle parle sincérement, & qu'elle autorise, si elle l'ôse, la Cruauté & la Violence; mais, qu'elle n'appelle pas la Honte, la Douleur, & la Misere une Douceur. Ne m'avouera-t-on pas que dans la Societé civile l'Exil est une Peine dure & mortifiante, & ne l'a-t-elle pas toujours été? La Perte des Biens que le Souverain confisque, les Taxes pécuniaires, la Privation des Moiens de gagner sa Vie, la Ruïne, la Disette d'une Famille, causée par des Edits, ne sont-ils pas dans toutes les Nations du Monde autant de Peines cruelles? Pourquoi changer de Langage dans la Religion? L'Eglise a-t-elle le Pouvoir de transformer en Douceur; ce qui est une Peine dure & insupportable chez toutes les Nations du Monde? Est-ce que ces Milliers de *Juifs*, bannis de l'Espagne, que la Famine & la Misere firent *périr*, ne souffroient point? ou que la *Nécessité* de quitter tout, & de s'expo-

s'exposer au Péril évident de la Vie, devoit être regardé comme une Persuasion qui ne donnoit aucune Atteinte à leur Liberté? Qu'on parle nettement; qu'on distingue les Dégrés du Supplice, ou la Mort des autres Peines que l'Eglise inflige; mais, qu'on avoue à même tems que les dernieres ne sont point des Douceurs, ni des Persuasions.

VII. Le P. Thomassin * s'autorise par l'Exemple d'Avitus, qui disoit aux Juifs de Clermont: *Je ne vous pousse point par la Violence à embrasser le Christianisme*; *tant il est vrai*, s'écrie-t-il, *que ces Sortes de Menaces, ou de Peines ne sont pas des Contraintes violentes, mais des Inductions qui font lever les Empêchemens à s'instruire & à se convertir.* Peut-on dire une plus grande Pauvreté, & la chose changera-t-elle de nature, quand Avitus l'aura dite mille Ans avant nous, ou que *Grégoire de Tours* † *l'aura rapportée avec Applaudissement*? Les Historiens conviennent qu'Avitus donnoit le Choix entre le Christianisme, ou le Bannissement:

Aut admitte Preces; aut, rogo, cede Loco.

Qu'on

* *Thomassin*, *Traité des Edits*, *I Part. Chap. XLVIII*, *pag.* 631.

† *Gregor. Turon. Lib. V*, *Cap. XI*, *pag.* 215.

Qu'on cesse donc de dire que le Bannissement est une Peine, ou qu'on avoue qu'il y avoit de la Violence dans la Conversion des Juifs de Clermont. Il ne faut pas consulter Avitus sur la Nature de son Action ; mais, en juger par l'Idée que tous les Peuples ont eue du Bannissement. L'Exil étoit-il une Peine pour ceux qui persévérérent, & qui quittérent dans la Ville de Clermont leurs Maisons, leur Négoce, leur Famille ? Et si c'étoit une Peine violente pour eux, comment cessoit-elle de l'être à l'égard des autres ? Et comment Avitus pouvoit-il dire sans mentir qu'il ne les *poussoit* point à embrasser le Christianisme ? Son Injustice étoit d'autant plus grande, que, n'étant pas Souverain, mais, un Sujet Ecclésiastique du Roiaume, il ne pouvoit bannir les Habitans de Clermont que par un de ces Attentats trop ordinaires aux Gens d'Eglise. Le P. Thomassin * le reconnoît, puis qu'il tâche de supposer qu'Avitus les a bannis, en obtenant un Arrêt par le Crédit qu'il avoit auprès du Prince ; ce qui est faux.

VIII. Je ne sai comment on peut pousser l'Illusion jusqu'à donner le Titre de *Grace* aux Sacremens, qu'on confere à ceux qui les *méprisent* & qui les rejettent. On ne

* *Thomassin, ibid.*

ne laiſſe pourtant pas d'attribuer ce Langage aux Conciles; & c'eſt en ſuivant ce Style qu'on compoſa un gros *Traité Hiſtorique des Edits*, qui n'eſt qu'un Tiſſu de Sophiſmes & d'Ambiguitez. On ne ſait ce que veut dire le Concile tenu à Paris en Préſence de Clotaire l'An 615, & compoſé de ſoixante & dix-neuf Evêques, qui défendit aux Juifs d'avoir aucun Emploi dans la Milice, ou d'exercer aucune Action contre les Chrétiens; & qui ordonna que ſi quelqu'un violoit les Décrets & l'Ordonnance de ce Concile *, *lui & toute ſa Famille recevroient de la Main de l'Evêque la Grace du Batême*. Je ne remarquerai point que ce Concile faiſoit batiſer ceux qui ne croioient aucune Grace dans le Batême, puis qu'on le leur conferoit malgré eux, & pour les punir d'avoir violé les Canons: mais, le Concile appelle *Grace*, ce qu'il inflige comme une Peine; & ce qui ne peut jamais être regardé comme une *Grace*, puis que le Sacrement n'a point d'Efficace pour les Incrédules; & à plus forte raiſon pour ceux qui l'ont en Horreur. L'Hiſtorien moderne enchériſſant ſur les Peres du Concile, ajoute que le Batême *eſt la plus grande Grace qu'on puiſſe faire à un*

* *Concil. Pariſ. An. Chriſti* 615, *Cap. XV*, *pag.* 1653.

au Juif, d'autant plus qu'on recevoit à même tems la Confirmation & l'Eucharistie. Mais, au contraire, on multiplioit la Peine à proportion qu'on multiplioit les Sacremens, parce que non seulement l'Horreur du Juif redoubloit, mais qu'on agravoit par là sa Condamnation éternelle. Le Sacrement est une Grace pour ceux qui le reçoivent avec Foi, parce qu'il est accompagné d'une Efficace salutaire pour eux. Mais, c'est se faire Illusion que de l'appeller Grace pour ceux qui ne reconnoissent ni Grace, ni Sacremens, & qui n'y participent que par Contrainte pour éviter la Mort.

IX. Enfin, n'est-ce pas une Illusion sensible que de soutenir que l'Eglise ne trempe point ses Mains dans le Sang, *Ecclesia nescit Sanguinem*, lors qu'elle arme le Bras séculier pour la Punition de ceux qu'elle a condamnez? On voit des Conciles qui ordonnent le Fouët, ou des *Coups* (a) *de Bâton* contre ceux qui mangeoient avec les Clercs hérétiques. Cette Peine étoit ordinaire dans la Synagogue dès le tems de Jésus-Christ; mais, elle n'en est pas plus juste pour être ancienne. On ne devroit point la permettre aujourd'hui dans une Société qui n'est que tolérée; car, les Coups de

(a) Quòd juniores Clerici si præsumpserint, vapulabunt. *Concil. Hisp. An.* 517. *Cap. XVII.*

de Fouët, de quelque Main qu'ils partent, sont injustement donnez pour des Erreurs; & le Légat, qui fouëtta de sa Main le vieux Comte de Tolose, le traînant avec son Etole par le Cou comme une Bête, doit être condamné, bien loin *de mériter des Louanges.*

Enfin, peut on dire que l'Inquisition soit un Renouvellement de l'ancienne Pénitence, & que les Marques qu'elle fait porter * *n'ont rien d'infamant; que toutes les Prisons, soit de l'Inquisition, ou des Jurisdictions Ecclésiastiques, ne sont que des Lieux de Pénitence, où il ne tient qu'aux Coupables de se donner par ce moien l'Amnistie de tous leurs Crimes passez, quant aux Peines corporelles?* Si les Historiens n'avoient pas uniquement pour But de surprendre leurs Lecteurs, ils peindroient le Tribunal de l'Inquisition de ses Traits naturels, qui feroient Horreur, au lieu de dire qu'il † *faut garder des Mesures, quand on parle de ces Tribunaux rigoureux de l'Eglise, de peur qu'on ne blâme ce qui mérite plutôt des Louanges. La Douceur*; mais, une Douceur véritable & sincere, doit être pratiquée à proportion qu'on enseigne la Vérité, parce que cette Vérité ne sauve qu'à proportion qu'on la

* *Thomass. Traité des Edits, Part. Chap. XII, pag.* 128. † *Thomassin, ibid.*

connoît, & qu'on l'embrasse volontairement. Les Supplices & les Peines corporelles ne doivent être infligez, que pour les Fautes qui troublent la Société civile, & l'Eglise ne doit point avoir d'autres Armes contre les Errans que la Parole pour les enseigner, ou l'Excommunication pour les priver des Sacremens, lors qu'ils s'en rendent indignes, & qu'ils deshonorent par des Nouveautez l'Eglise, dont ils étoient Membres. Comme l'Eglise n'a soin que des Armes, elle ne doit emploier que des Moiens spirituels; & les Tribunaux rigoureux de l'Eglise, les Exils, les Prisons, dans lesquelles on enferme les Errans; ces Peines ausquelles on les condamne; ces *Actes* sanglans & cruels de Foi, qu'on fait de tems en tems contre les Juifs, dans les Lieux où l'Inquisition regne, sont autant d'Actes d'Inhumanité & de Barbarie, dont on ne devroit jamais voir l'Exemple chez les Chrétiens.

X. On accuse les Juifs de s'être souvent attirez les Peines que l'Eglise leur infligeoit, parce qu'ils commettoient divers Attentats contre elle. Je ne prétens pas les disculper toujours. Il est même impossible que dans une si longue suite de Siecles, ils n'aient fait diverses choses qui leur ont attiré la Haine & la Vengeance des Chrétiens.

tiens. C'est pourquoi je rapporterai fidélement ce qu'on dit contre eux, avant que de produire les Loix qu'on a faites pour les Réprimez.

XI. Prémiérement, on se plaint de ce qu'ils se donnent la Liberté de maltraiter & de tuër ceux qui abandonnent leur Religion pour devenir Chrétiens. Constantin * *condamna au Feu ceux qui lapidoient, ou qui faisoient sentir les Traits de leur Fureur aux Prosélytes Chrétiens*; & cet Arrêt ne fut rendu que sur les Plaintes qu'on avoit portées à son Tribunal contre la Violence des Juifs. La Rigueur de ce Supplice ne les épouvanta point: & malgré le Feu, dont ils étoient menacés, ils ne laissérent pas de continuër à troubler les Prosélytes. C'est pourquoi l'Empereur renouvella † ses Défenses. Baronius ‡, qui a cité cette derniere Loi de Constantin, ne l'a pas entendue. Une Construction équivoque lui a fait donner un Sens tout contraire aux Paroles de ce Prince. Il défend aux *Juifs* (*a*) *inquieter celui qui s'est fait Chrétien*; & Baronius

* *Cod. Th. Lib. XVI, Tom. I, pag.* 214.

† *An. Christi* 336.

‡ *Baron. An. Christi* 336, *n.* 75, *pag.* 485.

(*a*) Eum qui ex Judæo Christianus factus est, inquietare Judæos non liceat; id est, non liceat Judæos inquietare eum qui &c. *Cod. Theodosian. L. XVI, L. V, pag.* 222. Aliter *Baron.*

ronius lui fait *dire qu'il défend aux Prosélytes Chrétiens de troubler les Juifs.*

Il semble *que* Constantin adoucit la Peine par *cette* seconde Loi, quoi que la Persévérance des Juifs & *leur Endurcissement* méritassent une Aggravation ; *car, il* ne les soumet ici qu'à un Supplice arbitraire, & proportionné à l'Exigence du Cas. Cette Difficulté se leve par deux Remarques ; l'une, qu'il n'étoit pas juste de punir d'un même *Supplice* tous les Outrages que les *Juifs faisoient* aux Prosélytes. Ils bâtonnoient l'un; *ils tuoient l'autre*: & ces deux Crimes devoient être *punis différemment.* C'est pourquoi il laisse aux Juges la Liberté de proportionner la Peine à la Faute. D'ailleurs, le Supplice de Feu parut trop cruel ; & il étoit bon de l'adoucir. On forme une seconde Difficulté contre ces Loix Impériales, puisque les Juifs, abbatus & dispersés, n'avoient plus assez d'Autorité pour faire périr les *Deserteurs* de leur Religion. C'est là raisonner contre des Faits. D'ailleurs, cette Nation, qui étoit dépouillée de l'Autorité souveraine, ne laissoit pas de bâtonner & de tuër *en sécret* ceux qui les avoient quittés. Les *Juifs* prétendent avoir ce *Jugement de Zèle*, par lequel il est permis de tuër ceux qui blasphément le Nom de Dieu, ou qui *violent* sa

Loi,

Loi. Leur Haine & leur Emportement contre les Chrétiens va si loin, qu'ils soutiennent *, „que lors qu'un Traître veut livrer ou les Biens, ou la Personne d'un „Juif aux Nations, il est permis à un Particulier de le tuër, même avant qu'il ait „éxécuté son Dessein, pourvu qu'il soit „assuré qu'il persévere dans cette Pensée, „parce que la Nation est délivrée par cette „Mort d'un Homme qui en pourroit trahir plusieurs autres. Tous les *Hérétiques* „*Epicuriens* (& on entend par là tous ceux „qui servent les Idoles, ou qui abandonnent les Prophêtes & la Loi) peuvent „être tuëz par un Particulier, pourvu qu'il „le fasse publiquement avec l'Epée; & si „l'Exécution ne peut pas être publique, il „peut y faire intervenir la Fraude jusqu'à „ce que la Mort s'en ensuive. Lors que „par Exemple un Deserteur tombe dans un „Puits, il faut l'y laisser, en disant qu'on „va chercher du Secours ailleurs, & qu'on „reviendra bientot; & la Loi n'est point „violée par ce Mensonge, parce que le „Nom du Deserteur est aboli par son „Apostasie. Enfin, s'il y a quelques Nations ausquelles ils fassent Grace par Reconnoissance des Services qu'ils en ont „reçues, cette Grace aboutit à ne les tuër

* *Maimonid.*

„pas; mais, il faut les laisser dans le Pé-
„ril, dans le Précipice, dans l'Abîme,
„& dans la Mer; & cela est fondé sur la
„Loi, qui dit, *Tu ne dresseras point contre*
„*le Sang de ton Prochain*; c'est-à-dire, qu'on
„ne doit rien négliger pour sauver son Pro-
„chain qui est en Péril de Mort, & qu'on
„ne doit rien faire de semblable pour les
„Gentils, puis qu'il n'est point du Nom-
„bre des Prochains.„ Il ne faut pas s'éton-
ner si de semblables Maximes ont attiré aux
Juifs divers Arrêts fâcheux de la part des
Princes Chrétiens.

XII. Justin Martyr * leur reprochoit dé-
jà de son tems qu'ils avoient massacré les
Chrétiens, toutes les fois qu'ils avoient pu
s'assurer de l'Impunité; & que s'ils ne le
faisoient plus, ce n'étoit que par la Crain-
te des Empereurs, & des Gouverneurs des
Provinces. Ils se servoient de toutes les
Occasions qui se présentoient pour exer-
cer leur Violence. C'est pourquoi lors que
Julien monta sur le Trône, & qu'ils virent
que ce Prince haïssoit mortellement les
Chrétiens qu'il avoit abandonnez, *ils cru-
rent que tout leur étoit permis. Ils renver-
sérent deux Eglises à Damas, dont l'une
fut relevée aux Dépens des Chrétiens, &
l'autre demeura ensévelie sous ses Ruïnes.*
Ils

* *Justin. Apologia II, pag.* 72.

Ils firent la même chose à Ascalon, à Berythe, à Gaza, & à Aléxandrie. Saint * Chrysostome leur reproche non seulement qu'ils agissoient de Concert avec les Païens, mais que plusieurs embrassoient le Paganisme, afin de perdre plus sûrement leurs plus redoutables Ennemis, qui étoient les Chrétiens.

XIII. Les Juifs ont trop d'intérêt à repousser cette prémiere Accusation pour ne le faire pas †. Ils vantent leur Fidélité pour les Rois, ausquels ils sont soumis, & l'Ordre que Jérémie leur a laissé de *prier pour la Paix de la Ville dans laquelle ils sont* ‡. Ils vantent leur Charité pour les Nations; ou plutot, ils remarquent que ce sont eux qui ont souffert injustement de la Part des Chrétiens. Ils ne dissimulent pas que leurs Prieres peuvent choquer ceux qui ne les entendent pas; car, ils demandent à Dieu que le *Regne superbe soit détruit*; que les Méchans & les Hérétiques périssent, & qu'il

* *Ambrof. Lib. II, Epist. XVII. Chrysost. in Matth. Hom. XXXIV. Socrat. Lib. VII, Cap. XIII, pag.* 319.

† *Cardoso las Excelencias, quarta Calunia de los Hebreos, pag.* 352. *Quinta Calunia, pag.* 359. *Sexta Calunia, pag.* 368. *Septima Calunia, pag.* 380.

‡ *V. Menasse, Defense of the Jews Phoenix,* 22, *pag.* 409.

qu'il n'y ait point d'Espérance pour les Rénégats: *A los Renegados no sea Esperanca y Todos los Malsines, y los Hereges en un Punto sean destruhidos.* Mais, ils répondent, 1, que ces Prieres ont été faites par Esdras & Malachie, long-tems avant que les Chrétiens parussent, & que les Juifs fussent dispersés entre les Nations. 2, Qu'ils suivent le Style des Prophêtes, qui ont fait souvent de semblables Vœux pour la Perte des Méchans, sans en faire une Application particuliere à personne. 3, Que Dieu leur a ordonné d'aimer les Egyptiens malgré les Maux qu'ils en avoient essuiés, & de n'avoir point *d'Horreur pour Edom, parce qu'il est vôtre Frere.* Les Edomites sont les Chrétiens que Dieu défend de haïr, d'où ils concluent qu'ils ne les haïssent pas.

XIV. Il est vrai que dans leurs anciennes Oraisons, ils prient Dieu de maudire le Roiaume d'Orgeuil. Mais, il ne faut entendre par là ni les Sarrasins, ni les Chrétiens. La Priere fut faite contre les Romains, qui gouvernoient tyranniquement & fiérement toutes les Nations; sur tout, après que Vespasien & Tite eurent ruiné la Judée. L'Empire changea de Maitre, & les Chrétiens montérent sur le Trône; mais, on ne laissa pas de conserver la même Priere. Quoique les Empereurs fussent devenus

nus bons. Parce qu'on ne change pas aisément les Usages ; cependant, quand on s'aperçut du Mal, on changea le Terme *d'Apostats* & d'*Hérétiques en celui d'Accusateurs sécrets*, & le *Regne d'Orgueil* dans le Termes de *Zedim* ; c'est-a-dire, *tout Homme orgueilleux*.

XV. Cela ne laissa pas de donner lieu à une Accusation nouvelle ; car, Mulei Zeidan regnant à Maroc, un Juif deserteur calomnia sa Nation, comme si elle prioit Dieu pour la Mort du Roi Zeidan, & la Ruine de sa Famille. Le Roi écouta leur Justification ; cependant, à cause de l'Equivoque du Mot, il ordonna qu'on le changeât dans les Prieres *.

XVI. Enfin, ils soutiennent qu'on a tort de les accuser de faire des Prosélytes, puis que leur Religion y est contraire. Les Princes, *disent-ils*, se servent souvent du Prétexte de la Religion pour étendre leurs Conquêtes, & feignent de servir Dieu pendant qu'ils servent leur Ambition. Mais, le Juif n'a jamais eu cette Passion ; & Dieu, qui a donné la Loi pour un Peuple unique, n'a point ordonné de la répandre & de la publier par toute la Terre. Le Roi, qui a une Fille belle, vertueuse, Héritiere

 de

* *V. Menasseh, Defence of the Jews Phœnix, pag.* 409.

de ſa Couronne, ne l'offre pas à tout venant. Il attend que les Souverains voiſins viennent la demander pour Epouſe. La Loi eſt cette *Fille* parfaite du Dieu Tout-puiſſant. On la deshonore, lors qu'on la proſtitue à tout venant.. Il faut la connoître & l'aimer avant que d'en obtenir la Poſſeſſion, & jouïr des Récompenſes qu'elle promet. Dieu la publia dans un Déſert, où tout le Monde eut la Liberté de l'apprendre, s'il le vouloit. D'un côté, la Stérilité du Déſert en dégoutoit les Hommes; mais, de l'autre, ce Lieu ouvert de toutes parts apprenoit que ceux qui s'élevoient au deſſus de la Peine & de la Miſere, avoient le Droit de la recevoir. Le Juif a ſuivi les Intentions de Dieu; car, il n'a jamais pris les Armes pour ſubjuguer les Eſprits & les Conſciences; & ſi on a vu des Proſélytes, comme en Portugal, au commencement du Siecle paſſé, où un Moine profeſſa le *Judaïſme*, & avoua qne ſon Monaſtere étoit rempli de *Freres* qui avoient les mêmes Sentimens que lui, ſans avoir le même Courage, tous ces Proſélytes étoient volontaires. On n'en reçoit point d'autres. C'eſt pourquoi les Sages diſent ordinairement, ſi cet Homme vient pour ſe purifier, à la bonne heure, que le Ciel l'aide: mais, ſi c'eſt pour ſe ſalir encore, ouvrez

lui

lui la Porte, & qu'il s'en aille. *Vino para limpiarſe ayudan le de los Cielos*; *Vino para immundarſe abrenle la Puerta.* C'eſt là l'Appologie. Mais, je ne ſai ſi les Préceptes & les Loix ſuffiſent pour les juſtifier; car, on ne ſuit pas toujours les Principes d'une Religion; & les Thalmudiſtes qui ſont venus depuis la Loi, ont ſouvent enſeigné & fait des choſes qui lui ſont contraires.

XVII. Secondement, on les accuſe ſouvent de crucifier des Enfans Chrétiens la Veille de Pâque, afin de renouveller le Crime de leurs Peres qui ont crucifié Jeſus-Chriſt. On croit encore que comme le Diable ſe ſert du Sang humain pour ſes Opérations, les Juifs, qui ſont fort adonnez à la Magie, égorgent ſouvent des Enfans, afin de prendre leur Cœur & leur Sang, qu'ils mêlent avec une Hoſtie conſacrée, dont ils ſe ſervent en ſuite pour faire des Prodiges. Cette Accuſation ſe trouve répétée par tout depuis le douzieme Siecle. Les Hiſtoriens l'appuient par un grand Nombre de Miracles, que Dieu á opérez, afin de venger éxemplairement l'Impiété des Juifs, ſans les avoir pu corriger. Dirons-nous que les Miracles & les Crimes ſont également faux? Les Superſtitieux s'en irriteront: mais, il n'importe. En effet, les Juifs crient à la Calomnie ſur tous

ces Faits. Ils rapportent mille Découvertes qu'ils ont faites de l'Artifice des Moines, ou des autres Chrétiens, qui jettoient dans leurs Maisons le Corps mort d'un Enfant, ou d'un Homme, pour avoir le Prétexte de les charger de ce Meurtre. Ils se plaignent qu'il suffisoit à un Pere de perdre son Enfant par quelque Accident, pour soulever la Populace contre eux, comme s'ils l'avoient enlevé, afin de l'égorger ; & en suite le Cadavre se retrouvoit dans une Fosse, dans un Bois déchiré par les Bêtes, ou l'Enfant reparoissoit vivant lors que l'Exécution étoit faite. Ils ajoutent que la Nation a toujours eu de l'Horreur pour des Sacrifices humains, qui ont été * laissés en Partage aux Nations idolâtres. Ils ne mangent point de Sang, & ce seroit profaner la Fête de Pâque que de toucher un Corps mort, ou de tuër un Enfant avant sa Célébration. Ils soutiennent que c'est un Préjugé ridicule qu'ont les Peuples, qu'on ait besoin de Sang humain, ou d'Hosties, pour des Opérations magiques, & que la Loi défendoit de laisser vivre les Magiciens dans la Terre Sainte.

XVIII. Le Roi Alphonse leur alléguoit que la Mort violente des Chrétiens n'est

* *Cardoso las Excelencias, decima Calunia de los Hebreos, pag. 412, &c.*

n'eſt point regardée comme un Meurtre chez les Juifs; car, comme ſelon les Thalmudiſtes, *celui qui tuë le Bœuf d'un Chrétien eſt innocent, quoi que celui qui fait la même choſe au Juif ſoit coupable*, le Meurtre peut être criminel ou légitime ſelon la qualité, ou plutot, ſelon la Religion des Perſonnes qu'on tue. Ils avouent le Fait pour les Païens, ou les *Etrangers:* ils ſoutiennent ſeulement qu'on ne doit point mettre dans ce Rang les Chrétiens, parce qu'ils ne ſont pas Idolâtres. Le Roi Alphonſe leur faiſoit voir que la Trinité étant un des Dogmes fondamentaux de la Religion, on adoroit néceſſairement pluſieurs Dieux comme le Païen, ſi ce Dogme n'étoit pas véritable. Mais, ils ſe ſauvérent par une ſeconde Diſtinction, en diſant que le Chrétien qui croit la Trinité des Perſonnes, ne nie pas l'Unité de l'Eſſence; ce qui ſuffit. Cette Diſtinction eſt ſubtile, & l'un & l'autre paroiſſent ſuggérées par la Politique. Car, enfin, ſi Jéſus-Chriſt n'eſt point Dieu, comme on le dit dans la Synagogue, on doit regarder les Chrétiens comme autant d'Idolâtres, qui adorent un Homme que leurs Peres ont crucifié. Et ſi le Meurtre des Idolâtres eſt permis par les Thalmudiſtes, que dira-t-on de celui des Chrétiens?

XIX. Ils ajoutent une Raiſon tirée de leur Intérêt, qui paroît ſolide; car, vivans ſous l'Empire des Chrétiens qui puniſſent ſéverement les Meurtres de leurs Enfans, il n'eſt pas apparent qu'ils ſoient aſſez fous pour s'expoſer à des Perſécutions cruelles & générales, pour des choſes inutiles & ridicules. En effet, de quoi ſert-il aux Juifs de crucifier un Chrétien comme leurs Peres ont fait Jéſus-Chriſt? Croient-ils nous inſulter par là? Mais, une Inſulte qui choque ſi évidemment l'Humanité, & qui eſt accompagnée de tant de Périls, doit monter rarement dans l'Eſprit humain. Leur Religion ne les engage point à faire de ſemblables Actions, & ils ne peuvent en tirer de Profit ni d'Avantage que celui de s'être moqués de nous. Quelle Raillerie! Ils avoient une grande Tentation de crucifier le Fils de Dieu, qui ſe diſoit le Meſſie. En tuant le Chef, ils croioient abolir la Secte, empêcher le Peuple de croire en lui, & s'épargner la Douleur de voir périr leurs Sacrifices, leur Religion, & leur Autorité. Mais, quelle Tentation peut les pouſſer à crucifier à *Pâques* un jeune Chrétien, comme on le ſuppoſe ſi ſouvent? Leur Religion n'en devient que plus odieuſe; leur Société s'affoiblit par là; & un Chrétien de plus ou de moins ne ruïne

ruïne pas l'Eglise. J'ai de la peine à croire qu'on se porte à des Actions violentes lors qu'aucun Intérêt n'y pousse les Hommes, & lors que la Prudence & l'Humanité s'y opposent. Je crains que ces Crucifixions de jeunes Chrétiens n'aient été souvent autant de Prétextes dont on s'est servi pour animer contre eux les Peuples & les Rois.

XX. Il y a encore d'autres Raisons qui rendent ces Accusations suspectes, quoi que souvent répétées. Prémiérement, on ne les trouve qu'à la Fin des Siecles. Les Juifs ne sont point accusez d'avoir fait rien de semblable dans les prémiers Tems, où la Multiplication & la Prospérité de l'Eglise, qui s'établissoit sur la Ruïne de la Synagogue, rendoit leur Jalousie & leur Haine plus piquantes. Pourquoi se sont-ils avisez de crucifier des Chrétiens dans les derniers Siecles, où ils ne pouvoient espérer l'Impunité ; & ne l'ont-ils point fait sous le Gouvernement des Empereurs Païens, où ce Crime n'auroit pas paru si énorme, & où il n'auroit pas été puni si sévérement ? Ce n'est, par exemple, que depuis le milieu du treizieme Siecle, qu'on voit des Enfans égorgés. On dit * qu'il y en eut un crucifié l'An 1255, à Lincoln: c'étoit

* *Matth. Par. Histor. Anglic. An. Christi* 1255, *apud Bartolocci*, *Bibl. Rabb. Tom. III, pag.* 717.

c'étoit un Enfant de huit Ans, que les Juifs enlevérent pour repréſenter Jéſus-Chriſt. Ils le menérent devant un Juge qu'ils appellérent *Pilate*, qui le condamna à la Mort. Les autres firent le Perſonnage de Sergeans & de Bourreaux. L'Enfant fut attaché ſur une Croix, abreuvé de Fiel & de Vinaigre; & après ſa Mort on lui arracha les Entrailles pour en faire des Enchantemens. Après avoir enterré pluſieurs fois ſon Corps, que la Terre, qui avoit Horreur de cette Action, rejettoit toujours, on fut obligé de le jetter dans un Puits, où ſa Mere, qui cherchoit ſon Enfant, le découvrit; & cette Action couta la Vie au Maître de la Maiſon, qui fut tiré par quatre Chevaux, & à quatre-vint-dix autres Juifs qu'on fit mourir.

XXI. Secondement, ces Accuſations ſont toujours ſuivies d'un Acte de Cruauté & d'Injuſtice de la part des Chrétiens, qui ne doivent avoir de la Sévérité, ni infliger de peine qu'aux Coupables, dûment convaincus du Crime qu'on leur impute; au lieu d'égorger tumultuairement les Innocens avec les Criminels: car, ces Emotions populaires font douter de la Vérité du Fait qui les cauſe: elles ſe forment ſouvent ſur des faux Bruits, & s'éxécutent avant que l'Information ſoit faite.

XXII.

XXII. Pierre de Blois, qui avoue * qu'on les *traduisoit souvent sur cet Article*, insinue par là qu'il regardoit la plupart de ces Accusations comme fausses. Sur un simple Soupçon qui se répandit à Prague, que les Juifs avoient fouetté & crucifié un Enfant l'An 1305, le Peuple, qui redoutoit que le Roi Wenceslas ne découvrît l'Imposture, & ne fît Justice, parce qu'il disoit qu'il falloit *se souvenir de faire Miséricorde lors qu'on étoit en Colere*, n'attendit point son Retour, & confondant l'Innocent avec le Coupable, on égorgea sur le champ tous ceux qu'on put surprendre.

XXIII. On ne peut encore s'empêcher de dire à la Décharge de cette Nation, qu'outre ce Caractere on en trouve un troisieme qui augmente le Soupçon. Ce sont les Miracles qui accompagnent presque toujours la Mort des Crucifiés. Il n'est point étonnant que la Terre ait tremblé lors que Jésus-Christ mourut: c'étoit le Seigneur de Gloire qu'on crucifioit. Mais, on lui donne des Emotions plus fréquentes pour des Hommes du commun, que pour Jésus-Christ. Elle rejette les Corps morts; elle le fait plusieurs fois; elle ne peut point souffrir

* *Petr. Bles. contra Perfid. Jud. Cap. XXVIII, B. M. P. Tom. XXIV, pag.* 1203. *Bzov. Annal. An. Christi, n.* 18, *pag.* 74, *Tom. II, pag.* 11.

souffrir qu'on les enferme dans son Sein. Nous venons d'en voir un Exemple dans cet Enfant à qui on avoit arraché les Entrailles pour s'en servir à des Opérations magiques ; ce qui n'est pas moins suspect que le reste. Mais, il y en eut un autre plus fameux dans la Thuringe: car, les Juifs, à qui on fait choisir la Veille de Pâques pour de semblables Exécutions, aiant tué un Enfant nommé Conrad, portérent le Corps mort en divers Lieux de la Thuringe, sans pouvoir l'enterrer. Il sortoit toujours du Tombeau ; ce qui les obligea de le pendre à un Arbre. Le Crime fut révélé par cette Pendaison ; & alors il n'y eut ni petit, ni grand, qui ne se jettât sur les Juifs, & qui ne trempât ses Mains dans leur Sang. On vit une Lumiere sur le Corps d'un Enfant tué à Wesel, trente-sept Ans après ; & de plus, le Cadavre avoit une si bonne Odeur, qu'on le transporta dans un Temple, où il fit des Prodiges surprenans ; mais, pour le coup, les Juifs en furent quittes pour de l'Argent. Ces Sortes de Narrations pleines de Miracles, & rapportées par des Légendaires, accoutumez à courir après de semblables Fictions, sont très suspectes.

XXIV. Le Rabbi Manassé a fait une longue Apologie sur cet Article. Il justifie

fie ſa Nation par divers Textes de la Loi, qui défendent le Meurtre; & les Interprêtes Juifs qui ont confirmé la Loi par leurs commentaires. Il allegue que leur Joug ſous les Mahométans eſt plus dur que celui des Chrétiens ; car, *il eſt plus doux d'habiter ſous Edom que ſous Iſmaël.* Cependant, ils ne maſſacrent point les Enfans des Turcs, & jamais on ne leur a fait de Reproche ſemblable à celle que leur font ſi ſouvent les Chrétiens. Il rapporte divers Exemples de fauſſes Accuſations, & entre autres de celle du nommé Jeſchuron, dont le Fils étoit vivant à Hambourg. Une méchante Femme qui avoit une jeune Fille d'onze Ans, laquelle étoit entrée chez elle, ornée de Pierreries, afin de s'enrichir de ſa Dépouille, l'accuſa de l'avoir fait par ſon Conſeil ; cependant, on le mit ſix fois à la Queſtion, & il demeura priſonnier vint Ans, malgré les Proteſtations & les Preuves de ſon Innocence *.

XXV. Les Chrétiens ſe ſont encore animez violemment contre les Juifs, lors qu'ils ont cru que cette Nation, Ennemie de ſes Myſteres, prophanoit ce qu'ils adorent, & crucifioit une ſeconde fois le Corps de Jéſus-Chriſt, que quelques-uns croient être réellement dans l'Euchariſtie. En effet, on

* *Phœnix, XXIV, pag.* 398.

on a souvent accusé les Juifs d'avoir pris une Hostie, & de l'avoir percée de Coups; & le même Miracle revient toutes les fois que cet Evénement se renouvelle: car, le Sang coule de l'Hostie percée. Ce qui prouve trois choses: 1, la prémiere, la Réalité du Corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie: 2, l'autre, que la Communion sous les deux Especes n'est point nécessaire: &, 3, la troisieme est le Sacrilege des Juifs. Ce fut, par exemple, le Crime de ceux de Pologne, qui aiant poignardé une * Hostie, eurent la Sottise d'en recueillir dans un Verre le Sang qui couloit en Abondance; lequel obligea le Roi Sigismond, & le Peuple, à renoncer à la Communion sous les deux Especes; puis qu'il paroissoit si évidemment, qu'en recevant l'une, on participoit à l'autre. Il y a des Gens que cette seule Circonstance feroit douter du Miracle: car, on ne voit point que Dieu prouve la Vérité de certains Dogmes particuliers par des Miracles. Mais, ce n'est pas la seule Remarque qu'on fait contre les Hosties poignardées.

XXVI. Prémiérement, ces Miracles sont très nouveaux, & il est étonnant que les Juifs n'aient commencé à imaginer cette espece

* *Historia Rerum memor. in Vitâ Pauli IV. Conc. Tom. XV, pag.* 40. *An. Christi* 1555.

eſpece d'Inſulte contre les Chrétiens que depuis deux ou trois cens Ans. Leur Haine étoit-elle moins violente pendant les prémiers Siecles de l'Egliſe? Ou demeurera-t-on d'accord que la Tranſubſtantiation n'étant pas inventée, les Juifs ne ſe mettoient pas en peine de percer de Coups le Pain, qui ſont les Symboles du Corps & du Sang? Le Reformé tire de là une forte Conſéquence contre l'Adoration des Hoſties. En effet, les Juifs ne commencérent de commettre ces Excès que dans le treizieme Siecle, auquel le Culte du Sacrement s'établit. On conclura donc avec Raiſon l'une de ces deux choſes; ou qu'on n'a commencé à feindre les Miracles inconnus à l'Antiquité, que lors qu'on a paſſé du Reſpect à l'Adoration de l'Euchariſtie; ou bien, que les Juifs n'ont commencé à faire des Violences à l'Hoſtie, que quand ils ont vu qu'on l'adoroit; c'eſt-à-dire, au treizieme Siecle.

XXVII. Mais, de quelle Utilité étoit ce Crime aux Juifs, qui s'expoſoient par là très ſurement aux plus cruels Supplices? Il ſemble que les Juifs n'aient tombé dans de ſemblables Excès, que pour donner aux Tranſubſtantiateurs une Occaſion de les perſécuter.

XXVIII. Les Miracles qu'on débite ſont ſi impertinens, que l'Honneur de la Reli-

Religion Chrétienne demande qu'on les mette au Rang des Fâbles. L'An 1399, les Juifs de Pologne * s'avisérent de percer une *Hostie* à Coups de Couteau. Le Sang qui en rejaillit sur le Visage ne put être effacé. Etonnez de ce Prodige, ils voulurent enterrer les Particules de cette Hostie déchirée ; mais, un jeune Enfant qui gardoit les Vaches, la vit, qui s'envoloit, & qui montoit au Ciel, & le Troupeau de Bœufs fléchit les Génoux pour l'adorer. Cette Génuflexion bestiale s'étant réïterée plusieurs fois, le Berger fut obligé d'en informer l'Evêque, lequel étant venu avec beaucoup de Dévotion, trouva l'Hostie. Un Témoin y remarqua l'Endroit sanglant où elle avoit été percée. On fit bruler les Juifs à petit feu ; & afin de rendre le Supplice plus cruel, on jetta des Chiens avec eux dans le Bucher, qui pressez par la Flâme, les déchiroient d'une maniere barbare. On bâtit une Eglise dans le Lieu où l'Hostie avoit été trouvée. Ce Temple devint célébre par divers Miracles, & par les Dons surnaturels que quantité de Personnes y réçurent. Un Controversiste des derniers Siecles n'a pas manqué de s'en prévaloir, & d'en faire une longue Liste, afin de confondre

* *Matthaus Micovius*, *Lib. IV*, *Cap. XLIV*; *Bartolocci*. *Biblioth. Rabb. Lib. III*, *pag.* 725.

fondre par là les *Novateurs*. Je doute que ce Récit en ait converti plusieurs. Il y a peu de Gens capables de se laisser ébranler par un Miracle où les Bœufs se mettent à Genoux pour adorer une Hostie. On se moquera toujours de pareils Contes, & on aura Raison. Jésus-Christ n'est point présent dans l'Eucharistie pour les Bêtes, mais pour les Hommes ; & on ne voit point les Bœufs se mettre à Genoux pour adorer Dieu.

XXIX. La plupart de ces Miracles se débitoient sur des Soupçons, sur les Bruits des Peuples, qui ne respiroient que la Mort des Juifs, afin de s'enrichir de leurs Dépouilles, ou sur des Témoignages fort incertains. Il n'est pas étonnant que lors que que ce * sont les Ecrivains de cette Nation qui rapportent le Massacre de leurs Ancêtres fait en Allemagne, pour une Hostie dont il étoit sorti beaucoup de Sang, ils ajoutent que c'étoit *un Bruit qu'on avoit fait courir*. Mais, les Auteurs Chrétiens ont souvent la même Fidélité, & la même Exactitude que les Juifs. Crantzius † rapportant l'Excès commis l'An 1330 contre une Hostie, qui, dans le moment qu'on la perçoit, fit entendre un Cri comme celui d'un

* *Schialschelet Hakkabala*, *pag.* 112. *Bartoloc. Tom. III*, *pag.* 718.

† *Crantzius*, *Hist. Vandal. Lib. VIII*, *Cap. VIII*.

d'un Enfant qu'on tue, ſans que ce Miracle produisît d'autre Converſion que celle d'une Femme, remarque *qu'on diſoit* que cette Hoſtie avoit été trouvée dans une Synagogue. Une autre Hoſtie, qui cauſa de violens Maſſacres en Allemagne, quatre Ans après, *ſe trouva* ſeulement *teinte de Sang dans une Egliſe.* Le Peuple conclud que les Juifs l'avoient poignardée, uniquement parce qu'il y en avoit un qui demeuroit aſſez proche de l'Egliſe. On prit les Armes, ſans éxaminer davantage le Fait. Les Juifs réduits au Deſeſpoir par une Violence qui n'avoit ni Regle, ni Bornes, s'armérent auſſi; &, enfermez dans des Châteaux où ils avoient cherché leur Sureté, ils vendirent leur Vie fort cher. Une grande Multitude de Chrétiens, auſſi bien que de Juifs, périrent dans ces Combats. C'eſt ainſi qu'un Soupçon & un Bruit populaire ſuffit pour faire couler beaucoup de Sang.

XXX. Eſt-on obligé de croire les *Légendaires* ſur leur bonne Foi, lors même qu'ils rapportent ces Miracles ſur la Tradition des autres, & qu'ils ont vêcu longtems après l'Evénement? Qu'on *liſe*, par éxemple, Suffridus * ſur la Découverte d'une

* *Suffridus, Lib. I; Bart. Bibl. Rabb. Tom. III, pag. 721,*

d'une Hostie, faite en Allemagne, l'An 1299. Tout y est miraculeux. Ce sont des Femmes, qui, après avoir veillé le Sàmedi Saint auprès d'un Sépulchre, vont éveiller le Prêtre de grand Matin, afin qu'il en tire le Corps mort; elles apperçoivent deux grands Luminaires sur la Maison d'un Juif. On enfonce aussi-tot sa Porte. On le force à reconnoître que c'est une Hostie qu'on a percée, qui a jetté beaucoup de Sang, & qu'on a enfouie en divers Lieux, après l'avoir pilée dans des Mortiers. Le Massacre suit cette Découverte. Les Juifs s'enferment dans un Château, & en s'y défendant donnent Occasion à un nouveau Miracle: car, une Fille qui en vouloit sortir pour se faire batiser, s'étant jettée par la Fénêtre, on la vit descendre miraculeusement, comme si elle avoit été portée par des Anges, & fut aussi-tot batisée. Qu'on lise le même Evénement dans Ebérard *. Ce n'est rien qu'il ait passé sous Silence la Garde du Sépulchre, & l'Enlévement du Mort; ce qui fait de là Resurrection de Jésus-Christ une pure Comédie. Mais, on y voit d'un côté l'horrible Massacre qui se fit des Chrétiens & des Juifs. Ces derniers craignant qu'on ne les fît batiser, jettérent leurs Femmes & leurs Enfans dans le Feu,

* *Eberard. Annal. ad An. Christi* 1289.

& s'y précipitérent eux-mêmes. Ils firent aussi consumer leur Or, & tout ce qu'ils avoient de prétieux, afin que les Chrétiens ne s'enrichissent pas de leurs Dépouilles. Suffridus a supprimé cette Circonstance, qui fait Horreur. Il ne faut pas justifier le Desespoir des Juifs : mais, je ne saurois aussi excuser les Chrétiens, dont la Cruauté & la Violence causérent un Desespoir si affreux. Ebérard ne parle point des deux Luminaires miraculeux qui découvrirent l'*Hostie*. Il ne dit point comment cette Hostie pilée dans un Mortier, & enterrée en tant de Lieux, se trouva toute entiere : mais, il ajoute que les Magistrats de Ratisbonne, voulant faire honneur à leur Ville, défendirent le Massacre des Juifs, & se reservérent la Connoissance des Accusations, déclarant que s'ils ne vouloient pas s'opposer à Dieu, en cas qu'il eut Dessein de faire périr cette Nation, ils vouloient aussi être pleinement assurez que c'*étoit* là la Volonté de Dieu ; & à la faveur de cette Déclaration les Juifs de Ratisbonne évitérent le Feu, malgré le Peuple, qui vouloit qu'on les y condamnât. Cette Circonstance supprimée par Suffridus, découvre toute l'Intrigue. On persécutoit les Juifs sous prétexte que Dieu vouloit les exterminer. On n'auroit point allégué ce Prétexte,

texte, s'il y avoit eu des Sacrileges réels; & le Magiſtrat de Ratisbonne, zélé pour ſa Religion, n'auroit ni voulu, ni pu arrêter le Cours de la Juſtice, ſi les Juifs en avoient mérité les plus ſéveres Effets.

XXXI. Enfin, le R. Ménaſſeh eſt trop intéreſſé à la Juſtification des Juifs pour le croire ſur ſa Parole: mais, lors qu'il rapporte des Faits que perſonne n'a conteſtez juſqu'à préſent, il doit être permis de les produire, ſoit pour rendre Témoignage à la Vérité, ſoit pour obliger les Chrétiens qui ſe croient mieux inſtruits que moi à prouver des Accuſations qui me paroiſſent incertaines ou fauſſes. Voici le Fait.

XXXII. Ce Rabbin fameux rapporte que l'An 1631, un Prêtre accuſa un jeune Juif de lui avoir dérobé une Boëte d'Argent, où il enfermoit ordinairement l'Hoſtie qu'il réſervoit pour les Malades. L'Accuſation parut aſſez prouvée par le Caractere de l'Accuſateur qui avoit reçu les Ordres Sacrez, & par la Religion de l'Accuſé qui étoit circoncis; & comme le Sacrilege mérite le Feu, le Juif paſſa par là. Mais, un An après, le Voleur fut pris, & confeſſa le Crime. Le Malheur étoit irréparable; mais, on ſe conſola de l'Injuſtice, puis qu'elle étoit commiſe dans la Perſonne d'un Juif. Eléazar de Solis ſon Frere,

 qui

qui vivoit en ce tems-là plus tranquillement à Amsterdam, produisoit des Preuves trop évidentes de la Mort & du Supplice de son Frere, qui avoit été brulé pour un *Crime supposé*.

XXXIII. Les Excès commis contre les Images, & découverts par de nouveaux Miracles, sont plus anciens que ceux des Hosties; parce que le Culte des unes est beaucoup plus ancien que l'Adoration des autres. On tâche même souvent de remonter beaucoup plus haut qu'on ne doit. On ne * manque pas, par exemple, à placer à l'An 560, l'Action de ce Juif, qui aiant emporté l'Image d'une Eglise dans sa Maison, la perça de Coups, & voulut la bruler; mais, il se trouva tout couvert de Sang: & les Chrétiens qui cherchoient cette Image, le suivant à la Trace du Sang qui couloit, lapidérent le Juif qui l'avoit enlevée. Sans demander comment on suivit cette Image à la Trace de son Sang, puis que le Juif l'avoit emportée chez lui avant que de la frapper, il doit être permis de savoir de quels Monumens on a tiré cet Evénement, & alors on découvre qu'on ne s'appuie que sur l'Autorité de Sigebert, Ecrivain moderne, qui ne cite point de Témoin plus ancien que lui. C'est abuser

* *Bartol. Biblioth. Rabbin. Tom. III, p.* 1705.

ser de la Simplicité des Lecteurs que d'écrire ainsi. Il faudroit au moins les avertir de l'Age des Auteurs qu'on place hors de leur Rang, & ne compter pas pour surs les anciens Evénemens, lors qu'ils n'ont que des Ecrivains nouveaux pour Garens. Les autres, pour tromper plus surement, ne marquent ni le tems où les Evénemens sont arrivez, ni les Auteurs qui les leur ont fournis. C'est ainsi qu'Andronic *, Auteur du quatorzieme Siecle, qu'on confond mal à-propos avec quelques Empereurs de ce Nom, rapporte l'Histoire d'une Image crucifiée à Berythe dans toutes les Formes, sans oublier l'oublier l'Eponge & le Roseau avec lequel on lui donna à boire. Il sortit de l'Eau & du Sang lors qu'on lui perça le Côté. Les Juifs étonnez, aiant encore éprouvé la Vertu de cette Image, en chassant les Démons, en guérissant les Malades, se convertirent. Mais, en quel tems cela est-il arrivé ? En croira-t-on Andronic, Accusateur des Juifs, sur sa Parole; aussi-bien que quand il ajoute qu'on trouva une Image sanglante, qu'un autre Juif avoit jettée dans un Puits à Constantinople ?

 XXXIV.

* *Andronic. contra Jud. Cap. XLIV. Canis. Lection. Antiq.*

XXXIV. Glaber * est plus ancien, & plus éxact que les autres, lors qu'il rapporte que l'An 1017, il y eut une Tempête si violente à Rome, que la plupart des Habitans furent écrasez; & cette Tempête ne s'appaisa que par la Confession d'un *Juif*, qui avoua qu'on s'étoit moqué d'une Image de Jésus-Christ, & que le Pape Benoît l'eut fait punir. L'Historien étoit contemporain à l'Evénement: cependant, son Histoire sent le Paganisme. Bien des Gens ne s'imaginent pas que Dieu fasse tant de Fracas & de Bruit pour une Image insultée, pendant qu'il laissoit impunis tant de Crimes commis contre son Fils à Rome. On a encore plus de peine à se persuader qu'un Juif se soit allé livrer à de Juges impitoiables, au lieu de se faire Chrétien, s'il croioit le Miracle véritable. Les Juifs disent que Dieu, qui leur défend d'avoir des Images, ne leur ordonne pas de briser celles des Idolâtres. Quoi qu'il en soit, il est aisé de comprendre que tous ces Faits, faux ou véritables, divulgués dans le Peuple, ont suffi pour l'autoriser à faire de fréquens Massacres des Juifs, puis qu'on y croioit la Religion intéressée, & que l'Injustice & la Cruauté passoient pour Zêle.

Théo-

* *Glaber. Vita Benedicti III; Concil. Tom. IX, pag.* 810.

Théophane assure * encore que Omar s'étant mis en Tête de rebâtir le Temple de Jérusalem, & voiant que les Fondemens ne demeuroient point fermes, interrogea les Juifs sur la Cause de cet Incident, qui lui aprirent qu'il falloit abattre la Croix qu'on avoit élevée sur la Montagne des Oliviers. Il le fit, & le Fondement demeura : ce qui donna lieu d'abattre quantité de Croix en d'autres Lieux. Mais, par là on fait les Juifs assez sots pour reconnoître & révéler la Vertu de la Croix.

XXXV. Enfin, les Juifs se sont attirez la Haine des Chrétiens par leurs Rebellions †. Quoi que Théodoric les eut favorisés souvent, & rétabli leurs Privileges en divers Lieux, ils ne laissérent pas de faire sous son Regne une Conjuration à Rome, par laquelle ils tuérent un grand Nombre de Personnes. Le Massacre auroit été plus grand, si les Esclaves, animez du Desir de venger leurs Maîtres, ne se fussent jettez sur les Juifs. Il fallut en suite arrêter ces derniers, qui allérent trop loin. Egica, Roi d'Espagne, se ‡ plaignit au Concile

* *Theoph. Chron. An.* 634, *pag.* 284.

† *An. Christi* 694.

‡ *Egica Ep. Synodo Tolet. XVII, pag.* 1361. *Concil. Tolet. Can. VIII, Tom. VI, pag.* 1369.

cile de Tolède d'une Conspiration contre son Roiaume, *faite par* les Juifs, qui agissoient de *concert avec* ceux de la Nation qui *étoient en Afrique*, pour se défaire à *même tems* de tous les *Chrétiens*. Ce Prince *écrivant* au Concile, promettoit de leur envoier les Preuves de son Accusation, lesquelles furent trouvées bonnes; puis que le Concile condamna tous les Juifs à devenir Esclaves; confisqua leurs Biens, & *défendit aux* Enfans d'avoir Commerce avec *leurs Peres, depuis* l'âge de sept Ans. On *fit seulement* Grace à ceux qui étoient dispersés dans la Gaule Gothique, *nécessaires* à l'Etat, parce que la Peste avoit désolé ces Provinces, & qu'elles étoient exposées à des Périls continuels par les Courses des François; ce qui avoit même empêché les Evêques de ce Païs-là d'aller au Concile.

XXXVI. On les accusa peu de tems après * d'avoir livré la Ville de *Tolède* aux Sarrasins, pendant que le *Peuple faisoit ses* Dévotions hors de la Ville un Dimanche des Rameaux. Enfin, pendant la Chaleur des Croisades on les accusa d'avoir envoié un Homme à Babylone; pour avertir celui qui y commandoit du Dessein des Chrétiens,

* *Mariana de Rebus Hispan. in Lib. VI, Cap. XVIII, Tom. I, pag.* 249. *Ann.* 716. *Tudensis, Anno* 1009.

tiens, lequel donna ses Ordres pour détruire plusieurs Eglises à Jérusalem. Je ne sai si cette Trahison qu'on impute aux Juifs d'Orleans, fut bien prouvée: mais, il est certain qu'elle coûta beaucoup de Sang à ce malheureux Peuple; car, on résolut de les chasser de tous les Roiaumes Chrétiens. Cet Arrêt fut éxécuté avec tant de Rigueur en divers Lieux, que le Nombre de ceux qui restérent fut très petit. Ce sont ces Accusations qui ont servi de Raison & de Prétexte aux Décisions qui suivent.

CHAPITRE XIV.

Recueil des Décrets des Conciles, & des Arrêts des Princes contre les Juifs, donnez pendant tous les Siecles de l'Eglise Chrétienne.

I. *On ordonne aux Juifs de respecter la Religion.* II. *Obligés de s'enfermer pendant certaines Fêtes.* III. *En quel tems on ordonna le Respect pour le* Vénérable. IV. *Prêtres respectez.* V. *Disputes avec les Juifs interdites.* VI. *Canons Apostoliques contre les Rites des Juifs.* VII. *Réglement des Apôtres sur la Pâque, expliqué.* VIII. *Défense de judaïser.* IX. *Mariages bigarrez, illicites.* X. *Réglemens des*

Conciles sur cette Matiere. XI. *Peine de Mort, infligée aux Femmes qui épousent un Juif.* XII. *Ces Mariages, nuls par les Conciles.* XIII. *Condition des Enfans.* XIV. *Moine Dominicain marié avec une Juive.* XV. *Réglemens contre la Societé avec les Juifs.* XVI. *Leur Antiquité.* XVII. *Leur Sévérité.* XVIII. *Autorisée par les Rois.* XIX. *Raisons qu'on en donne.* XX. *Peine qu'on infligeoit.*

I. LEs Princes & les Conciles ont tâché de mettre la Religion à couvert des Insultes des Juifs. En effet, quand on suposeroit une Modération éxemplaire dans le Corps de la Nation, & autant de Charité qu'elle a de Haine pour les Chrétiens, on ne peut s'assurer de la Sagesse des Particuliers, qui trop souvent impétueux & téméraires, ont pris Plaisir à se moquer de nos Mysteres. Leur Misére redouble souvent leur Haine, & ne les rend que plus actifs & plus violens. Comme il ne faut pas leur imputer tous les Crimes dont on les charge par Haine, par un faux Zéle de Religion, sur des Récits incertains & des Preuves douteuses, il ne faut pas aussi outrer leur Apologie, les disculper en tout tems, en tous Lieux, en toutes Occasions; & la Compassion qu'on a de leur Misére pro-

produiroit une Injustice criante, si on accusoit les Chrétiens de les avoir toujours condamnez mal à-propos, il suffit de lire les Ecrits qu'ils publient dans les Lieux où ils vivent avec plus de Tranquillité pour qu'ils haïssent la Religion Chrétienne jusqu'à l'outrager par des Termes & des Imputations satiriques. Les Particuliers sont encore plus ingrats que les Docteurs; & fiers de cette Alliance que Dieu a contractée avec eux, ils se regardent toujours comme les Maîtres des Nations sous lesquelles il les a asservies. Il ne faut donc pas conclurre de ce qu'ils sont souvent accablez de Malheurs qu'ils n'aient pas tort dans leurs Emportemens, & qu'ils n'aient pas mérité les Peines qu'on leur a souvent infligées comme à des Coupables.

La Douceur des Princes sous lesquels ils ont vêcu *en Sureté*, ne les a pas toujours humanisés; & Théodose le Jeune * fut obligé de réprimer leur *Insolence* par ses Edits. (*a*) Le Concile † qui se tint à la fin du quatrieme Siecle, long-tems après, à Châ-

* *Cod. Theod. Lib. XVI, An.* 412, *pag.* 228.

(*a*) Après avoir retranché dans l'Edition de Paris le Chapitre précédent, on commence celui-ci par ces Mots: *Le Concile*, &c.

† *Concil. apud Castrum Gonterii, An.* 391, *Cap. XXXII, Tom. XI, pag.* 444.

teau-Gontier, au Diocese de Tours, ordonna qu'on feroit le Procès aux Juifs qui *parleroient mal de la Religion*; & que s'ils étoient convaincus de ce Crime, on les priveroit de la *Communion des Fideles*. Il faut entendre par là la Société civile des Chrétiens, qui étoit alors ordinaire avec les Juifs en France, où ils avoient assez de Pouvoir pour devenir Baillifs des Lieux où ils résidoient; ce que le Concile * voulut empêcher à l'avenir.

II. Afin de prévenir les Insultes, on † défendoit aux Juifs de sortir de leurs Maisons, & se mêler avec les Chrétiens l'espace de quatre Jours, depuis le Jour de la Cêne ou le Jeudi Saint, jusqu'au Dimanche de Pâques. On ne les dispensoit de cette Loi, que dans le Cas d'une Nécessité évidente. Ce qui fut confirmé par le Concile de Maçon ‡, tenu à la fin du sixieme Siecle. Et il sembloit que la Loi fut nécessaire, parce que d'un côté, cette Fête, célébrée en l'Honneur du Fils de Dieu, que

* *Concil. Aurelianense III*, *An.* 538, *Cap. XXX*, *Tom. V*, *pag.* 303.

† *Concil. Bitter. An.* 1246, & 41, *Tom. XI*, *pag.* 686. *Concil. Frisingense*, *An.* 1440, *Cap. XXI*, *Tom. XIII*, *pag.* 1296. *Concil. Bitter. ibid. Cap. LX*, *pag.* 685.

‡ *Concil. Matiscon. An.* 581, *Cap. XIV*, *Tom. V*, *pag.* 969.

que les Juifs avoient crucifié, ranimoit leur Haine pour lui; & de l'autre, les Chrétiens émus d'un Zêle violent & téméraire, se jettoient tumultuairement sur les Juifs. C'est pourquoi les mêmes Conciles, qui ont formé ce Décret, ordonnoient aux Prélats d'empêcher qu'on ne leur fît aucune Violence ce Jour-là. On leur fit la même Défense pour le Jour de la Pentecôte. Enfin, on leur interdit de travailler publiquement les Jours de Fête que les Chrétiens avoient consacré au Service de Dieu, ou des Saints.

III. On ne voit point que les Anciens se soient donnez la peine d'imposer aux Juifs la Loi de respecter le Vénérable, lors qu'on le portoit aux Malades, ou en Procession. Ces Précautions ne pouvoient être imaginées avant les derniers Siecles, où on ne manqua pas de les enfanter. Le prémier Réglement qu'on trouve sur cette Matiere, est du Concile de Vienne *, tenu vers la fin du treizieme Siecle. Ce Concile ordonna *aux Juifs de fermer les Portes & les Fénêtres de leurs Maisons, lors qu'ils entendroient le Son de la Clochette qui annonçoit* la Venue du Sacrement: & celui de

* *Concil. Vienn. An.* 1267, *Cap. XIX*, *Tom. XI*, *pag.* 856.

Frisingue *, qui se tint au milieu du quinzieme Siecle, leur défendit de parler mal ni de la Vierge, ni des Saints, ni de la Religion Chrétienne dans le moment qu'on portoit le Sacrement aux Malades. (a) Il n'y avoit point encore de Décret qui obligeât les Juifs à se mettre à Genoux dans les Rues, & qui les contraignît à une Adoration involontaire.

IV. Les Conciles, aussi jaloux de la Personne des Ministres que des Mysteres, ordonnérent † aux Juifs d'avoir beaucoup de Respect pour les Prêtres: & ce Respect s'étendoit jusqu'à leur défendre de s'asseoir devant un Prêtre, sous peine d'être déféré aux Juges des Lieux, & punis selon l'Exigence du Cas & de la Personne.

V. On fit aussi des Décrets pour garentir les Peuples d'être séduits, & de l'Illusion où ils pouvoient tomber. Les Laïques peuvent rarement disputer avec Succès contre eux, parce que la Vérité de la Religion Chrétienne, & la Conversion des Juifs dépendant de l'Accomplissement des Prophéties, qui ont caractérisé le Messie,

* *Concil. Frisingense*, *An.* 1440, *Cap. XXI*, *Tom. XIII*, *pag.* 1296.

(a) Cela est effacé dans l'Edition de Paris.

† *Concil. Matisconense*, *An.* 581, *Cap. XIV*, *Tom. V*, *pag.* 969.

sie, le Juif se défait sans peine d'un Chrétien qui ne sait pas l'Hébreu: il lui nie détroussement que ce qu'il cite soit dans l'Original. Produire contre eux la Vulgate, une Version Françoise ou Allemande, c'est s'exposer à leurs Insultes, sans gagner rien sur leur Esprit; au lieu qu'ils peuvent faire de l'Embarras à un Chrétien foible ou simple. C'est pourquoi les Conciles * se servoient de l'Autorité qu'ils avoient sur cette Nation opprimée pour défendre de disputer avec les Chrétiens, de peur qu'ils n'eussent l'Avantage d'en séduire quelqu'un.

VI. C'étoit encore une Précaution nécessaire que celle d'empêcher les Chrétiens de participer aux Cérémonies qui avoient quelque Rapport à la Religion Judaïque. Les Canons † qui portent le Nom des Apôtres, défendent là-dessus quatre choses.

Prémiérement, de jeuner avec les Juifs. Il s'agit là des Chrétiens orthodoxes, qui rejettoient la Religion de la Synagogue, & qui avoient seulement la Foiblesse de jeuner

* *Concil. Frisingense*, *An.* 1440, *Cap. XXI*, *Tom. XIII*, *pag.* 1296.

† *Can. Apost. LXX*, *ou LXXI*, & *LXXII*, *apud Coteler. Patres Apostolici Tom. I*, *pag.* 446. *Balsamon in Can. Apost. pag.* 270. *Concil. Laodic. Can. XXXVII* & *XXXVIII*, *Tom. I*, *pag.* 1503.

jeuner avec elle; parceque, si on les avoit regardez comme des Personnes souillées de quelque Tache de Judaïsme, on les auroit *excommuniées*, au lieu de les suspendre, ou *de les déposer*. Cependant, cette Loi étoit trop sévere, & l'Observation d'un Jeune fait dans le même tems que les Juifs, ne méritoit pas une Peine si rigoureuse.

On défendoit aussi aux Chrétiens de célébrer les Fêtes des Juifs, & de recevoir les Présens qu'ils leur envoioient ce Jour-là. Le Concile de Laodicée ordonne la même chose: mais, on a de la peine à concilier ces Décrets avec la Coutume de plusieurs Eglises, qui célébroient le Sabbat avec les Juifs, & le Dimanche avec les Chrétiens. On sait même que cette Coutume a duré assez long-tems. D'ailleurs, on ne voit pas un grand Mal à célébrer la Mémoire des Miracles que Dieu a faits sous l'Ancien Testament. Faut-il oublier ces Miracles, & en ternir la Mémoire parce qu'ils ne nous regardent pas aussi directement que la Nation Judaïque? On n'envoioit des Présens qu'à la Fête de Purim, célébrée à cause de la Délivrance obtenue par Esther. Il n'y avoit là aucune Superstition, jusqu'à ce qu'on s'avisât de crucifier l'Image d'Aman en Mépris de Jésus-Christ.

Le

Le troisieme Article, qui condamne l'Usage des *Azymes*, ou des Pains sans Levain qu'on mangeoit à Pâques, est un peu plus juste: c'est pourquoi le Concile * qu'on apelle Quinisexte, l'a inséré dans ses Canons. Il ne laisse pas de faire une Difficulté. Les Grecs demandent comment les Latins peuvent célébrer avec des Hosties sans Levain, puis que l'Usage en est condamné. Si la Déposition, *disent-ils*, est ordonnée à ceux qui mangent seulement les Azymes des Juifs, quelle doit être la Condamnation & la Peine de ceux qui célébrent le Sacrement de la Pâque comme eux? Les uns le mangent comme un Pain commun; cependant, on les dépose, & on les prive de la Communion: les autres font revenir l'Usage Judaïque dans l'Eglise, sur l'Autel, dans le Sacrifice, & prétendront ne pécher pas. Un Archevêque † de Bulgarie répondoit pour les Latins, que le Canon ne condamne point l'Eglise Romaine, parce que cet Usage n'étoit point encore établi chez les Latins; & que les Grecs, qui sont venus depuis, se sont trop échauffez sur la Matiere.

* *Concil. Quinisex. An.* 692, *Cap. XI*, *Tom. VI*, *pag. Balsamon in Canon. pag.* 270 & 372.

† *Demetrius Chomatenus*, *Responsiones ad Constantin. Cabasilæ Interrogata. In Jure Græco-Rom. Tom. V*, *pag.* 316.

re. Ce dernier Fait eſt véritable, & le premier très faux. Un Rite eſt toujours condamné, ſoit que la Condamnation précéde, ou qu'*elle* ſuive ſon Inſtitution, lors que *la* Sentence eſt nette.

VII. On voit un autre Réglement *ſur* la même Matiere dans les * Conſtitutions Apoſtoliques, qui fait beaucoup de peine aux Interprêtes. „On défend aux Chré„tiens d'obſerver la Pâque avec les Juifs, „parce que nous n'avons plus de Commu„nion avec cette Nation, & qu'elle ſe „trompe ſur ſon Calcul pour la Célébra„tion de cette Fête, qu'on eſt obligé d'exa„miner ſcrupuleuſement, afin de ne célé„brer pas deux Pâques dans une même An„née.„ Les Critiques tirent de ce Décret une Preuve contre l'Autorité des Conſtitutions Apoſtoliques, puis que la Controverſe de la Célébration de la Pâque ne commença à ſe former que du tems de Saint Irénée, & ſous le Pontificat de Victor: cependant, cette Queſtion paroît ici décidée par Saint Clement. D'ailleurs, Saint Epiphane rapporte † que les Audiens, qui vouloient célébrer la Pâque avec *les* Juifs, s'appuioient ſur un Décret des Apôtres tiré de leurs Conſtitutions, qui les exhor-

* *Conſtit. Lib. V, Cap. XVII, pag.* 322.
† *Conſtit. Lib. V, Cap. XVII, pag.* 322.

hortoient à préférer l'Union des Eglises à un Calcul éxact des tems, qui est inutile, & à l'Usage de célébrer la Pâque *avec ceux de la Circoncision*. Il y a une Opposition formelle entre le Décret qu'on lit aujourd'hui dans les Constitutions, & celui que Saint Epiphane a cité ; puis que dans l'un, on exhorte les Chrétiens à calculer éxactement le Jour de la Fête ; que dans l'autre, on veut qu'ils négligent ce Calcul, & que, sans se mettre en peine de l'Exactitude, on garde l'Union avec les Eglises Chrétiennes. Enfin, Saint Ignace *, écrivant aux Fideles de Philippes, leur défend aussi de célébrer Pâques *avec les Juifs*, prétendant que ceux qui le font, & qui reçoivent leurs Présens dans cette Fête, participent au Crime de ceux qui ont tué le Seigneur Jésus & ses Apôtres. La Défense de célébrer la Fête avec les Juifs, est commune aux Apôtres, & à St. Ignace: mais, il est bon d'y faire quelques Remarques. On a raison de soutenir que ces deux Passages sont supposez; puis que les Chrétiens du prémier & du second Siecle célébroient Pâques avec les Juifs, ou regardoient cette Coutume comme si indifférente, qu'ils n'eurent là-dessus aucune Dispute jusqu'au Pontificat de Victor. Les Lettres que Saint Iré-

* *Usserius de Ignat. Cap. IX, pag.* 203.

Irénée & Polycrate, *Sécrétaire* des Eglises d'Asie, écrivirent à cet ancien Evêque, en sont des Preuves *évidentes*. Cette Réfléxion est d'autant *plus* solide contre les Lettres d'*Ignace*, qu'*il avoit été Disciple* de Saint Jean, & qu'il vivoit à Antioche, dont le Peuple continua de célébrer avec les Juifs, jusqu'à ce que le Concile de Nicée eut fait un * nouveau Réglement. Non seulement il ne pouvoit condamner l'Usage de son Eglise, & de son Troupeau; mais, il se seroit condamné lui-même, s'il avoit dit ce qu'on lui attribue. 2, C'est prêter ses Imaginations au faux Ignace, que de dire qu'il ne censuroit pas les Quartodecumans; mais, ceux qui alloient manger l'Agneau de Pâques avec les Juifs, ou qui en recevoient chez eux une Portion qu'on leur envoioit. Car, la Loi défendoit aux Juifs d'envoier aucune Partie de l'Agneau hors de la Maison, & ils n'auroient pas reçu les Chrétiens à leur Table pour *le manger avec* eux. Les *Symboles*, ou les Présens, dont parle cet Auteur, étoient les Azymes. 3, Saint Epiphane paroît prévenu contre les Audiens, & donner à la Constitution des Apôtres un Sens tout différent de celui qu'elle

* *Haloix, illustr. Eccles. Orient. Script. in Vitâ Ignatii, Tom. I, Cap. XXII, & Tom. II, ad Irenai Vitam, Cap. XI.*

qu'elle doit avoir *. L'Exemplaire de ces anciens Hérétiques doit être préféré aux nôtres, & leur Explication à celle de Saint Epiphane; car, outre que leurs Exemplaires, qu'ils avoient citez avant Saint Epiphane, étoient fort anciens, & par conséquent plus corrects, on y faisoit parler les Apôtres plus judicieusement qu'on n'a fait depuis. Car, l'Exactitude sur le Calcul d'un Jour n'est point assez importante pour en faire ni l'Etude des Chrétiens, ni une Controverse de Religion; & la Célébration de la Pâque à certain Jour aiant été indifférente sous le Gouvernement des Apôtres, & de leurs prémiers Successeurs, ils ont du nécessairement tenir le Langage que les Audiens leur donnoient. Saint Epiphane, aussi rempli de Préjugés que celui qui a changé cet Endroit des Constitutions, fait Violence au Texte. Il fait dire aux Apôtres qu'il faut imiter *ceux qui sont sortis de la Circoncision*. Mais, les Juifs, qui se convertissoient, faisoient-ils une Secte différente dans le Christianisme? Avoient-ils un Jour de Pâque différent des Prosélytes Gentils? A-t-on appellé ainsi les Chrétiens? Pourquoi donc leur donner un nouveau Titre?

* *Epiphan. Haeres. LXX, pag.* 822, ἐκ περιτομῆς, ceux de la Circoncision. *Saint Epiphane traduit*, ceux qui sont sortis de la Circoncision.

Titre? Pourquoi parler là des Juifs convertis plutot que des autres Chrétiens? Si quelques-uns célébroient la Pâque avec les Juifs, c'étoient plutot ceux qui étoient *sortis de la Circoncision*, accoutumez depuis long-tems à le faire le quatorzieme de la Lune de Mars. Il auroit donc été non seulement inutile, mais, imprudent d'indiquer ces Chrétiens préférablement aux autres, qui avoient naturellement beaucoup plus d'Eloignement pour les Rites Judaïques. Ainsi, les Audiens avoient raison de citer ce Décret qui leur étoit favorable, & qui leur donnoit la Permission de célébrer Pâques avec les Juifs.

Le Canon des Apôtres défendoit encore aux Chrétiens de fournir de l'Huile pour les Lampes des Synagogues, & de les aller allumer.

VIII. Saint Ignace, à qui on attribue diverses Lettres, censure souvent les Chrétiens *Judaïsans*, parce qu'il étoit ridicule de croire en Jésus-Christ, & de vouloir retenir le Judaïsme. *Le Christianisme*, disoit-il * barbarement, *n'a point cru au Judaïsme; mais, le Judaïsme a cru le Christianisme.* Il insinue qu'il y avoit encore des Gens qui vivoient *selon la Loi*; & par là, il faut entendre quelques-unes des Cérémonies que Moïse

* *Ignat. Epist. ad Magnes. pag.* 19, 21, 22.

Moïse avoit instituées. C'est pourquoi on a fait couler dans le Texte un Terme qui signifie le *Judaïsme*. Il y avoit aussi des Chrétiens qui observoient le Samedi préférablement au Dimanche, dont il recommande l'Excellence. Enfin, il * ne vouloit point qu'on écoutât ceux qui enseignoient le Judaïsme, de peur qu'on ne se laissât corrompre.

On rapporte le Canon † d'un Concile d'Antioche, qui défend aux Chrétiens de célébrer les Mysteres avec les Juifs, & d'avoir les mêmes Sentimens qu'eux, & de leur donner le Titre de *Freres*.

Je ne sai si on doit raporter encore à cet Article le Reproche que les Grecs faisoient aux Latins, de baiser & d'adorer l'Ancien Testament, lors que les Juifs le portoient entre leurs Mains. Les Grecs ‡ sont si sujets à faire de fausses Accusations, qu'on ne rapporte qu'avec Scrupule ce qu'ils disent. Quoi que ce ne soit pas un Crime que de respecter la Loi, quelle que puisse être la Main qui la porte, il falloit pourtant qu'on en fît un Acte de Religion, puis que cela alloit jusqu'à la Genuflexion; & cela

* *Ad Phil. pag.* 32.

† *Nomocanon. apud Coteler. Monum. Tom. I I, pag.* 142.

‡ *Graci contra Lat. ibid. Tom. II.*

cela se faisoit apparemment dans le tems que le Rabbin tiroit la Loi de l'Armoire.

IX. Il n'y a aucune Superstition dans la Célébration des Mariages chez les Juifs. Il est vrai qu'ils permettent d'épouser leurs Nieces; mais, les Papes donnent aussi souvent des Dispenses pour de semblables Mariages. D'ailleurs, leurs Cérémonies * sont assez pures.

Cependant, on n'a pas laissé de condamner les Mariages des Juifs avec les Chrétiens, parce qu'on craignoit que ce Mélange de Religions ne causât des Haines domestiques, ou que la Partie la plus foible ne se laissât corrompre. On redoutoit particuliérement l'Autorité des Maris sur leurs Femmes; & le Pouvoir des Femmes sur les Hommes n'est pas moins redoutable. Saint Ambroise † le prouvoit éloquemment par l'Exemple de Samson, & de tant d'autres qui s'étoient laissés corrompre, & que l'Amour avoit perdus. Comment l'Union subsistera-t-elle, *disoit-il*, s'il y a une si grande Opposition dans vos Oraisons & dans vôtre Foi? Comment recevrez-vous ensemble la Bénédiction sacerdotale, par laquelle doit commencer vôtre Union, si vous n'avez

* *Léon de Modene, Cérémonies des Juifs, IV Part. Chap. II & III, pag.* 125, *&c.*

† *Ambros. Lib. IX, Epist. LXX, pag.* 174.

vez ni le même Culte, ni la même Foi? L'Empereur Théodose * ordonna qu'un Juif qui épouseroit une Chrétienne seroit puni comme un Adultere.

X. Le Concile d'Elvire † condamna les Mariages qui se contractoient avec des Hérétiques, ou avec des *Juifs*. Les Interprêtes prétendent qu'il faut corriger deux Endroits du Texte, & que dans l'un il faut remettre le Titre *de Schismatiques*, d'autant plus que le Concile de Carthage, qui semble avoir copié ce Décret, s'est servi de ce Mot, & qu'il y auroit une double Loi contre les Hérétiques. On pousse la Sévérité encore plus loin, & on soutient qu'il n'étoit pas permis de donner sa Fille aux Hérétiques, & par conséquent aux Juifs qui sont nommez avec eux, lors même qu'ils avoient embrassé le Christianisme. Ces Conjectures sont hardies & peu fondées. Le Concile de Carthage ‡ avoit une Raison d'insérer les Schismatiques dans sa Loi, à cause des Donatistes qui étoient puissans & nombreux en Afrique. Mais, pourquoi don-

* *Cod. Theod. L. V, C. de Jud. Lib. II, de Nupt.*

† *Concil. Eliberit. Cap. XVI, Tom. I, pag.* 972. *Mendoza de Confirm. Concil. Eliber. Lib. II, pag.* 1151. *Hareticis*, lege, *Schismaticis. Catholicas*, lege, *Catholicis.*

‡ *Concil. Carthag. III, Cap. XII, Tom. II, pag.* 1196.

donner la même Penſée aux Evêques d'Eſpagne, entre leſquels il n'y avoit aucun Schiſme? Ces deux Décrets n'ont point d'autre Conformité que celle de la Matiere, & il ne paroît point que l'un ait été tiré de l'autre. La Répetition du Terme d'Hérétique n'eſt point vicieuſe, parce qu'elle donne plus de poids à la Loi. Sur tout, c'eſt être ſévere juſqu'à l'Excès, que d'ôter aux Convertis la Liberté de ſe marier avec des Chrétiens. Voudroit-on qu'ils épouſaſſent des Femmes Juïves, ou Païennes; ou leur faire garder le Célibat malgré eux? C'étoit là mettre un grand Obſtacle à leur Converſion, au lieu de la faciliter. On étoit à Chalcédoine * fort éloigné de cette Rigueur, puis qu'on y permettoit les Mariages ſur la ſeule Eſpérance que le Juif, ou l'Hérétique donnoient de ſe convertir. Le Concile fonde ſa Défenſe des Mariages bigarrez, ſur ce qu'il ne peut y avoir *de Société entre un Fidele & un Infidele.* On a inſéré une ſemblable Défenſe dans les Décrets du prémier Concile de Nicée; mais, elle ne ſe trouve que dans les Canons qu'on a empruntez des Arabes. Un grand Nombre de Conciles ont ſuivi celui d'Elvire, & ſont uniformes ſur la Condamna-

* *Concil. Chalced. Act. XV, Cap. XIV, pag. 761, Tom. IV.*

damnation : ils ſe ſont ſeulement diviſez ſur la Nature des Peines qu'il falloit infliger à ceux qui violoient la Loi.

XI. La Loi * la plus ſévere qu'on ait publiée contre ces Mariages, étoit celle de l'Empereur Conſtance, lequel eut toujours une forte Averſion contre les Juifs : car, il condamnoit à la Mort tout Juif qui épouſoit une Femme Chrétienne. La Rigueur étoit d'autant plus grande qu'il ne s'agiſſoit que des Femmes d'une baſſe Naiſſance, & qui ſe laiſſoient gagner d'autant plus aiſément par les Juifs, que leur Réputation n'étoit pas fort bonne chez les Chrétiens. En effet, la Loi parle de Femmes qui étoient ſorties des *Gynecées* ; c'eſt à-dire, de certains Lieux où l'on enfermoit un grand Nombre de Filles & de Femmes pour filer de la Laine, & travailler pour le Service de l'Empereur, ou des Particuliers. Ces Maiſons étoient décriées par deux Raiſons : 1, l'une, qu'on y enfermoit des Perſonnes publiques, afin de les forcer à la Pénitence & au Travail : 2, l'autre, que les Directeurs & les Maîtres de ces Maiſons abuſoient ſouvent de celles qu'on y avoit renfermées. Cependant, on puniſſoit de Mort ceux qui les épouſoient. La Loi ne parle que des Femmes ; d'où les Juriſcon-

 ſultes

* *Cod. Theod. XVI, Lib. VI, pag.* 223.

fultes ont conclu que la même Peine n'étoit pas ordonnée contre les Hommes, parce qu'une Femme se laisse plus aisément séduire, & que les Maris ont plus d'Autorité pour commander, ou pour persuader la Religion; mais, cela est fort incertain.

XII. On a vu des Conciles * qui ordonnoient la Séparation de ces Mariages. Je ne sai pourquoi il y a des Interprêtes qui se soulevent contre l'Autorité du Concile Quinisexte †, qui sépare & qui déclare *nuls* les Mariages contractez entre deux Personnes de différente Religion; ni comment on déclame contre Balsamon ‡, parce qu'il a soutenu qu'il n'y a point *d'Union entre le Loup & l'Agneau*, ni de Société entre des Personnes, dont les Vœux & les Désirs sont contraires, & qu'ainsi il faut conformement aux anciens Canons séparer ces Mariages; car, le quatrieme Concile de Tolede avoit déjà donné Ordre que chaque Evêque avertît les Juifs, mariez à des Femmes Chrétiennes, de se convertir, s'ils vouloient demeurer ensemble; & que sur le Refus d'une prompte Conversion, on les séparât, *parce*

* *Concil. Tolet. IV*, *An.* 633, *Canon. LXIII. Ibid. pag.* 1720.

† *Concil. Quinisextum*, *An.* 692, *Tom. VI*, *pag.* 1174.

‡ *Balsamon. in Canon. LXXII*, *pag.* 449.

parce que l'Infidele ne peut demeurer avec celle qui a la Foi. Le troisieme Concile d'Orléans * avoit dès le commencement du sixieme Siecle statué que cette Séparation étoit nécessaire, & l'avoit ordonnée sous peine d'Excommunication. Photius † cite une Constitution par laquelle ces Mariages étoient regardez comme des Adulteres. Thomas d'Acquin a soutenu depuis, que les Mariages avec les Hérétiques étoient permis & légitimes; mais, son Sentiment ne suffit point pour condamner Balsamon, appuié de l'Autorité de tant de Conciles. Boniface VIII, plus doux que les Conciles, se contenta de priver de sa Dot la Femme qui avoit contracté avec un Juif. Mais, cela dépendoit-il de lui? Et le Mari pouvoit-il se dispenser du Serment qu'il avoit fait de la rendre?

XIII. Quoi que le Droit naturel donne l'Autorité aux Peres sur leurs Enfans, on n'a pas laissé de déroger à cette Loi; & les Conciles ‡ de Tolede ordonnérent que l'Enfant suivroit la Condition de la Mere, lors qu'elle étoit Chrétienne, & qu'on

* *Aurelian. III. An.* 538, *Can. XIII, Tom. V, pag.* 299. † *Phot. Nomocan. pag.* 173.

‡ *Conc. Tolet. III. An.* 589, *Can. XIV, Tom. V, pag.* 1012. *Concil. Tolet. IV. An.* 633, *Can. LXIII. Ibid. pag.* 1720.

qu'on prendroit tous les Enfans pour être batifez.

Les Conciles * auroient bien fait de se tenir dans leurs justes Bornes; & sans statuer sur les Peines civiles & corporelles, dont le Jugement appartient au Magistrat, ils devoient se contenter de l'Excommunication. Le Concile d'Elvire ne la lançoit que contre les Peres qui avoient marié leurs Enfans à des Juifs, & il la bornoit à cinq Années. Mais, les autres Conciles qui ont ajouté l'Excommunication aux autres Peines, parce qu'on ne doit point jouïr des Bénéfices de l'Eglise, lors qu'on s'unit à ses Ennemis, n'ont point fixé le tems; mais, ils le laissoient au Jugement des Evêques. Celui de Clermont, non content de l'Excommunication, voulut encore qu'on fut privé de la Société des Repas avec le Reste des Chrétiens.

XIV. Lors qu'un Juif se corrompoit avec une Femme Chrétienne, on le condamnoit † à une Amende de dix Marcs d'Ar-

* *Concil. Eliberit. Can. XVI, Tom. I, pag.* 972. *Concil. Tolet. VIII, Can. XII. Aurelian. II, Can. XIX, An.* 533, *Tom. IV, pag.* 1782. *Arvense, Can. VI, An.* 533, *Tom. IV, pag.* 1804.

† *Concil. Vien. An.* 1267, *Can. XVII, Tom. XI, pag.* 864.

d'Argent, & la Femme étoit bannie à perpétuité de la Ville après y avoir eu le Fouët. Le Concile de Frisingue ordonna une Amende de vingt Livres de Deniers, paiable au Seigneur du Lieu où le Scandale se feroit commis. Mais, il n'imposoit cette Peine qu'aux Hommes tant Chrétiens que Juifs ; car, les Chrétiens avoient de l'Amour pour les Juives, comme les Juifs en avoient pour les Femmes Chrétiennes.

Un Dominicain tomba dans ce Malheur, & son Amour fut si violent, qu'il consentent à se faire circoncir pour épouser sa Maîtresse, qui lui avoit imposé cette Loi. La chose ne fut pas plutot découverte, que l'Ordre porta ses Plaintes à la Reine de France contre ce Religieux apostat, qui étoit son Confesseur. Elle promit sa Protection, & demanda au Roi la Ruïne des Juifs; mais inutilement, parce qu'il tiroit d'eux des Sommes considérables. (*a*) Tout le Clergé se mît en Campagne contre le Religieux concubinaire, ou marié avec une Juive. Les Prélats représentérent au Prince le Péril, où les mettoit une Nation qui soutenoit qu'il falloit tuër le meilleur des Chrétiens, & qu'on ne devoit pas leur apprendre à manger du Miel. Le Roi éluda la prémiere de ces Maximes, en faisant voir

 que

(*a*) Ceci est retranché dans l'Edition de Paris.

que les Juifs entendoient seulement que c'étoit une Loi excellente chez les Chrétiens que celle de *tuër*, ou de punir les Coupables. Les Prélats se retranchérent à la seconde, & prouvérent qu'ils n'avoient défendu d'enseigner à manger du Miel qu'en Haine de Jésus-Christ, parce qu'on goutoit mieux le Vin, lors qu'on en avoit mangé; & que, comme le meilleur Vin étoit le plus propre pour servir Dieu, & pour être consacré à l'Autel, les Juifs, qui ne pouvoient souffrir l'Honneur qu'on faisoit au Fils de Dieu par la Consécration de l'Eucharistie, ne vouloient point qu'on aprit un Sécret infaillible pour connoître le bon Vin. L'Argument des Evêques étoit tiré de loin. Il ne faut pas s'étonner si le Roi n'en fut pas touché. Les Prélats alléguérent qu'on lisoit dans le Talmud *que* Jésus-Christ *étoit damné*. Le Roi n'en voulut rien croire. Il étoit persuadé qu'ils n'agissoient que parce que la Reine les y poussoit. Cependant, il ceda à leurs Importunitez. Il fit mourir ceux qui avoient circoncis le Moine concubinaire, ou marié, & chassa de son Roiaume tous les *Juifs*, sous peine de Confiscation de Biens & Vie, s'ils y restoient au delà de trois Mois. *Ils* comptent cet Exil pour le vintieme de leurs Malheurs; mais, ils ne marquent ni la Circonstance du Tems,

ni

ni le Nom du Roi de France sous lequel il doit être arrivé. Ils * avouent même qu'ils ont tiré cette Histoire des Ecrits de quelques Allemans, parce que les Historiens François n'en parlent point. Ils † rapportent un Evénement semblable arrivé en Angleterre l'An 1260, excepté que le Moine y est changé en Prêtre, & la Peine de l'Exil en celle du Feu, en cas que les Juifs ne se convertissent pas; ce qui produisit un Changement presque général de la Nation, à qui on enleva tous les Enfans de six Ans pour en faire des Chrétiens.

XV. Les Rois & les Conciles ont prévenu les Excès des Juifs, ou la Foiblesse des Chrétiens, qu'une trop grande Mollesse pour la Religion Judaïque auroit pu corrompre. Ce n'étoit pas une Matiere Synodale, que de faire des Décrets pour interrompre la Société civile entre les Chrétiens & les Juifs. Les Exhortations particulieres, proportionnées aux Besoins & aux Accidens qui peuvent arriver, & qui sont arrivez quelquefois, auroient suffi sans dresser des Loix éternelles, dont la Sévérité a quelque chose d'odieux, & ne

* *Salomon, Ben Virga, Tribus Juda; Gentius, Hist. Jud. pag.* 143.

† *Schialschelet Hakkabbala, pag.* 112.

ne sert à la Postérité que pour entretenir des Haines inutiles & criminelles.

Cependant, les Peres ont paru très sévéres contre la Liberté qu'on se donnoit de parler, d'entrer dans les Maisons des *Juifs*, de se baigner, ou de manger avec eux. Saint Ambroise * exhortoit les Peuples à être sobres & tristes, lors que les Païens célébroient leurs Fêtes, & à éviter jusqu'à *l'Entretien des Juifs*. En vain ferois-je ici une Enfilade ennuieuse de tous les Décrets des Conciles, qui ont condamné la Société du Juif avec le Chrétien dans une même Maison, ou celle des Repas. Je remarquerai seulement cinq choses qui renfermeront tout ce qu'ils ont ordonné sur cette Matiere.

XVI. Prémiérement, ces Défenses sont anciennes; car, elles furent faites en Espagne dès le Concile d'Elvire † sous peine d'Excommunication. Les Arabes ont attribué un semblable Décret au Concile de Nicée ‡; mais, on a voulu seulement lui donner plus de Force & d'Autorité, en le produisant sous le Nom d'une Assemblée vénérable. Cependant, est-il certain que les

* *Ambrosius, Sermone XIX de Calend.*
† *Concil. Eliber. Can.* 50. *Tom.* I, *pag.* 976.
‡ *Concil. Nican. Can.* 52, *Tom. XI*, *pag.* 307.

les Synodes ont renouvellé de tems en tems ces Défenses, soit parce qu'on les violoit, ou qu'on les avoit oubliées? On les trouve dans les Conciles * d'Epaone, de Maçon, d'Orleans, d'Agde, de Narbonne, de Vienne, & celui de Frisingue tenu l'An 1440.

XVII. Secondement, on a poussé quelquefois la Sévérité jusqu'à défendre d'acheter de la Viande, & les autres Alimens de la Main des Juifs. Cette Nation, privée des Charges & de tous Emplois, s'attache au Commerce depuis une longue suite de Siecles. Pour leur ôter cette Ressource, les Chrétiens, infiniment plus puissans & plus nombreux, se liguoient pour obliger ces Marchands à leur donner à vil Prix ce qu'ils vouloient acheter d'eux; & cette espece de Conjuration s'exécutoit si fidélement, qu'on fut obligé de leur donner des Inspecteurs Juifs, pour régler le juste Prix des Marchandises qu'ils exposoient en Vente, afin que les Chrétiens fussent obligez de les prendre au Prix fixé. Le Privilege étoit utile à la Nation. Théodose † qui le

* *Concil. Narbonens. Concil. Bitterense, An.* 1246, *Can.* 38, *Tom. XI, pag.* 685. *Concil. Vienn. An.* 1267. *Can.* 18. *Ibid. pag.* 864.

† *Cod. Theod. L. XVI, Lib. X, pag.* 226. *An. Christi* 396.

donna, se fondoit sur cette Maxime naturelle, que *chacun doit être Maître de son Bien*. On trouva dans la suite du tems un autre Moien de rendre leur Commerce plus difficile: non seulement, leur défendant de vendre de la Viande pendant les Jours de Jeune, mais, en les chassant des Marchés & des Lieux publics, & en les obligeant de se renfermer dans leurs Maisons pour y vendre en sécret.

XVIII. Les Rois d'Espagne ont appuié ces Décrets des Conciles. L'un d'eux soutient *, que *puis que*, selon St. Paul, *il n'y a rien de pur à ceux qui sont impurs*, on doit rejetter toute espece de Commerce avec les Juifs, & qu'on ne peut manger avec eux sans Crime. Un autre †, après avoir confirmé la Loi, condamne à de grosses Amendes ceux qui recevront quelque Présent de la part d'un Juif, soit directement, soit indirectement.

XIX. Les Conciles & les Princes ont allégué diverses Raisons pour appuier leurs Loix & leurs Décrets. L'un soutient ‡ que les Juifs sont ceux que Dieu ménace, parce qu'ils ont vendu *le Juste pour de l'Argent, & le Pauvre pour un Soulier*; d'où ils concluënt

* *Recared. Leg. Visigoth. L. XII, Tom. I, II, Lib. VIII.* † *Ervigius, ibid.*

‡ *Ervig.*

cluënt que c'eſt pécher que de les favoriſer. L'autre ſoutient qu'e les Juifs ſont plus ſouillez que la Souillure même; & c'étoit là le Sentiment de Saint Ambroiſe * auſſi bien que celui de Récarede †, Roi des Viſigoths.

Le Concile d'Agde ‡ y faiſoit intervenir l'Honneur du Chriſtianiſme; car, il trouvoit que les Juifs ne mangeant point des Viandes préparées par un Chrétien, c'étoit s'avilir & s'abbaiſſer au deſſous d'eux, que de manger ce qu'ils ſervoient. Ce Concile étoit fort délicat ſur le Point d'Honneur, & avoit oublié que la Raiſon de cette Différence venoit de la Loi, plutot que du Mépris pour les Chrétiens, puis qu'elle défendoit de manger du Sang; ce qu'on obſerve avec une Exactitude, qui ne permet pas de prendre un Repas, ſi on n'eſt bien aſſuré que la Bête a été bien ſaignée.

Enfin, le Concile de Vienne ⸸ appuioit ſon Décret ſur la Crainte que les Juifs n'empoiſonnaſſent les Chrétiens, ſi on mangeoit avec eux.

* *Ambroſ.* † *Recared.*

‡ *Concil. Agathenſe*, *An.* 506. *Can.* 40, *Tom. IV*, *pag.* 1390.

⸸ *Concil. Vienn. An.* 1267. *Can.* 18, *Tom. XI*, *pag.* 864.

XX. Les Peines * qu'on infligeoit à ceux qui violoient ces Décrets, étoient plus ou moins rigoureuses, selon l'Humeur & le Génie de ceux qui les composoient. On imposoit quelquefois sept Jours de Pénitence à celui qui avoit mangé avec un *Juif*, & si on refusoit d'obéïr, la Peine varioit selon la Qualité des Personnes. Une Personne de Qualité étoit excommuniée pour un An, & un Homme du Peuple recevoit cent Coups de Fouët. Le Concile d'Epaone † privoit les Laïques de l'Honneur de manger avec les Prêtres, lors qu'ils s'étoient souillez par un Repas, avec les *Juifs*. Le Concile de Maçon ‡ plus sévere interdit toute Société aux Chrétiens, tant Laïques qu'Ecclésiastiques qui auront mangé chez un Juif; mais, l'Excommunication étoit la Peine la plus ordinaire. Le Concile de Vienne ‖ eut peur de trouver quelque Opposition de la part des Princes & du Clergé,

* *Concil. Coyacense*, *An.* 1050. C. 6. *Tom. IX*, *pag.* 1065.

† *Concil. Epaon. An.* 517. *Can.* 15, *Tom. IV*, *pag.* 1578.

‡ *Concil. Matiscon. An.* 581. *Canon.* 15, *Tom. V*, *pag.* 790. *Concil. Narbonense*, *An.* 1227. *Canon.* 2, *Tom. XI*, *pag.* 305.

‖ *Concil. Vienn. An.* 1267. *Can.* 18. *Ibid. Conc. Frisingense*, *An.* 1296. *Can.* 21, *Tom. XIII*, *pag.* 1296.

Clergé, qui ne se faisoient pas peut-être un Scrupule de manger chez des Etrangers. C'est pourquoi il excommunia par avance l'Evêque de Saltsbourg, qui n'avoit pas encore pris Possession de son Evêché, s'il ne procédoit pas avec Rigueur contre les Réfractaires.

CHAPITRE XV.

Suite de la même Matiere.

I. *Loix sur les Esclaves Juifs de Constantin & Constance.* II. *Révoquées par Honorius.* III. *Celle de Théodose le Jeune, reçue.* IV. *Liberté, donnée aux Esclaves.* V. *Nourrices, interdites.* VI. *Sévérité du Concile de Beziers contre les Médecins.* VII. *Autorisée par les Papes.* VIII. *Privation des Charges.* IX. *Conciles qui l'ordonnent.* X. *Amendes ordonnées par les Princes.* XI. *Taxes imposées aux Juifs pour les Dîmes & les Curez.* XII. *Usures, condamnées.* XIII. *Témoignage des Juifs, rejetté.* XIV. *Enlévement des Enfans, permis.* XV. *Exhérédation des Enfans, défendue.* XVI. *Marque pour distinguer les Juifs, ordonnée par Ptolomée Philopator.* XVII. *Mieux établie par les Perses & le Concile de Latran.* XVIII.

Roue,

Roue, ordonnée par le Concile de Narbone. Mort du Pape & du Roi. XIX. *Chape avec des Manches, ordonnée aux Juifs.* XX. *Violence que les Juifs se font de porter la Marque.* XXI. *Chapeau cornu. Roue blanche & rouge..* XXII. *Chapeau jaune.* XXIII. *Origine ancienne de l'O jaune. Raisons d'un Poëte.* XXIV. Di*vers Réglemens.*

I. ON ôta aux Juifs l'Usage des Esclaves Chrétiens. Les Empereurs commencérent. Constantin * en *fit* une Loi six Mois avant sa Mort. *La Loi, qui nous* est restée, porte seulement une Défense aux Juifs de circoncir les Esclaves qu'ils ont à leur Service sous peine de les perdre. Mais, Eusebe † donne beaucoup plus d'étendue à cette Loi; car, il rapporte que ce Prince défendit aux Juifs de se servir des Chrétiens; & tout Esclave Chrétien, qui se trouvoit dans la Maison d'un *Juif, devenoit libre, & le Maître étoit condamné à l'Amende.*

Constance ‡ a fait une Loi *plus rigoureuse* sur la même Matiere; car, *1*, *il* condam-

* *Cod. Theod. L. XV, Tit. IX, Lib. I, pag.* 247.
† *Euseb. de Vitâ Const. Lib. IV, Cap. XXVII, pag.* 538.
‡ *Cod. Theod. L. XVI, Tom. IX, Lib. II, p.* 248.

condamnoit à la Mort le Maître qui avoit circoncis un Esclave Chrétien. 2, Il confisquoit les Biens du Juif qui acheteroit à l'avenir un Esclave Chrétien. 3, Enfin, il confisquoit les Esclaves Païens qui entreroient au Service des Juifs. Sozomene * attribue cette Loi non seulement à Constance, mais, à ses Freres; ce qui fait voir qu'on l'éxécuta dans tout l'Empire Romain; & le But qu'on s'y proposoit étoit de diminuër le Nombre des Juifs, de multiplier celui des Chrétiens, & d'empêcher qu'on ne les corrompît. Ces Loix ont causé de grands Embarras aux Interprêtes, qui ont cru qu'Eusebe & Théodose le Jeune se sont trompez, en attribuant à Constantin la Loi de son Fils, parce que le Pere n'avoit condamné que les Juifs qui circoncisoient leurs Esclaves; au lieu que Constance a puni tous ceux qui acheteroient des Esclaves Chrétiens. L'un punissoit seulement l'Abus, & l'autre interdisoit l'Usage: mais, cette Difficulté ne doit pas nous arrêter.

II. Honorius eut autant de Douceur que Constance avoit eu de Sévérité. On se plaignit sous son Regne de ce que les Juifs multiplioient le Nombre de leurs Esclaves Chrétiens jusqu'à l'Excès. Mais, les Poëtes

* *Sozom. Lib. III, Cap. XVII, pag. 529.*

tes eurent beau dire pathétiquement dans leurs Vers :

*Latius * excisæ Pestis Contagia serpunt,*
Victoresque suos Natio victa premit.

On eut beau déclamer pour rendre cette Nation odieuse: le Prince regarda tout cela comme autant de Calomnies qu'il improuva. Il † ordonna même aux Gouverneurs des Provinces de les reprimer, & de faire Justice aux Juifs, en cassant toutes les Subreptions qui pouvoient s'être faites, ou se faire à l'avenir; & enfin, il permit aux Juifs d'avoir des Chrétiens à leur Service, pourvu qu'ils leur laissassent une entiere Liberté de remplir les Devoirs du Christianisme.

III. Ils n'étoient pas si heureux en Orient, où Théodose ‡ le Jeune publia deux Ans après une Ordonnance, qui défendoit aux Juifs d'acheter un Chrétien, ou de le recevoir en Don, parce que c'étoit là un moien d'éluder les Achats. Il n'y avoit que deux Cas, dans lesquels il leur en laissoit une libre Possession; celui du *Fidei commis*, ou des Substitutions, & de la Succession, parce que les Esclaves faisant souvent,

* *Rutil. Itiner. Lib. I.*
† *Cod. Theod. ibid. Lib. III. An.* 415.
‡ *Cod. Theod. ibid. Lib. IV, pag.* 249. *An.* 417.

souvent une Partie considérable du Patrimoine des Familles, le Juif, Héritier d'un Chrétien, auroit été obligé d'abandonner l'Héritage, & de deshonorer par là la Mémoire du Mort, si on avoit soustrait une Partie des Biens, en donnant la Liberté à tous les Esclaves qui faisoient Profession du Christianisme. Valentinien *, qui fit dans son Empire une semblable Défense, la fonda sur la Crainte qu'on avoit que les Maîtres n'abusassent de leur Autorité pour faire abandonner la Religion à leurs Esclaves; & ces deux Princes, unis ensemble, donnérent quelque tems après un autre Arrêt † de leur Conseil, qui défendoit sous peine de Confiscation de Biens & de la Tête aux Juifs d'engager quelqu'un, soit Libre, soit Esclave, à changer de Religion. Les Evêques secondérent l'Intention des Princes. Grégoire I ‡ en écrivit fortement à Brunehaud & à Théodeberd, Roi de France, qui avoient permis aux Juifs l'Usage des Domestiques Chrétiens, & représenta qu'on faisoit des Esclaves ceux qui étoient les Membres de Jésus-Christ.

IV.

* *Valentin. III Constitutio, Cap. V, Conc. Tom. II, pag.* 1685; *An.* 425.

† *Leges Novellæ Theodos. Tit.* III; *Appendix Cod. Theod. Tom. VI, pag.* 2.

‡ *Greg. I, Lib. VII, Ep.* 113 & 114.

IV. Les Conciles se plaignirent de l'Insolence des Juifs, qui ne vouloient pas rendre la Liberté aux Chrétiens, lors même qu'on vouloit l'acheter. C'est pourquoi celui de Maçon *, tenu au sixieme Siecle, leur ordonna de relâcher chaque *Esclave* pour douze Sols. S'ils refusoient de recevoir leur Argent, il étoit permis à l'Esclave de s'enfuïr, pour vivre où il voudroit; & la Liberté lui étoit acquise par le même Concile, si on l'avoit obligé de se faire circoncir. 1, Le Décret paroît formé sur la Loi de Constantin, dont il emploie le Motif & le Sens, quoi qu'il soit beaucoup plus étendu. 2, Il se trouve répété presque dans les mêmes Termes long-tems après par le Pape † Grégoire IX. Les Conciles de Tolède ‡ ont suivi plus éxactement les Loix Impériales; car, on y accorde aux Esclaves Chrétiens leur Liberté sans Argent. On défend aux Maîtres d'en avoir par Don, ou par Achat. On y aporte pourtant une Raison singuliere; c'est que les Juifs sont *les Ministres, ou les Membres de l'Ante-*

* *Concil. Matiscon. An.* 581; *Can.* 15, *Tom. V, pag.* 970.

† *Gregorii IX Fragmenta Decretorum, Dec.* 162. *Concil. Tom. XI, pag.* 407.

‡ *Concil. Tolet. III; An.* 589. *Ibid. pag.* 2012, *Tolet. IV; An.* 626, *Can.* 66.

l'Antechrist. Plusieurs * Conciles, tenus pendant le treizieme Siecle, renouvellérent les mêmes Loix en Angleterre, en Allemagne, au Ponteau-de-Mer, & même quelques-uns, comme ceux d'Angleterre & d'Avignon, y ajoûtérent la Défense aux Nourrices Chrétiennes de se charger des Enfans des Juifs.

V. On défendit aussi aux Chrétiens de prendre des Nourrices dans la Synagogue. Les Peres, qui condamnoient la Délicatesse des Meres qui refusoient d'allaiter leurs Enfans, n'avoient garde de permettre qu'on eut Recours aux Femmes étrangeres de l'Alliance pour remplir cette Fonction. Mais, la Synagogue n'étoit pas moins délicate sur cet Article que l'Eglise; car, elle défendoit aux Nourrices d'allaiter les Chrétiens, parce que c'étoit participer à l'Idolatrie, que de nourrir ceux qui devoient un jour adorer la Créature. On ne vouloit point aussi de Nourrices Chrétiennes, parce qu'on les accusoit d'étoufer les Enfans des Juifs qu'elles haïssoient.

VI. On poussoit en ce tems-là la Rigueur si loin contre les Juifs, qu'on *avoit*

en

* *Concil. Vigorniense*; *An*. 1241, *Can*. 56, *Tom. XI*, *pag*. 589. *Concil. Vienn. An*. 1267, *Can*. 16, *pag*. 864. *Apud Pontem Audomari*, *An*. 1279, *Can*. 9, *pag*. 1045. *Concil. Vigorn. ibid. Avenionense*, *An*. 1279, *Can*. 6, *pag*. 1055.

en Haine sa propre Chair. On préféroit la Maladie & la Mort à la Vie, plutot que d'être rédévable de sa Conservation aux Médecins de cette Nation. Le Concile de Beziers * défendit, sous peine *d'Excommunication*, de leur confier *le Soin de sa Santé*. Le Concile d'Alby †, tenu *huit* Ans après, ne fit que répéter le même Décret. Mais, celui d'Avignon ‡ exprime toutes les Raisons, sur lesquelles il fondoit cette Défense. Il trouvoit l'Usage des Médecins Juifs *honteux & pernicieux* aux Chrétiens, puis qu'au lieu de *mépriser* & d'avoir de l'Horreur pour *les Actions des Ennemis de la Foi*, ils avoient recours à *leurs* Remêdes. Ce Concile soutient aussi ridiculement, que les Médicamens, présentez d'une Main impure & souillée, nuisoient au lieu de servir. D'ailleurs, disent ces Evêques, les Juifs tiroient de là un sujet de Vanité qui les enfloit. *Ils en prenoient* occasion de mépriser le *Christianisme & les* Chrétiens. La Familiarité qui se formoit entre eux sous ce Prétexte, donnoit lieu à mille Maux & à plusieurs Crimes, ausquels on soupçonnoit les Juifs d'avoir part, & il

* *Concil. Bitter. An.* 1246, *Can.* 43, *Tom. XI*, *p.* 686.

† *Albiense*, *An.* 1254, *Can.* 69, *pag.* 737.

‡ *Avenionense*, *An.* 1337, *Can.* 69, *p.* 1867.

il y avoit lieu de craindre que le Mal n'allât plus loin. Le Concile, voulant maintenir la Religion, & garentir *ses Sujets* des Fautes qu'ils commettroient, leur défendoit d'emploier ni Médecin, ni Chirurgien Juif, & de se servir directement, ou indirectement de leurs Avis & de leurs Remédes, à moins qu'on ne put trouver de Médecins Chrétiens. Il étend son Autorité sur les Juifs, ausquels il défend d'entrer dans les Maisons, sous peine d'être privé de la Société des Fideles, & laisse en suite les Chrétiens, qui auront violé cette Loi, au Jugement de l'Evêque. Il faut avouër que ce Concile avoit des Principes fort singuliers.

VII. Les Papes * mêmes n'ont pourtant pas été moins sévéres que les Conciles; & Grégoire XIII, qui régnoit à la fin du seizieme Siecle, non seulement faisoit punir sévérement par le Magistrat le Médecin Juif qui entroit dans la Maison d'un Chrétien, mais, il ordonnoit qu'on *refusât les Sacremens & la Sépulture au mourant qui s'en servoit*; ce qui étoit souverainement barbare. Il n'y a pas long-tems que quelques

* *Pauli IV Constit.* III, *Bullar. Tom. I*, *Greg. XIII Constitut.* 68. *Dat. Romæ*, *An.* 1581. *Pontif.* 9, *Bullar. Tom. II.*

quelques Docteurs * en Médecine ont encore agité comme un Problême, s'il *étoit* permis à un Médecin Chrétien de consulter avec un Juif.

VIII. On ne doit plus s'étonner après cela, si on leur ôtoit les *Dignitez, les* Charges, & les Honneurs. Constantin *leur* en avoit laissé quelques-unes qui étoient plus onéreuses qu'honorables. Mais, soit qu'on abusât des Honneurs, ou que le Mépris pour la Nation Judaïque augmentât, on lui retrancha bientot tout ce qui pouvoit la rendre considérable dans l'Etat. Valentinien III † leur ôta *les Charges militaires*, & le Titre d'Advocat qui *leur étoit* resté jusques-là. Peu de tems après, Théodose le Jeune interdit toute espece de Charge de Judicature aux Juifs, parce qu'il n'étoit pas juste que ceux qui étoient Ennemis des Loix Romaines, en fussent les Défenseurs & des Garents, ni qu'on les revêtît d'aucune Autorité *contre des Chrétiens*, des Prêtres, & des Evêques qu'ils haïssoient.

* *Michaëlis Bernardi Valentini Pandecta Medico-legales, sive Responsa Medico-forensia ex Archivis Academiarum, &c. pag.* 1, *Sect. IV.*

† *Valentiniani III Constit. An.* 425. *Can. V, Concil. Tom. II, pag.* 1685. *Cod. Theod. Append. ad Tom. VI, Tit. III, de Judais, pag.* 2, *An.* 439.

haïssoient. On leur ôta jusqu'aux Titres *honoraires* qu'ils achetoient pour se distinguer. On ne voulut pas même souffrir qu'ils fussent Concierges des Prisons, de peur qu'ils ne trouvassent là une Occasion favorable d'exercer leur Haine contre les Chrétiens.

IX. Quoi que la Direction des Charges publiques appartienne aux Princes, les Conciles n'ont pas laissé de s'en mêler souvent. En Espagne le quatrieme Concile de Tolede *, après avoir défendu de forcer les Consciences des Juifs, ne laissa pas de leur interdire les Emplois publics sous de grosses Peines. *Les Juges & les Prêtres* devoient s'unir ensemble pour ôter les Charges à ceux qui les avoient surprises. On regardoit comme Sacrilege celui qui ne faisoit pas son Devoir à cet Egard. Les autres Conciles d'Espagne, assemblez dans le même Lieu, suivirent cet Exemple. Le Concile de Latran † au treizieme Siecle, non seulement approuva celui de Tolede, mais, il condamna l'Officier Juif à perdre sa Charge, & à paier au Profit des pauvres Chrétiens tout ce qu'il avoit reçu. Le Pape

Gré-

* *Concil. Tolet. IV. An.* 619. *Cap.* 6, *Tom. V*, *pag.* 1721.

† *Concil. Latran. IV. An.* 1215. *Can.* 69, *Tom. XI*, *pag.* 22.

Grégoire IX * ratifia ce que le grand Concile de Latran avoit ordonné. Cependant, il y apporta quelque Adouciſſement en faveur du Roi de Portugal qu'il aimoit : apprenant que ce Prince avoit affermé ſes Revenus à des Juifs, il ſe contenta de *lui ordonner* d'établir un Sous-Fermier Chrétien *qui ne fut point ſuſpect au Clergé*, par le Miniſtere duquel les Juifs & les Païens même levaſſent les Impôts. On cachoit par ce moien le Nom du Juif qui prenoit celui d'un Chrétien, & qui ne laiſſoit pas d'être le prémier intéreſſé.

X. Les Princes *favoriſoient les Evêques* & les Conciles ſur cette Matiere ; *& les* Ordonnances des Rois Viſigoths † condamnoient à une Amende de dix Livres d'Or une Perſonne de Qualité qui auroit établi un Juge Juif dans ſes Terres. L'Amende étoit de cinq Livres pour le Peuple ; & au Défaut de Païement, on devoit recevoir cent Coups de Fouët. *On* ‡ *dit* qu'Alfonſe le Sage leur avoit ôté toute eſpece de Charge dans le Territoire & la Ville de Tolede ; mais, ſa Loi ne paroît point.

Cepen-

* *Gregor. IX, Fragm. Decretor. Decr. XVIII; Conc. XI, pag.* 373.

† *Leges Viſigoth. Lib. XII, L.* 17.

‡ *Mariana de Reb. Hiſpan. Lib. XXII, p.* 302, *Tom. II.*

Cependant, malgré toutes ces Précautions des Princes, des Evêques, des Conciles, & des Papes; d'autant plus néceſſaires en Eſpagne que les Juifs y étoient fort nombreux, ils ne laiſſoient pas de ſe conſerver la Poſſeſſion de quelques Emplois. En effet, on voit une Plainte que le Pape Etienne * écrivit à l'Archevêque de Narbonne, & aux Seigneurs du Languedoc & de l'Eſpagne, par laquelle il déclare qu'il eſt pénétré d'une Douleur mortelle, d'apprendre que les Seigneurs & les Prélats de ces Provinces avoient afermé aux Juifs les Lots & les Ventes, & que les Chrétiens étoient ſouvent obligés de faire leurs Vignes, & de labourer leurs Champs; & l'An 1300, le Peuple de Tolede, chagrin de les voir encore revêtus de pluſieurs Dignitez, fut obligé de ſe ſoulever, & de faire une nouvelle Loi qui les en privoit pour jamais. Bénoît XIII †, réſidant en Arragon pendant le Schiſme, leur ôta la Liberté de ſe choiſir des Juges pour leur Nation, parce que c'étoit là *le Privilege de ceux qui adorent Jéſus-Chriſt*; & comme les Juifs alléguoient que les Princes leur avoient accordé ce Privilege, on exhorta fortement les Princes à les leur ôter. On faiſoit la

 même

* *Stephani VI Ep. IV*, *Conc. Tom. IX*, *p.* 478.
† *Bula Benedicti XIII*, *B. R. Tom. III*, *pag.* 733.

même chose en France. *A Dieu ne plaise*, disoit le Concile de Maçon *, *que les Chrétiens soient soumis aux Juifs*. C'est pourquoi il défendoit qu'on en fît des Juges, ou des Fermiers publics ; & celui de Château-Gontier † au treizieme Siecle ôtoit aux *Juifs* le Titre de Baillif, & tout Pouvoir de punir les Chrétiens, sous peine de Censure Ecléfiastique contre ceux qui violeroient la Loi. On avoit la même Rigueur en Italie & en Allemagne ‡.

X I. Bien loin de permettre que les Juifs s'élevassent au dessus des Chrétiens, on les obligeoit non *seulement à paier éxactement* les Dîmes ; mais, à donner autant au Curé de la Paroisse, qu'un Chrétien auroit été obligé de paier, s'il avoit rempli la Maison du Juif. On taxa chaque Famille à un Impôt de six Déniers, qu'il falloit paier tous les Ans, le Jour de Pâques à l'Eglise Parroissiale, en forme d'Oblation ⸸. On fit même à *Lambeth* β un Régle-

* *Concil. Matiscon. I. An.* 581, *Can.* 13, *Tom. V*, *pag.* 969.

† *Concil. apud Castrum Gont. An.* 1331. *Can.* 31, *Tom. XI*, *pag.* 441.

‡ *Synodus Regiaticina*, *An.* 850. *Can.* 20, *Tom. VIII*, *pag.* 68. *Conc. Vien. An.* 1267. *Can.* 15, *Tom. XI*, *pag.* 864.

⸸ *Concil. Biterr. An.* 1246, *Can.* 42, *pag.* 686.

β *Concil. Lambeth. An.* 1261, *Tom. XI*, *pag.* 810.

Réglement aſſez particulier. Les Juges ſéculiers prétendoient que la Punition d'un Juif, accuſé de quelque Crime, leur appartenoit. Les Evêques au contraire s'imaginoient que la plupart des Fautes, regardant la Conſcience, devoient être portées devant leur Tribunal. C'eſt pourquoi ils ſtatuérent dans leur Concile que les Juifs y ſeroient reſponſables, & frappérent de l'Excommunication & de l'Interdit tous ceux qui s'oppoſeroient. Ainſi, ils étoient obligés de ſe laiſſer juger par leurs Ennemis déclarez, ſous peine d'être privez de tout Commerce.

XII. Les Juifs, chaſſés de tous les Emplois, s'en dedommagérent par les Uſures exceſſives qu'ils tirérent des Chrétiens. Le Concile de Latran * tâcha d'y rémedier, en interdiſant aux Juifs le Commerce avec les Chrétiens, juſqu'à ce qu'ils euſſent réparé le Dommage qu'ils leur avoient fait en éxigeant de ſi gros Intérêts. Comme les Princes favoriſoient à cet égard les Juifs, on les conjura de ne s'irriter point de ces Défenſes, & de réprimer les Excès dont on ſe plaignoit. On ſe contenta à Latran de cenſurer les Particuliers qui violeroient

* *Concil. Lateran. IV, An.* 1215, *Canon.* 67, *Tom. XI, pag.* 219.

cette Loi. Mais, le Concile de Beziers *, qui se tint trente Ans après, y ajouta l'Excommunication. Ceux d'Alby & de Montpelier † déchargérent les Chrétiens de paier ce que les Juifs leur demandoient, pourvu qu'ils jurassent qu'il *y avoit de l'Usure*. On fut encore plus sévere à Saint Quentin ‡, où les Ecclésiastiques se plaignirent de ce que les Princes & les Juges séculiers les condamnoient à paier les Juifs sans avoir reconnu ni confessé leur Dette. Le Concile, irrité d'une Procédure d'autant plus injurieuse au Clergé, qu'il *prétendoit* que les Laïques *ne pouvoient*, sans violer les Canons, se mêler d'aucune *Affaire* Ecclésiastique, se plaignit de ce que la Condition des Ennemis de la Croix devenoit par là meilleure que celle des Chrétiens, & ordonna ‖ aux Prélats de veiller, afin que si un pareil Scandale arrivoit dans leur

* *Concil. Biterr. An.* 1246, *Canon.* 37. *Ibid. pag.* 685.

† *Concil. Albiense, An.* 1254, *Canon.* 63. *pag.* 736, *Concil. Monspel. An.* 1258, *Canon.* 5, *pag.* 782.

‡ *Concil. apud St. Quentin. An.* 1271, *Canon. V, pag.* 923. *Concil. Vienn. An.* 1267, *Canon.* 19, *pag.* 864.

‖ *Constitut. Petri Sinonensis, An.* 1215, *Can.* 4. *Concil. Tom. XI, pag.* 241. *Synod. Vigorniens. An.* 1240. *Canon.* 57 *&* 58. *pag.* 589.

leur Diocese, ils procédassent par des Censures, jusqu'à ce que l'Injure & le Dommage eussent été réparez. Il y avoit déjà long-tems que le Concile de Paris * avoit défendu aux Juifs d'intenter aucune Action contre les Chrétiens. Ceux qui ôsoient l'entreprendre, étoient obligés de demander *à l'Evêque la Grace du Batême*. Quelle Grace pour un Juif incrédule, que la seule Injustice du Chrétien reduisoit à la Nécessité de la recevoir ! Le Roi Clotaire † avoit confirmé cet Acte par une Ordonnance solonnelle. Enfin, on défendit absolument de prêter, ni de recevoir de l'Argent des Juifs. Un Prieur, qui empruntoit d'eux quelque chose, étoit chassé de son Prieuré, & n'y pouvoit être rétabli que par un Concile. Les autres Chrétiens n'avoient point la Liberté de recevoir quelque Argent des Juifs, de peur qu'ils ne le missent en Sureté dans les Eglises ; c'est-à-dire, qu'on n'étoit pas fâché qu'ils fussent pillés, & qu'au contraire on voioit avec Chagrin qu'on mît leur Argent en Sureté. Il n'étoit point aussi permis de leur prêter, de peur que sous un Nom emprunté on n'exerçât une Usure scandaleuse. Enfin, on leur

* *Concil. Parif. V. An. 625, Can. 15.*
† *Edictum Clotarii II, Regis in sup. Synodo Conc. Tom. V, pag. 1653.*

ôta à Frisingue * toute Liberté de tirer l'intérêt de leur Argent. Paul IV fit † la même chose à Rome. Mais, toutes ces Loix ont eu peu d'Effet. Les Juifs & les Chrétiens conspirant ensemble pour les violer; & les uns étant trop nécessaires aux autres pour se diviser dans cette Occasion, l'Usure est encore aujourd'hui, comme elle l'a été dans tous les Siecles, une Source abondante de Richesses pour cette Nation.

XIII. Les Conciles ‡ ont tâché de la mortifier par un grand Nombre d'autres Réglémens. On a décidé que leur *Témoignage* ne devoit point être reçu en Justice, parce qu'il n'y avoit aucune Fidélité dans ceux qui rejettoient la Foi, & qui étoient infideles à Dieu. Ceux qui se disoient Chrétiens, n'étoient pas reçus plus favorablement que les autres, & leur Témoignage devenoit suspect, parce que leur Christianisme l'étoit. On obligea les Juges séculiers à observer ce Statut sous peine de Censure Ecclésiastique. Cependant, tout cela n'est fondé

* *Concil. Frising. An.* 1440, *Can.* 21, *Tom. XIII, pag.* 1296.

† *Vita Pauli IV, An.* 1555.

‡ *Concil. Tolet. IV, An.* 633, *Can.* 64, *Tom. V, pag.* 1720. *Concil. apud Castrum Gont. An.* 1231, *Can.* 33, *Tom. XI, pag.* 444. *Albiense, An.* 1254, *Can.* 67, *Ibid. pag.* 737.

fondé que sur une Equivoque; comme si celui, qui n'a pas la vraie Foi, ne pouvoit jamais dire la Vérité, ni redouter le Dieu qu'il adore.

XIV. On * leur a enlevé les Enfans que la Nature leur avoit donnez. J'avoue qu'on tâchoit quelquefois de couvrir cette Violence de quelque Prétexte. On disoit, comme nous l'avons insinué, que la Mere étant Chrétienne, l'Enfant devoit avoir part à cet Avantage. On alléguoit en Angleterre quelque Crime commis contre la Religion. On disoit en Espagne qu'il y avoit eu une Conspiration contre l'Etat. Mais, l'Injustice en est-elle moins grande, parce qu'on la colore? D'ailleurs, on ne se donnoit pas toujours la Peine de chercher des Prétextes; & le quatrieme Concile de Tolède †, qui ordonnoit un Enlévement général des Enfans, n'alléguoit point d'autre Raison que celle de la Religion, qui demandoit qu'on les arrachât à leurs Peres, de peur qu'ils ne participassent à leurs Erreurs, & qu'on les enfermât dans des Monasteres pour les instruire des Véritez Chré-

 tiennes.

* *Concilium Toletanum XVII, An. 694, Canone 8, pag. 1370.*

† *Concilium Toletanum IV, An. 633, Canone 60, pag. 1720.*

tiennes. Nous verrons dans la suite les tristes Effets de ces Ravissemens (*a*).

XV.

(*a*) On a fait une Addition de cinq Pages dans l'Edition de Paris sur le Batême des *Enfans* Juifs, qu'on peut voir, *Tome* 2, *page* 383. *Il est* difficile d'y découvrir le véritable Sentiment de l'Auteur, s'il approuve ou s'il condamne ces Batêmes, involontaires & forcés: car, il rapporte là-dessus des Usages opposez qui prouvent que les Doctrines & la Pratique de l'Eglise ont souvent varié sur cette Matiere.

Les Exemples par lesquels il confirme cette Pratique est celui de Chilperic qui fit batiser Priscus, & en suite le mit en *Prison pour faire croire* par force celui qui ne vouloit pas *croire volontairement*. Grégoire de Tours, qui a rapporté cet Exemple, l'approuve, & nous en avons parlé ailleurs. Dagobert permit à St. Amand de convertir les Infideles des Païs-Bas par la Force s'il ne pouvoit y réüssir par la Raison. Cet Exemple, dit Mr. du Pin dans l'Edition de Paris, regarde les Païens, & non les Juifs: mais, en suite il allégue le V Concile de *Toléde*, que nous avons cité: enfin, *il cite la Lettre de l'Evêque* de Lyon, écrite par Florus au IX Siecle, & rapportée par Dom Luc d'Achery, qui demandoit à l'Empereur la Permission de batiser les Enfans des Juifs, & vouloit qu'on y forçât les Evêques ses Voisins qui avoient d'autres Sentimens, parce que si c'est une *Charité que d'arracher une Personne aux Bêtes farouches qui la devorent, elle est beaucoup plus grande de tirer les Ames de la Main des*

XV. On étoit mieux fondé à empêcher l'Exhérédation de leurs Enfans, lors qu'ils embrassoient le Christianisme; car, il n'étoit pas juste que les Peres exerçassent une Vengeance si cruelle sur leurs Enfans, parce qu'ils vouloient obéîr à Dieu plutot qu'aux Hommes, ni que les Enfans portassent la Peine de leur Piété, ou fussent retenus par la Crainte de la Misére d'embrasser une Vérité qui leur étoit connue. Valentinien * publia une Loi judicieuse sur cet Article, en ordonnant que l'Enfant deshérité pour cause de Religion par son

 Pere,

des Errans ou des malins Esprits qui l'empêchent d'aller à Dieu. Comme si la Comparaison étoit juste entre une Personne qui demande du Secours, afin d'être délivrée de la Bête farouche ou de la Mort qui la menace; & une Personne qui croit être entre les Mains de Dieu, & qui veut s'y maintenir, & qu'on enleve avec Violence malgré ses Cris & ses Plaintes.

Les Usages contraires que Mr. du Pin rapporte sont ceux de Grégoire le Grand, qui blamoit ces Violences, comme nous l'avons vu, & celui du second Concile de Nicée, qui remarquant que les nouveaux convertis se moquoient du Christianisme après l'avoir embrassé leur ordonna de professer publiquement leur Religion, *& défendit de batiser leurs Enfans, ou de s'approprier leurs Esclaves si on n'étoit assuré de la Sincérité* de leur Foi.

* *Cod. Theod. L. XVI, Tit. VIII, L. XXVIII, An.* 426, *pag.* 244.

Pere, auroit la même Portion que s'il n'y avoit point de Teſtament. Il voulut même que quand il y auroit d'autre Cauſe d'Exhérédation prouvée par les Parens, on lui laiſſât une légitime pour récompenſer par là ſa Foi.

XVI. Enfin, on crut qu'il étoit néceſſaire de diſtinguer les Juifs par quelque Marque qui les fit connoître. Cette Diſtinction étoit un nouveau trait d'infamie d'autant plus dangereux qu'il les expoſoit aux Coups & à la Fureur de la Populace. Ptolomée Philopater fut le prémier qui imagina quelque choſe de ſemblable contre les Juifs; car, afin de faire Honneur à Bacchus, & d'obliger les Juifs à l'adorer, ou afin de leur faire porter une Marque ſenſible de leur Eſclavage, il ordonna, qu'on feroit un Dénombrement des Juifs qui étoient en Egypte, afin de les rendre Eſclaves, & que ceux qui feroient quelque Réſiſtance ſeroient trainez au Supplice, & * qu'*on imprimeroit avec un Fer chaud la Figure d'une Feuille de Lierre conſacré à Bacchus*, ſ*ur le Corps de ceux qui ſeroient couchez dans le Dénombrement*, *afin de faire voir qu'ils avoient perdu*

* *Lib. III Machab. Editionis LXX*, *pag.* 907. Dans les Verſions c'eſt le Chapitre ſecond, Verſ. 28. καὶ διὰ πυρὸς εἰς τὸ σῶμα παράσημον διονύσου κισσοφόρου.

perdu leur Liberté. Mais, ceux qui vouloient se mettre au Rang des Initiés, jouïssoient des mêmes Privileges que les autres Bourgeois d'Aléxandrie. L'Historien remarque qu'un grand Nombre de Juifs succomba à la Tentation de se voir élever aux Honneurs; que les autres corrompirent leurs Juges par des Présens, & que ceux qui demeurent fideles avoient en Exécration ceux qui abandonnoient leur Parti, & les privoient de leur Société.

XVII. Les Perses firent quelque chose de plus dans la suite des tems; car, les Califes obligeoient les Juifs à mettre un Morceau de Drap jaune sur leur Habit. On avoit fait la même chose aux Sarrasins & aux Juifs *dans quelques Provinces* avant le Concile de Latran *, tenu sous Innocent III. Mais, ce Concile autorisa cette Coutume, & allégua deux Raisons de sa Décision. 1, L'une, que les Chrétiens ne pouvant reconnoître à l'Air si une Femme étoit Juive, & les Juifs, ni les Sarrasins ne pouvant reconnoître les Femmes Chrétiennes, il se faisoit quelquefois un Mélange très criminel. 2, Secondement, le Concile s'appuioit sur l'Autorité de Moïse, qui l'avoit ainsi ordonné au Peuple d'Israël.

* *Concilium Later. IV, An.* 1215, *Canone* 68, *Tom. XI, pag.* 221.

Je ne ſai comment on pouvoit citer là Moïſe; & il faut avouër que les Raiſons du Concile étoient petites; car, la Différence des Religions n'eſt pas ce qui rend le Concubinage criminel, & le prémier Péché devoit être plutot le grand Objet de la Cenſure. Eſt-on beaucoup plus innocent, en quittant une Juive, pour aller ſe souiller avec une Chrétienne ? Les Débauchez avoient l'Air de paſſer ſur la Marque, & de préférer une belle Juive à une laide Chrétienne. Le Concile ne décida point ſur la Marque que le Juif & le Sarraſin devoient avoir.

XVIII. Mais, douze Ans après, celui de Narbonne * ſe fixa à une Roue qu'on devoit porter ſur la Poitrine. Les Annales † des Juifs, qui font mention de ce Concile, portent qu'il les ſoumettoit à deux Peines; l'une de paier tous les Ans ſept Sols au Curé de la Parroiſſe, & l'autre de porter une Marque à leur Chapeau; ce qui eſt un peu différent de la Roue que le Concile avoit ordonnée. Ils prétendent auſſi que Dieu les vangea de l'Iniquité qu'on leur faiſoit par la Mort d'Honorius *III*, qui arriva la même Année qu'il avoit aſſemblé ce Concile

* *Concil. Narbon. An.* 1227, *Can.* 3, *pag.* 305.

† *Salomon Ben Virga, ſeu Gentius, Hiſt. Jud. pag.* 413; *Guil. à Pod. Laur. Cap. XXXI, p.* 84.

Concile de Narbonne. Ce fut proprement Louïs VIII, qui étant en Languedoc l'Année précédente, avoit donné les Ordres pour la Tenue de cette Assemblée. Mais, comme il avoit à ses côtez un Légat du Pape, les Annalistes peuvent dire que ce fut à sa Sollicitation que le Roi fit l'Acte. Ils pourroient même étendre leurs Conjectures, parce que si le Pape mourut effectivement pendant le Carême de l'An 1227, & la Tenue du Concile, Louïs VIII finit aussi ses Jours en quittant le Languedoc. Mais, il n'y a rien de plus vain que de semblables Conjectures, qu'on fait toujours selon ses Préjugés, sans pouvoir entrer dans les Vues de Dieu.

XIX. Vint Ans après ce Concile, celui de Beziers *, & en suite celui d'Alby † répétérent le même Décret. Les Ecclésiastiques de ce tems-là portoient des Chapes. Il étoit permis aux Laïques d'y mettre de Manches longues; mais, on le défendoit aux Ecclésiastiques. Les Conciles ‡ de Montpelier, d'Avignon, & de Salisburi, &

* *Concil. Bitter. An.* 1246, *Can.* 39, *Tom. XI, pag.* 685.

† *Concil. Albiens. An.* 1254, *Can.* 64 *&* 65, *ibid. pag.* 737.

‡ *Concil. Monspel. An.* 1214, *Can.* 3, *pag.* 108. *Concil. Avenion. An.* 1202, *Can.* 12. *Salisbur. An.* 1217, *Can.* 10. *ibid.*

& les Statuts que Nicolas d'Angers publia dans ce Siecle, en ſont une Preuve inconteſtable. Les Juifs imitérent la Mode des Eccléſiaſtiques. On crut que c'étoit là une choſe digne de toute l'Attention du Concile qu'un Juif fut habillé comme un Prêtre, ou comme un Moine. C'eſt pourquoi il ordonna qu'outre la Roue attachée ſur la Poitrine, les Juifs porteroient *des Chapes avec des Manches auſſi longues que la Chape, & qu'il n'y auroit ni Plis, ni Ondes à la Manche.*

XX. Les Juifs ne portoient cette Marque que par Contrainte. Il ſuffit d'entendre leurs Plaintes pour être convaincu qu'ils ſe faiſoient une horrible Violence. En effet, ils repréſentent que la Comteſſe de Montfort, les aiant obligez de changer de Religion, ou de ſouffrir la Mort, ſépara les Maris des Femmes, les enferma dans des Priſons différentes, & fit bâtiſer tous les Enfans au deſſous de ſix Ans; ce qui cauſa des Cris & des Gémiſſemens affreux. Heureuſement pour les Priſonniers, dont cinquante-ſept avoient déjà plié: le Comte condamna la Conduite de ſa Femme. Quelque grande que fût cette Délivrance, ils ne la trouvérent pas parfaite, parce qu'on garda les Enfans qu'on avoit batiſez, & que l'Evêque de Toloſe leur ordonna de porter la

la Marque de Diſtinction. Il fallut obeïr; mais, ils ſollicitérent ſi fortement l'Evêque, qu'il revoqua cet Ordre qui leur paroiſſoit inſupportable. Ils firent quelque choſe de plus deux Ans après; car, un de leurs Deſerteurs aiant excité contre eux une Perſécution dans les Provinces de l'Anjou, du Poitou, & de la Brétagne, où il périt trois mille Juifs, ſans compter les Enfans que les Peres égorgérent, & ceux qui ſe tuërent eux-mêmes, afin d'être Maîtres de choiſir le Genre de Mort; cet Homme voiant que la Cruauté ne réüſſiſſoit pas, obtint diverſes Loix contre ſes anciens Freres, & l'une de ces Loix leur ordonnoit de porter un Chapeau rouge, ou jaune. Ils ne voulurent point obéïr ſans avoir député au Roi pour lui demander la Revocation de cet Arrêt. Ils l'obtinrent, & revinrent triomphans, comme s'ils avoient obtenu un Avantage conſidérable; mais, les Inquiſiteurs recommencérent à les tourmenter. Ils ſe rachetérent pendant quelque tems, en paiant de groſſes Sommes à ces Ames encore plus avares que cruelles. Mais, enfin, le plus grand Nombre ſe ſoumit. Quelques-uns, comme Mardochée, aimérent mieux ſouffrir la Priſon à Avignon; mais, s'étant ennuiez d'être dans les Fers, ils prirent la Marque, & la portérent juſqu'à ce qu'enfin

fin ils ſe rachetérent encore par une Somme d'Argent.

XXI. On * ne pouvoit obliger des Gens, qui regardoient avec tant d'Horreur ce Caractere de Diſtinction, à le porter, ſi on renouvelloit ſouvent les Loix qui les y contraignoient. Les Conciles † d'Avignon & de Vavres, tenus dans le quatorzieme Siecle, confirmérent l'Uſage de la Rouë, & ajoutérent une Corne pour les Filles & pour les Femmes. Le Roi Jean, qui les avoit rappellez en France, leur ordonna en mourant de prendre deux Couleurs différentes; le rouge & le blanc, & de les porter de maniere qu'on les remarquât ſans peine. Le Roi Charles, qui lui ſuccéda, confirma cette Ordonnance par une autre de 1373.

En Allemagne, le Concile de Ravenne ‡ obligea les Femmes à porter la Rouë rouge comme les Hommes. Il y avoit de Lieux où ils avoient un Chapeau cornu; & de peur qu'on ne négligeât ces Loix, le Cardinal de Saint Laurent ⸸, envoié par le

* *Salomon Ben Virga*, *pag.* 415, 416.

† *Concil. Aven.* 1326, *Can. LVII*, *pag.* 1746, *Tom. XI. Vavrenſe*, *An.* 1368, *Can. CXII*, 1489, *Tom. XI. Conc. Vienn. An.* 1267, *Can. XV*, *pag.* 865.

‡ *Ravennat. An.* 1311, *Rubr.* 23, *pag.* 2023.

⸸ *Gentius*, *Hiſt. Jud. pag.* 413. *Guillem. à Podio Chronic. Can. XXXVI*, *pag.* 84.

le Pape Martin V, obligea le Concile de Saltsbourg * à la renouveller l'An 1420, & condamna les Juifs, qui ne porteroient pas cette Marque, à une Amende arbitraire, sans qu'on put en être déchargé par aucune Raison. On changea depuis, & le Concile de Cologne †, qui se tint vint Ans après, ordonna qu'ils porteroient sur leur Habit un rond composé de Fils jaunes. Les Femmes portoient sur leur Tête deux Filets bleux. La même Coutume s'observoit alors à Rome, puis que le Concile ‡ assure qu'il veut s'y conformer.

En France, on se contenta de leur ordonner de porter quelque Marque sensible pour les reconnoître; & la même chose se faisoit quelquefois en Espagne.

XXII. Paul IV ↓ leur ordonna de porter un Chapeau jaune. Pie IV β adoucit cette Ordonnance, en leur permettant d'en porter un noir au moins dans le Voiage; mais, Pie V revint au Chapeau jaune, & donna la même Couleur aux Femmes.

XXIII.

* *Concil. Saltsburg. An.* 1420, *Can. XXXIII, Tom. XII, pag.* 327.

† *Statua in Conc. Colon. An.* 1442, *Tom. XIII, pag.* 138.

‡ *Concil. apud Pontem Aud. An.* 1279, *Can. IX, pag.* 1046.

↓ *Paul. IV, Vita An.* 1555.

β *Pii V; Const. Bullar. Tom. XI, Const. XLVIII.*

XXIII. On cherche l'Origine d'une Coutume qui s'observe particuliérement à Francfort, où les Juifs sont obligés de porter un O de Fil jaune sur leurs Habits. On * remonte jusqu'au Tumulte d'Aléxandrie, arrivé sous Cyrille, pendant lequel les Juifs se distinguoient par un Cercle fait de Branches de Palmier. Mais, outre que c'est aller chercher bien loin une chose assez nouvelle, on n'imposa point cela comme une Peine aux Séditieux qui furent chassez ; & les Magistrats de Francfort, qui firent cette Institution, n'avoient peut-être jamais lu l'Histoire de Socrate, ni entendu parler des Branches de Palmier entrelacez en forme d'Anneau, qui servirent de Caractere de Distinction aux Juifs d'Aléxandrie pendant l'Obscurité de la Nuit. Les Vénitiens firent quelque chose de semblable l'An 1349. Mais, pourquoi sortir de l'Allemagne, puis que le Concile de Cologne †, dans le Voisinage, tenu l'An 1442, ordonna à ceux de cette Nation de porter sur ses Habits des Fils jaunes en Figure ronde? Il faut qu'on ait ignoré cette Origine, puis qu'on en cherche une autre. Pour les Raisons de cette Institution, on peut suivre, si on veut, le Poëte Latin, quoi qu'il paroisse fort incertain,

* *Nic. Tract. de Siglis Veter. Can.* 48, *pag.* 301.

† *Stat. in Conc. Colon. An.* 1442, *Tom.* 13, *p.* 1380.

tain, & qu'il ait plutot voulu badiner que parler sérieusement, lors qu'il dit que c'est pour les faire souvenir qu'ils méritent l'Enfer; leur apprendre qu'ils ne valent pas un Zero, ou qu'ils éxigent des Usures excessives. Voici ses Vers *:

Cur ferat Hebræos vocalem Pectore quartam,
A multis quæri, Lector amice, solet.
Addictum æternis *ut se Cruciatibus esse*
Cogitet, hæc secum Signa Doloris habet.
Aut qui pro nihilo Numeris apponimus illam,
Inter mortales se sciat esse nihil.
Aut quia Judæis augentur Fœnore Nummi,
Major ab hac Numerus nam solet esse nota.

XXIV. Outre tous ces Réglemens particuliers faits contre les Juifs, on peut consulter les Loix des Visigoths † en Espagne; & les Decrets du douzieme Concile de Tolède ‡, qui donnant une nouvelle Autorité aux Edits des Princes, veut qu'ils soient irrévocables. On y interdit la Célébration du Sabbat, de la Fête de Pâque, de la Circoncision, & de divers autres Rites ordinaires à cette Nation. On leur défend de faire distinction de Viandes, de se marier avec leurs Parentes, de se défendre, lors qu'on les attaque sur des Matieres de Religion, de lire les Livres que les Chrétiens con-

* *Nic. Tract. ibid.* † *Leges Visigoth. Lib. XII.*
‡ *Concil. Tolet.* 12, *An.* 681, *Can. IX, p.* 1232.

condamnent ; &, au contraire, on les oblige d'en recevoir un de la Main de l'Evêque fait contre leurs Dogmes. Un Juif n'ôsoit alors s'habituer dans un Lieu sans la Permission de l'Evêque, auquel il étoit obligé d'aller donner son Nom en *arrivant*, ou en changeant de Domicile. Les autres Conciles * de Tolède confirmerent les Loix que celui-ci avoit publiées. Celui de Meaux †, tenu au neuvieme Siecle, approuva une partie de ce que les Evêques Espagnols avoient fait, & inséra dans son Recueil quelques Décrets du quatrieme Concile de Tolède, ausquels il ajouta divers Passages des Peres, des Papes, & des Empereurs. Enfin, le Pape ‡ Benoît XIII, & Paul IV, ont renouvellé les anciens Décrets dans leurs Bulles. Mais, comme on ne trouve presque rien de nouveau dans ces Compilations, nous nous contentons de les indiquer. Le Lecteur n'est peut-être que déjà trop las d'un si long Détail d'Edits & *de Décrets* contre les Juifs. Reprenons le Fil de l'Histoire. Nous la commencerons par l'Orient.

* *Concil. Tolet. XVI, An.* 693, *Can. I, p.* 1336. *Tolet. XVII, An.* 294, *Can. VIII, p.* 1369.

† *Concil. Meld. An.* 145. *Can. LXXIII, Tom. VII, pag.* 1841.

‡ *Bened. XIII. Bulla apud Bartol. Bibl. Rabb. Tom. III, pag.* 740. *Paul. IV, ibid. pag.* 743.

